



UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

- UBCI -

Société anonyme au capital social de 100 007 645 Dinars divisé en 20 001 529 actions de nominal 5 dinars
entièrement libérés

Siège social : 139, Avenue de la Liberté – 1002 Tunis - Belvédère

Identifiant unique : 0002707P

Tél : 39 153 476

DOCUMENT DE REFERENCE

« UBCI 2025 »

Ce document de référence a été enregistré par le Conseil du Marché Financier le **30 SEP. 2025** sous le **№ 25 / 006 /** en application de l'article 14 du règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Epargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est accompagné par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique par l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'Information

Madame Sana NOUIRA

Directrice des Finances de l'UBCI

Tél : 39 153 476

E-mail : Sana.Nouira@ubci.com.tn

Intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration du document de référence



Intermédiaire en bourse

1, Place Pasteur 1002 Tunis Belvédère

Tél : 71 154 110 - Fax : 71 153 592

E-Mail : contact@unioncapital.tn

Site Web : www.unioncapital.tn

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de l'UBCI, au 139, Avenue de la Liberté – 1002 Tunis – Belvédère, d'UNION CAPITAL – 1, Place Pasteur 1002 Tunis Belvédère, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site d'UNION CAPITAL : www.unioncapital.tn.

Septembre 2025



Sommaire

Table des matières

PRESENTATION RESUMEE DE LA BANQUE	7
CHAPITRE 1 – RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES.....	10
1.1 - Responsable du document de référence.....	10
1.2 - Attestation du responsable du document de référence.....	10
1.3 - Responsables du contrôle des comptes :	10
1.4 . Attestation des commissaires aux comptes	20
1.5 . Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence :.....	21
1.6 . Responsable de l'information :	22
CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL	23
2.1 - Renseignements de caractère général concernant l'UBCI :	23
2.1.1. Dénomination et siège social :.....	23
2.1.2 Forme juridique et législation particulière :	23
2.1.3 Date de constitution et durée :	23
2.1.4 Objet social :.....	23
2.1.5. Identifiant unique :	24
2.1.6 Exercice social :	24
2.1.7. Nationalité :	24
2.1.8. Régime fiscal :.....	24
2.1.9. Tribunal compétent en cas de litige :.....	24
2.1.10. Capital social :	24
2.1.11. Lieu où peuvent être consultés les documents de la banque :	24
2.1.12. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing :.....	24
2.1.13. Clauses statutaires particulières.....	24
2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la banque.....	28
2.3 Evolution du capital	29
2.4. Répartition du capital social et des droits de vote au 31/08/2025 :	30
2.4.1. Structure du capital au 31/08/2025	30
2.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 31/08/2025 :	30
2.4.3. Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par les membres des organes d'administration et de direction au 31/08/2025 :	31
2.4.4. Nombre d'actionnaires au 31/08/2025 :	31

2.5. Description sommaire du Groupe UBCI au 31/12/2024	31
2.5.1. Présentation des sociétés du groupe UBCI	31
2.5.2. Schéma financier du groupe UBCI au 31/12/2024 :	33
2.5.3 Etat des participations réciproques entre les sociétés du groupe UBCI au 31/12/2024...	34
2.5.4 Evénements récents modifiant le schéma financier du groupe UBCI entre le 31/12/2024 et la date d'élaboration du Document de référence	34
2.5.5 Chiffres clés des sociétés du groupe UBCI au 31/12/2024.....	34
2.5.6. Les engagements financiers du groupe UBCI au 31/12/2024 :	35
2.5.7. Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe	35
2.6. Relations de l'UBCI avec les sociétés du Groupe UBCI au 31/12/2024.....	35
2.6.1 Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe.....	35
2.6.2. Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe.....	35
2.6.3 Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe.....	35
2.6.4 Les dividendes et autres rémunérations encaissés par l'UBCI en 2024 et distribués par les sociétés du groupe au titre de l'exercice 2023.....	36
2.6.5. Les dividendes et autres rémunérations distribués par l'UBCI en 2024 aux sociétés du groupe au titre de l'exercice 2024	36
2.6.6 Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe.....	36
2.7. Relations commerciales entre l'UBCI et les sociétés du Groupe durant l'exercice 2024 ...	36
2.7.1. Le chiffre d'affaires réalisé par l'UBCI avec les sociétés du groupe	36
2.7.2. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actif avec les sociétés du groupe	37
2.7.3. Les prestations de services reçues ou données	37
2.7.4. Les Contrats de gestion	37
2.7.5. Les Contrats de location	37
2.7.6. Fonds Gérés.....	38
2.8. Relations avec les autres parties liées au 31/12/2024	39
2.8.1. Informations sur les engagements :	39
2.8.2. Transfert de ressources	39
2.8.3. Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des autres parties liées	39
2.8.4. Les dividendes et autres rémunérations distribués par l'UBCI et encaissés par les autres parties liées.....	39
2.8.5. Relations commerciales.....	40
2.9. Dividendes	42
2.10. Marché des titres	42
CHAPITRE 3 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE	43
3.1 Présentation sommaire de la banque :	43
3.2 Organisation de la banque :	43
3.2.1 Organigramme et réorganisation de la banque :	43

3.2.2 Gouvernance et contrôle interne :	44
3.2.3 Politique RSE de la banque :	47
3.2.4 Dispositif du Contrôle Interne :	47
3.2.5 Système d'information	48
3.2.6 Politique sociale et effectif de la banque	49
3.2.7 Réseau de la banque	50
3.3 Activité et performance de la banque au 31/12/2024	51
3.3.1. Ressources	51
3.3.2. Emplois :	52
3.3.3. Les résultats d'exploitation :	54
3.4 Activité et performance de la banque au 30/06/2025	56
3.4.1. Ressources	56
3.4.2. Les Emplois :	58
3.4.3. Les résultats d'exploitation :	60
3.5 Analyse SWOT	63
3.6. Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité de la banque	64
3.6.1 Risque de crédit et risque de contrepartie	64
3.6.2 Risque de solvabilité	64
3.6.3 Risque de liquidité	64
3.6.4 Risque opérationnel	65
3.6.5 Risque de marché :	65
3.6.6 Risque de transformation d'échéance :	66
3.6.7 Risque de blanchiment d'argent et de financement de terrorisme	66
3.6.8 Risque juridique :	67
3.6.9 Risque lié à une vérification sociale de la société mère :	67
3.6.10 Risque lié à une vérification fiscale approfondie de la société mère :	67
3.6.11 Risque lié à la vérification fiscale subie par la filiale « UBCI Capital Développement-UCDS » :	68
3.6.12 Risque lié à la vérification fiscale subie par la filiale « UTP SICAF » :	68
3.6.13 Risque lié aux procédures de consolidation :	68
3.6.14 Autre risque	68
3.7. Dépendance de l'émetteur	69
3.7.1 Dépendance de l'émetteur au 31/12/2024 :	69
3.7.2. Dépendance de l'émetteur au 30/06/2025 :	70
3.8 Litiges et arbitrages	72
3.9 Politique d'investissement de la banque	72
CHAPITRE 4 - PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTATS	73
4.1. Patrimoine de la banque au 31/12/2024 :	73

4.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles de la banque au 31/12/2024.....	73
4.1.2. Situation du portefeuille titres au 31/12/2024	76
4.2. Patrimoine de la banque au 30/06/2025 :	76
4.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles de la banque au 30/06/2025.....	76
4.3. Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2025 :	79
4.3. Renseignements sur les états financiers individuels au 31/12/2024.....	80
4.3.1. États financiers individuels au 31/12/2024.....	82
4.3.2. Notes aux états financiers individuels au 31/12/2024	86
4.3.3. Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024	124
4.3.4. Notes complémentaires et explicatives relatives aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2024 :	139
4.3.5. Tableau de mouvement des capitaux propres	159
4.3.6. Tableau de répartition des bénéfices des trois derniers exercices.....	160
4.3.7. Evolution des dividendes.....	160
4.3.8. Evolution du Produit Net Bancaire et du Résultat d'exploitation	160
4.3.9. Evolution du résultat net.....	160
4.3.10. Evolution de la marge brute d'autofinancement.....	161
4.3.10. Principaux indicateurs et ratios	162
4.4. Renseignements financiers sur les états financiers consolidés au 31/12/2024	163
4.4.1. États financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024.....	164
4.4.2. Notes aux états financiers consolidés au 31/12/2024	168
4.4.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au 31/12/2024 :	189
4.4.4 Notes complémentaires et explicatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024 :	196
4.5 Renseignements sur les états financiers intermédiaires au 30/06/2025 :	198
4.5.1. États financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2025	199
4.4.2. Notes aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2025 :	203
4.5.3 Rapports d'examen limité des commissaires aux comptes sur les états financiers au 30/06/2025 :	236
4.5.4 Tableau de mouvements des capitaux propres au 30/06/2025 :	238
4.5.5 Evolution du Produit Net Bancaire et du résultat d'exploitation.....	238
4.5.6 Evolution du résultat net.....	238
4.6.7 Evolution de la marge d'autofinancement.....	239
4.5.8 Principaux indicateurs et ratios	239
CHAPITRE 5 - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES	242
5.1. Membres du Conseil d'administration et du Direction :	242

5.1.1. Membres du Conseil d'administration :	242
5.1.2 - Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la Banque....	242
5.1.3 - Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années par les membres du Conseil d'Administration	243
5.1.5. Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés.....	244
5.1.6. Fonction des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'administration dans la société qu'ils représentent.....	245
5.2. Intérêts des dirigeants dans la banque au 31/12/2024	245
5.2.1. Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2024 :	245
5.2.2. Prêts et garanties accordées en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31-12-2024	246
5.3. Contrôle.....	246
5.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil d'administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital :	247
CHAPITRE 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR.....	248
6.1. Evolution récente et orientations stratégiques.....	248
6.1.1. Evolution récente.....	248
6.1.2. Stratégie de développement et orientations stratégiques	248
6.1.3 Analyse des performances réalisées au 30/06/2025 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2025 :	250
6.2. Perspectives d'avenir	251
6.2.1. Les hypothèses de prévision retenues.....	251
6.2.2. Les Emplois de la banque.....	254
6.2.3. Les ressources de la banque	255
6.2.4 Les Résultats d'exploitation	257
6.3 Les Etats financiers prévisionnels 2025-2029 :	260
6.3.1. Bilans Prévisionnels :	260
6.3.2 Etat de Résultats Prévisionnels :	261
6.3.3. Etat des flux prévisionnels.....	262
6.4 Indicateurs de gestion et principaux ratios prévisionnels.....	263
6.4.1. Indicateurs de gestion.....	263
6.4.2. Principaux Ratios	264
6.5. Avis des commissaires aux comptes sur l'examen d'informations financières prévisionnelles de la période allant de 2025à 2029 :	265

Présentation résumée de la banque

L'UBCI a été fondée en 1961 suite à la fusion entre le réseau Tunisien de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie -Afrique (BNCI-A) et l'Union Financière et Technique de Tunisie (UFITEC), toutes les deux détenues par la Banque Nationale de Commerce et de l'Industrie (un des ancêtres de la BNP devenue par la suite BNP Paribas).

En octobre 1990, la banque a été introduite en bourse par une inscription directe de ses 2 000 000 actions existantes à cette date ayant un nominal de 5 dinars et un prix d'introduction de 25 dinars. A la date d'introduction, le capital était détenu à concurrence de 50% par BNP Intercontinentale et le reste par des actionnaires Tunisiens.

En 2019, BNP Paribas annonce ouvrir une réflexion stratégique sur sa participation au capital de l'UBCI, ce qui conduit à la cession de 39% du capital de la banque au profit du groupe CARTE, devenu ainsi le nouvel actionnaire de référence. Le groupe BNP Paribas a conservé une participation de 11,09% du capital de l'UBCI.

Dans la continuité de l'accord finalisé en mars 2021, l'UBCI a dévoilé sa nouvelle gouvernance à travers la nomination d'un nouveau Directeur Général et Président de Conseil d'Administration, et la ratification de la nomination de nouveaux administrateurs par l'AGO tenue le 27/04/2021.

De plus, et en marge de son 60^{ème} anniversaire l'UBCI a révélé en Novembre 2021 sa nouvelle identité visuelle illustrée notamment par un nouveau Logo.

Forte de son réseau de plus de 100 agences réparties sur tout le territoire tunisien et de son offre complète de produits bancaires et financiers, l'UBCI poursuit sa transformation digitale et opérationnelle, en plaçant la satisfaction client au cœur de sa stratégie. En s'appuyant sur ses équipes compétentes et son héritage de plus de 60 ans, elle ambitionne de renforcer sa position parmi les premières banques du pays.

L'UBCI est la première banque en TUNISIE à recevoir le label Engagé RSE, délivré par l'organisme « Afnor Certification » en juillet 2022. Avec ce label, l'UBCI confirme son statut de banque engagée et assure sa contribution au développement durable.

L'UBCI est à la tête d'un groupe composé de 6 sociétés opérant dans le secteur des services financiers. Au 31/12/2024, son capital s'élève à 100 007 645 dinars divisé en 20 001 529 actions de nominal 5 dinars, détenu par Groupe CARTE à hauteur de 39%.

Au 13/12/2024, la banque affiche un résultat net de 54 093 mDT en progression de 2,2% et un Produit Net Bancaire de 320 707 mDT en progression de 6,13%.

Au 30/06/2025, Le PNB de la banque a atteint 175 758 mDT en évolution de 14,59%% par rapport à la même période en 2024 et un résultat net de 27 365 mDT en progression de 18,43%.

Note sur la Conformité de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie aux dispositions de la Loi 2016-48 du 15 juillet 2016

L'UBCI a engagé un processus de mise en conformité progressif avec la loi bancaire n°2016-48, en étroite coordination avec la Banque Centrale de Tunisie. Cette mise en conformité s'inscrit dans une dynamique de modernisation et de renforcement de la confiance des parties prenantes.

En effet, la banque a renforcé ses structures de gouvernance conformément aux exigences de la loi 2016-48, notamment à travers :

- La séparation des fonctions de gestion et de contrôle.
- La consécration, de la règle de séparation entre les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.
- La clarification des attributions du conseil d'administration conformément aux principes de Bâle sur la bonne gouvernance.
- La création des comités indépendants spécialisés en matière de gestion des risques, d'audit, de rémunération et de nomination en appui au Conseil d'administration.
- Le respect de l'obligation d'information de la BCT de toute désignation de dirigeants et de membres de conseils.
- Le respect de l'obligation d'instituer des fonctions d'audit interne, de gestion des risques et de contrôle de conformité indépendantes des structures d'exploitation et d'appui.
- Le respect de l'obligation de désignation d'administrateurs indépendants et d'administrateurs représentant les petits actionnaires avec fixation des critères d'indépendance et alignement de la définition des petits actionnaires à celle retenue dans la législation relative au marché financier.
- L'adossment de la politique de rémunération des dirigeants des banques et des établissements financiers aux indicateurs de solidité, de solvabilité et de rentabilité.
- La consécration du principe de non cumul de la fonction de membre du conseil d'administration dans deux banques ou dans deux établissements financiers de même Catégorie.
- La consécration de l'obligation pour le directeur général, le directeur général adjoint et les membres du conseil d'une banque ou d'un établissement financier de ne pas exercer parallèlement la fonction de dirigeant d'une entreprise économique.

La banque a aussi adapté ses ratios de solvabilité et de liquidité pour répondre aux normes imposées par la BCT, elle a mis en œuvre des dispositifs de contrôle interne renforcés et à adopter une politique de gestion des conflits d'intérêt efficace notamment pour les parties liées validée par le Conseil d'administration.

Sur le volet lutte contre le blanchiment d'argent et financement du terrorisme, l'UBCI a renforcé son dispositif de LAB/FT avec des politiques et des procédures de vigilance client, de déclaration de soupçons et de formation du personnel.

Concernant la protection des consommateurs, l'UBCI a mis en place une panoplie de services bancaires de base :

- La mise en place d'une convention écrite relative à la gestion des comptes de dépôt des personnes physiques et morales pour des besoins non professionnels comportant les conditions générales d'ouverture, de fonctionnement et de clôture du compte et les

conditions particulières relatives aux produits, services et moyens de paiement auxquels le compte donne lieu ainsi que la liste et le montant des commissions applicables.

- La mise en place d'un processus formalisé pour informer la BCT de la commercialisation de tout produit ou service financier ou de l'institution de toute nouvelle commission.
- La mise en place des politiques et des mesures visant à consacrer les règles de sécurité et de transparence des opérations qui comprennent notamment les modes d'exécution des opérations bancaires au profit de la clientèle, de communication des informations y afférentes, de la notification des niveaux de tarification ainsi que de traitement de leurs requêtes.
- L'adhésion de l'UBCI à l'Institution de médiation bancaire auprès de l'association professionnelle tunisienne des banques et des établissements financiers chargé de l'examen de requêtes des consommateurs des services bancaires.
- Et enfin l'adhésion de l'UBCI au Fonds de garantie des dépôts bancaires.

CHAPITRE 1 – RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 - Responsable du document de référence

Mohammed KOUBAA
Directeur Général de l'UBCI

1.2- Attestation du responsable du document de référence

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à altérer la portée. »

Mohammed KOUBAA
Directeur Général de l'UBCI



1.3 - Responsables du contrôle des comptes :

➤ Etats financiers individuels relatifs aux exercices 2022 et 2023

- **Cabinet Mourad GUELLATY et Associés**, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représenté par Monsieur Mourad GUELLATY.
Adresse : 45, Avenue de la République | La Marsa - 2070 - Tunisie|
TEL : 71 740 313 – 71 740 231- FAX : 71 740 197
- **Cabinet Delta Consult**, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Wael KETATA.
Adresse : Immeuble International City Center, Bloc B, CUN, 1082.
Tel : 71 942 397 – 71 941 588 - Fax : 71 941 990

➤ Etats financiers individuels relatifs à l'exercice 2024

- **Cabinet AMC Ernst & Young**, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représenté par Mr Nouredine HAJJI.
Adresse : EY Tower Avenue, Fadhel Ben Achour Centre, Urbain Nord, Tunis 1003.
Tel : 31 342 111 - Fax : 70 164 810
- **Société DATN - Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited**, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Mr Tarek SAHLI.
Adresse : Rue du Lac Obéira, Tunis.
Tel : 36 400 900 - Fax : 36 050 900



➤ **Etats financiers Consolidés relatifs à l'exercice 2023**

- **Cabinet Mourad GUELLATY et Associés**, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représenté par Monsieur Mourad GUELLATY.
Adresse : 45, Avenue de la République | La Marsa - 2070 - Tunisie|
TEL : 71740 313 – 71 740 231- FAX : 71 740 197
- **Cabinet Delta Consult**, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Wael KETATA.
Adresse : Immeuble International City Center, Bloc B, CUN 1082.
Tel : 71 942 397 – 71 941 588 - Fax : 71 941 990

➤ **Etats financiers consolidés relatifs à l'exercice 2024**

- **Cabinet AMC Ernst & Young**, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représenté par Mr Nouredine HAJJI.
Adresse : EY Tower Avenue, Fadhel Ben Achour Centre, Urbain Nord, Tunis 1003.
Tel : 31 342 111 - Fax : 70 164 810
- **Société DATN - Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited**, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Mr Tarek SAHLI.
Adresse : Rue du Lac Obéira, Tunis.
Tel : 36 400 900 - Fax : 36 050 900

➤ **Etats financiers intermédiaires au 30/06/2025**

- **Cabinet AMC Ernst & Young**, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représenté par Mr Fehmi LAOURINE.
Adresse : EY Tower Avenue, Fadhel Ben Achour Centre, Urbain Nord, Tunis 1003.
Tel : 31 342 111 - Fax : 70 164 810
- **Société DATN - Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited**, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Mr Tarek SAHLI.
Adresse : Rue du Lac Obéira, Tunis.
Tel : 36 400 900 - Fax : 36 050 900

Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2022

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet Mourad GUELLATY et Associés représenté par Mr Mourad GUELLATY et le Cabinet Delta Consult, représentée par Monsieur Wael KETATA selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« Opinion »

« A notre avis, les états financiers l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

Observations

1 Impact de la révision des paramètres de calcul des provisions collectives

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « 4.1 Impact de la révision des paramètres de calcul des provisions collectives », en application de la circulaire BCT n° 2023-02 modifiant l'article 10 bis de la circulaire BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la banque a constitué par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2022, des dotations aux provisions collectives complémentaires pour un montant de 9.299 KDT portant le stock desdites provisions au 31 décembre 2022 à 34.291 KDT.

L'application des dispositions de la circulaire BCT n° 91-24 avant modification aurait eu pour effet de constituer des dotations aux provisions collectives pour un montant de 2.295 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

2 Impact des négociations collectives sectorielles 2022-2023-2024

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers « 4.2 Négociations collectives sectorielles 2022-2023-2024 » qui détaille l'effet des augmentations des salaires de base et des primes conventionnelles des agents et des cadres des banques et des établissements financiers suite à l'accord conclu en date du 8 novembre 2022 sur le résultat de l'UBCI arrêté au 31 décembre 2022.

Cet accord a porté sur l'augmentation des salaires de base et des primes conventionnelles des agents et cadres des banques et établissements financiers de 7%, applicable au titre de l'année 2022, avec effet rétroactif au 1er mai 2022, et au titre des années 2023 et 2024.

Ainsi, l'impact des augmentations convenues dans le cadre des négociations collectives sectorielles au titre de l'année 2022 sur le résultat avant impôt de l'exercice 2022 s'élève à un montant de 6.863 KDT.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque.

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur. »

Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2023

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet Mourad GUELLATY et Associés représenté par Mr Mourad GUELLATY et le Cabinet Delta Consult, représentée par Monsieur Wael KETATA selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« Opinion

« A notre avis, les états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

Paragraphe d'observations

Nous attirons votre attention sur les deux points suivants :

1 Contrôle fiscal en cours

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « 5.34 Passifs éventuels », la banque a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire portant sur l'Impôt sur les Sociétés et la Contribution Sociale de Solidarité au titre de l'exercice comptable 2021.

Une notification des résultats de contrôle préliminaire a été adressée à la banque en date du 1er Mars 2024 faisant ressortir un redressement de 1.086 KDT dont 424 KDT de pénalités et ramenant le crédit d'impôt au 31 décembre 2021 de 8.529 KDT à 802 KDT.

Au 31 décembre 2023, les risques estimés à ce titre par la banque sont couverts par les provisions jugées nécessaires. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut pas être déterminé de manière fiable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

2 Impact de la révision des paramètres de calcul des provisions collectives

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « 4.1 Impact de la révision des paramètres de calcul des provisions collectives », en application de la circulaire BCT n° 2024-01 modifiant l'annexe III à la circulaire BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la banque a constitué par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2023, des dotations aux provisions collectives complémentaires pour un montant de 8.753 KDT portant le stock desdites provisions au 31 décembre 2023 à 43.043 KDT. L'application des dispositions de la circulaire BCT n° 91-24 avant modification aurait eu pour effet de constituer des dotations aux provisions collectives pour un montant de 962 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur. La responsabilité de

veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur. »

Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2024

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet AMC Ernst & Young représenté par Mr Noureddine HAJJI et le cabinet Société DATN - Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, représentée par Monsieur Tarek SAHLI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« Opinion

« A notre avis, les états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie «UBCI», sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie. »

Paragraphe d'observations

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- La note n° 5.34 « Contrôles en cours » qui décrit que la banque a reçu :

- En juillet 2024, une notification de vérification sociale au titre de la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 ; et

- En décembre 2024, une notification de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 1er janvier 2020 à 31 décembre 2023.

Les procédures de vérification par les organismes concernés demeurent en cours. En conséquence, les impacts définitifs ne peuvent être estimés de façon précise à la date du présent rapport. En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, la banque a constaté les provisions jugées nécessaires.

- La note « 3.9 Impact de l'application de la loi 2024-41 » afférente à la réduction des taux d'intérêt fixes des crédits, qui expose les impacts d'application des nouvelles dispositions apportées par la loi 2024-41 du 2 août 2024, modifiant et complétant l'article 412 ter du Code de Commerce, ainsi que les traitements comptables adoptés conformément aux règles édictées par la norme comptable tunisienne NCT 24.

- La note n° 5.35 « Passifs éventuels » qui décrit l'affaire intentée par le Conseil de la Concurrence à l'encontre du secteur bancaire, portant sur le traitement du report des échéances durant la période de la pandémie de COVID-19. À la date du présent rapport, la banque n'a pas reçu de décision à ce sujet et le risque final ne peut être raisonnablement estimé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur. »

Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers Consolidés arrêtés au 31/12/2023

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet Mourad GUELLATY et Associés représenté par Mr Mourad GUELLATY et le Cabinet Delta Consult, représentée par Monsieur Wael KETATA selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« Opinion

« A notre avis, les états financiers consolidés du groupe UBCI présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

1 1 Contrôle fiscal en cours de la société mère UBCI :

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « C.32 Passifs éventuels », la Société mère UBCI a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire portant sur l'Impôt sur les Sociétés et la Contribution Sociale de Solidarité au titre de l'exercice comptable 2021. Une notification des résultats de contrôle préliminaire a été adressée à la banque en date du 1er Mars 2024 faisant ressortir un redressement de 1.086 KDT dont 424 KDT de pénalités et ramenant le crédit d'impôt au 31 décembre 2021 de 8.529 KDT à 802 KDT.

Au 31 décembre 2023, les risques estimés à ce titre par la société mère sont couverts par les provisions jugées nécessaires. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut pas être déterminé de manière fiable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

2 Impact de la révision des paramètres de calcul des provisions collectives :

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « 3.1 Impact de la révision des paramètres de calcul des provisions collectives », en application de la circulaire BCT n° 2024-01 modifiant l'annexe III à la circulaire BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la société Mère UBCI a constitué par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2023, des dotations aux provisions collectives complémentaires pour un montant de 8.753 KDT portant le stock desdites provisions au 31 décembre 2023 à 43.043 KDT. L'application des dispositions de la circulaire BCT n° 91-24 avant modification aurait eu pour effet de constituer des dotations aux provisions collectives pour un montant de 962 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

3 Contrôle fiscal en cours de la filiale « UBCI Capital Développement SICAR – UCDS » :

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers consolidés « C.32 Passifs éventuels », la filiale « UBCI Capital Développement SICAR – UCDS » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2020. Une notification des résultats de la vérification fiscale approfondie a été adressée à l'UCDS en décembre 2021 et a porté sur un redressement de 197 KDT et la création d'un crédit d'IS à fin 2020 de 4 KDT. Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code de Droits et Procédures Fiscaux, l'UCDS a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale en février 2022. En avril 2022, l'UCDS a reçu la réponse de l'administration fiscale qui porte sur le maintien des principaux chefs de redressement. En mai 2022, l'UCDS a adressé à l'administration fiscale une deuxième réponse et a saisi la Commission de Conciliation. L'UCDS a constitué depuis 2021 des provisions pour un montant de 50 KDT en couverture du risque associé à cette situation. Le risque final dépend du dénouement du dossier de contrôle.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point. »

Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers Consolidés arrêtés au 31/12/2024

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet AMC Ernst & Young représenté par Mr Nouredine HAJJI et le cabinet Société DATN - Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, représentée par Monsieur Tarek SAHLI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« Opinion »

« A notre avis, les états financiers consolidés du Groupe UBCI, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observations

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- La note 32 « Contrôles en cours » qui décrit que la société mère a reçu :
 - En juillet 2024, une notification de vérification sociale au titre de la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 ; et
 - En décembre 2024, une notification de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 1er janvier 2020 à 31 décembre 2023.

Les procédures de vérification par les organismes concernés demeurent en cours. En conséquence, les impacts définitifs ne peuvent être estimés de façon précise à la date du présent rapport. En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, le Groupe a constaté les provisions jugées nécessaires.

- La note n° 2.9 « Impact de l'application de la loi 2024-41 » afférente à la réduction des taux d'intérêt fixes des crédits, qui expose les impacts d'application des nouvelles dispositions apportées par la loi 2024-41 du 2 août 2024, modifiant et complétant l'article 412 ter du Code de Commerce, ainsi que les traitements comptables adoptés conformément aux règles édictées par la norme comptable tunisienne NCT 24.
- La note 33 « Passifs éventuels » qui décrit l'affaire intentée par le Conseil de la Concurrence à l'encontre du secteur bancaire, portant sur le traitement du report des échéances durant la période de la pandémie de COVID-19. À la date du présent rapport, la société mère n'a pas reçu de décision à ce sujet et le risque final ne peut être raisonnablement estimé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que

la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus. »

Extrait de l'avis d'examen limité des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires au 30/06/2025

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2025 ont fait l'objet d'un examen limité effectué par le Cabinet AMC Ernst & Young représenté par Mr Fehmi LAOURINE et le cabinet Société DATN - Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, représentée par Monsieur Tarek SAHLI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Les commissaires aux comptes ont émis l'avis suivant :

« Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » au 30 juin 2025, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

Les commissaires aux comptes ont aussi formulé l'observation suivante :

« Paragraphe d'observation :

Nous attirons l'attention sur la note 5.33 « Événements postérieurs à la date de clôture » qui décrit qu'en date du 16 Juillet 2024, la banque a reçu une notification de vérification sociale au titre de la période allant du 1 janvier 2021 au 31 décembre 2023.

La banque a fait opposition en date du 10 Avril 2025, en apportant les justifications nécessaires, dès la réception de la première notification du 27 Mars 2025.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la banque a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point. »

1.4. Attestation des commissaires aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations présentés »

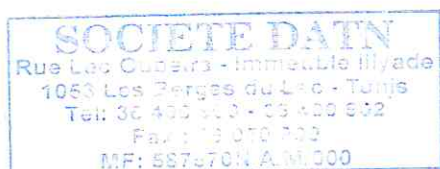
Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI



Société DATN - Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited
Tarek SAHLI



1.5. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du document de référence ».

Monsieur Mehdi BACH-HAMBA

Directeur Général

UNION CAPITAL



1.6. Responsable de l'information :

Madame Sana Nouria

Directrice des finances de l'UBCI

Tel : 39 153 476



CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL

2.1 - Renseignements de caractère général concernant l'UBCI :

2.1.1. Dénomination et siège social :

Dénomination sociale : Union Bancaire pour le Commerce et L'Industrie -UBCI -
Siège social : 139, Avenue de la Liberté – 1002 Tunis - Belvédère
Téléphone : 39 153 476
Site Web : www.ubci.tn
Email : sana.nouira@ubci.com.tn

2.1.2 Forme juridique et législation particulière :

L'UBCI est une société anonyme de droit tunisien régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.

2.1.3 Date de constitution et durée :

Date de constitution : 27/11/1961
Durée : 99 ans.

2.1.4 Objet social :

La Société exerce à titre de profession habituelle les opérations bancaires comprenant :

- la réception des dépôts du public quelles qu'en soient la durée et la forme ;
- L'octroi de crédits sous toutes leurs formes ;
- l'exercice, à titre d'intermédiaire, des opérations de change ;
- la mise à la disposition de la clientèle et la gestion des moyens de paiement.

La Société peut aussi effectuer les opérations liées à son activité telles que le conseil et l'assistance en matière de gestion de patrimoine, de gestion financière, d'ingénierie financière et d'une manière générale tous les services destinés à faciliter la création, le développement et la restructuration des entreprises. Comme elle peut prendre des participations au capital d'entreprises existantes ou en création conformément aux conditions légales.

La Société peut exercer, à titre exceptionnel, des opérations autres que les opérations bancaires, à condition qu'elles présentent une importance limitée par rapport à l'ensemble des opérations exercées à titre habituel et qu'elles ne soient pas de nature à empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence, au détriment des entreprises qui les exercent à titre habituel.

2.1.5. Identifiant unique : 0002707P

2.1.6 Exercice social : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

2.1.7. Nationalité : Tunisienne.

2.1.8. Régime fiscal : Droit commun.

2.1.9. Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir des informations contenues dans le présent document de référence sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

2.1.10. Capital social :

Le capital social s'élève à 100 007 645 dinars, divisé en 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 dinars chacune entièrement libérées.

2.1.11. Lieu où peuvent être consultés les documents de la banque :

Siège social de l'UBCI : 139, Avenue de la Liberté – 1002 Tunis - Belvédère et site internet : www.ubci.tn

2.1.12. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing :

Madame Sana Noura

Directrice des finances de l'UBCI

Tel : 39 153 476

2.1.13. Clauses statutaires particulières

ASSEMBLEES GENERALES

ARTICLE 24 : DISPOSITIONS COMMUNES AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

24.1 Assemblées d'actionnaires

24.1.1 L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires

24.1.2 L'assemblée peut avoir les pouvoirs, tout à la fois d'une assemblée générale ordinaire et d'une assemblée générale extraordinaire si elle réunit les conditions nécessaires.

24.1.3 Les délibérations de l'assemblée régulièrement prises obligent tous les actionnaires, mêmes les absents ou incapables.

24.1.4 Les réunions ont lieu au siège social ou à tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

24.1.5 Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires peuvent se tenir par visioconférence ou conférence téléphonique auquel cas :

- La lettre de convocation, l'ordre du jour de la réunion et les documents les accompagnant doivent être communiqués à chaque actionnaire à l'adresse électronique par email confirmé par un accusé de réception du destinataire ou par tout moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit dans les délais prévus par la loi et les Statuts.
- Une feuille de présence individuelle ainsi que le code d'accès pour permettre le vote par correspondance doivent être envoyés à chacun des actionnaires à son adresse électronique par

email confirmé par un accusé de réception ou par tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit avant l'ouverture des travaux de la réunion pour être emmargée. Elle doit être retournée signée par l'actionnaire communiquant à distance à l'adresse électronique de la Société par e-mail. Le vote sera exercé par voie électronique dans le cadre d'un site dédié qui sera accessible aux actionnaires au moyen du code qui leur aura été adressé par la Société

- Le procès-verbal de la réunion doit être dressé, signé par le président et communiqué aux membres du bureau de l'assemblée par e-mail à leurs adresses électroniques confirmé par un accusé de réception ou par tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit. Il sera soumis à la signature des dits membres ultérieurement.

24.2 Convocation des assemblées

24.2.1 Les actionnaires sont réunis, chaque année, en assemblée générale ordinaire par le conseil d'administration dans les quatre (04) premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice.

24.2.2 Les convocations aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires sont faites par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises vingt et un (21) jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis doit indiquer la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

24.3 Droit d'assister aux assemblées générales

24.3.1 Les assemblées générales se composent des actionnaires détenant au moins 10 actions pourvu que les actions aient été libérées des versements exigibles. Toutefois, plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre le minimum prévu par les Statuts et se faire représenter par l'un d'eux.

24.3.2 Ces actionnaires peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

24.3.3 Les sociétés sont valablement représentées, soit par leur directeur général ou par un membre de leur conseil d'administration, par un de leurs gérants, soit par un mandataire muni d'un pouvoir régulier sans qu'il soit nécessaire que le directeur général, le gérant, le membre du conseil ou le mandataire soit personnellement actionnaire.

24.3.4 Les propriétaires d'actions peuvent assister à l'assemblée générale sur simple justification de leur identité à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée.

24.3.5 Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

24.4 Règlement des assemblées générales

24.4.1 L'assemblée générale est présidée par le président ou en son absence par un administrateur délégué spécialement à cet effet par le conseil d'administration.

24.4.2 Au cas où l'assemblée est convoquée à la diligence du ou des commissaires aux comptes ou du liquidateur, l'auteur de la convocation préside l'assemblée.

24.4.3 Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents.

24.4.4 Les actionnaires présents désignent le secrétaire qui peut être choisi en dehors des membres de l'assemblée.

24.4.5 Il est tenu une feuille de présence laquelle contient les noms et domiciles des actionnaires présents ou représentés et indique le nombre des actions possédées par chacun d'eux.

24.4.6 La feuille de présence est signée par les actionnaires présents ou leurs mandataires et est certifiée par le bureau, elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant.

24.5 Ordre du Jour des assemblées

24.5.1 L'ordre du jour est arrêté par le conseil d'administration ou l'auteur de la convocation, habilité à cet effet conformément à la loi.

24.5.2 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins cinq pour cent (5%) du capital social peuvent demander, avant la tenue de la première assemblée, l'inscription de projets supplémentaires de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale après avoir adressé à la Société une demande par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout autre moyen écrit ou ayant la preuve de l'acte écrit. La demande doit être adressée avant la tenue de la première assemblée générale. L'assemblée générale ne peut délibérer sur des questions non inscrites à l'ordre du jour.

24.5.3 Préalablement à l'assemblée générale réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées doit être tenu au siège social de la Société à la disposition des actionnaires, quinze (15) jours au moins avant la date de la réunion.

24.6 Droit de vote aux assemblées générales

24.6.1 Chaque membre de l'assemblée générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

24.6.2 Le vote a lieu à main levée ou par toute autre moyen public décidé par l'assemblée générale. Si la majorité simple des actionnaires exige le scrutin secret, celui-ci devient obligatoire pour toutes les questions comme la révocation des administrateurs ou la mise en cause de leur responsabilité.

24.6.3 Aucun actionnaire ne peut voter à titre personnel ou par procuration lorsqu'il s'agit d'une décision lui attribuant un avantage personnel, lorsque cet actionnaire est l'auteur de l'apport bénéficiant de l'avantage particulier soumis à l'appréciation de l'assemblée. Si l'assemblée réduit l'évaluation de l'apport en nature, l'approbation expresse de l'apporteur est requise.

24.7 Procédures des assemblées générales

Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux inscrits ou annexés sur un registre spécial et signés par les membres composant le bureau. Le refus de l'un d'eux doit être mentionné. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le directeur général et par deux scrutateurs. Après la dissolution de la Société et pendant la liquidation, ces copies ou extraits sont signés par le liquidateur.

La banque s'engage à conformer l'article 24 de ses statuts à la réglementation en vigueur

ARTICLE 25 : ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

25.1 Pouvoirs des assemblées générales ordinaires

25.1.1 Les délibérations de l'assemblée générale ordinaire statuant sur première ou deuxième convocation sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

25.1.2 L'assemblée générale ordinaire statue sur toutes les questions qui excèdent la compétence du conseil d'administration et peut conférer à ce dernier les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs qui lui sont attribués seraient insuffisants. D'une manière générale elle règle les conditions du mandat imparti au conseil d'administration et détermine la conduite des affaires de la Société.

25.1.3 Elle discute, approuve ou redresse les états financiers et d'une façon générale contrôle tous les actes de gestion des administrateurs et leur donne quitus.

25.1.4 Elle prend les décisions relatives aux résultats après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes et statue notamment sur l'affectation et la répartition des bénéfices.

25.1.5 L'assemblée générale ordinaire approuve ou rejette les nominations provisoires d'administrateurs effectuées par le conseil d'administration.

25.1.6 Elle nomme, remplace et réélit les administrateurs ainsi que les Commissaires aux Comptes.

25.1.7 Elle détermine le montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration.

25.1.8 Elle approuve ou désapprouve les conventions visées par les articles 200, 202 et 475 du Code des Sociétés Commerciales que le conseil d'administration a autorisées.

25.1.9 Elle délibère sur toutes les autres propositions portées à son ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

25.2 Quorum

25.2.1 Pour délibérer valablement, l'assemblée générale ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins le tiers des actions conférant à leur titulaire le droit de vote.

25.2.2 Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale est convoquée à nouveau selon les formes prescrites par l'article 24.

25.2.3 Entre la première et la deuxième convocation, un délai minimum de quinze (15) jours doit être observé.

25.2.4 L'assemblée générale réunie sur deuxième convocation délibère valablement quelle que soit la fraction du capital représentée.

ARTICLE 26 : ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

26.1 Pouvoirs des assemblées générales extraordinaires

26.1.1 Les délibérations des assemblées générales extraordinaires sont prises à la majorité des deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

26.1.2 Les assemblées générales extraordinaires peuvent, sur la proposition des actionnaires et dans le cadre de la législation des sociétés anonymes, apporter toutes modifications aux Statuts. Elles peuvent également décider l'amortissement ou le rachat des actions par prélèvement sur les bénéfices ou les réserves, et décider la liquidation.

26.2 Quorum

26.2.1 Première convocation

Les assemblées générales extraordinaires ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées d'actionnaires détenant au moins la moitié du capital social.

26.2.2 Deuxième convocation

Si la première assemblée n'a pas réuni la moitié du capital social, le délai de la tenue de l'assemblée générale peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation.

Elle ne délibère valablement que si elle est composée d'actionnaires représentant au moins le tiers du capital social.

ARTICLE 30 : AFFECTATION ET REPARTITION DES BENEFICES

30.1 Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

30.2 L'assemblée générale ordinaire pourra toujours, sur la proposition du conseil d'administration, distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices, pour constituer un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires dont l'emploi et l'affectation seront déterminés par l'assemblée générale ordinaire.

30.3 Le solde aux actionnaires au prorata de leurs actions.

30.4 Chaque actionnaire doit recevoir sa part des dividendes dans un délai maximum de trois (3) mois de la date de la tenue de l'assemblée générale qui a décidé la distribution sauf décision unanime des actionnaires.

En cas de dépassement du délai de trois (3) mois, les bénéfices non distribués génèreront un intérêt commercial au sens de la réglementation en vigueur. Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité sont prescrites conformément à la loi

2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la banque

Capital social : 100 007 645 dinars

Nombre d'actions : 20.001.529 actions

Nominal : 5 dinars

Forme des actions : Nominative

Catégorie : Ordinaire

Libération : Intégrale

Jouissance : 1^{er} janvier 2025

2.3 Evolution du capital

Date de l'AGE	Nature de l'opération	Évolution du capital		Capital en circulation		Nominal
		En DT	En actions	En DT	En actions	
AGE du 27/11/1961	Changement de nomination et augmentation de capital suite à la fusion entre UFITEC et BNCI-A*	250 000	50 000	250 000	50 000	5
AGE du 10/04/1963	Augmentation en numéraire	50 000	10 000	300 000	60 000	5
AGE du 02/12/1966	Incorporation de réserves	200 000	40 000	500 000	100 000	5
	Augmentation en numéraire	100 000	20 000	600 000	120 000	
AGE du 15/12/1969 et AGE du 16/01/1970	Incorporation de réserves	400 000	80 000	1 000 000	200 000	5
	Apport Fusion avec BECI Tunisie	650 000	130 000	1 650 000	330 000	
AGE du 11/06/1974 et AGE du 29/10/1974	Fusion avec SOGEFIM	76 875	15 375	1 726 875	345 375	5
	Réduction de capital suite à l'absorption de SOGEFIM	75 375	15 075	1 651 500	330 300	
AGE du 10/10/1975	Augmentation en numéraire	848 500	169 700	2 500 000	500 000	5
AGE du 17/06/1976	Incorporation de réserves	250 000	50 000	2 750 000	550 000	5
	Incorporation de réserves	250 000	50 000	3 000 000	600 000	
	Augmentation en numéraire	500 000	100 000	3 500 000	700 000	
AGE du 20/05/1981	Incorporation de réserves	875 000	175 000	4 375 000	875 000	5
	Augmentation en numéraire	625 000	125 000	5 000 000	1 000 000	
AGE du 04/10/1982	Incorporation de réserves	1 250 000	250 000	6 250 000	1 250 000	5
	Augmentation en numéraire	1 250 000	250 000	7 500 000	1 500 000	
	Incorporation de réserves	1 250 000	250 000	8 750 000	1 750 000	
	Augmentation en numéraire	1 250 000	250 000	10 000 000	2 000 000	
AGE du 12/06/1989	Incorporation de réserves	1 250 000	250 000	11 250 000	2 250 000	5
	Augmentation en numéraire	1 250 000	250 000	12 500 000	2 500 000	
	Incorporation de réserves	1 250 000	250 000	13 750 000	2 750 000	
	Augmentation en numéraire	1 250 000	250 000	15 000 000	3 000 000	
AGE du 08/06/1993	Incorporation de réserves	2 500 000	500 000	17 500 000	3 500 000	5
	Augmentation en numéraire	2 500 000	500 000	20 000 000	4 000 000	
	Incorporation de réserves	2 500 000	500 000	22 500 000	4 500 000	
	Augmentation en numéraire	2 500 000	500 000	25 000 000	5 000 000	
	Incorporation de réserves	2 500 000	500 000	27 500 000	5 500 000	
	Augmentation en numéraire	2 500 000	500 000	30 000 000	6 000 000	
AGE du 10/05/2000	Incorporation de réserves	5 000 000	1 000 000	35 000 000	7 000 000	5
AGE du 18/05/2004	Incorporation de réserves	15 000 000	3 000 000	50 000 000	10 000 000	5
AGE du 25/06/2010	Incorporation de réserves	25 000 000	5 000 000	75 000 000	15 000 000	5
AGE du 29/12/2010	Augmentation de capital suite à une fusion par voie d'absorption**	759 030	151 806	75 759 030	15 151 806	5
AGE du 22/06/2012	Augmentation en numéraire	4 734 935	946 987	80 493 965	16 098 793	5
AGE du 26/07/2013	Incorporation de réserves	19 513 680	3 902 736	100 007 645	20 001 529	5

*L'AGE du 27/11/1961 a approuvé le changement de dénomination de l'Union Financière et Technique (UFITEC) à l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI), ainsi qu'une augmentation de capital par apport en nature pour le porter de 150 000 DT à 250 000 DT suite à sa fusion avec le réseau tunisien de la Banque Nationale de Commerce et de l'Industrie - Afrique (BNCI-A).

**L'AGE du 29/12/2010 a approuvé la fusion par absorption de l'UBCI Leasing, Med Finance SICAF, Union Immobilière et UBCI Asset Management par l'UBCI et une augmentation de capital de 75 000 000 DT à 75 759 030 DT.

2.4. Répartition du capital social et des droits de vote au 31/08/2025 :

2.4.1. Structure du capital au 31/08/2025

ACTIONNAIRES	Nombre d'actionnaires	Total Actions	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
1/ Participations Privés Tunisiennes	580	17 758 280	88 791 400	88,785%
<u>Personnes Morales</u>	45	12 281 013	61 405 065	61,400%
Ayant 3 % et plus	3	10 725 067	53 625 335	53,621%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3 %	5	1 156 298	5 781 490	5,781%
Public ayant au maximum 0,5 %	37	399 648	1 998 240	1,998%
<u>Personnes Physiques</u>	535	5 477 267	27 386 335	27,38%
Ayant 3 % et plus	0	0	0	0,0%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3 %	15	3 400 111	17 000 555	17,00%
Public ayant au maximum 0,5 %	520	2 077 156	10 385 780	10,38%
2/ Participations Étrangères	9	2 225 573	11 127 865	11,13%
<u>Personnes Morales</u>	1	2 217 766	11 088 830	11,09%
Ayant 3 % et plus	1	2 217 766	11 088 830	11,09%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3 %	0	0	0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5 %	0	0	0	0,00%
<u>Personnes Physiques</u>	8	7 807	39 035	0,04%
Ayant 3 % et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3 %	0	0	0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5 %	8	7 807	39 035	0,04%
3/ Rompus d'actions provenant d'attributions gratuites	-	17 676	88 380	0,09%
Total	589	20 001 529	100 007 645	100,000%

2.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 31/08/2025 :

Actionnaires ayant 3% et plus	Nombre d'actions	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
SERENITY CAPITAL FINANCE HOLDING	7 800 000	39 000 000	39,00%
BNP PARIBAS IRB PARTICIPATIONS	2 217 766	11 088 830	11,09%
MENINX HOLDING	2 036 067	10 180 335	10,18%
WIP	889 000	4 445 000	4,44%
Total	12 942 833	64 714 165	64,71%

2.4.3. Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par les membres des organes d'administration et de direction au 31/08/2025 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en DT	% du capital et des droits de votes
SERENITY CAPITAL FINANCE HOLDING	7 800 000	39 000 000	39,00%
MENINX HOLDING	2 036 067	10 180 335	10,18%
STRAMICA	595 652	2 978 260	2,98%
BOURICHA SONYA	238 321	1 191 605	1,19%
ZEGHAL SLIM	50	250	0,00%
DOGHRI HASSINE	10	50	0,00%
HAKIM DOGHRI	0	0	0,00%
RADHI MEDDEB	0	0	0,00%
LAUREEN KOUASSI OLSSON	0	0	0,00%
SAMIA KAROUI ZOUAOUI	0	0	0,00%
FAIZA BEN MASOUD FEKI	0	0	0,00%
MOHAMMED KOUBAA	0	0	0,00%
Total	10 670 100	53 350 500	53,35%

2.4.4. Nombre d'actionnaires au 31/08/2025 :

Le capital d'UBCI est réparti entre 589 actionnaires :

- 46 personnes morales ;
- 543 personnes physiques.

2.5. Description sommaire du Groupe UBCI au 31/12/2024

2.5.1. Présentation des sociétés du groupe UBCI

Le groupe UBCI compte, outre la société mère UBCI, six filiales, toutes actives dans le secteur financier, dont une société d'intermédiation en bourse et de gestion d'actifs, deux SICAR, une SICAF et deux SICAV.

Par ailleurs, la société mère UBCI détient une participation directe égale à 20% dans le capital de la société SCHNEIDER, exclue du périmètre de consolidation pour absence d'influence.

Sociétés	Capital au 31/12/2024 (DT)	Nombre d'actions ou de parts sociales	Part. Directe en Nombre d'actions et de parts sociales	% de Participation Directe	Consolidation
UBCI	100 007 645	20 001 529	-	-	IG
Union Capital	4 075 480	407 548	326 043	80,00%	IG
Global Invest SICAR (G.I.S)	726 000	484 000	412 537	85,23%	IG
UBCI CAPITAL Développement SICAR	500 000	50 000	49 990	99,88%	IG
U T P SICAF	2 500 000	500 000	207 834	41,57%	IG
HANNIBAL SICAV	1 006 009	9 287	2 450	26,38%	IG
UNIVERS SICAV	1 981 324	19 152	11 076	57,54%	IG

UBCI :

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » est une banque de dépôt privée au capital de 100.007.645 dinars, créée en décembre 1961.

Au 31/12/2024, le PNB de la banque s'élève à 320,7 MD et son résultat net s'élève à 54MD.

Union Capital :

La société Union Capital est une filiale du groupe UBCI détenue à concurrence de 80%. Suite à la fusion par absorption de la société UBCI Bourse par la société COFIB Capital Finances survenue en mars 2024, cette dernière a changé de dénomination et devenue Union Capital. La société opère dans le secteur d'intermédiation en bourse.

Au 31/12/2024, son capital s'élève à 4 075 480 DT divisé en 407 548 actions de 10DT chacune.

En 2024, l'activité de la société a généré des revenus de 1 562 mDT et un résultat net de 1 209 mDT.

Global Invest SICAR (GIS)

La société GIS est une société d'investissement à capital risque, créée en 1999, elle est dotée d'un capital de 726 mDT, détenu à hauteur de 85% par l'UBCI.

L'activité de Global Invest SICAR en 2024 a généré des revenus de 167 mDT dégagant un Résultat Net de 109 mDT contre 90 mDT en 2023.

UBCI Capital Développement SICAR (UCDS)

La société UBCI Capital Développement SICAR (UCDS) est une société d'investissement à capital risque, créée en 2013. Elle est dotée d'un capital de 500 mDT détenue à 99,98% par l'UBCI. Elle a pour vocation d'accompagner dans la durée les PME Tunisiennes dans la réalisation de leurs projets stratégiques par des investissements en fonds propres.

En 2024, l'activité d'UBCI Capital Développement SICAR a généré un revenu de 806 mDT, dégagant un Résultat Net de 542 mDT contre 135 mDT en 2023.

UNION TUNISIENNE de PARTICIPATION -UTP SICAF

La société UTP-SICAF est une société d'investissement à capital fixe créée en 1976 ayant pour objet de constituer et gérer un portefeuille de valeurs mobilières en utilisant ses propres fonds. Elle est dotée d'un capital de 2,5 MD et détenue à hauteur de 41,57% par l'UBCI.

L'activité de l'UTP en 2024 a généré des revenus de 1026 mDT dégageant ainsi un Résultat Net de 802 mDT contre 586 mDT en 2023.

HANNIBAL SICAV

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Elle a été créée le 19 Avril 1999 à l'initiative de l'UBCI sous forme mixte et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 19 mars 1999. Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Au 31/12/2024, la société affiche un actif net de 1 025 mDT et un résultat net de 30 mDT.

UNIVERS SICAV

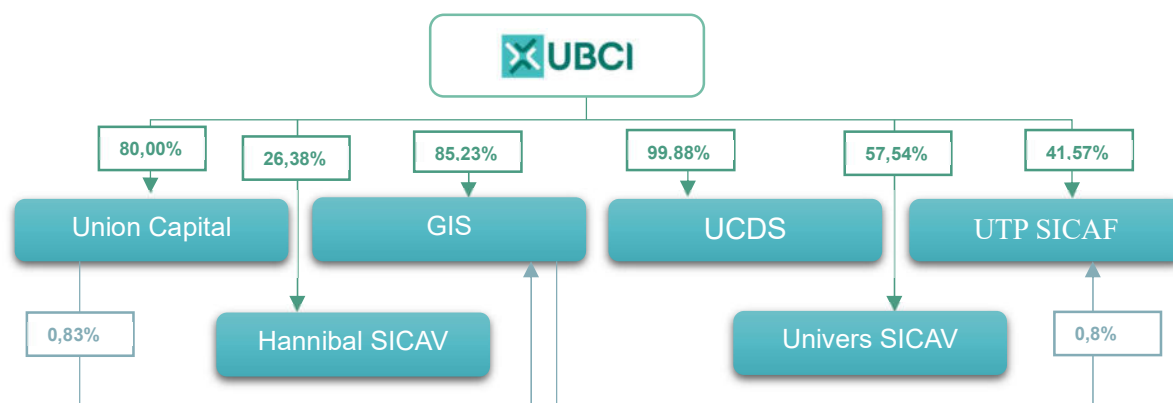
UNIVERS ACTIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution puis devenue SICAV Actions de type capitalisation depuis le 2 janvier 2019, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Elle a été créée le 24 Février 2000 à l'initiative de l'UBCI sous forme mixte et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 10 janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La société a un Actif Net de 2 020 mDT et un résultat net de 185 mDT au 31/12/2024.

2.5.2. Schéma financier du groupe UBCI au 31/12/2024 :



2.5.3 Etat des participations réciproques entre les sociétés du groupe UBCI au 31/12/2024

Sociétés	UBCI	Union Capital	Global Invest SICAR (G.I.S)	UBCI CAPITAL Développement SICAR	U T P SICAF	HANNIBAL SICAV	UNIVERS SICAV
UBCI	-	80%	85,23%	99,88%	41,57%	26,38%	57,54%
Union Capital	-	-	0,83%	-	-	-	-
Global Invest SICAR (G.I.S)	-	-	-	-	0,80%	-	-
UBCI CAPITAL Développement SICAR	-	-	-	-	-	-	-
U T P SICAF	-	-	-	-	-	-	-
HANNIBAL SICAV	-	-	-	-	-	-	-
UNIVERS SICAV	-	-	-	-	-	-	-
% DE CONTRÔLE	0,00%	80,00%	86,06%	99,88%	42,37%	26,38%	57,54%

2.5.4 Evénements récents modifiant le schéma financier du groupe UBCI entre le 31/12/2024 et la date d'élaboration du Document de référence

En date du 04/07/2025, l'UBCI a signé un accord relatif à l'acquisition d'une participation majoritaire de 71,77% dans le capital de la Société Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE), opérant sous le nom commercial DAAM TAMWEEL.

La mise en œuvre de cet accord est soumise à l'obtention préalable des autorisations réglementaires en vigueur, notamment l'agrément de l'ACM.

2.5.5 Chiffres clés des sociétés du groupe UBCI au 31/12/2024

En mDT

Sociétés	Capitaux propres avant affectation	Produits d'exploitation	Résultat d'exploitation	Résultat net	Total des passifs	Charges financières
UBCI	548 431	519 854	87 444	54 093	4 627 468	189 336
Union Capital	8 703	1 562	415	1 210	2 186	0
Global Invest SICAR (G.I.S)	1 119	167	124	109	224	0,4
UBCI CAPITAL Développement SICAR	1 102	806	763	542	35 881	0
U T P SICAF	5 694	1 026	806	802	170	0
HANNIBAL SICAV	1 025*	51	16	30	30	9
UNIVERS SICAV	2 020*	88	32	185	38	26

* Actif Net

2.5.6. Les engagements financiers du groupe UBCI au 31/12/2024 :

En mDT

Sociétés	Crédits bancaires	Ressources extérieure	Emprunts obligataires	Ressources budgétaires	Découverts	Certificats de dépôt	Leasing	Total
UBCI	2057	48 396	0	3 913	0	0	0	54 366
Union Capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Global Invest SICAR (G.I.S)	0	0	0	0	0	0	0	0
UBCI CAPITAL Développement SICAR	0	0	0	0	0	0	0	0
U T P SICAF	0	0	0	0	0	0	0	0
HANNIBAL SICAV	0	0	0	0	0	0	0	0
UNIVERS SICAV	0	0	0	0	0	0	0	0

2.5.7. Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe

La banque ne possède pas une politique définie de financement inter sociétés du groupe étant donné que la nature d'activité de ces sociétés ne nécessite pas un financement en dettes.

2.6. Relations de l'UBCI avec les sociétés du Groupe UBCI au 31/12/2024

2.6.1 Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe

Crédits reçus :

En DT

Dépôts à Termes auprès de l'UBCI	
Société	Encours DAT au 31-12-2024
GIS	830 000
UTP	1 000 000
UCDS	7 087 500

Compte ouvert auprès de l'UBCI	
UCDS	25 410
UTP	93 617
GIS	23 994

Prêts Octroyés :

Néant

2.6.2. Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe

Créances sur les sociétés du groupe

Néant.

Dettes envers les sociétés du groupe

Néant.

2.6.3 Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe

Reçus

Néant.

Donnés

Néant.

2.6.4 Les dividendes et autres rémunérations encaissés par l'UBCI en 2024 et distribués par les sociétés du groupe au titre de l'exercice 2023

En DT	Dividende versé à l'UBCI en 2024
GIS	255 773
UCDS	799 040
U T P SICAF	140 288
HANNIBAL SICAV	4 194
TOTAL	1 199 295

2.6.5. Les dividendes et autres rémunérations distribués par l'UBCI en 2024 aux sociétés du groupe au titre de l'exercice 2024

Néant.

2.6.6 Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe

Les garanties et sûretés réelles

Reçues

Néant.

Données

Néant.

Les cautions

Reçues

Néant.

Données

Néant

2.7. Relations commerciales entre l'UBCI et les sociétés du Groupe durant l'exercice 2024

2.7.1. Le chiffre d'affaires réalisé par l'UBCI avec les sociétés du groupe

Encaissé

Des conventions de dépôt d'actifs et de distribution de titres sont conclues entre la banque et ses filiales HANNIBAL SICAV et UBCI UNIVERS ACTIONS. Les commissions perçues par l'UBCI au titre de 2024 s'élèvent à 11 mDT auprès d'UNIVERS ATION SICAV et 3 mDT auprès de Hannibal SICAV.

Décaissé

- La société GIS est domiciliée à titre gratuit chez l'UBCI.

Le compte bancaire à vue de la société GIS chez la banque UBCI est rémunéré au taux de 2%. Les intérêts de dépôt comptabilisés au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 1 964 DT.

- Le compte bancaire à vue d'UCDS SICAR ouvert sur les livres de l'UBCI est rémunéré au taux de 2%.

Les intérêts de dépôt relatifs à ce compte au titre de 2024 s'élèvent à 45 201 DT.

2.7.2. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actif avec les sociétés du groupe

Achats :

Néant

Ventes :

Néant

2.7.3. Les prestations de services reçues ou données

Reçues

Néant

Donnés

- L'UBCI a conclu une convention de mutualisation des fonctions supports avec UNION CAPITAL, effective à compter du 1er juillet 2024. Cette convention, à périmètre évolutif, couvre plusieurs domaines tels que l'entretien des locaux, les systèmes d'information, le conseil juridique, les ressources humaines, la communication et la conformité. Elle prévoit une rémunération annuelle forfaitaire de 15 mDT hors TVA, avec un renouvellement automatique par tacite reconduction.
- L'UBCI a signé en date du 21 janvier 2025 un contrat d'archivage avec sa filiale UNION CAPITAL. Cette convention prend effet le 1er juillet 2024, et stipule une rémunération annuelle forfaitaire de 1,2 mDT
- L'UBCI a signé une convention en date du 1er décembre 2016 avec UBCI BOURSE (ayant été absorbée par UNION CAPITAL), en vertu de laquelle l'UBCI met à la disposition de sa filiale l'ensemble de son réseau pour recueillir auprès des clients les ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières en vue de leur exécution. Ladite convention prévoit la rétrocession à UBCI BOURSE de 50% des commissions facturées aux clients. A ce titre, l'UBCI a constaté des produits à hauteur de 26 mDT au cours de l'exercice 2024.
- L'UBCI a conclu avec sa filiale UBCI BOURSE (absorbée par UNION CAPITAL), le 1er avril 2020 une convention de délégation de la fonction de responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne (RCCI). Cette convention a été conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. Au cours de l'exercice 2024, la banque a constaté des produits à hauteur de 15 mDT.
- L'UBCI a signé en date du 31 mars 2020 une convention d'assistance en matière de contrôle de la conformité aux dispositions réglementaires avec sa filiale UCDS. Cette convention ayant été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 31 mars 2020, est entrée en vigueur à partir du 1er avril 2020 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions sans prévoir de rémunération en contre partie des services rendus par l'UBCI.

2.7.4. Les Contrats de gestion

Néant

2.7.5. Les Contrats de location

- L'UBCI a signé en date du 21 juin 2024 un contrat avec sa filiale UNION CAPITAL portant sur la location, à partir du 1er juillet 2024, des bureaux de l'immeuble de l'UBCI sis au 1 Place Pasteur et ce pour usage bureautique moyennant un loyer annuel de 66 mDT avec une révision bisannuelle de 5%.

- L'UBCI a signé en date du 14 septembre 2017 un contrat avec sa filiale UBCI BOURSE (absorbée par UNION CAPITAL) portant sur la location, à partir du 1er octobre 2017, des bureaux de l'immeuble UBCI sis à l'avenue Habib Bourguiba moyennant un loyer annuel de 36 mDT avec une révision bisannuelle de 5%. Le contrat est conclu pour une durée d'une année reconductible pour la même durée et aux mêmes termes et conditions. Ce contrat a été autorisé par votre conseil d'administration réuni le 30 mars 2017. Au cours de l'exercice 2024, la banque a constaté des produits à hauteur de 40 mDT.

Suivant un avenant signé entre les deux parties le 21 novembre 2017, ledit contrat a pris effet à partir du 01 janvier 2018 au lieu du 01 octobre 2017.

Le loyer facturé au titre de l'exercice 2024 est de 20.mDT HT.

2.7.6. Fonds Gérés

L'UBCI a signé avec sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR, Les conventions suivantes :

- UBCI-XPACK 2017 : Convention conclue le 11 février 2017 portant sur 2 000 mDT. Dans le cadre de cette convention, l'UCDS a transféré en 2024 à l'UBCI la totalité du montant initial dudit fonds géré soit 2 000 mDT, ainsi que les plus-values et les dividendes s'y rattachant s'élevant respectivement à 1 297 mDT et 93 mDT. Les frais de gestion supportés par la banque en 2024 s'élèvent à 82 mDT.
- UBCI-MEDIBIO 2017 : Convention conclue le 11 mai 2017 portant sur 2 800 mDT. Au titre de l'exercice 2024, la banque a constaté des produits d'intérêts des placements à hauteur de 19 mDT et des charges relatives aux frais de gestion à hauteur de 4 mDT.
- UBCI-RECALL 2017 : Convention conclue le 03 octobre 2017 portant sur un montant de 4 500 mDT. Dans le cadre de cette convention, l'UCDS a transféré en 2023 à l'UBCI un montant de 4 422 mDT du montant initial dudit fonds géré, ainsi que les intérêts et les dividendes s'y rattachant s'élevant respectivement à 2 200 mDT et 2 340 mDT. Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2024.
- UBCI-PROLATEX 2022 : Convention conclue le 26 décembre 2022 portant sur 438 mDT. Au titre de l'exercice 2024, la banque a constaté des produits d'intérêts des placements à hauteur de 6 mDT et des charges relatives aux frais de gestion à hauteur de 7 mDT.
- UBCI-ULC 2022 : Convention conclue le 26 décembre 2022 portant sur 7 250 mDT. Au titre de l'exercice 2024, la banque a constaté des produits d'intérêts des placements à hauteur de 106 mDT et des charges relatives aux frais de gestion à hauteur de 109 mDT.
- UBCI 2023-1 : Convention conclue le 16 juin 2023 portant sur 15 000 mDT. Au titre de l'exercice 2024, la banque a constaté des produits d'intérêts des placements à hauteur de 293 mDT et des charges relatives aux frais de gestion à hauteur de 225 mDT.
- UBCI 2023-2 : Convention conclue le 29 décembre 2023 portant sur 10 000 mDT. Au titre de l'exercice 2024, la banque a constaté des produits d'intérêts des placements à hauteur de 372 mDT et des charges relatives aux frais de gestion à hauteur de 150 mDT.

2.8. Relations avec les autres parties liées au 31/12/2024

2.8.1. Informations sur les engagements :

Les engagements des parties liées envers la banque se présentent au 31 décembre 2024 comme suit :

Partie liée	Créances Bancaires au bilan	Autres Engagements
Groupe CARTE	35 401	25 145
Groupe SELLAMI	16 700	-
Société CFE Tunisie	13 750	-
Société HOLGED Tunisie (Groupe TAMARZISTE)	3 424	-
Groupe BOURICHA	197	-
Total des Engagements des parties liées	69 472	25 145

2.8.2. Transfert de ressources

Néant.

2.8.3. Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des autres parties liées

Reçues

Néant.

Données

Néant.

2.8.4. Les dividendes et autres rémunérations distribués par l'UBCI et encaissés par les autres parties liées

2.8.4.1 Dividendes distribués par l'UBCI aux autres parties liées :

En mDT

Partie liée	Nombre d'actions	Dividendes 2023	Dividendes 2024
CARTE Assurances	52 638	65,8	65,8
CARTE VIE	50 000	62,5	62,5
SERENITY CAPITAL	7 800 000	9 750	9 750
MENNINX HOLDING	2 036 067	2 545,1	2 545,1
STRAMICA	590 652	738,3	738,3

2.8.4.2 Autres rémunérations distribués par l'UBCI aux autres parties liées :

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants se détaillent pour l'exercice 2024 comme suit :

- Le Président du Conseil d'administration a renoncé à sa rémunération forfaitaire annuelle. Il bénéficie de la mise à disposition d'une voiture de fonction, avec chauffeur et de la prise en charge des frais de fonctionnement, d'assurance et d'entretien. Aucune charge n'est supportée à ce titre par la banque en 2024.

- La rémunération brute du Directeur Général s'élève à 1 239 mDT dont une rémunération brute variable de 500 mDT au titre de 2024. La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant. La charge totale supportée au cours de l'exercice 2024 s'élève à 1 577 mDT dont 338 mDT de charges fiscales et sociales.

- La rémunération brute du Directeur Général Adjoint s'élève à 329 mDT dont une rémunération brute variable de 110 mDT au titre de 2024. La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant. La charge totale supportée au cours de l'exercice 2024 s'élève à 418 mDT dont 89 mDT de charges fiscales et sociales.

- Les membres du Conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers annuels. La charge comptabilisée à ce titre en 2024 s'élève à 565 mDT dont 90 mDT revenant aux membres des comités réglementaires.

2.8.5. Relations commerciales

2.8.5.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31/12/2024

Encaissé

Néant.

Décaissé

Les charges d'intérêts supportées par l'UBCI en 2024 au titre des placements effectués par BNP PARIBAS s'élèvent à 9 629 mDT.

2.8.5.2. Cession et acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les autres parties liées

Achats

Néant.

Ventes

Néant.

2.8.5.3. Prestations de services reçues ou données

Reçues

- L'UBCI a signé, en date du 04 janvier 2024 un contrat d'assurance groupe pour le personnel de l'UBCI (Maladie, décès, invalidité) avec La CARTE. Ce contrat ayant été autorisé par votre conseil d'administration réuni le 20 février 2024, prend effet à compter du 1er janvier 2024 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction. La charge engagée par la banque au titre de 2024, s'élèvent à 5 120 mDT

- L'UBCI a conclu une convention de partenariat de Bancassurance avec la CARTE et la CARTE VIE. Ladite convention a pour objet de mandater l'UBCI pour conclure des contrats d'assurance au nom de la CARTE et CARTE VIE et pour leur compte. Les produits et charges liés à ces contrats au titre de l'exercice 2024, se présentent comme suit:

Natures des prestations	Produits 2024 en KDT	Charges 2024 en KDT
Produits de prévoyance	380	-
Convention collective d'assistance en Tunisie et au domicile	-	97
Produits d'assistance à l'étranger en cas de voyage et protection des cartes bancaire	31	542
Convention d'assurance Vie des emprunteurs mensuelle	1 769	-
Produits d'épargne et de capitalisation	654	-
Total	2 834	639

- L'UBCI a signé, le 1er novembre 2002, un contrat d'assurance collective multirisque habitation avec la CARTE, qui mandate l'UBCI pour vendre et percevoir, pour son propre compte, des primes d'assurance liées aux services offrant une protection contre tout sinistre pouvant survenir au domicile des clients titulaires de comptes domiciliés à l'UBCI, qu'ils bénéficient ou non de crédits.

A ce titre, l'UBCI a constaté des produits à hauteur de 1 755 mDT au cours de l'exercice 2024.

- Contrats d'assurance pour risques divers conclus avec la CARTE :

Contrat	Date contrat	Charges 2024 en KDT
Contrat d'assurance Flotte	11/03/2016	48
Contrat d'assurance « Global de banque »	02/03/2021	302
Contrat d'assurance « Cyber Risques » (*)	01/12/2021	334
Total		684

(*) Ce contrat d'assurance a fait l'objet, en 2024, de deux avenants de prorogation de durée de garantie pour deux durées fermes respectives d'un mois allant du 1er février au 29 février 2024 et d'un an allant du 1er mars 2023 au 28 février 2025.

- L'UBCI a souscrit un contrat d'assurance vie avec la CARTE Vie pour date d'effet le 1er décembre 2021 et ayant pour objet la constitution par l'assureur d'un fonds collectif de placement permettant au souscripteur de faire face aux prestations pécuniaires dont il est redevable envers ses salariés au moment de leur départ à la retraite. A ce titre, l'UBCI a constaté une charge nette à hauteur de 3 261 mDT au cours de l'exercice 2024

- l'UBCI a signé un contrat TSA qui définit les services fournis par le groupe BNP Paribas pour assurer la continuité des processus informatiques de l'UBCI jusqu'à la migration vers un nouveau système d'information (complètement indépendant du groupe BNP Paribas).

Il a fait l'objet de six avenants après la première date de sa signature, dont deux au cours de l'exercice 2024, portant notamment sur une prorogation des délais d'utilisation de certains services et de mise à disposition au profit de la banque de certains logiciels et applications informatiques. Les avenants signés en 2024 ont été autorisés par votre conseil d'administration, respectivement, en dates du 29 août 2024 et 28 novembre 2024. Les charges engagées par la banque au titre de l'exercice 2024, relatives aux prestations de services informatiques et d'assistance à la migration s'élèvent à 15 865 mDT.

- L'UBCI a signé, en date du 29 novembre 2021 un contrat cadre de prestations d'assistance technique avec la société Innovation Through Consulting & Management « INCOM » (filiale du groupe CARTE). Cette dernière met à la disposition de l'UBCI ses consultants experts en implémentation, en gestion de projets technologiques et d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Les prestations facturées par INCOM au titre de 2024 et comptabilisées parmi les immobilisations incorporelles en cours, s'élèvent à 819 mDT.

- L'UBCI a signé en décembre 2022, avec la société de gestion CAPSA CAPITAL PARTNERS (Groupe CARTE), une convention de dépôt des titres et des fonds en vertu de laquelle cette dernière confie à la UBCI qui accepte, la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds détenus par le FCPR « SWING 3 ». En contrepartie de ses services, L'UBCI perçoit une rémunération annuelle de 0,1% H.T de l'actif net de FCPR « SWING 3 ». Le montant des produits constaté à ce titre, en 2024, s'élève à 5 mDT

- L'UBCI a conclu en date du 06 septembre 2019, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société Tunisie Sécurité, dans laquelle la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZISTE) qui occupe un siège au sein du conseil d'administration de la banque, est actionnaire. Ce contrat qui a été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 28 août 2019, prend effet à partir du 1er mai 2018 et est conclue pour une période de 3 ans renouvelable par tacite reconduction. Les charges supportées par la banque en 2024, au titre de ce contrat, s'élèvent à 2 286 mDT.

- L'UBCI a conclu le 1er décembre 2021 avec la CARTE, une convention de mise à disposition d'une collaboratrice chargée de la mission d'assistance exécutive du Président du conseil d'administration de l'UBCI. Aucune charge n'a été supportée par la banque à ce titre en 2024.

Données

Néant

2.8.6. Contrats de location

Néant

2.8.6. Les Fonds Gérés

Néant

2.9. Dividendes

	2022	2023	2024
Capital (en dinars)	100 007 645	100 007 645	100 007 645
Dividendes (en dinars)	25 001 911	25 001 911	25 001 911
Nombre d'actions	20 001 529	20 001 529	20 001 529
Dividendes par action (en dinars)	1,250	1,250	1,250
Taux de dividendes en % du nominal	25,0%	25,0%	25,0%
Date de détachement	09/05/2023	07/05/2024	07/05/2025

2.10. Marché des titres

Les actions de l'UBCI sont négociées sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilière de Tunis.

Aucun emprunt obligataire émis par l'UBCI n'est coté actuellement sur le marché obligataire de la bourse de Tunis.

CHAPITRE 3 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE

3.1 Présentation sommaire de la banque :

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie est une banque de dépôt privée, détenue à raison de 38,997% par Serenity Capital Finance Holding (Groupe CARTE), de 10,18% par MENNIX HOLDING (Groupe Tamarziste) et de 11,088% par BNP Paribas.

L'UBCI est à la tête d'un groupe composé de 6 filiales exerçant dans le secteur financier.

Au 31/12/2024, la banque affiche un PNB de 320,7 MD et un résultat net de 54,1MD.

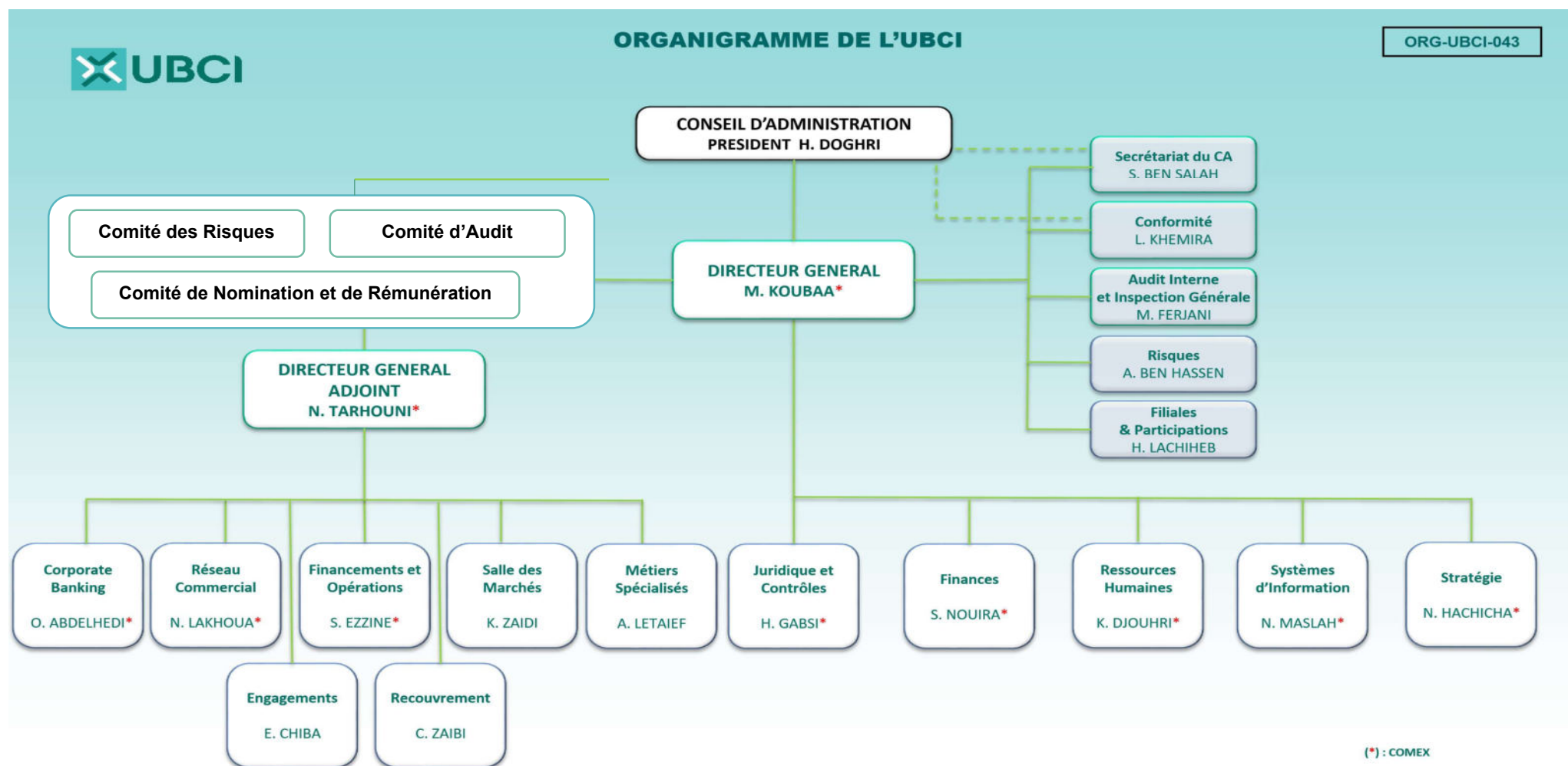
Au 30/06/2025, son résultat net a atteint 27,4 MD.

3.2 Organisation de la banque :

3.2.1 Organigramme et réorganisation de la banque :

Dans le cadre de la poursuite de son plan de transformation, l'UBCI a opéré, courant 2024, une réorganisation au niveau de son pôle Business en nommant à sa tête M. Noureddine TARHOUNI en tant que Directeur Général Adjoint. Cette nouvelle organisation vise à insuffler une dynamique renforcée au sein du réseau commercial, tant pour la clientèle Corporate que Retail. Elle s'inscrit dans une stratégie de développement du portefeuille clients et de parts de marché, avec une attention particulière portée aux TPME. L'accent est mis sur la synergie entre les équipes, l'amélioration de l'orientation client et l'optimisation du processus décisionnel, tout en assurant une gestion rigoureuse des risques.

3.2.2 Gouvernance et contrôle interne :



Cet organigramme n'est pas encore approuvé par le Conseil d'Administration de la banque.

L'UBCI veille à l'intégration des principes de gouvernance au sein de l'établissement, constituant un fondement essentiel qui permet de délimiter avec précision les attributions et les responsabilités respectives du Conseil d'Administration ainsi que des Comités spécialisés qui l'assistent dans l'exécution de ses missions statutaires et réglementaires.

1 - Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise. Il veille à l'équilibre de sa composition et à la pertinence de son fonctionnement pour agir au mieux de cet intérêt et exercer ses missions.

Le Conseil d'Administration de la Banque compte deux membres indépendants, un membre représentant les petits actionnaires et 11 membres au total. La banque se conforme ainsi aux dispositions légales et réglementaires, notamment la circulaire de la BCT N° 2021-05, et la réglementation relative au Marché Financier pour les établissements cotés à la bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2. Les comités spécialisés du conseil d'administration ¹:

Le Président du Conseil d'Administration s'assure que le nombre, les missions, la composition, le fonctionnement des Comités soient en permanence adaptés aux besoins du Conseil, aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise et aux dispositions réglementaires.

A. Le Comité d'Audit :

Le Comité d'audit assiste le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance dans les domaines de l'information financière, du contrôle interne y compris l'audit interne. Il veille au respect par l'UBCI de la mise en place de systèmes de contrôle interne performants de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacité, la protection des actifs de la Banque, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

La composition du Comité d'Audit se présente comme suit :

- **Mme Feiza FEKI**, Administratrice Indépendante, Présidente ;
- **M. Radhi MEDDEB**, Administrateur, Membre ;
- **Mme Sonya BOURICHA**, Administratrice, Membre ;
- **M. Slim ZGHAL**, Administrateur Représentant des Actionnaires Minoritaires, Membre.

B. Le Comité des risques :

Le Comité des Risques a pour mission d'appuyer le Conseil d'Administration de la Banque dans l'exercice de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

Le Comité des risques est un lieu d'échange d'informations et de coordination de l'action entre les différents acteurs du Contrôle Interne : Responsables opérationnels et fonctionnels, Responsables du Contrôle Périodique, de la Conformité, des Risques, de la Coordination du Contrôle Opérationnel Permanent...

¹ La composition des comités d'audit, des risques, et de rémunération n'a pas été approuvée par le conseil d'administration de la banque.

La composition du Comité des Risques est comme suit :

- **Mme Samia ZOUAOUI**, Administratrice Indépendante, Présidente
- **Mme Laureen KOUASSI OLSSON**, Administratrice, Membre
- **M. Hakim DOGHRI**, Administrateur, Membre
- **M. Mehdi BOUHAOUALA**, Administrateur représentant de Serenity Finance Holding, Membre
- **M. Khaled SELLAMI**, Administrateur représentant de STRAMICA, Membre

C. Le Comité de Nomination et de Rémunération (CNR) :

Le Comité de Nomination et de Rémunération est chargé d'assister le Conseil d'Administration dans la conception des politiques et des processus relatifs à la nomination et la rémunération des administrateurs et des directeurs des fonctions clés.

La Composition du Comité de Nomination et de Rémunération est comme suit :

- **M. Radhi MEDDEB**, Administrateur, Président
- **Mme. Sonya BOURICHA**, Administratrice, Membre
- **Mme. Samia ZOUAOUI**, Administratrice Indépendante, Membre
- **M. Hakim DOGHRI**, Administrateur, Membre

3. Comité exécutif et Organes de contrôle de la banque

Direction Générale

M. Mohammed KOUBAA	Directeur Général
M. Nouredine TARHOUNI	Directeur Général Adjoint

Comité Exécutif

M. Ouahib ABDELHADI	Directeur du Corporate Banking
M. Nabil LAKHOUA	Directeur du Réseau Commercial
Mme Noura HACHICHA	Directrice de la Stratégie
Mme Sana NOUIRA	Directrice des Finances
Mme Hager GABSI	Directrice du Juridique et Contrôles
M. Sami EZZINE	Directeur des Financements et Opérations
Mme Nadia MASLAH	Directrice des Systèmes d'Information
Mme Kaouther DJOUHRI	Directrices des Ressources Humaines

Organes de contrôle

M. Amir BEN HASSEN	Directeur des Risques
Mme Lilia KHEMIRA	Directrice de la Conformité
M. Malek FERJANI	Directeur de l'Audit Interne et de l'inspection Générale

3.2.3 Politique RSE de la banque :

Depuis 2015, l'UBCI s'est engagée pleinement dans une démarche RSE et est devenue la première banque tunisienne labellisée "Engagé RSE". Son objectif est de continuer à progresser dans la mise en œuvre et le partage des pratiques RSE. La banque a adopté les 17 ODD des Nations Unies et aspire à renforcer sa démarche en se référant aux normes GRI, le référentiel mondialement reconnu de reporting.

Les exigences de performance se tournent désormais vers des critères extra-financiers, demandant une réduction des risques, ainsi que la recherche de nouvelles sources d'économies et de revenus.

La Direction RSE de l'UBCI pilote l'ensemble des engagements de la Banque en matière de RSE, avec la mise en place d'un plan d'action spécifique. Ce plan inclut la sensibilisation et l'implication des collaborateurs afin qu'ils soient pleinement acteurs de cette démarche. En 2024, la banque a publié son premier rapport RSE 2024.

3.2.4 Dispositif du Contrôle Interne :

Le Contrôle Interne est le dispositif d'ensemble qui contribue à la réalisation des objectifs du Groupe UBCI par une maîtrise des risques efficiente et cohérente avec la tolérance au risque défini par les dirigeants de la banque et validé par le Conseil d'Administration.

Ce dispositif a, plus particulièrement, pour objectifs d'assurer :

- Une gestion des risques saine et prudente, alignée avec les valeurs et le code de conduite dont le Groupe UBCI s'est doté et avec les politiques définies dans le cadre de sa responsabilité sociétale et environnementale,
- La sécurité opérationnelle du fonctionnement interne du Groupe UBCI, la pertinence et la fiabilité de l'information comptable et financière,
- La conformité aux lois, aux règlements et aux politiques internes.

Sa mise en œuvre passe, en particulier, par la promotion d'une culture de risque et d'éthique de haut niveau auprès de tous les collaborateurs et dans les relations du Groupe UBCI avec les tiers, clients, intermédiaires ou fournisseurs ainsi qu'avec ses actionnaires.

Le dispositif de contrôle interne couvre tous les types de risques auxquels le Groupe UBCI peut être exposé (risque de crédit et de contrepartie, risque de marché, risque de liquidité, risque de taux dans le portefeuille bancaire, risque de souscription dans l'assurance, risque opérationnel, risque de non-conformité, risque de participation en actions, ...).

Il s'applique au niveau du Groupe UBCI et de ses filiales. Il couvre, également, le recours aux prestations de services externalisées, conformément aux principes définis dans la réglementation.

Le dispositif de contrôle interne du Groupe UBCI est organisé autour de trois lignes de défense, sous la responsabilité de la Direction Générale et la supervision du Conseil d'Administration, à savoir :

- Le contrôle permanent est la mise en œuvre en continu du dispositif de gestion des risques et est assuré par les deux premières lignes de défense.
- Le contrôle périodique, assuré par la troisième ligne de défense, est une fonction de vérification et d'évaluation qui intervient selon un cycle d'audit propre.

Le dispositif de contrôle interne est complété par le dispositif de contrôle externe opéré par les commissaires aux comptes, les régulateurs et, le cas échéant, des organismes externes mandatés à cet effet (organismes certificateurs, etc.).

3.2.5 Système d'information

L'année 2021 a marqué un tournant décisif dans l'histoire de l'UBCI. À la suite de l'entrée d'un nouvel actionnaire de référence et du renforcement de sa gouvernance, la banque a engagé un programme de transformation, centré sur l'indépendance technologique et la modernisation de son architecture informatique. Ce vaste chantier a pour but de doter l'UBCI d'un système d'information autonome, robuste et évolutif, à la hauteur de ses nouvelles ambitions stratégiques.

Le point de départ de ce projet structurant a été la signature, en mars 2021, d'un contrat de transition (TSA - Transition Service Agreement) avec le groupe BNP Paribas. Ce contrat définissait le périmètre, les modalités et le calendrier de désimbrication du système d'information historique, ATLAS 2, ainsi que de l'ensemble des infrastructures et solutions interfacées jusqu'alors gérées par l'ancien partenaire technologique. Le processus de désimbrication s'est déroulé par étapes successives, appelées jalons, chacune constituant un aboutissement majeur sur la voie de l'indépendance.

La première phase, achevée en février 2022, a permis à l'UBCI de se doter d'une infrastructure propre, tant au niveau des réseaux que des postes de travail, serveurs, outils de conformité et solutions Swift. Cette phase, de nature essentiellement technique, a posé les fondations de l'autonomie opérationnelle. Parallèlement, une réflexion stratégique approfondie a été engagée pour définir les contours du futur système d'information cible. Cette phase, qui s'est déroulée entre mai 2021 et mars 2022, a mobilisé l'ensemble des directions métiers à travers des ateliers de travail, des démonstrations de solutions, et l'élaboration de cahiers des charges détaillés. Elle a abouti à la sélection du Core Banking System « Flexcube » d'ORACLE, complété par les solutions de l'éditeur BFI pour la gestion des chèques et effets, ainsi que par les plateformes de Finastra pour les activités de cash management et de trade finance.

Ces choix technologiques ont été validés par le Conseil d'Administration en février 2022, et les contrats correspondants signés en mars de la même année. La mise en œuvre du nouveau système d'information a constitué la phase la plus longue et la plus complexe du programme.

D'avril 2022 à janvier 2025, soit sur une durée de 33 mois, l'ensemble des équipes de la banque ont été mobilisées. Ce projet a été structuré autour de 17 streams fonctionnels couvrant l'ensemble des domaines métiers (engagements, moyens de paiement, épargne, titres, SDM, SVT, etc.), des fonctions support (comptabilité, risques, trésorerie, ressources humaines...) et des dimensions transversales (intégration, recette, formation, conduite du changement).

Le programme a suivi une méthode rigoureuse, fondée sur le principe de l'adoption (« Adopt ») des fonctionnalités standards, afin de limiter les développements spécifiques et de sécuriser les délais de réalisation. La gouvernance du projet s'est appuyée sur un pilotage rapproché de la Direction Générale, qui a su prendre les arbitrages nécessaires au fil de l'eau. Plusieurs répétitions générales ont été réalisées afin de tester, affiner et sécuriser les processus de bascule, intégrant les mises à jour successives fournies par l'éditeur entre septembre 2023 et mars 2024.

Le point d'orgue de ce vaste chantier a été atteint le 20 janvier 2025, date officielle de la migration de l'UBCI vers sa nouvelle architecture de système d'information. Cette migration, opérée en mode Big Bang, a concerné la mise en production simultanée de l'ensemble des composantes clés du nouveau dispositif : le Core Banking System, les outils de compensation et de monétique, les plateformes digitales pour les clientèles Retail et Corporate, ainsi que les activités bancaires spécialisées.

Ce processus marque un tournant décisif pour la banque, mettant un terme définitif à sa dépendance technologique vis-à-vis de BNP Paribas et ouvrant ainsi la voie à une autonomie totale, une agilité accrue et une capacité d'innovation renforcée.

3.2.6 Politique sociale et effectif de la banque

Au cours des trois dernières années, la banque a procédé au recrutement de 241 diplômés, dont 76 en 2024, tandis que 189 départs ont été enregistrés, dont 71 au titre de l'année 2024.

À la date du 31/12/2024, 91,8 % des collaborateurs sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée (CDI), et 7,9 % sont sous contrat d'initiation à la vie professionnelle (CIVP).

Par ailleurs, la part du collège des cadres et cadres supérieurs représente 72,21 % de l'effectif total de la banque en 2024, contre 76,09 % en 2022, traduisant une légère évolution dans la composition des ressources humaines.

	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
<i>Cadres Supérieurs (CDI)</i>	522	531	539
<i>Cadres (CDI)</i>	350	321	311
<i>Personnel d'encadrement (CDI)</i>	182	176	191
<i>Personnel d'exécution (CDI)</i>	57	48	39
<i>Personnel de service (CDI)</i>	3	1	1
Total Personnel CDI	1114	1077	1081
CDD	1	20	2
CIVP	31	75	94
TOTAL EFFECTIF	1146	1172	1177
Taux d'encadrement CDI par rapport à l'effectif global	91,97%	87,71%	88,45%

Gestion de Carrière

En phase avec la réorganisation de la Banque et de ses métiers, entamée en 2022 et poursuivie sur la période 2023-2024, la priorité a été donnée à l'accompagnement des différents Départements et Entités de la Banque. L'objectif principal était de les doter des ressources nécessaires en fonction des nouvelles orientations stratégiques et des exigences spécifiques des métiers, notamment en cette phase transitoire précédant la migration vers le nouveau Système d'Information.

Les attentes des collaborateurs, leurs compétences et leurs perspectives de carrière ont également été des priorités majeures. Ainsi, les actions menées ont permis de soutenir cette dynamique de transformation.

L'UBCI poursuit sa politique de développement en encourageant la mobilité interne pour favoriser la polyvalence et une vision transverse des activités, tout en intégrant de nouvelles recrues à travers l'ensemble de ses départements, renforçant ainsi son réseau commercial et soutenant sa stratégie de croissance et d'innovation.

Dans le cadre de sa stratégie de renforcement de la présence auprès des jeunes talents, l'UBCI a intensifié ses actions de recrutement en participant activement à des événements tels que le JOB Fair de l'IHEC et le HR Expo à la Cité de la Culture.

Par ailleurs, dans sa démarche de digitalisation des processus RH, l'UBCI a développé le module **Digi'T@lent**, un nouvel outil de recrutement actuellement en phase de finalisation. Cette plateforme permettra à l'UBCI d'aligner ses pratiques de recrutement avec les principes

de transparence et d'équité. Ce projet facilitera également la dématérialisation de la campagne annuelle d'évaluations professionnelles, avec une mise en production prévue pour 2025.

Formation et Développement des Compétences

En 2024, la priorité a été donnée au programme de transformation **WECHANGE**, mis en place dans le cadre du projet de migration de système **Global Banking**. Ce programme vise à accompagner les collaborateurs dans cette transition stratégique, tout en renforçant leurs compétences pour garantir une adaptation optimale aux nouvelles technologies et aux évolutions du secteur bancaire.

Le budget de la formation de la banque est de l'ordre de 1 MD en 2024.

Formations en présentiel :

Des actions en présentiel ont été organisées, totalisant 44 235 heures. Ces formations ont inclus :

- **Parcours de formation ciblés** : Des programmes de formation ont été adaptés à chaque collaborateur, en collaboration avec l'équipe « **Change** » du Programme de Transformation. 958 collaborateurs ont bénéficié de ces sessions, et toute la logistique nécessaire a été mise en place pour garantir que cette phase de formation « de masse » se déroule dans des conditions optimales.
- **Formations diplômantes** : 26 collaborateurs ont poursuivi des cours bancaires et des parcours ITB, afin de renforcer leurs connaissances et leur expertise dans des domaines clés du secteur.
- **Certifications spécialisées** : En 2024, certains des experts ont été certifiés dans des domaines spécifiques, tels que la certification LAB/FT et la certification Post Marché, afin d'assurer une montée en compétences conforme aux nouvelles exigences du système.

Formations à distance :

Des actions de formation à distance ont été également mises en place, totalisant 6 838 heures. Grâce aux outils RH « **DigiT@lent** » et à la plateforme de création d'e-learning propre à la banque, le centre de formation a pu dispenser des modules à distance à 1 169 collaborateurs. Les formations en ligne ont couvert des sujets tels que :

- L'éthique professionnelle
- KYC & FATCA
- La refonte du régime juridique du chèque
- La rupture abusive de crédit

Grâce à ces actions de formation en présentiel et à distance, le programme WECHANGE a permis à l'ensemble des collaborateurs de se préparer aux défis de la migration vers notre Global Banking et de renforcer leurs compétences pour soutenir la transformation stratégique de la banque.

3.2.7 Réseau de la banque

	2022	2023	2024
Nombre d'agences	102	102	102
GAB	112	118	118

3.3 Activité et performance de la banque au 31/12/2024

3.3.1. Ressources

Les ressources mobilisées de la banque ont atteint 4 383 MDT en 2024, soit une croissance de 9,89%. L'évolution par type de ressource se détaille comme suit :

En mDT

En mDT	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variation 24-23	
				Montant	%
Dépôts et avoirs de la clientèle	3 779 710	3 393 517	3 176 294	386 193	11,38%
Emprunts et ressources spéciales	54 838	75 495	95 716	(20 657)	-27,36%
Capitaux propres	548 431	519 340	491 413	29 091	5,6%
Total	4 382 979	3 988 352	3 763 423	394 627	9,89%

3.3.1.1 Les Capitaux Propres :

En mDT

En mDT	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variation 24-23	
				Montant	%
Capital Social	100 008	100 008	100 008	0	0%
Réserves	394 327	366 400	332 187	27 927	7,62%
<i>Réserves légales</i>	<i>10 000</i>	<i>10 000</i>	<i>10 000</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
<i>Réserves de réinvestissement exonéré</i>	<i>61 607</i>	<i>36 607</i>	<i>28 920</i>	<i>25 000</i>	<i>68,29%</i>
<i>Autres réserves</i>	<i>322 720</i>	<i>319 793</i>	<i>293 267</i>	<i>2 927</i>	<i>0,91%</i>
Autres capitaux propres	3	3	3	0	0%
Résultats	54 093	52 929	59 215	1 164	2,2%
Total	548 431	519 340	491 413	29 091	5,6%

La banque a vu ses capitaux propres évoluer de 5,6% en 2024 atteignant 548,4 MDT contre 519,3 MDT en 2023. Cette évolution a été portée par la croissance des réserves de réinvestissement de 68%.

3.3.1.2 Les dépôts et avoirs de la clientèle :

En mDT

En mDT	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variation 24-23	
				Montant	%
Dépôts à vue	2 005 978	1 759 663	1 784 108	246 315	14,00%
Epargne	1 032 550	932 772	867 518	99 778	10,70%
Bons de caisse	325 185	347 035	300 670	(21 850)	-6,30%
Dépôts à terme en dinars	192 757	140 638	30 576	52 119	37,06%
Placements en devises	34 642	34 478	18 426	164	0,48%
Certificats de dépôts	56 500	52 500	59 000	4 000	7,62%
Autres sommes dues	132 098	126 431	115 996	5 667	4,48%
Total	3 779 710	3 393 517	3 176 294	386 193	11,38%

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont progressé de 11,38% au 31/12/2024 par rapport au 31/12/2023. Cette évolution s'explique par :

- Une hausse des dépôts à vue de 246 MDT soit +14% ;
- Les comptes d'épargne ont progressé de 10,7 %, soit + 100 MD atteignant 1032 MD ;

- Les dépôts à terme en dinars ont enregistré une hausse remarquable de 37% passant de 140,6 MD à 192,7 MDT.

3.3.1.3 Les emprunts et ressources spéciales

En mDT

En mDT	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variation 24-23	
				Montant	%
Ressources Etatiques	5 521	5 997	6 150	(476)	-7,93%
Ressources Spéciales	22 089	13 284	10 120	8 805	+66,28%
Autres fonds empruntés	26 756	55 951	79 259	(29 195)	-52,18%
Dettes rattachées	472	263	187	209	79,47%
Total	54 838	75 495	95 716	(20 657)	-27,36%

Le emprunts et ressources spéciales de la banque ont affiché un recul de 20 MDT, soit (-27,4%) entre 31/12/2023 et 31/12/2024. Cette baisse découle essentiellement de la baisse des ressources extérieures notamment suite à la hausse des taux d'intérêts sur les marchés internationaux.

3.3.2. Emplois :

Les emplois de l'UBCI ont progressé de 14% entre 31/12/2023 et 31/12/2024, soutenus par une progression à deux chiffres des différentes classes d'actifs :

En mDT

En mDT	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variation 24-23	
				Montant	%
Créances sur la clientèle	3 290 567	2 963 958	2 820 967	326 609	11,02%
Portefeuille titres	800 357	621 650	507 998	178 707	28,75%
Valeurs immobilisées	153 670	129 311	66 483	24 359	18,84%
Total	4 244 594	3 714 919	3 395 448	529 675	14,26%

3.3.2.1 Les créances sur la clientèle :

Dans un contexte marqué par la prudence et par l'attentisme, l'UBCI a enregistré une croissance de 11% de ses créances sur la clientèle nettes des provisions et agios réservés au 31/12/2024, soit une évolution de 327MD.

En mDT

En mDT	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variation 24-23	
				Montant	%
Portefeuille escompte	3 025 519	2 725 275	2 574 084	300 244	11,02%
- Activités hors leasing	2 765 577	2 499 324	2 369 728	266 253	10,65%
- Activités de leasing	259 942	225 951	204 356	33 991	15,04%
Comptes débiteurs de la clientèle	169 693	151 646	152 617	18 047	11,90%
Crédits sur ressources spéciales	22 254	18 313	15 903	3 941	21,52%
Autres crédits à la clientèle	284 585	267 877	277 916	16 708	6,24%
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	9 670	13 002	8 018	(3 332)	-25,63%
Total Brut	3 511 721	3 176 113	3 028 538	335 608	10,57%
Moins : Agios réservés	(13 236)	(13 096)	(14 004)	(140)	1,07%
Moins : Provisions	(207 918)	(199 059)	(193 567)	(8 859)	4,45%
Total Net	3 290 567	2 963 958	2 820 967	326 609	11,02%

La ventilation des engagements de la clientèle par classe de risque se présente comme suit :

En mDT

Désignations	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Créances brutes bilan et hors bilan	4 450 159	3 795 862	3 554 758
Créances clientèles (classes 0 et 1)	4 226 627	3 585 648	3 343 997
Classe 0	3 854 911	3 278 837	3 099 697
Classe 1	371 716	306 811	244 300
Créances douteuses et litigieuses (classes 2,3,4 et 5)	223 532	210 214	210 761
Classe 2	17 267	7 213	13 199
Classe 3	5 077	3 630	2 307
Classe 4	5 328	4 514	2 138
Classe 5	195 861	194 856	193 117
Total des Provisions	210 443	201 050	196 372
Provisions individuelles	137 977	139 769	141 173
Provisions additionnelles	19 004	18 237	20 908
Provisions collectives	53 462	43 044	34 291
Agios réservés	13 236	13 096	14 004
Provisions et agios réservés hors provisions collectives	170 217	171 102	176 085
Provisions et agios réservés y compris provisions collectives	223 679	214 145	210 376
TC= taux de couverture des créances classées hors agios réservés	74,29%	80,08%	76,90%
Taux de couverture des créances douteuses et litigieuses	75,74%	81,31%	83,55%
Taux des créances classées	5,02%	5,54%	5,93%

Il est à préciser que les données figurant au niveau du tableau ci-dessus diffèrent de celles présentés au niveau de la note « 5.3 Créances de la clientèle » des états financiers arrêtés au 31/12/2024. Ces différences sont justifiées par la banque par le fait que les travaux de classification des créances réalisés par les Commissaires aux comptes lors de l'élaboration de leurs rapports destinés à la BCT, ont conduit à des ajustements des classes de risques impactant les engagements, les provisions et les agios réservés.

3.3.2.2. Portefeuille titres

Portefeuille titres commercial :

En mDT

En mDT	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variation 24-23	
				Montant	%
Titres de transaction (BTA-BTC)	155 347	14 562	11 321	140 785	966,8%
Titres de placement à revenu variable	0	0	404	0	0,0%
Créances rattachées sur titres de transaction	2 757	675	40	2 082	308,44%
Total	158 104	15 237	11 765	142 867	937,63%

Le portefeuille titre commercial de l'UBCI a progressé de considérablement passant de 15,2 MDT au 31/12/2023 à 158,1 MDT au 31/12/2024.

Cette évolution est essentiellement liée à la hausse du portefeuille BTA/BTC qui a atteint 155 MDT au 31/12/2025.

Portefeuille titres d'investissements :

En mDT

En mDT	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variation 24-23	
				Montant	%
Titres de participation	3 299	3 299	3 299	0	0,00%
Parts dans les entreprises liées	9 415	5 715	5 811	3 700	64,74%
Titres d'investissement	630 940	598 817	488 555	32 123	5,36%
<i>Titres d'investissement</i>	<i>334 286</i>	<i>420 437</i>	<i>458 934</i>	<i>-86 151</i>	<i>-20,49%</i>
<i>Emprunt national</i>	<i>251 501</i>	<i>133 080</i>	<i>0</i>	<i>118 421</i>	<i>88,98%</i>
<i>SICAR Fonds Gérés</i>	<i>45 153</i>	<i>45 300</i>	<i>29 621</i>	<i>-147</i>	<i>-0,32%</i>
Total brut	643 654	607 831	497 665	35 823	70,11%
Moins : Provisions pour dépréciations des titres	(1 401)	(1 418)	(1 432)	17	-1,20%
Total net	642 253	606 413	496 233	35 840	5,91%

Le portefeuille titres d'investissement de l'UBCI a progressé de 5,9% en 2024 passant de 606 MDT au 31/12/2023 à 642 MDT au 31/12/2024. Cette évolution est due essentiellement à la hausse du portefeuille titres de l'Etat de la banque, notamment l'Emprunt national qui a évolué de 88,98% en 2024.

3.3.2.3. Immobilisations nettes

Les immobilisations nettes d'amortissement ont connu une croissance de 18,84%, passant de 129,3 MDT en 2023 à 153,7 MDT en 2024. La variation de 24,35 MDT provient principalement de nouvelles acquisitions d'immobilisations corporelles.

En mDT

En mDT	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variation 24-23	
				Montant	%
Immobilisations nettes	153 670	129 311	66 483	24 359	18,84%

3.3.3. Les résultats d'exploitation :

3.3.3.1. Le Produit Net Bancaire :

Le PNB de l'UBCI a enregistré une évolution de 6,13% en 2024, passant de 464,8 MDT à 519,8 MDT porté par une croissance du chiffre d'affaires de 11,83%. Cette évolution est due principalement à une hausse des revenus sur portefeuille titres de 17,68% passant de 62 MDT au 31/12/2023 à 73 MDT au 31/12/2024.

En mDT

En mDT	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variation 24-23	
				Montant	%
Marge sur intérêts	179 502	177 554	165 200	1 948	1,10%
Marge sur commissions	68 044	62 453	60 409	5 591	8,95%
Revenus sur portefeuille titres	73 161	62 172	67 544	10 989	17,68%
PNB	320 707	302 179	293 153	18 528	6,13%
Chiffre d'affaires	519 854	464 853	405 981	55 001	11,83%
PNB/Chiffre d'affaires	61,69%	65,01%	72,21%		

3.3.3.2. La Marge en intérêts

Les revenus de la banque en intérêt ont évolué de 11,25% au 31/12/2024 atteignant 368,8 MDT. Toutefois, la hausse des charges d'intérêts de 23% à 189,3 MDT a engendré une légère évolution de la marge d'intérêt de 1% à 179,5 MDT au 31-12-2024.

En mDT

En mDT	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variation 24-23	
				Montant	%
Intérêts et revenus assimilés	368 838	331 550	271 461	37 288	11,25%
Intérêts encourus et charges assimilées	(189 336)	(153 996)	(106 261)	(35 340)	22,95%
Marge sur intérêts	179 502	177 554	165 200	1 948	1,10%

3.3.3.3. Les commissions nettes

Les commissions nettes ont augmenté de 8,95% au 31/12/2024 passant de 62,4 MDT à 68 MDT.

En mDT

En mDT	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variation 24-23	
				Montant	%
Commissions reçues	77 855	71 131	66 976	6 724	9,45%
Commissions encourues	(9 811)	(8 678)	(6 567)	(1 133)	13,06%
Marge sur commissions	68 044	62 453	60 409	5 591	8,95%

3.3.3.4. Les autres revenus

Les revenus des portefeuille titres et opérations financières ont progressé de 17,68% au 31/12/2024 passant de 62 MDT à 73 MDT.

En mDT

En mDT	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variation 24-23	
				Montant	%
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	25 723	26 784	33 997	(1 061)	-3,96%
Revenus du portefeuille titre d'investissement	47 438	35 388	33 547	12 050	34,05%
Total revenus des portefeuilles titres et opérations financières	73 161	62 172	67 544	10 989	17,68%

3.3.3.5. Les frais généraux (charges opératoires)

Les frais généraux de l'UBCI ont évolué de 7,75% en 2024 passant de 204,7 MDT à 220,6 MDT. Le coefficient d'exploitation est passé de 67,8% au 31/12/2023 à 68,8% au 31/12/2024.

En mDT

En mDT	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variation 24-23	
				Montant	%
Frais de personnel	135 220	128 088	119 353	7 132	5,57%
Charges générales d'exploitation	75 229	66 737	62 365	8 492	12,72%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	10 186	9 939	9 438	247	2,49%
Total charges opératoires	220 635	204 764	191 156	15 871	7,75%
PNB	320 707	302 179	293 153	18 528	6,13%
Coefficient d'exploitation	68,8%	67,8%	65,2%		
Coefficient d'exploitation hors amortissement	65,6%	64,5%	62,0%		

3.3.3.6. Dotation aux provisions sur créances et passifs

Les dotations nettes sur créances et passifs se sont élevées à 17,8 MDT au 31/12/2024 contre 20 MDT au 31/12/2023, soit une baisse de 2,2 MDT.

En mDT

En mDT	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variation 24-23	
				Montant	%
Dotations aux provisions / créances et passifs	33 783	30 486	26 766	3 297	10,81%
Pertes sur créances	854	256	183	598	233,59%
Reprises de provisions	(27 234)	(26 077)	(23 232)	(1 157)	4,44%
Créances radiés	10 467	16 914	9 095	(6 447)	-38,12%
Récupération sur créances radiées	(41)	(1 506)	(98)	1 465	-97,28%
Solides	17 829	20 073	12 714	(2 244)	-11,18%

3.3.3.7. Résultat net de l'exercice

Le résultat de la banque au 31/12/2024 s'est élevé à 54,1 MDT contre 52,9 MDT au 31/12/2023, soit une progression de 2%.

En mDT

En mDT	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variation 24-23	
				Montant	%
Résultat d'exploitation	87 444	82 081	97 212	5 363	6,53%
Solde en gain / perte provenant des éléments ordinaires	3 671	830	(6 349)	2 841	342,29%
Impôt sur les bénéfices	(37 022)	(29 982)	(31 648)	(7 040)	23,48%
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires	0	0	0		
Résultat net	54 093	52 929	59 215	1 164	2,20%

3.4 Activité et performance de la banque au 30/06/2025

3.4.1. Ressources

Les ressources mobilisées de la banque ont atteint 4 537 MDT au 30/06/2025, soit une croissance de 7,87%. L'évolution par type de ressource se détaille comme suit :

En mDT

En mDT	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation juin 2025-juin 2024	
				Montant	%
Dépôts et avoirs de la clientèle	3 937 390	3 624 761	3 779 710	312 629	8,62%
Emprunts et ressources spéciales	49 372	64 268	54 838	(14 896)	-23,18%
Capitaux propres	550 794	517 444	548 431	33 350	6,45%
Total	4 537 556	4 206 473	4 382 979	331 083	7,87%

3.4.1.1. Les Capitaux Propres

En mDT

En mDT	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation juin 2025-juin 2024	
				Montant	%
Capital Social	100 008	100 008	100 008	0	0,00%
Réserves	419 327	394 327	394 327	25 000	6,34%
<i>Réserves légales</i>	<i>10 000</i>	<i>10 000</i>	<i>10 000</i>	<i>0</i>	<i>0,00%</i>
<i>Réserves de réinvestissement exonéré</i>	<i>86 607</i>	<i>61 607</i>	<i>61 607</i>	<i>25 000</i>	<i>40,58%</i>
<i>Autres réserves</i>	<i>322 720</i>	<i>322 720</i>	<i>322 720</i>	<i>0</i>	
Autres capitaux propres	3	3	3	0	0,00%
Report à nouveau	4 091	-	-	4 091	100%
Résultats de la période	27 365	23 106	54 093	4 259	18,43%
Total	550 794	517 444	548 431	33 350	6,45%

La banque a vu ses capitaux propres évoluer de 6,45% atteignant 550,8 MDT au 30/06/2025 contre 517,4 MDT en 30/06/2024. Cette évolution a été portée par la croissance des réserves de réinvestissement de 40,58%.

3.4.1.2. Les dépôts et avoirs de la clientèle :

En mDT

En mDT	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation juin 2025-juin 2024	
				Montant	%
Dépôts à vue	2 035 181	1 904 335	2 005 978	130 846	6,87%
Epargne	1 067 500	932 772	1 032 550	134 728	14,44%
Bons de caisse	235 493	373 821	325 185	(138 328)	-37,00%
Dépôts à terme en dinars	281 410	149 327	192 757	132 083	88,45%
Placements en devises	41 072	70 042	34 642	(28 970)	-41,36%
Certificats de dépôts	114 000	55 000	56 500	59 000	107,27%
Autres sommes dues	162 734	92 338	132 098	70 396	76,24%
Total	3 937 390	3 624 761	3 779 710	312 629	8,62%

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont progressé de 8,62% au 30/06/2025 par rapport au 30/06/2024. Cette évolution s'explique par :

- Une hausse des dépôts à vue de 130 MDT soit +6,87% ;
- Les comptes d'épargne ont progressé de 14,44 %, soit +135 MD atteignant 1067 MD ;
- Les dépôts à terme en dinars ont enregistré une hausse remarquable de 88% passant de 149 MD à 281,4 MDT.

3.4.1.3. Les emprunts et ressources spéciales

En mDT

En mDT	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation juin 2025-juin 2024	
				Montant	%
Ressources Etatiques	5 493	5 852	5 521	(359)	-6,13%
Ressources Spéciales	22 515	18 054	22 089	4 461	24,71%
Autres fonds empruntés	20 904	39 791	26 756	(18 887)	-47,47%
Dettes rattachées	460	571	472	(111)	-19,44%
Total	49 372	64 268	54 838	(14 896)	-23,18%

Le emprunts et ressources spéciales de la banque ont affiché un recul de 14,9 MDT, soit (-23,2%) entre 30/06/2024 et 30/06/2025. Cette baisse découle essentiellement de la baisse autres fonds empruntés notamment suite à la hausse des taux d'intérêts sur les marchés internationaux.

3.4.2. Les Emplois :

Les emplois de l'UBCI ont progressé de 21,8% entre 30/06/2024 et 30/06/2025, soutenus par une progression à deux chiffres des différentes classes d'actifs :

En mDT

En mDT	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation juin 2025-juin 2024	
				Montant	%
Créances sur la clientèle	3 612 868	3 087 910	3 290 567	524 958	17,00%
Portefeuille titres	921 313	627 394	800 357	293 919	46,85%
Valeurs immobilisées	160 874	139 374	153 670	21 500	15,43%
Total	4 695 055	3 854 678	4 244 594	840 377	21,8%

3.4.2.1 Les créances sur la clientèle :

Dans un contexte marqué par la prudence et par l'attentisme, l'UBCI a enregistré une croissance de 17% de ses créances sur la clientèle nettes des provisions et agios réservés au 30/06/2025, soit une évolution de 524.9MD.

En mDT

En mDT	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation juin 2025-juin 2024	
				Montant	%
Portefeuille escompte	3 174 639	2 773 973	3 025 519	400 666	14,44%
- Activités hors leasing	2 904 623	2 546 921	2 765 577	357 702	14,04%
- Activités de leasing	270 016	227 052	259 942	42 964	18,92%
Comptes débiteurs de la clientèle	281 667	218 419	169 693	63 248	28,96%
Crédits sur ressources spéciales	22 477	21 805	22 254	672	3,08%
Autres crédits à la clientèle	343 707	284 572	284 585	59 135	20,78%
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	20 450	10 631	9 670	9 819	92,36%
Total Brut	3 842 940	3 309 580	3 511 721	533 360	16,12%
Moins : Agios réservés	(14 908)	(13 257)	(13 236)	(1 651)	12,45%
Moins : Provisions	(215 164)	(208 414)	(207 918)	(6 750)	3,24%
Total Net	3 612 868	3 087 909	3 290 567	524 959	17,00%

La ventilation des engagements de la clientèle par classe de risque se présente comme suit :

Désignations	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Créances brutes bilan et hors bilan	4 875 292	3 990 634	4 450 159
Créances clientèles (classes 0 et 1)	4 655 273	3 769 905	4 226 627
Classe 0	4 206 140	3 433 244	3 854 911
Classe 1	449 133	336 661	371 716
Créances douteuses et litigieuses (classes 2,3,4 et 5)	220 019	220 729	223 532
Classe 2	5 353	7 240	17 267
Classe 3	12 924	6 921	5 077
Classe 4	2 737	3 994	5 328
Classe 5	199 006	202 573	195 861
Total des Provisions	217 082	210 403	210 443
Provisions individuelles et additionnelles	161 455	164 781	156 981
Provisions collectives	55 627	45 622	53 462
Agios réservés	14 908	13 257	13 236
Provisions et agios réservés hors provisions collectives	176 363	177 953	170 217
Provisions et agios réservés y compris provisions collectives	231 990	223 660	223 679
TC= taux de couverture des créances classées hors agios réservés	78,32%	79,39%	74,29%
Taux de couverture des créances douteuses et litigieuses	79,68%	80,62%	75,74%
Taux des créances classées	4,51%	5,53%	5,02%

3.4.2.2. Portefeuille titres

Portefeuille titres commercial :

En mDT

En mDT	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation juin 2025-juin 2024	
				Montant	%
Titres de transaction (BTA-BTC)	346 043	29 019	155 347	317 024	1092,47%
Créances rattachées sur titres de transaction	7 683	427	2 757	7 256	1699,30%
Total	353 726	29 446	158 104	324 280	1101,27%

Le portefeuille titre commercial de l'UBCI a progressé de considérablement passant de 29,4 MDT au 30/06/2024 à 353,726 MDT au 30/06/2025.

Cette évolution est essentiellement liée à la hausse du portefeuille BTA/BTC qui a atteint 346 MDT au 30/06/2025.

Portefeuille titres d'investissements :

En mDT

En mDT	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation juin 2025-juin 2024	
				Montant	%
Titres de participation	3 299	3 299	3 299	0	0,00%
Parts dans les entreprises liées	9 415	9 390	9 415	25	0,27%
Titres d'investissement	630 940	586 677	630 940	44 263	7,54%
<i>Titres d'investissement</i>	<i>326 451</i>	<i>328 680</i>	<i>334 286</i>	<i>(2 229)</i>	<i>-0,68%</i>
<i>Emprunt national</i>	<i>159 446</i>	<i>211 446</i>	<i>251 501</i>	<i>(52 000)</i>	<i>-24,59%</i>
<i>SICAR Fonds Gérés</i>	<i>70 376</i>	<i>46 551</i>	<i>45 153</i>	<i>23 825</i>	<i>51,18%</i>
Total brut	568 987	599 366	643 654	(30 379)	-5,07%
Moins : Provisions pour dépréciations des titres	(1 401)	(1 418)	(1 401)	17	-1,20%
Total net	567 586	597 948	642 253	(30 362)	-5,08%

Le portefeuille titres d'investissement de l'UBCI a diminué de 5,08% passant de 598 MDT au 30/06/2024 à 567 MDT au 30/06/2025 suite à la baisse du portefeuille titres de l'Etat de la banque, notamment l'Emprunt national qui a diminué de 24,59% entre 30/06/2024 et 30/06/2025.

3.4.2.3. Immobilisations nettes

Les immobilisations nettes d'amortissement ont connu une croissance de 15,43%, passant de 139,3MDT en 30/06/2024 à 160,8 MDT en 30/06/2025. La variation de 21,5 MDT provient principalement de nouvelles acquisitions d'immobilisations corporelles.

En mDT

En mDT	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation juin 2025-juin 2024	
				Montant	%
Immobilisations nettes	160 874	139 374	153 670	21 500	15,43%

3.4.3. Les résultats d'exploitation :

3.4.3.1. Le Produit Net Bancaire :

Le PNB de l'UBCI a enregistré une évolution de 14,59% passant de 153,4 MDT au 30/06/2024 à 175,8 MDT au 30/06/2025. Cette évolution est due principalement à une hausse des revenus sur portefeuille titres de 47,2% passant de 33,3 MDT au 30/06/2024 à 48,98 MDT au 30/06/2025.

En mDT

En KDT	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation juin 2025-juin 2024	
				Montant	%
Marge sur intérêts	96 011	87 415	179 502	8 596	9,83%
Marge sur commissions	30 766	32 695	68 044	(1 929)	(-5,9%)
Revenus sur portefeuille titres	48 981	33 275	73 161	15 706	47,2%
PNB	175 758	153 385	320 707	22 373	14,59%
Chiffre d'affaires	280 157	249 956	519 854	30 201	12,08%
PNB/Chiffre d'affaires	62,74%	61,36%	61,69%		

3.4.3.2. La Marge en intérêts

Les revenus de la banque en intérêt ont évolué de 9,13% au 30/06/2025 atteignant 196 MDT. Ainsi, la hausse des charges d'intérêts de 8,46% à 100 MDT a engendré une évolution de la marge d'intérêt de 9,83% à 96 MDT au 30/06/2025.

En mDT

En mDT	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation juin 2025-juin 2024	
				Montant	%
Intérêts et revenus assimilés	196 060	179 656	368 838	16 404	9,13%
Intérêts encourus et charges assimilées	(100 049)	(92 241)	(189 336)	(7 808)	8,46%
Marge sur intérêts	96 011	87 415	179 502	8 596	9,83%

3.4.3.3. Les commissions nettes

Les commissions nettes ont diminué de 5,9% au 30/06/2024 passant de 32,7 MDT à 30,8 MDT.

En mDT

En mDT	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation juin 2025-juin 2024	
				Montant	%
Commissions reçues	35 116	37 025	77 855	(1 909)	-5,16%
Commissions encourues	(4 350)	(4 330)	(9 811)	(20)	0,46%
Marge sur commissions	30 766	32 695	68 044	(1 929)	-5,9%

3.4.3.4. Les autres revenus

Les revenus des portefeuille titres et opérations financières ont progressé de 47,2% au 30/06/2025 passant de 33,3 MDT à 48,9 MDT.

En mDT

En mDT	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation juin 2025-juin 2024	
				Montant	%
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	30 347	11 045	25 723	19 302	174,76%
Revenus du portefeuille titre d'investissement	18 634	22 230	47 438	(3 596)	-16,18%
Total revenus des portefeuilles titres et opérations financières	48 981	33 275	73 161	15 706	47,2%

3.4.3.5. Les frais généraux (charges opératoires)

Les frais généraux de l'UBCI ont évolué de 4,5% passant de 110,7 MDT à 115,7 MDT. Le coefficient d'exploitation est passé de 68,76% au 30/06/2024 à 59,91% au 30/06/2025.

En mDT

En mDT	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation juin 2025-juin 2024	
				Montant	%
Frais de personnel	71 588	67 895	135 220	3 693	5,44%
Charges générales d'exploitation	33 706	37 569	75 229	(3 863)	-10,28%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	10 459	5 304	10 186	5 155	97,19%
Total charges opératoires	115 753	110 768	220 635	4 985	4,5%
PNB	175 758	153 385	320 707	22 373	14,59%
Coefficient d'exploitation	65,86%	72,22%	68,80%		
Coefficient d'exploitation hors amortissement	59,91%	68,76%	65,62%		

3.4.3.6. Dotation aux provisions sur créances et passifs

Les dotations nettes sur créances et passifs se sont élevées à 6 MDT au 30/06/2025 contre 5,4 MDT au 30/06/2024, soit une hausse de 11,35%.

En mDT

En mDT	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation juin 2025-juin 2024	
				Montant	%
Dotations aux provisions / créances et passifs	9 546	12 118	33 783	(2 572)	-21,22%
Pertes sur créances	20	71	854	(51)	-71,83%
Reprises de provisions	(3 781)	(6 784)	(27 234)	3 003	-44,27%
Créances radiés	280	59	10 467	221	374,58%
Récupération sur créances radiées	0	(17)	(41)	17	-100%
Soldes	6 065	5 447	17 829	618	11,35%

3.4.3.7. Résultat net de l'exercice

Le résultat de la banque au 30/06/2025 s'est élevé à 27,36 MDT contre 23,1 MDT au 30/06/2024, soit une progression de 18,43%.

En mDT

En mDT	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation juin 2025-juin 2024	
				Montant	%
Résultat d'exploitation	55 809	39 174	87 444	16 635	42,46%
Solde en gain / perte provenant des éléments ordinaires	(2 310)	(1 006)	3 671	(1 304)	129,62%
Impôt sur les bénéfices	(26 135)	(15 062)	(37 022)	(11 073)	73,52%
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires	0	0	00		
Résultat net	27 365	23 106	54 093	4 258	18,43%

3.5 Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
• Appartenance à un groupe fortement présent dans les services financiers en Tunisie. • Banque universelle disposant d'une offre de services riches ciblant l'ensemble des métiers de la banque et tous les segments de clients ; • Une qualité des actifs irréprochable ; • Une culture de contrôle interne et de conformité de haut niveau ; • Une capacité d'innovation dans les produits et les services ; • Un coût de ressources maîtrisé.	• Faible taille et part de marché relativement petite ; • Un coefficient d'exploitation élevé ; • Passage par une période de transformation en termes de système d'information ;
Opportunités	Menaces
• Capacité à croître sur le marché des particuliers et des entreprises • Développement de la gestion d'actifs et consolidation de la position de la banque sur ce segment. • Synergies avec les entreprises financières du groupe. • Développement de nouveaux produits.	• Persistance des incertitudes sur le plan macroéconomique et politique. • Dégradation de la situation financière des entreprises Tunisiennes par suite de la récession en Europe. • Forte concurrence ; • Importante hausse des charges nécessaires à la croissance et aux technologies à acquérir. • Tendance baissière des taux sur l'avenir proche • Augmentation des besoins en fonds propres suite à une forte croissance et/ou de plus fortes exigences réglementaires. • Renforcement de l'arsenal réglementaire par la BCT et la mise en application de nouvelle exigences réglementaires (risque opérationnel, risque marché, IFRS, ...)

3.6. Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité de la banque

3.6.1 Risque de crédit et risque de contrepartie

La Direction des Risques (DR) a pour principale mission le suivi du risque de crédit au sein de l'UBCI à travers des reportings réguliers. Son rôle s'étend également à la supervision des risques opérationnels, des risques de marchés et contribue, à travers la filière Recherches & Développement, à l'implémentation des modèles de notation et de scoring.

Le suivi et le pilotage des grands agrégats du portefeuille des engagements est assuré en s'appuyant sur des tableaux de bord établis par l'équipe Reporting rattachée à la Direction des Risques. Le dit reporting permet de donner une visibilité quant à la cartographie des engagements et son évolution, ainsi que sur les indicateurs de risque standards et précoces. Ce support constitue un des éléments de calibration de l'appétence pour les risques de l'UBCI et permet d'informer et d'alerter les instances concernées de toute dégradation des risques.

L'analyse de la qualité des engagements, la mise à jour de la classification des créances conformément aux règles prudentielles de la BCT et la revue du niveau de provisionnement est effectué à travers un dispositif de comités spécifiques trimestriels : Comité Engagements Clientèle par filière, Comité des Garanties et Comités de suivi des Douteux.

Le montant des risques de crédit pondérés, telle que défini par la circulaire n°2018-06 du 05/06/2018, est calculé en multipliant les risques encourus sur les éléments du bilan et du hors bilan par les quotités de pondérations correspondantes telles que fixées par l'article 12 de la circulaire n°2018-06, il s'élève à 4 077 317 mDT au 31/12/2024.

Le montant des risques de contrepartie sur les instruments dérivés s'élève à 8 727 mDT au 31/12/2024.

3.6.2 Risque de solvabilité

En application des dispositions de l'article 9 de la circulaire BCT 2018-06 du 05/06/2018, les Banques et les établissements financiers doivent respecter en permanence un ratio de solvabilité qui ne peut pas être inférieur à 10%, et un ratio Tier 1 qui ne peut être inférieur à 7%.

Sur les trois derniers exercices, l'UBCI affiche les ratios suivants :

	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Ratio de solvabilité	12,12%	12,71%	13,03%
Ratio Tier I	11,04%	11,67%	12,11%

3.6.3 Risque de liquidité

Conformément aux dispositions de la circulaire 2014-14 du 10/11/2014, le ratio de liquidité est calculé par le rapport entre l'encours des actifs liquides et le total des sorties nettes de trésorerie durant les 30 jours calendaires suivants.

Le total des actifs liquides s'élève au 31/12/2024 à 588 113 mDT alors que le total de la sortie nette de trésorerie s'élève à 301 576 mDT. Le ratio de liquidité est alors de **195,01%**, se situant ainsi au-dessus du seuil minimum de 100% exigé par l'article premier de la dite circulaire.

	2022	2023	2024
Ratio de liquidité	319,329%	341,986%	195,01%

3.6.4 Risque opérationnel

Le dispositif de gestion des risques opérationnels au sein de l'UBCI est encadré par une Charte de Contrôle Interne qui définit des règles et principes conformes aux textes législatifs et réglementaires de la Banque Centrale de Tunisie, ainsi que les normes internationales.

Ce dispositif couvre l'ensemble des fonctions et des processus de la Banque et s'articule autour des éléments suivants :

- Une direction des Risques Opérationnels dédiée, en charge de l'organisation et de la supervision du dispositif global de maîtrise des risques opérationnels. Elle veille à assurer une synergie entre les principales structures des 3 lignes de défenses.
- Un contrôle permanent et un contrôle périodique qui veillent à assurer une gestion des risques saine et prudente, alignée avec les valeurs de l'UBCI et conforme aux exigences réglementaires.
- Une méthodologie reposant sur des référentiels risques, d'un outil de collecte des incidents, d'une cartographie des risques opérationnels et des indicateurs de maîtrise de risques.

Le suivi des risques opérationnels au sein de l'UBCI s'appuie sur l'identification, l'évaluation, le contrôle et la maîtrise de l'exposition aux pertes liées au risque opérationnel. Les Indicateurs de Maîtrise des Risques (IMR) sont globalement satisfaisants confirmant la bonne maîtrise de ce type de risque.

En application des dispositions de l'article 17 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 05/06/2018, l'exigence en fonds propres au titre du risque opérationnel est égale à 15% de la moyenne du produit net bancaire calculée sur les trois derniers exercices comptables. Le montant des risques opérationnels est déterminé en multipliant par 12,5 l'exigence en fonds propres. L'application de ces dispositions donne le résultat suivant :

RUBRIQUES	Montants en KDT
1- Produit net bancaire (année N) (2024)	320 707
2- Produit net bancaire (année N-1) (2023)	302 179
3- Produit net bancaire (année N-2) (2022)	293 153
A- Moyenne des produits nets bancaires strictement positifs (A)	305 346
B- Exigence en fonds propres au titre du risque opérationnel (B) = (A)*15%	45 802
TOTAL RISQUES ENCOURUS(OPERATIONNEL) (E2) = (B)*12,5	572 524

3.6.5 Risque de marché :

En application des dispositions de l'article 18 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 05/06/2018, les risques de marché sont définis comme étant les risques de pertes sur des positions du bilan et du hors bilan à la suite de variations des prix du marché.

Ils recouvrent :

- Les risques relatifs aux instruments liés aux taux d'intérêt et titres de propriété du portefeuille de négociation tel que défini à l'article 20 de la circulaire 2018-06;
- Le risque de change encouru pour tous les postes du bilan et du hors bilan.

Dans le cadre de la surveillance du risque globale de taux d'intérêt, l'UBCI dispose d'un dispositif de mesure et de suivi du risque de taux couvrant toutes les opérations de la banque. Le résultat des impasses de taux sur le portefeuille bancaire de l'UBCI confirme un niveau d'exposition acceptable.

Des calculs de sensibilité du PNB par rapport aux variations de taux sont aussi effectués, confirmant une bonne maîtrise du risque de taux d'intérêt.

Par ailleurs, le suivi des indicateurs de risque de marché au travers notamment de la Value At Risk, le Periodical Gap, et le calcul des Present Value (à 1bp/ 100bp) montre des limites internes respectées et un niveau d'exposition acceptable.

L'exigence de fonds propres au titre des risques de marché doit couvrir au 31/12/2024 les risques suivants :

- Les risques de marché du portefeuille de négociation qui comprennent :
 - Le risque sur titres de créance ou risque de taux d'intérêt, tel que défini à la section IV du chapitre III de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5/06/2018. Ce risque s'élève à 43 744 mDT au 31/12/2024 ;
 - Le risque de variation de prix sur titres de propriété, tel que défini à la section IV du chapitre III de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5/06/2018. Ce risque est nul au 31/12/2024.
- Le risque de change, tel que défini à la section IV du chapitre III de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5/06/2018. Le montant risque de change s'élève à 32 706 mDT au 31/12/2024 ; et
- Le risque de règlement/livraison, qu'il provienne du portefeuille de négociation ou du portefeuille bancaire tel que visé par la section V du chapitre III de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5/06/2018. Ce risque s'élève à 4 302 mDT au 31/12/2024.

Conformément à la circulaire n° 97-08 du 09/05/1997, la banque est tenue de respecter en permanence un rapport maximum de 10% entre le montant de la position de change dans chaque devise et le montant des fonds propres nets, ainsi qu'un rapport maximum de 20% entre le montant de la position de change globale et le montant des fonds propres nets.

Au 31/12/2024, la banque ne présente pas de position de change dépassant le seuil de 10% de ses fonds propres nets. Aussi, la position de change globale est inférieure à 20% desdits fonds.

3.6.6 Risque de transformation d'échéance :

Conformément à l'article 1 de la circulaire n° 2018-10, relative au Ratio « Crédits /Dépôts », les banques doivent instaurer un ratio « Crédits /Dépôts » permettant d'assurer une meilleure adéquation entre les ressources et les emplois et de maîtriser le risque de transformation d'échéances. Les banques doivent respecter un ratio « Crédits/ Dépôts » qui ne peut être supérieur à 120%.

A noter, le numérateur "crédits" englobe les encours bruts des créances sur la clientèle en dinars. Le dénominateur "dépôts" représente la somme des encours des dépôts et avoirs de la clientèle en dinars après déduction des autres sommes dues à la clientèle, des encours des certificats de dépôts et toute autre forme d'emprunts en dinars et en devises, à l'exception des emprunts obligataires et des emprunts sur le marché monétaire. La situation au 31/12/2024 fait apparaître un ratio « Crédits Dépôts » à hauteur de 115,67%.

3.6.7 Risque de blanchiment d'argent et de financement de terrorisme

En application des dispositions de la circulaire BCT n 2017-08, la banque a procédé à la mise en place d'une politique de gestion et d'un dispositif de contrôle interne du risque de blanchiment d'argent et de

financement du terrorisme, afin de se conformer aux dispositions réglementaires imposées par la Banque Centrale de Tunisie. Ce dispositif a été validé par le Conseil d'administration.

Le pilotage du dispositif dans son ensemble est effectué par une structure indépendante de contrôle Conformité, rattachée directement à la Direction Générale. Ce dispositif est appuyé par l'insertion du risque lié au blanchiment d'argent et de financement du terrorisme au niveau de la cartographie des risques de la banque, conformément aux dispositions de la circulaire.

Le dispositif mis en place s'articule autour de politiques validées par les organes gouvernance de la banque et diffusées au sein de l'établissement, et ayant pour objectif de définir les règles à observer dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et la surveillance des opérations initiées sur les comptes de la clientèle.

Ces politiques de surveillance viennent en complément de la politique générale relative au devoir de vigilance en matière de connaissance du client Know Your Customer (KYC), et ce, conformément aux règles de la BCT.

A cet effet, des procédures de prévention et de détection sont implémentées au sein de la banque, et comprenant des procédures d'entrée en relation et de connaissance de la clientèle, d'identification des personnes politiquement exposées ou black-listées, des procédures de validation des entrées en relation et des procédures liées à la collecte des documents et à la mise à jour des informations juridiques des relations.

Les procédures appliquées par la banque sont appuyées par des outils informatiques récemment mis en place en remplacement des outils de BNP Paribas à savoir "Safe Watch", "Reis AML". Ces outils permettent le filtrage des transactions, le monitoring des mouvements sur comptes et le recensement des opérations effectuées et l'identification des transactions à caractère suspect ou inhabituel.

Dès l'entrée en relation, la banque procède à la collecte des éléments d'informations permettant l'identification du client, de sa situation juridique, financière, professionnelle et économique et ce conformément à l'annexe 1 de la circulaire 2017-08. Les informations collectées relatives à l'identification des clients sont détaillées au niveau d'une fiche synthétique d'ouverture de compte. La banque recourt à des outils informatiques tel que "Reis KYC" et "Factiva".

3.6.8 Risque juridique :

Le conseil d'administration de la banque a autorisé à posteriori des conventions soumises à son autorisation préalable et ce, contrairement aux dispositions de l'article 62 de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.

3.6.9 Risque lié à une vérification sociale de la société mère :

Les procédures de vérification par les organismes concernés demeurent en cours. En conséquence, les impacts définitifs n'ont pas pu être estimés de façon précise à la date d'établissement du rapport des commissaires aux comptes.

3.6.10 Risque lié à une vérification fiscale approfondie de la société mère :

Les procédures de vérification par les organismes concernés demeurent en cours. En conséquence, les impacts définitifs ne peuvent être estimés de façon précise à la date d'établissement du rapport des commissaires aux comptes.

3.6.11 Risque lié à la vérification fiscale subie par la filiale « UBCI Capital Développement-UCDS » :

Ladite filiale a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2020. Une notification des résultats de la vérification fiscale approfondie a été adressée à l'UCDS en décembre 2021 et a porté sur un redressement de 197 mDT et la création d'un crédit d'IS à fin 2020 de 4 mDT. Le risque final dépend du dénouement du dossier de contrôle.

3.6.12 Risque lié à la vérification fiscale subie par la filiale « UTP SICAF » :

Ladite filiale a reçu un avis de contrôle approfondi des exercices non prescrits ainsi que des exercices prescrit ayant des incidences sur le calcul de l'impôt des années non prescrites. En date du 29/06/2022, la société UTP SICAF a reçu une notification des résultats du contrôle fiscal approfondi fixant le montant des redressements et pénalités à payer à la somme de 25 994,731 dinars et le montant du crédit d'impôt au 31/12/2020 à la somme de 190 832,671 dinars. L'affaire est en cours.

3.6.13 Risque lié aux procédures de consolidation :

Le rapport d'audit relatif à l'exercice 2024 de la société filiale « UBCI CAPITAL développement SICAR » n'a pas été communiqué lors de l'établissement des états financiers consolidés.

Cette situation constitue une infraction aux dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, et est de nature à constituer un risque important sur la fiabilité de la situation financière du groupe « UBCI » telle qu'elle ressort des états financiers consolidés.

3.6.14 Autre risque

Risque lié à une affaire intentée contre le secteur bancaire en lien avec le report des échéances durant la période de la pandémie COVID -19 mettant en cause la conformité du traitement des intérêts intercalaires au regard des dispositions de la loi relative à la concurrence et aux prix.

3.7. Dépendance de l'émetteur

La dépendance de la banque s'apprécie notamment par rapport à la circulaire BCT N°2018-06 du 05/06/2018.

3.7.1 Dépendance de l'émetteur au 31/12/2024 :

Application de l'article 9

En application des dispositions de l'article 9 de la circulaire BCT n°2018-06 du 05/06/2018, les établissements assujettis doivent respecter en permanence :

- Un ratio de solvabilité qui ne peut pas être inférieur à 10 %, calculé par le rapport entre les fonds propres nets et les actifs pondérés par les risques ;
- Un ratio Tier I qui ne peut pas être inférieur à 7 %, calculé par le rapport entre les fonds propres nets de base et les actifs pondérés par les risques.

Le ratio de couverture des risques tel qu'il résulte du rapport entre les Fonds Propres Nets et le total des actifs pondérés par les risques, s'élève au 31/12/2024, à **12,12%** se situant, ainsi au-dessus du seuil minimum fixé par la Banque Centrale de Tunisie, soit 10%.

D'autre part, le ratio entre les Fonds Propres Nets de base et le total des actifs pondérés par les risques, s'élève au 31/12/2024 à **11,02%** se situant, ainsi au-dessus du seuil minimum fixé par la Banque Centrale de Tunisie, soit 7%.

Application de l'article 50

- Conformément à l'article 50 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2018-06 du 05/06/2018 relative aux normes d'adéquation des fonds propres, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets de la banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds.

Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques encourus sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets de la banque représente 1,37 fois les fonds propres nets et ne dépasse pas ainsi la limite réglementaire.

Limite : 3 fois les Fonds Propres Nets = 1 723 010 mDT.

Le total des risques encourus fin décembre 2024 = 786 263 mDT.

- Conformément à l'article 50 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2018-06 du 05/06/2018 relative aux normes d'adéquation des fonds propres, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 1,5 fois les fonds propres nets de la banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds.

Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques encourus sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 15% des fonds propres nets de la banque représente 0,34 fois les fonds propres nets et ne dépasse pas ainsi la limite réglementaire.

Limite : 1,5 fois les Fonds Propres Nets = 861 505 mDT.

Le total des risques encourus fin décembre 2024 = 194 493 mDT.

Application de l'article 51

Les risques encourus sur un même bénéficiaire, au sens de l'article 51 de la circulaire de la BCT n° 2018-06, ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de la banque.

A rappeler que conformément aux dispositions de l'article 51 de la circulaire susvisée, sont considérés comme "même bénéficiaire" les emprunteurs affiliés à un même Groupe. Le qualificatif de "Groupe" est attribué à deux ou plusieurs personnes morales ayant entre elles des interconnexions telles que :

- Une gestion commune ;
- Une interdépendance commerciale ou financière directe telle que les difficultés de l'une se répercutent automatiquement sur l'autre ; et
- Des participations directes ou indirectes au capital se traduisant par un pouvoir de contrôle.

Au 31/12/2024, aucun dépassement de ce seuil n'a été constaté.

Application de l'article 52

Aux termes de l'article 52 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5/06/2018, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement assujetti au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement assujetti.

Limite : 25% des Fonds Propres Nets = 143 584 mDT.

Le total des risques encourus fin décembre 2024 = 94 973 mDT.

Au 31/12/2024, ce ratio est respecté par la banque.

3.7.2. Dépendance de l'émetteur au 30/06/2025 :

Application de l'article 9

Le montant des fonds propres nets de la Banque s'élève au 30/06/2025 à 601 534 mDT représentant ainsi 11,45 % des actifs pondérés par les risques (Risques de Crédit, Risques Opérationnels et Risques de Marché) qui s'élèvent à 5 251 401 mDT.

Le ratio de couverture des risques tel qu'il résulte du rapport entre les Fonds Propres Nets et le total des actifs pondérés par les risques, s'élève au 30/06/2025, à **11,45%**

Le montant des fonds propres nets de base de la Banque s'élève au 30/06/2025 à 545 614 mDT et représentent 10,39% des actifs pondérés par les risques (Risque de Crédit, Risque Opérationnel et Risque de Marché) qui s'élèvent à 5 251 401 mDT.

Par ailleurs, le ratio entre les Fonds Propres Nets de base et le total des actifs pondérés par les risques, s'élève au 30/06/2025 à **10,39%** se situant, ainsi au-dessus du seuil minimum fixé par la Banque Centrale de Tunisie, soit 7%.

Application de l'article 50

- Aux termes de l'article 50 tiret 1 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 05/06/2018, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets de l'établissement assujetti, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets.

Limite : 3 fois les Fonds Propres Nets = 1 804 602 mDT.

Le total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets de la Banque s'établit, au 30/06/2025, à **656 362 mDT** représentant ainsi 1,1 fois les fonds propres nets de la Banque.

Au 30/06/2025, ce ratio est respecté par la Banque.

- Aux termes de l'article 50 tiret 2 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 05/06/2018, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement assujetti, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.

Limite : 1,5 fois les Fonds Propres Nets = 902 301 mDT.

Au 30/06/2025, ce ratio est respecté par la Banque.

Application de l'article 51

Aux termes de l'article 51 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2018-06 du 05/06/2018, les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25 % des fonds propres nets de l'établissement assujetti.

Limite : 25% des Fonds Propres Nets de la banque = 150 384 mDT.

Au 30/06/2025, ce ratio est respecté par la Banque.

Application de l'article 52

Aux termes de l'article 52 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 05/06/2018, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement assujetti au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement assujetti.

Limite : 0,25 fois les Fonds Propres Nets = 150 384 mDT.

Le total des risques encourus sur les dirigeants et les administrateurs ainsi que sur les actionnaires détenant plus que 5% du capital de la Banque et sur les filiales s'établit au 30/06/2025 à **110 984 mDT** soit 0,18 fois les fonds propres nets de la Banque.

Au 30/06/2025, ce ratio est respecté par la Banque.

3.8 Litiges et arbitrages

L'UBCI gère plusieurs affaires litigieuses relevant des juridictions civiles, commerciales et pénales. Elles relèvent directement de ses activités courantes de Banque.

Les affaires concernées sont suivies à l'abri d'une structure dédiée et celles qui présentent un risque financier avéré, des provisions appropriées ont été constituées, conformément aux normes comptables et prudentielles applicables. Cette approche vise à refléter de manière fidèle l'exposition réelle de la banque aux risques liés à ces affaires.

Par ailleurs, aucun litige en cours n'est soumis à une procédure d'arbitrage.

3.9 Politique d'investissement de la banque

Les investissements sur la période 2022 – 2027 se présentent comme suit :

- **Investissement en immobilisations corporelles et incorporelles :**

	2025P	2026P	2027P	2028P	2029P
Agencement, aménagement et installation	3 000	7 500	15 000	25 000	25 000
Construction	30 000	75 000	41 400	6 000	
Logiciel & Matériel Informatique	10 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Total des investissements	43 000	87 500	61 400	36 000	30 000

- **Investissement en immobilisation financière :**

	2025P	2026P	2027P	2028P	2029P
Portefeuille titre d'investissement :					
Fonds gérés (SICAR)	37 174	25 000	25 000	25 000	25 000
Total des investissements en Portefeuille titres	37 174	25 000	25 000	25 000	25 000

CHAPITRE 4 - PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTATS

4.1. Patrimoine de la banque au 31/12/2024 :

4.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles de la banque au 31/12/2024

Voir la note aux états financiers relatifs à l'exercice 2024, note :5.6. « Valeurs immobilisées » figurant au niveau de la page 94 du présent document de référence.

Les immeubles en Exploitation

En mDT			
Propriété	Coût d'acquisition	Total amortissement	Valeur comptable nette
AG ARIANA 2	445,0	-439,0	6,0
Construction	445,0	-439,0	6,0
AG ARIANA RAOUED	110,6	-42,1	68,4
Construction	46,1	-42,1	4,0
Terrain	64,4	0,0	64,4
AG AV DE LONDRES	318,0	-217,6	100,4
Construction	218,0	-217,6	0,4
Terrain	100,0	0,0	100,0
AG BAB SOUIKA	456,6	-248,6	208,0
Construction	304,4	-248,6	55,8
Terrain	152,2	0,0	152,2
AG DENDEN	409,1	-221,6	187,5
Construction	281,4	-221,6	59,8
Terrain	127,6	0,0	127,6
AG EL AOUIA	180,4	-154,0	26,4
Construction	180,4	-154,0	26,4
AG EL MENZAH 6	110,6	-73,7	36,9
Construction	73,7	-73,7	0,0
Terrain	36,9	0,0	36,9
AG ENNASR 2	382,5	-222,6	159,9
Construction	258,7	-222,6	36,1
Terrain	123,8	0,0	123,8
AG EZZAHRA	299,7	-284,7	15,0
Construction	299,7	-284,7	15,0
AG FOUCHANA	259,8	-114,8	145,0
Construction	173,2	-114,8	58,4
Terrain	86,6	0,0	86,6
AG GAFSA	23,8	-15,9	7,9
Construction	15,9	-15,9	0,0
Terrain	7,9	0,0	7,9
AG HAMMAM LIF	338,0	-179,0	159,0
Construction	179,0	-179,0	0,0
Terrain	159,0	0,0	159,0
AG LA MARSA	864,4	-419,6	444,9
Construction	544,4	-419,6	124,8
Terrain	320,0	0,0	320,0
AG LA SOUKRA	441,9	-427,1	14,9
Construction	441,9	-427,1	14,9

Propriété	Coût d'acquisition	Total amortissement	Valeur comptable nette
AG LAC 2	2 047,1	-728,6	1 318,5
Construction	1 842,1	-728,6	1 113,5
Terrain	205,0	0,0	205,0
AG LE KEF	534,9	-269,1	265,8
Construction	359,0	-269,1	89,9
Terrain	175,9	0,0	175,9
AG MAHRES	43,0	-28,7	14,3
Construction	28,7	-28,7	0,0
Terrain	14,3	0,0	14,3
AG MATEUR	196,9	-99,3	97,6
Construction	122,3	-99,3	23,1
Terrain	74,5	0,0	74,5
AG MENZEH 1	459,3	-266,8	192,5
Construction	306,2	-266,8	39,4
Terrain	153,1	0,0	153,1
AG MJEZ EL BAB	265,0	-141,3	123,7
Construction	176,7	-141,3	35,3
Terrain	88,3	0,0	88,3
AG MONTPLAISIR	548,1	-94,0	454,1
Construction	94,0	-94,0	0,0
Terrain	454,1	0,0	454,1
AG SFAX 2000	465,5	-465,4	0,1
Construction	465,5	-465,4	0,1
AG SFAX LIBERTE	827,1	-514,4	312,8
Construction	567,1	-514,4	52,7
Terrain	260,0	0,0	260,0
AG SFAX CHAKER	125,0	-83,3	41,7
Construction	83,3	-83,3	0,0
Terrain	41,7	0,0	41,7
AG SFAX EL JADIDA	160,3	-120,1	40,2
Construction	120,1	-120,1	0,0
Terrain	40,2	0,0	40,2
AG XXX	291,9	-205,4	86,5
Construction	227,6	-205,4	22,2
Terrain	64,3	0,0	64,3
AG SFAX SALTANIA	160,6	-85,6	74,9
Construction	107,0	-85,6	21,4
Terrain	53,5	0,0	53,5
AG SFAX TENIOUR	132,1	-130,5	1,6
Construction	130,5	-130,5	0,0
Terrain	1,6	0,0	1,6
AG SFAX LAFRANE	705,2	-285,2	420,0
Construction	705,2	-285,2	420,0
AG SIDI BOUZID	51,8	-50,8	1,0
Construction	50,8	-50,8	0,0
Terrain	1,0	0,0	1,0
AG SOUSSE BOUHSINA	382,0	-203,8	178,3
Construction	254,7	-203,8	50,9

Propriété	Coût d'acquisition	Total amortissement	Valeur comptable nette
Terrain	127,3	0,0	127,3
AG SOUSSE CORNICHE	793,3	-753,6	39,7
Construction	793,3	-753,6	39,7
AG SOUSSE DORRA	408,9	-408,9	0,0
Construction	408,9	-408,9	0,0
IMM. BOURGUIBA	8 838,5	-3 684,5	5 153,9
Construction	8 838,5	-3 684,5	5 153,9
IMM. CHARGUIA 1	2 120,0	-725,3	1 394,7
Construction	780,0	-725,3	54,7
Terrain	1 340,0	0,0	1 340,0
IMM. ESSADKIA	925,4	-837,4	88,0
Construction	837,4	-837,4	0,0
Terrain	88,0	0,0	88,0
IMM. LIBERTE	6 708,1	-5 827,4	880,8
Construction	5 828,1	-5 827,4	0,8
Terrain	880,0	0,0	880,0
IMM. MEGRINE Tour A	3 503,3	-3 486,4	16,9
Construction	3 487,7	-3 486,4	1,3
Terrain	15,6	0,0	15,6
IMM. MEGRINE Tour B	4 046,6	-3 726,7	319,9
Construction	4 003,6	-3 726,7	276,9
Terrain	43,0	0,0	43,0
IMM. MGHIRA	1 266,8	-1 133,9	133,0
Construction	1 133,9	-1 133,9	0,0
Terrain	133,0	0,0	133,0
IMM. NABEUL 2	277,5	-162,2	115,3
Construction	162,2	-162,2	0,0
Terrain	115,3	0,0	115,3
IMM. PASTEUR	1 752,4	-1 696,4	56,0
Construction	1 696,4	-1 696,4	0,0
Terrain	56,0	0,0	56,0
IMM. SFAX CHEBBI	1 093,0	-1 028,1	64,9
Construction	1 028,1	-1 028,1	0,0
Terrain	64,9	0,0	64,9
IMM.SOUSSE KHEZEMA	986,6	-786,6	200,0
Construction	786,6	-786,6	0,0
Terrain	200,0	0,0	200,0
DORRAT BOUHAIRA	34 516,3	0,0	34 516,3
Terrain	34 516,3	0,0	34 516,3
Total	79 273,1	-31 089,8	48 183,3
Terrains	40 385,6	0,0	40 385,6
Constructions	38 887,5	-31 089,8	7 797,7

Les immeubles Hors Exploitation exprimés en mDT

Date d'entrée	Désignation de l'immobilisation	Valeur	Amort. cumulé	Valeur comptable
01/06/1992	IMMEUBLE SFAX TENIOUR	64,0	-64,1	0
01/04/1985	APPARTEMENT SIDI BOUZID	25,4	-25,4	0
01/11/1997	IMMEUBLE FARHAT HACHED	45,0	-45,0	0
Totaux		134,5	-134,5	0

4.1.2. Situation du portefeuille titres au 31/12/2024

4.1.2.1. Portefeuille titres de placement

Voir la note aux états financiers relatifs à l'exercice 2024, note :5.4. « Portefeuille-titres Commercial » figurant au niveau de la page 91 du présent document de référence.

4.1.2.2. Portefeuille titres d'investissement

Voir la note aux états financiers relatifs à l'exercice 2024, note :5.5. « Portefeuille d'Investissement » figurant au niveau de la page 91 du présent document de référence.

4.2. Patrimoine de la banque au 30/06/2025 :

4.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles de la banque au 30/06/2025

Voir la note aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2025, note :5.6. « Valeurs immobilisées » figurant au niveau de la page 156 du présent document de référence.

Les immeubles en Exploitation

En mDT

Propriété	Coût d'acquisition	Total amortissement	Valeur comptable nette
AG ARIANA 2	445,02	-444,01	1,01
Construction	445,02	-444,01	1,01
AG ARIANA RAOUED	110,59	-43,29	67,30
Construction	46,14	-43,29	2,86
Terrain	64,45	0,00	64,45
AG AV DE LONDRES	318,04	-218,04	100,00
Construction	218,04	-218,04	0,00
Terrain	100,00	0,00	100,00
AG BAB SOUIKA	0,00	0,00	0,00
Construction	0,00	0,00	0,00
Terrain	0,00	0,00	0,00
AG DENDEN	409,08	-228,61	180,47
Construction	281,44	-228,61	52,83
Terrain	127,65	0,00	127,65
AG EL AOQUINA	180,41	-158,52	21,89
Construction	180,41	-158,52	21,89
AG EL MENZAH 6	110,60	-73,73	36,87
Construction	73,73	-73,73	0,00
Terrain	36,87	0,00	36,87
AG ENNASR 2	382,48	-228,98	153,50
Construction	258,67	-228,98	29,69
Terrain	123,82	0,00	123,82

Propriété	Coût d'acquisition	Total amortissement	Valeur comptable nette
AG EZZAHRA	299,70	-292,12	7,58
Construction	299,70	-292,12	7,58
AG FOUCHANA	259,83	-119,10	140,74
Construction	173,22	-119,10	54,13
Terrain	86,61	0,00	86,61
AG GAFSA	23,82	-15,88	7,94
Construction	15,88	-15,88	0,00
Terrain	7,94	0,00	7,94
AG HAMMAM LIF	338,00	-178,97	159,03
Construction	178,97	-178,97	0,00
Terrain	159,03	0,00	159,03
AG LA MARSA	864,44	-433,07	431,38
Construction	544,41	-433,07	111,34
Terrain	320,03	0,00	320,03
AG LA SOUKRA	441,95	-438,01	3,94
Construction	441,95	-438,01	3,94
AG LAC 2	2 047,09	-774,26	1 272,83
Construction	1 842,12	-774,26	1 067,86
Terrain	204,97	0,00	204,97
AG LE KEF	534,90	-277,96	256,94
Construction	358,97	-277,96	81,01
Terrain	175,93	0,00	175,93
AG MAHRES	43,00	-28,67	14,33
Construction	28,67	-28,67	0,00
Terrain	14,33	0,00	14,33
AG MATEUR	196,89	-102,33	94,57
Construction	122,35	-102,33	20,02
Terrain	74,55	0,00	74,55
AG MENZEH 1	459,29	-274,36	184,93
Construction	306,19	-274,36	31,84
Terrain	153,10	0,00	153,10
AG MJEZ EL BAB	265,03	-145,73	119,30
Construction	176,69	-145,73	30,96
Terrain	88,34	0,00	88,34
AG MONTPLAISIR	548,10	-94,00	454,10
Construction	94,00	-94,00	0,00
Terrain	454,10	0,00	454,10
AG SFAX 2000	465,50	-465,50	0,00
Construction	465,50	-465,50	0,00
AG SFAX LIBERTE	827,13	-528,41	298,71
Construction	567,10	-528,41	38,68
Terrain	260,03	0,00	260,03
AG SFAX CHAKER	125,00	-83,33	41,67
Construction	83,33	-83,33	0,00
Terrain	41,67	0,00	41,67
AG SFAX EL JADIDA	161,78	-120,11	41,67
Construction	120,11	-120,11	0,00
Terrain	41,67	0,00	41,67

Propriété	Coût d'acquisition	Total amortissement	Valeur comptable nette
AG SFAX MENZEL CHAK	291,86	-211,00	80,86
Construction	227,59	-211,00	16,59
Terrain	64,27	0,00	64,27
AG SFAX SALTANIA	160,56	-88,29	72,28
Construction	107,04	-88,29	18,75
Terrain	53,52	0,00	53,52
AG SFAX TENIOUR	132,10	-130,48	1,61
Construction	130,48	-130,48	0,00
Terrain	1,61	0,00	1,61
AG SFAX LAFRANE	705,24	-302,73	402,52
Construction	705,24	-302,73	402,52
AG SIDI BOUZID	51,80	-50,81	0,99
Construction	50,81	-50,81	0,00
Terrain	0,99	0,00	0,99
AG SOUSSE BOUHSINA	382,04	-210,07	171,96
Construction	254,70	-210,07	44,62
Terrain	127,34	0,00	127,34
AG SOUSSE CORNICHE	793,28	-773,29	20,00
Construction	793,28	-773,29	20,00
AG SOUSSE DORRA	408,86	-408,86	0,00
Construction	408,86	-408,86	0,00
IMM. BOURGUIBA	8 838,46	-3 903,68	4 934,78
Construction	8 838,46	-3 903,68	4 934,78
IMM. CHARGUIA 1	2 120,03	-744,64	1 375,39
Construction	780,03	-744,64	35,39
Terrain	1 340,00	0,00	1 340,00
IMM. ESSADKIA	925,44	-837,44	88,00
Construction	837,44	-837,44	0,00
Terrain	88,00	0,00	88,00
IMM. LIBERTE	6 708,15	-5 827,63	880,52
Construction	5 828,15	-5 827,63	0,52
Terrain	880,00	0,00	880,00
IMM. MEGRINE Tour A	3 503,34	-3 487,73	15,61
Construction	3 487,73	-3 487,73	0,00
Terrain	15,61	0,00	15,61
IMM. MEGRINE Tour B	4 046,58	-3 823,79	222,79
Construction	4 003,59	-3 823,79	179,80
Terrain	42,99	0,00	42,99
IMM. MGHIRA	1 266,82	-1 133,86	132,96
Construction	1 133,86	-1 133,86	0,00
Terrain	132,96	0,00	132,96
IMM. NABEUL 2	277,45	-162,20	115,25
Construction	162,20	-162,20	0,00
Terrain	115,25	0,00	115,25
IMM. PASTEUR	1 752,38	-1 696,38	56,00
Construction	1 696,38	-1 696,38	0,00
Terrain	56,00	0,00	56,00

Propriété	Coût d'acquisition	Total amortissement	Valeur comptable nette
IMM. SFAX CHEBBI	1 093,04	-1 028,12	64,92
Construction	1 028,12	-1 028,12	0,00
Terrain	64,92	0,00	64,92
IMM.SOUSSE KHEZEMA	986,60	-786,60	200,00
Construction	786,60	-786,60	0,00
Terrain	200,00	0,00	200,00
Dorrat Bouhaïra	34 516,33	0,00	34 516,33
DORRAT BOUHAIRA	34 516,33	0,00	34 516,33
Total	78 818,03	-31 374,58	47 443,44
Construction	38 583,18	-31 374,58	7 208,59
Terrain	40 234,85	0,00	40 234,85

Les immeubles en Hors Exploitation

Date d'entrée	Désignation de l'immobilisation	Valeur d'acquisition	Amort. cumulé	Valeur comptable nette
01/06/1992	IMMEUBLE SFAX TENIOUR	64,08	-64,08	0
01/04/1985	APPARTEMENT SIDI BOUZID	25,41	-25,41	0
01/11/1997	IMMEUBLE FARHAT HACHED	45,00	-45,00	0
Totaux		134,48	-134,48	0

4.3. Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2025 :

Néant

4.3. Renseignements sur les états financiers individuels au 31/12/2024

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2024, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne les notes aux états financiers individuels qui ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note portant sur les moyens de couverture contre les risques de change conformément aux dispositions du paragraphe 82 de la NC 01 norme générale.
- Une note portant sur le portefeuille d'investissement conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires paragraphe et du paragraphe 35 de la NC 25 relative au portefeuille-titres dans les établissements bancaires.
- Une note portant sur la comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées et ce conformément aux dispositions du paragraphe 32 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note portant sur les créances sur les établissements bancaires et financiers conformément aux dispositions des paragraphes 8 et 33 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les créances sur la clientèle conformément aux dispositions des paragraphes 8 et 33 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les crédits bail comportant toutes les informations exigées par les dispositions du paragraphe 44 de la NC 41 relative aux contrats de location.
- Une note sur les valeurs immobilisées conformément aux dispositions du paragraphe 101 de la NC 05 nouveau relative aux immobilisations corporelles.
- Une note sur les charges à répartir comportant toutes les informations exigées par les dispositions des paragraphes 30 et 34 de la NC 10 relative aux charges reportées.
- Une note sur les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les dépôts et avoirs de la clientèle conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les emprunts et ressources spéciales conformément aux dispositions des paragraphes 8 et 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les engagements en devises conformément aux dispositions des paragraphes 35, 48 et 49 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires et de la NC 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires.
- Une note sur les cautions, avals et autres garanties données conformément aux dispositions des paragraphes 14 et 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les crédits documentaires conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

- Une note sur les actifs donnés en garantie conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les engagements de financement donnés conformément aux dispositions des paragraphes 14 et 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les engagements de financement reçus conformément aux dispositions des paragraphes 14 et 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les garanties reçues conformément aux dispositions des paragraphes 14 et 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les intérêts et revenus assimilés conformément aux dispositions du paragraphe 22 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les revenus du portefeuille d'investissement conformément aux dispositions du paragraphe 22 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires
- Une note sur les charges générales d'exploitation conformément aux dispositions du paragraphe 22 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note indiquant la valeur des chèques, effets et autres valeurs assimilées détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement conformément aux dispositions du paragraphe 37 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

La banque s'engage pour l'établissement de ses états financiers individuels, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2025 et suivants.

4.3.1. États financiers individuels au 31/12/2024

4.3.1.1. Bilans individuels comparés au 31 décembre

En mDT

	Note	2024	2023	2022
ACTIF				
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	5.1	87 570	71 106	56 526
Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	686 090	591 089	578 394
Créances sur la clientèle	5.3	3 290 567	2 963 958	2 820 967
Portefeuille-titre commercial	5.4	158 104	15 237	11 765
Portefeuille d'investissement	5.5	642 253	606 413	496 233
Valeurs immobilisées	5.6	153 670	129 311	66 483
Autres actifs	5.7	157 645	175 403	147 196
TOTAL ACTIF		5 175 899	4 552 517	4 177 564
PASSIF				
Banque Centrale et CCP	5.8	292 723	197 132	91 055
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.9	188 100	52 457	73 648
Dépôts et avoirs de la clientèle	5.10	3 779 710	3 393 517	3 176 294
Emprunts et Ressources spéciales	5.11	54 838	75 495	95 716
Autres passifs	5.12	312 097	314 576	249 438
TOTAL PASSIF		4 627 468	4 033 177	3 686 151
CAPITAUX PROPRES				
Capital		100 008	100 008	100 008
Réserves		394 327	366 400	332 187
Autres capitaux propres		3	3	3
Résultat de l'exercice		54 093	52 929	59 215
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5.13	548 431	519 340	491 413
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		5 175 899	4 552 517	4 177 564

4.3.1.2. Etats des engagements hors bilan comparés au 31 décembre

En mDT

	Note	2024	2023	2022
PASSIFS EVENTUELS				
Cautions, avals et autres garanties données	5.14	836 322	881 937	799 925
Crédits documentaires	5.15	529 008	324 015	337 346
Actifs donnés en garantie	5.16	274 000	197 000	91 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 116 059	1 402 952	1 228 271
ENGAGEMENTS DONNES				
Engagements de financement en faveur de la clientèle	5.17	374 869	296 011	201 376
Engagements sur titres (Participations non libérées)	5.18	8	8	8
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		374 877	296 019	201 384
ENGAGEMENTS REÇUS				
Garanties reçues	5.19	1 882 025	1 850 985	1 800 663
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS		1 882 025	1 850 985	1 800 663

4.3.1.3. Etats de résultats individuels comparés au 31 décembre

En mDT

	Note	2024	2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts et revenus assimilés	5.20	368 838	331 550	271 461
Commissions (*)	5.21	77 855	71 131	66 976*
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	5.22	25 723	26 784	33 997
Revenus du portefeuille d'investissement	5.23	47 438	35 388	33 547
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		519 854	464 853	405 981
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts encourus et charges assimilées	5.24	(189 336)	(153 996)	(106 261)
Commissions encourues		(9 811)	(8 678)	(6 567)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(199 147)	(162 674)	(112 828)
PRODUIT NET BANCAIRE		320 707	302 179	293 153
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs	5.25	(17 829)	(20 073)	(12 714)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	5.26	4 960	4 207	7 715
Autres produits d'exploitation (*)		241	532	214*
Charges de personnel	5.27	(135 220)	(128 088)	(119 353)
Charges générales d'exploitation (*)	5.28	(75 229)	(66 737)	(62 365)*
Dotations aux amortissements des immobilisations		(10 186)	(9 939)	(9 438)
RESULTAT D'EXPLOITATION		87 444	82 081	97 212
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires (*)	5.29	3 671	830	(6 349)
Impôts sur les bénéfices	5.30	(37 022)	(29 982)	(31 648)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		54 093	52 929	59 215
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires				
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		54 093	52 929	59 215
Effets des modifications comptables				
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		54 093	52 929	59 215
RESULTAT PAR ACTION (en DT)	5.31	2,704	2,646	2,961

* Retraité pour les besoins de la comparabilité.

4.3.1.4. Etats de flux de trésorerie individuels comparés au 31 décembre

En mDT

	Note	2024	2023	2022
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION				
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		471 696	424 333	368 833
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(194 478)	(162 982)	(113 739)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		(66 771)	(42 667)	(45 172)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		2	33	4
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(350 221)	(158 237)	(292 398)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès de la clientèle		384 152	214 324	90 891
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(178 888)	(161 930)	(198 115)
Titres de placement / titres de transaction		(142 867)	(3 472)	(11 773)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		256	22 745	5 492
Sommes versées à l'État		(50 002)	(43 345)	(14 544)
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités d'exploitation		127 121	88 802	210 521
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		42 960	33 930	34 716
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(26 402)	(104 515)	31 686
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(31 858)	(72 470)	(33 807)
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités d'investissement		15 300	143 055	32 595
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT				
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(21 542)	(20 297)	2 195
Dividendes versés		(24 981)	(25 122)	(14 988)
Plus ou moins value sur cession Titres		3 073		
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités de financement		43 450	45 419	12 793
VARIATION DE TRÉSORERIE		(185 871)	(99 672)	(190 719)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE		304 838	404 510	595 229
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	5.32	118 967	304 838	404 510

4.3.2. Notes aux états financiers individuels au 31/12/2024

1 - PRÉSENTATION DE LA BANQUE

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie est une société anonyme au capital de 100 007 645 dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, abrogée à son tour par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, détenue à raison de 38,997% par Serenity Capital Finance Holding.

Le capital social est divisé en 20 001 529 actions de 5 DT chacune, réparties au 31/12/2024 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% AU 31/12/2024
<i>Actionnaires Tunisiens</i>	559	17 758 280	88 791 400	88,785
<i>Personnes Morales</i>	38	12 197 384	60 986 920	60,982
<i>Personnes Physiques</i>	521	5 560 896	27 804 480	27,802
<i>Groupe CARTE</i>	3	7 902 638	39 513 190	39,51
SERENITY CAPITAL FINANCE HOLDING	1	7 800 000	39 000 000	38,997
CARTE ASSURANCES	1	52 638	263 190	0,263
CARTE VIE	1	50 000	250 000	0,25
<i>Groupe TAMARZISTE</i>	7	2 589 105	12 945 525	12,945
PERSONNES PHYSIQUES	5	368 842	1 844 210	1,844
LE PNEU	1	184 196	920 980	0,921
MENNINX HOLDING	1	2 036 067	10 180 335	10,18
<i>Groupe Mohamed RIAHI</i>	2	994 000	4 970 000	4,97
DELTA FINANCES	1	105 000	525 000	0,525
WINDY INVEST PART.	1	889 000	4 445 000	4,445
<i>Famille SELLAMI</i>	12	1 897 496	9 487 480	9,487
PERSONNES PHYSIQUES	8	1 053 385	5 266 925	5,267
STRAMICA	1	590 652	2 953 260	2,953
STIB	1	95 955	479 775	0,48
CNT	1	151 701	758 505	0,758
INTERBOIS	1	5 803	29 015	0,029
<i>Famille Héritiers TAHER BOURICHA</i>	5	972 689	4 863 445	4,863
PERSONNES PHYSIQUES	4	936 672	4 683 360	4,683
AMATAB	1	36 017	180 085	0,18
<i>Héritiers SADOK BEN SEDRINE</i>	12	1 170 725	5 853 625	5,853
PERSONNES PHYSIQUES	12	1 170 725	5 853 625	5,853
<i>Héritiers JEMAA BEN SEDRINE</i>	5	467 307	2 336 535	2,336
PERSONNES PHYSIQUES	5	467 307	2 336 535	2,336
<i>Mr Saâd HAJ KHELIFA</i>	2	318 626	1 593 130	1,593
PERSONNES PHYSIQUES	1	250 772	1 253 860	1,254
SAI SICAF	1	67 854	339 270	0,339
<i>Famille BOUAOUADJA</i>	4	272 736	1 363 680	1,364
PERSONNES PHYSIQUES	4	272 736	1 363 680	1,364
ASSURANCES	2	12 906	64 530	0,065
SICAV	1	997	4 985	0,005
FONDS	3	981	4 905	0,005

<i>Autres Personnes Morales</i>	19	117 617	588 085	0,588
<i>M Med Rached CHEBIL</i>	1	55 602	278 010	0,278
<i>M Abdessalem BEN AYED</i>	1	98 134	490 670	0,491
<i>Autres Personnes Physiques</i>	480	886 721	4 433 605	4,433
<i>Actions non créées</i>	-	17 676	88 380	0,088
<i>Provenant d'attributions gratuites revenant à des</i>		17 676	88 380	0,088
<i>Actionnaires Etrangers</i>	7	2 225 573	11 127 865	11,127
<i>Personnes Morales non résidentes</i>	<u>1</u>	<u>2 217 766</u>	<u>11 088 830</u>	<u>11,088</u>
<i>BNP PARIBAS IRB PARTICIPATIONS</i>	1	2 217 766	11 088 830	11,088
<i>Personnes Physiques non résidentes</i>	<u>8</u>	<u>7 807</u>	<u>39 035</u>	<u>0,039</u>
<i>Personnes physiques non résidentes</i>	8	7 807	39 035	0,039
TOTAL	566	20 001 529	100 007 645	100

2 - RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, notamment la norme comptable générale N°1, les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999, et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

3 - MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS ET DES REVENUS Y AFFÉRENTS

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte,
- Comptes débiteurs de la clientèle,
- Crédits sur ressources spéciales,
- Autres crédits à la clientèle, et
- Engagements par signature.

3.1.1 - COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

3.1.2 - COMPTABILISATION DES CREDITS ACCORDES A LA CLIENTELE

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, et des provisions y afférentes.

3.1.3 - CLASSIFICATION DES ENGAGEMENTS

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraissent assurés.

Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation, ou le recouvrement intégral dans les délais sont encore assurés, et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés, ou dont la situation financière se dégrade.

(ii) Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais sont incertains, et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres, pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours, sans excéder 180 jours.

(iii) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement sont menacés, et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours, sans excéder 360 jours.

(iv) Les créances compromises (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, et les créances ayant fait l'objet de recouvrement en contentieux.

3.1.4 - IMMOBILISATIONS DONNEES EN LEASING

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 janvier 2008, la banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

3.1.5 - PROVISIONS SUR LES ENGAGEMENTS

a- Provisions individuelles

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT, après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui sont considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de la part de l'État tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements, objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe	Taux de provision
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net, soit le montant de l'engagement, déduction faite des agios réservés, et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, des garanties de l'État et des garanties des banques et assurances.

b- Provisions collectives

La banque constitue des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier, conformément à la circulaire n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire n° 2025-01 du 29 janvier 2025.

Conformément à la circulaire précitée, la banque a comptabilisé des dotations aux provisions complémentaires, au titre de l'exercice comptable 2024, d'un montant de 9 982 mDT.

Compte tenu de ces dotations, les provisions collectives constituées par la banque au 31/12/2024 s'élèvent à 52 926 mDT.

c- Provisions individuelles additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré l'obligation pour les banques et les établissements financiers de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans couvertes par des garanties hypothécaires et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;

70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;

100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Les provisions additionnelles constituées par la banque s'élevaient, au 31/12/2023, à 18 237 mDT.

Au 31/12/2024, lesdites provisions additionnelles s'élèvent à 19 004 mDT.

3.1.6 COMPTABILISATION DES REVENUS SUR CREANCES DE LA CLIENTELE

Les intérêts et produits assimilés, ainsi que les commissions, sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3), ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) et parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT / COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT

La banque a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

3.3 COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois), et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

- a) Titres d'investissements : Ce sont des titres à revenu fixe, acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance, suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
- b) Titres de participation : Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque.
- c) Parts dans les entreprises associées : Ce sont les parts détenues dans les entreprises associées (sur lesquelles la banque exerce une influence notable, et les filiales qui ne sont pas intégrées globalement).
- d) Parts dans les entreprises liées : Ce sont les actions et parts de capital détenues par la banque dans la société mère et dans les entreprises filiales.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises, et de parts dans les entreprises liées :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

- Les titres de placement : Chaque titre est valorisé séparément à la valeur de marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provisions que dans les deux cas suivants :
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts, et sont prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3.4 COMPTABILISATION DES INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice, et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

3.5 COMPTABILISATION DES VALEURS IMMOBILISEES

À leur date d'entrée dans le patrimoine de la banque, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Immeubles	5%
- Fonds de commerce	5%
- Travaux	10 %
- Coffres forts	5 %
- Matériel de transport	20%
- Équipements de bureaux	20%
- Matériels informatiques	25 %
- Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
- Logiciels informatiques	33 %
- Logiciel ATLAS II	20 %

3.6 CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté, utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

3.7 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La banque a opté jusqu'au 30 juin 2021 pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

En l'absence de norme comptable tunisienne spécifique à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque évaluait lesdits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 « avantages du personnel » traitant des avantages au personnel.

A partir du deuxième semestre 2021, ces engagements sont couverts par un contrat d'assurance avec la société CARTE VIE.

En effet, une convention d'assurance « indemnité de départ à la retraite et exécution des obligations du souscripteur par la législation en vigueur » a été signée avec la société CARTE VIE. Cette convention a pour objet la constitution par l'assureur d'un fonds collectif permettant à la banque de faire face à l'exécution de ses obligations envers ses salariés au moment de leur départ à la retraite.

Les cotisations payées par l'UBCI sont comptabilisées en charge de la période parmi les « charges de personnel ».

3.8 IMPOTS SUR LES SOCIETES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles de la réglementation fiscale en vigueur. Les dotations aux provisions sur créances ont été totalement déduites du résultat imposable.

3.9 IMPACT DE L'APPLICATION DE LA LOI 2024-41

À la suite de la publication de la loi n°41-2024 du 2 août 2024, modifiant le Code de commerce, et conformément aux dispositions de l'article 412 ter, les banques sont tenues, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité, de réduire de moitié le taux d'intérêt fixe applicable aux crédits en cours de remboursement ou aux nouveaux crédits dont la durée totale excède sept ans. Cette réduction s'applique lorsque le montant cumulé des intérêts contractuels perçus au cours des trois années précédant la date de la demande de l'emprunteur excède 8 % du capital restant dû.

A ce stade, l'encours des crédits concernés par cette disposition s'élève à 81,1 MDT au 31/12/2024. L'effet de la réduction du taux d'intérêt, relatif aux demandes éligibles reçues jusqu'à cette date, soit un encours de 10,7 MDT, a été évalué à 0,114 MDT. Ce montant a été comptabilisé en diminution du Produit Net Bancaire (PNB) à due concurrence.

Sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des états financiers, l'impact estimé sur les revenus d'intérêts futurs s'élève à 18 MDT, étalé sur une période de 20 ans.

En outre, en application des dispositions de la norme comptable tunisienne NCT 24, les prêts répondant aux critères d'éligibilité à cette mesure continuent d'être comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur nominale contractuelle. Les produits d'intérêts y afférents sont reconnus progressivement, au fur et à mesure de leur exigibilité, sur la base des nouveaux plans d'amortissement.

INSTITUTION D'UNE TAXE CONJONCTURELLE AU PROFIT DU BUDGET DE L'ÉTAT POUR LES ANNEES 2024 ET 2025

Dans le but du renforcement des ressources budgétaires de l'Etat, la Loi de Finances pour la gestion de l'année 2024 a institué une taxe conjoncturelle due au titre des bénéfices réalisés, entre autres, par les banques et les établissements financiers, fixée à 4% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés et dont le délai de dépôt de déclaration aura lieu au cours des années 2024 et 2025 avec un minimum de 10.000 DT.

A ce titre, la charge supportée par la banque, en 2024, s'élève à 3 069 mDT (Cf. note 5.30).

5 - NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

NOTE 5.1 - CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2024 un montant de 87 570 KDT contre 71 106 KDT au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Caisses	43 878	33 853
Comptes ordinaires BCT	43 692	37 253
Total en KDT	87 570	71 106

NOTE 5.2 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2024 un montant de 686 090 KDT contre 591 089 KDT au 31 décembre 2023 et se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Banque Centrale de Tunisie	302 409	194 264
Banques de dépôts	67 132	125 274
Pension livrée	109 999	99 999
Banques non-résidentes	31 700	63 603
Organismes Financiers Spécialisés	174 274	107 503
Créances rattachées :	1 095	446
- Aux comptes des établissements financiers et bancaires	31	37
- A la pension livrée	545	409
Total en KDT	686 090	591 089

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et	Plus d'1 an et moins de	Plus de 5 ans	Total
Banque Centrale de Tunisie	302 409	-	-	-	302 409
Banque de dépôt	67 132				67 132
Banques non résidentes	31 700	-	-	-	31 700
Pensions livrées	109 999	-	-	-	109 999
Organismes Financiers Spécialisés	46 596	27 907	69 187	30 584	174 274
Créances rattachées :	1 095	-	-	-	1 095
- Aux comptes des	31	-	-	-	31
- A la pension livrée	545	-	-	-	545
Total en KDT	558 512	27 907	69 187	30 584	686 090

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature des relations se présente comme suit :

	Entreprises liées	Co- entreprises	Autres	Total
Banque Centrale (1)	-	-	302 409	302 409
- Placements en devises	-	-	302 409	302 409
Banque de dépôt (2)			67 132	67 132
- Placements en devises			67 132	67 132
Pension livrée (3)	-	-	109 999	109 999
- Pension livrée	-	-	109 999	109 999
Organismes Financiers spécialisés (4)	-	-	174 274	174 274
Banques non résidentes (5)	5	-	31 695	31 700
- Comptes Lori	5	-	-	5
- Comptes Nostri	-	-	31 695	31 695
Créances Rattachées (6)	-	-	1 095	1 095
- Aux comptes des établissements	-	-	31	31
- A la pension livrée	-	-	545	545
Établissements Bancaires = (1) + (2) + (3) + (4)	5	-	686 085	686 090

NOTE 5.3– CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 3 290 567 KDT contre 2 963 958 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille escompte	-1	3 025 519	2 725 275
- Activités hors leasing		2 765 577	2 499 324
- Activité de leasing		259 942	225 951
Comptes débiteurs de la clientèle	-2	169 693	151 646
Crédits sur ressources spéciales	-3	22 254	18 313
Autres crédits à la clientèle	-4	284 585	267 877
Créances rattachées aux comptes de la		9 670	13 002
TOTAL BRUT EN KDT		3 511 721	3 176 113
Moins : Agios réservés classes 2, 3&4		-13 236	-13 096
Moins : Provisions	-5	-207 918	-199 059
- Provisions individuelles		-154 992	-156 016
dont provisions additionnelles		-19 004	-18 237
- Provisions collectives		-52 926	-43 043
TOTAL NET EN KDT	-6	3 290 567	2 963 958

(I) Portefeuille escompte

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque, et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyé à ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales

et des billets de mobilisation, représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits à moyen et long terme, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (autres que les classes 2, 3 et 4).

(3) Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure, affectés à des opérations de financement spécifiques. Les crédits impayés, douteux et litigieux, ou en contentieux, sont maintenus dans la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 284 585 KDT contre un solde de 267 877 KDT au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Créances douteuses	193 770	190 097
Valeurs impayées	29 373	14 590
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	51 815	59 639
Avances sur comptes à terme, bons de caisse et	9 627	3 551
Total des autres crédits à la clientèle en KDT	284 585	267 877

- (i) *Ce sont des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts, calculés au taux appliqué aux comptes à terme ou aux bons de caisse, majoré d'un point de pourcentage.*

(5) Provisions sur crédits à la clientèle (collectives et individuelles)

Provisions au 31 décembre 2023	199 059
Dotations sur provisions individuelles	16 899
- Dont provisions additionnelles	3 631
Dotations aux provisions collectives	9 882
Reprises sur provisions (i)	-17 922
Provisions au 31 décembre 2024	207 918

- (i) *Les reprises sur provisions des créances douteuses s'analysent comme suit :*

Reprises sur les créances douteuses	8 732
- Dont reprises sur provisions additionnelles	869
Reprises sur créances radiées	9 190
- Dont reprises sur provisions additionnelles	1 798
Total des reprises sur créances douteuses	17 922

La ventilation des créances par maturité se détaille comme suit :

Description	≤ 3 mois	3 mois - 1 an	1 an - 5 ans	> 5 ans	Total
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	169 693	-	-	-	169 693
<i>Crédits sur ressources</i>	752 468	433 318	1095514	484 278	2 765 577
<i>Créances leasing</i>	20 567	67 739	165 252	6 384	259 942
<i>Avances sur CAT et bons de</i>	2 455	7 102	70	-	9 627
<i>Crédits sur ressources</i>	8 003	1 868	7 028	5 355	22 254
<i>Créances Impayés</i>	29 373	-	-	-	29 373
<i>Autres crédits à la clientèle</i>	223 192	4 819	12 187	5 387	245 585
<i>Créances rattachées aux</i>	9 670	-	-	-	9 670
Total	1 215 422	514 845	1 280 050	501 404	3 511 721
<i>Moins : Agios Réservés</i>	-13 236				
<i>Moins : provisions</i>	-154 992				
<i>Moins : Provisions</i>	-52 926				
Total créances nettes en	3 290 567				

(6) La répartition des engagements bilan de la clientèle selon leur classification se détaille comme suit au 31 décembre 2024 :

	31/12/2024	31/12/2023
<i>Engagement total créances classées C0 et C1</i>	3 308 685	2 976 629
<i>Engagement total des créances classées C2, C3 et C4</i>	203 036	199 484
Engagement Total Brut	3 511 721	3 176 113
<i>Moins : Agios réservés sur créances classées</i>	-13 236	-13 096
Créances clientèle nettes d'agios réservés	3 498 485	3 163 017
<i>Moins : provisions individuelles</i>	-154 992	-156 016
Créances clientèles nettes des agios réservés et des provisions individuelles	3 343 493	3 007 001
<i>Moins : Provisions collectives</i>	-52 926	-43 043
Total des engagements nets d'agios et de provisions	3 290 567	2 963 958

La répartition des engagements bilan et hors bilan de la clientèle selon leur classification se présente comme suit au 31 décembre 2024 :

	31/12/2024	31/12/2023
<i>Engagement total créances Bilan classées C0 et C1</i>	3 308 685	2 976 629
<i>Engagement total créances Hors Bilan classées C0 et C1</i>	807 176	568 740
<i>Engagement total des créances Bilan classées C2, C3 et C4</i>	203 036	199 484
<i>Engagement total des créances Hors Bilan classées C2, C3 et C4</i>	8 670	7 991
Engagement Total Brut	4 327 567	3 752 844
<i>Moins : Agios réservés sur créances classées</i>	-13 236	-13 096
Créances clientèle nettes d'agios réservés	4 314 331	3 739 748
<i>Moins : Provisions individuelles (Bilan)</i>	-154 992	-156 016
<i>Moins : Provisions individuelles (Hors Bilan)</i>	-1 989	-1 990
Total provisions individuelles	-156 981	-158 006
Créances clientèle nettes d'agios réservés et de provisions individuelles	4 157 350	3 581 742
<i>Moins : Provisions collectives</i>	-52 926	-43 043
Total des engagements nets d'agios et des provisions	4 104 424	3 538 699

NOTE 5.4– PORTEFEUILLE-TITRE COMMERCIAL

Le solde de ce poste s'élève à 158 104 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 15 237 KDT au 31 décembre 2023. Il se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Titres de transaction (BTA-BTC)	155 347	14 562
Titres de placement à revenu variable	0	0
Créances rattachées sur titres de transaction	2 757	675
Total en KDT	158 104	15 237

NOTE 5.5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2024 à 642 253 KDT contre 606 413 KDT au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Titres de participation (i)	3 299	3 299
Parts dans les entreprises liées (ii)	9 415	5 715
Titres d'investissement	604 388	576 743
Créances rattachées aux titres d'investissement	26 552	22 074
Total brut en KDT	643 654	607 831
Moins : Provisions pour dépréciations des titres	-1 401	-1 418
Total net en KDT (iii)	642 253	606 413

(i) Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Montants en KDT

Raison Sociale	VC au 31/12/2024
SIDCO-SICAR	1 648
NOUVELLE SOTIM	800
TAPARURA (SEACNVS)	150
EL KANAOUET	128
DEMURGER	120
SEDAT	115
COTUNACE	100
SICAB	100
SOTUPILE	63
SCHNEIDER	48
FRDCM	22
SIMAC	5
Total des titres de participation en KDT	3 299

(ii) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

(iii) Le tableau des mouvements sur titres et les provisions y afférentes se présente comme suit :

Désignation	Valeur Brute au 31/12/2023	Créances rattachées 2023	Total au 31/12/2023	Acquisitions / Régularisations	Cessions / autres sorties	Valeur brute au 31/12/2024	Créances rattachées 2024	Total au 31/12/2024	Cumul des provisions au 31/12/2023	Dotations 2024	Reprises sur provisions 2024	Cumul des provisions au 31/12/2024	VCN au 31/12/2024
Titres de participation	3 299	-	3 299	-	-	3 299	-	3 299	-1 392	-	-	-1 392	1 907
Parts dans les entreprises liées	5 715	-	5 715	3 700		9 415	-	9 415	-26	0	17	-9	9 406
Titres d'investissement (*)	402 740	17 697	420 437		-82 355	320 385	13 901	334 286	-	-	-	-	334 286
Emprunt National (*)	129 000	4 080	133 080	112 000		241 000	10 501	251 501	-	-	-	-	251 501
SICAR Fonds gérés (*)	45 003	297	45 300		-2 000	43 003	2150	45 153	-	-	-	-	45 153
Total en KDT	585 757	22 074	607 831	115 700	-84 355	617 102	26 552	643 654	-1 418	0	17	-1 401	642 253

(*) : Titres d'investissement.

NOTE 5.6 – VALEURS IMMOBILISÉES

Les valeurs immobilisées ont atteint 153 670 KDT au 31 décembre 2024 contre 129 311 KDT au 31 décembre 2023 et s'analysent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs brutes en début de période	311 033	238 794
Acquisitions	34 664	72 767
Cessions / Apurements	-1 065	-528
Valeurs brutes en fin de période	344 632	311 033
Amortissements	-190 962	-181 722
Valeurs nettes en fin de période	153 670	129 311

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours de l'exercice 2024 se présente comme suit :

Libellé	V. Brute au 31/12/2023	Acquisitions 2024	Cessions/ Apurements 2024	Reclass- ements 2024	V. Brute au 31/12/2024	Total Amortissements au 31/12/2023	Dotations/ Reprises 2024	Cessions / Apurements 2024	Total Amortiss- ements 2024	V.C. N au 31/12/2024
Immobilisations Incorporelles	73 240	379	-	573	74 192	-66 577	-4 657	1	-71 233	2 959
Agencements et aménagement	52 755	925	-48	1 633	55 266	-42 653	-1 946	48	-44 551	10 715
Immobilisations d'exploitation	38 888	0	-		38 888	-29 935	-1 155	0	-31 090	7 798
Immobilisations hors exploitation	783	0	-649		134	-711	-29	605	-135	-1
Terrain	40 387	0	-		40 387	-		0		40 387
Matériel de Transport	1 219	223	-116		1 325	-863	-105	116	-852	473
Fonds de Commerce	788	0			788	-546	-18	1	-563	225
Mobilier et Matériels	45 272	588	-175	1 935	47 620	-40 437	-2 276	175	-42 538	5 082
Immobilisations en cours	57 701	32 549	-77	-4 141	86 032	-	-	0		86 032
TOTAL EN KDT	311 033	34 664	-1065	0	344 633	-181 722	-10 186	946	-190 962	153 670

NOTE 5.7 – AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 157 645 KDT au 31 décembre 2024 contre 147 196 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Débiteurs divers (i)	80 410	72 589
Fonds d'indemnité de départ à la retraite	25 145	23 176
Comptes de régularisation (ii)	21 882	19 598
Comptes de Stocks	151	264
Créances prises en charge par l'État	79	303
Charges à répartir	23	108
Comptes exigibles après encaissement (iii)	30 517	60 491
Total brut des autres actifs	158 207	176 529
Provisions pour dépréciation des autres actifs	-562	-1126
Total net des autres actifs	157 645	175 403

(i) Les comptes débiteurs divers s'analysent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Prêts et avances au personnel	60 100	53 441
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	502	335
Retenues à la source	610	356
Autres débiteurs divers	19 198	18 457
Total des débiteurs divers	80 410	72 589

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Charges payées ou comptabilisées d'avance	4 827	5 772
Produits à recevoir	8 191	3 618
Compensations reçues	578	1 760
Débets à régulariser et divers	8 286	8 448
Total des Comptes de régularisation	21 882	19 598

(iii) Le solde des comptes exigibles s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille encaissement	197 808	143 914
Comptes exigibles après encaissement	-167 291	-83 423
Total comptes exigibles après encaissement	30 517	60 491

NOTE 5.8 – BANQUE CENTRALE ET CCP

Le solde de ce poste a atteint 292 723 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde 197 132 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts au jour le jour et à terme	291 825	197 000
Dettes rattachées	898	132
Total en KDT	292 723	197 132

NOTE 5.9 – DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de ce poste a atteint 188 100 KDT au 31 décembre 2024 contre 52 457 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Banques de dépôt	(i)	179 500	40 000
Banques non-résidentes	(ii)	8 518	12 408
Organismes financiers spécialisés	(iii)	42	40
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires		40	9
Total en KDT		188 100	52 457

(i) L'analyse du compte « Banques de dépôt » se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts au jour le jour et à terme	179 500	40 000
Total Banques de dépôt en KDT	179 500	40 000

(ii) L'analyse du compte « Banques non-résidentes » se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires	8 518	12 408
Total banques non-résidentes en KDT	8 518	12 408

(iii) L'analyse du compte « Organismes financiers spécialisés » se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires	42	40
Total en KDT	42	40

La ventilation des dépôts des établissements bancaires et financiers selon la nature des relations se présente comme suit :

	Entreprises liées	Co- entreprises	Autres	Total
Comptes ordinaires :	2080	-	6 438	8 518
- Comptes NOSTRI	-	-	6 438	6 438
- Compte LORI	2080	-	-	2080
Emprunts au jour le jour	-	-	179 500	179 500
<i>Total Établissements Bancaires (1)</i>	2080	-	185 938	188 018
Avoirs en compte	-	-	42	42
<i>Total Établissements Financiers</i>	-	-	42	42
(2) Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	-	-	40	40
<i>Total des dettes rattachées (3)</i>	-	-	40	40
Total en KDT (1) + (2) + (3)	2080	-	186 020	188 100

NOTE 5.10 – DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Le solde de cette rubrique a atteint 3 779 710 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 3 393 517 KDT au 31 décembre 2023. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes à vue (i)	2 005 978	1 759 663
Comptes d'épargne (ii)	1 032 550	932 772
CAT/BC et autres produits financiers (iii)	552 584	522 151
DAT/BC échus non remboursés	9 615	11 043
Autres sommes dues à la clientèle	113 885	108 832
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle (iv)	56 500	52 500
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle et intérêts payés d'avance	8 598	6 556
Total des dépôts et avoirs de la clientèle en KDT	3 779 710	3 393 517

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Compagnies d'assurances	3 188	12 401
Entreprises publiques	324 016	281 085
Autres clientèles commerciales	696 546	533 496
Comptes de non-résidents	444 613	439 771
Clients particuliers	537 615	492 910
Total des comptes à vue en KDT	2 005 978	1 759 663

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

		31/12/2024	31/12/2023
Comptes spéciaux d'épargne	(a)	913 692	821 807
Comptes d'épargne investissement		42	154
Comptes d'épargne logement		89 654	83 969
Autres comptes d'épargne	(b)	29 162	26 842
Total des comptes d'épargne en KDT		1 032 550	932 772

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit d'une multitude de comptes d'épargne à savoir : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi projet, épargne auto, épargne confort...etc.

(iii) Le solde de la rubrique « CAT/BC et autres produits financiers » s'analyse comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Bons de caisse		325 185	347 035
Dépôts à terme		192 757	140 638
Placements en devises		34 642	34 478
Total CAT/BC et autres produits financiers en KDT		552 584	522 151

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque :

		31/12/2024	31/12/2023
Sociétés publiques		3 000	0
Sociétés privées		53 500	52 500
Total des certificats de dépôts en KDT		56 500	52 500

NOTE 5.11 - EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

Le solde de cette rubrique a atteint 54 838 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 75 495 KDT au 31 décembre 2023. Il s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Ressources Étatiques :	3 913	4 319
- <i>FOPRODI</i>	0	211
- <i>FONAPRA</i>	3 913	4 108
Mobilisation créances	449	449
Crédit BIRD	0	316
Ligne BIRD BCT dédiée au leasing	114	343
Ligne BAD BCT	428	1 014
Fonds Premier logement BCT	1 608	1 678
Ligne BERD 2	0	14 837
Emprunt AFD	20 371	28 599
Ligne FADES BCT	4 207	5 889
Autres fonds extérieurs :	22 128	13 456
- <i>Ligne Italienne</i>	6 197	7 490
- <i>Ligne FODEP</i>	0	13
- <i>Ligne Espagnole</i>	1 638	1 761
- <i>Ligne BEI</i>	0	406
- <i>Encours FADES</i>	39	172
- <i>Ligne NATIXIS</i>	1 055	1 711
- <i>Ligne BIRD</i>	2 096	0
- <i>Ligne SUISSE</i>	11 103	1 903
Dettes rattachées à des ressources spéciales	472	263
Subvention SUNREF AFD	1 148	4 332
Total Emprunts et Ressources Spéciales en KDT	54 838	75 495

NOTE 5.12 - AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 312 097 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 314 576 KDT au 31 décembre 2023. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Provisions	-1	28 669	29 889
Comptes de régularisation	-2	166 330	191 387
Engagements d'indemnité de départ à la retraite		23 176	23 176
Créditeurs divers		93 922	70 124
Total des autres passifs en KDT		312 097	314 576

(1) Les provisions sont analysées comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Provisions en franchise d'impôt sur engagements par	1 989	1 990
Provisions pour risques et charges	12 587	14 334
Provisions pour congés à payer	14 093	13 565
Total des provisions en KDT	28 669	29 889

(2) Les comptes de régularisation se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Charges à payer	48 732	45 688
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	1 428	916
Crédits à régulariser et divers	116 170	144 783
Total des comptes de régularisation en KDT	166 330	191 387

NOTE 5.13 - CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élève, au 31 décembre 2023, à 100 008 KDT, composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 DT.

Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31 décembre 2024 à 548 431 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spécial		Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultat net de l'exercice	Total
			Réserves à régime spécial	Réserves réinvesties. Exonérés				
Capitaux Propres au 31/12/2023	100 008	10 000	-	36 607	319 793	3	52 929	519 340
Affectation résultat exercice 2023 (*)	-	-	-	25 000	2 927	-	-27 927	0
Distribution des dividendes (*)	-	-	-	-	-	-	-25 002	-25 002
Résultat de l'exercice 2024	-	-	-	-	-	-	54 093	54 093
Capitaux Propres au 31/12/2024	100 008	10 000	-	61 607	322 720	3	54 093	548 431

(*) : Décisions de l'AGO du 26 avril 2024.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisaient, avant affectation du résultat, au 31 décembre 2013, la somme de 159 354 KDT. Compte tenu de l'affectation des résultats des exercices antérieurs, ce montant s'élève à 39 594 KDT au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

Rubriques	Montants au 31 décembre
Réserves légales	8 988
Prime d'émission	30 606
Réserves pour réinvestissement exonéré	-
Réserves à régime spécial	-
Autres réserves (statutaires, facultatives...)	-
Total général des fonds propres régis par le paragraphe 7 de l'article 19 de la loi des Finances n°2013-54 portant sur la loi des finances pour	39 594

NOTE 5.14 - CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉES

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2024 un montant de 836 322 KDT contre un solde de 881 937 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
En faveur d'établissements bancaires et financiers	543 749	613 903
En faveur de la clientèle	292 573	268 034
- <i>Cautions fiscales</i>	19 465	20 401
- <i>Cautions pour marchés</i>	149 726	120 843
• <i>En devises</i>	7 776	8 567
• <i>En dinars</i>	141 950	112 276
- <i>Cautions douanières</i>	43 541	53 875
- <i>Cautions diverses</i>	68 559	64 551
• <i>En devises</i>	27 902	38 560
• <i>En dinars</i>	40 657	25 991
- <i>Obligations cautionnées</i>	11 282	8 364
	836 322	881 937

NOTE 5.15 - CRÉDITS DOCUMENTAIRES

Le solde de cette rubrique a atteint 529 008 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 324 015 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Crédit documentaire en faveur des établissements	5 737	15 317
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	523 271	308 698
- <i>Ouverture de crédits documentaires</i>	364 832	200 987
- <i>Acceptations à payer liées au financement du</i>	158 439	107 711
TOTAL CRÉDITS DOCUMENTAIRES EN KDT	529 008	324 015

NOTE 5.16 - ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets financiers donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif auprès de la BCT. Le solde de cette rubrique a atteint 274 000 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 197 000 KDT au 31 décembre 2023. Il se détaille comme suit :

	30/06/2024	31/12/2023
Effets financiers donnés en garantie	0	98 000
BTA donnés en garantie	274 000	99 000
Total	274 000	197 000

NOTE 5.17 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE

Il s'agit des accords de financement et des ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2024, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 374 869 KDT contre 296 011 KDT au 31 décembre 2023.

NOTE 5.18 - ENGAGEMENTS SUR TITRES (PARTICIPATIONS NON LIBÉRÉES)

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
FRDCM	8	8
Total en KDT	8	8

NOTE 5.19 - GARANTIES REÇUES

Le solde de cette rubrique a atteint 1 882 025 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 1 850 985 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Garanties reçues de l'État et des compagnies	177 703	167 591
Garanties reçues des banques	526 473	595 687
- Garanties reçues des banques résidentes	0	0
- Garanties reçues des banques non résidentes	526 473	595 687
Nantissements titres	42 283	29 047
Garanties reçues de la clientèle	1 135 566	1 058 660
Total des garanties reçues en KDT	1 882 025	1 850 985

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- ✓ Les opérations d'achat et de vente de devises, dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance, représentent les opérations de change au comptant, et sont défalquées au 31 décembre 2024 comme suit :

Achat au comptant	4 345 KDT
Vente au comptant	3 482 KDT

- ✓ Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance, et ayant une date d'échéance supérieure à deux jours, constituent les opérations de change à terme, et sont défalquées au 31 décembre 2024 comme suit :

Achat à terme	116 941 KDT
Vente à terme	166 246 KDT

NOTE 5.20 - INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

Le solde de cette rubrique s'élève à 368 838 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 331 550 KDT au 31 décembre 2023. Ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Produits sur opérations de trésorerie et (i)	37 107	26 379
Produits sur opérations de crédit (ii)	308 520	286 618
Revenus assimilés (iii)	23 211	18 553
Total des intérêts et revenus assimilés en KDT	368 838	331 550

(i) Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Marché Monétaire au jour le jour	1 520	3 300
Marché Monétaire en devises	19 948	16 390
Autres	15 639	6 689
Total des produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	37 107	26 379

(ii) Produits sur opérations de crédit

Les produits sur opérations de crédit se présentent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	252 581	235 585
Comptes courants débiteurs	27 652	25 826
Leasing	26 414	23 952
Crédits sur ressources extérieures	1097	723
Créances douteuses ou litigieuses	776	532
<i>Total des Produits sur opérations de crédit en KDT</i>	<i>308 520</i>	<i>286 618</i>

(iii) Revenus assimilés

Les revenus assimilés se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Avals, cautions et acceptations bancaires	5 447	5 125
Commissions de découverts	3 589	2 227
Commissions sur billets de trésorerie	84	72
Report-Déport	12 386	8 773
Autres Intérêts assimilés (dont Factoring)	1 705	2 356
<i>Total des revenus assimilés en KDT</i>	<i>23 211</i>	<i>18 553</i>

NOTE 5.21 - COMMISSIONS

Le solde de cette rubrique s'élève à 77 855 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 71 131 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	56 590	52 080
Commissions de tenues de comptes	6 265	6 243
Commissions sur opérations de change manuel	173	157
Autres commissions (*)	14 827	12 651
Total des commissions en KDT	77 855	71 131

NOTE 5.22 - GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Le solde de cette rubrique s'élève à 25 723 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 26 784 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Gains sur opérations BTA-BTCT	3 426	1 393
Autres gains	30 142	34 003
Autres pertes	-7 845	-8 612
Total en KDT	25 723	26 784

NOTE 5.23 - REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Ce poste totalise au 31 décembre 2024 un montant de 47 438 KDT contre 35 388 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Revenus nets sur portefeuilles titres	27 347	30 650
<i>Dont Intérêts sur BTA et BTC</i>	<i>25 247</i>	<i>28 711</i>
Dividendes sur portefeuille titres de participation	863	658
Intérêts sur emprunt national	19 228	4 080
Total des revenus du portefeuille d'investissement en KDT	47 438	35 388

NOTE 5.24 - INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES

Le solde de cette rubrique s'élève à 189 336 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 153 996 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Charges sur opérations de trésorerie et	25 312	15 378
Intérêts sur les dépôts de la clientèle (1)	150 788	130 346
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	2 305	3 124
Charges assimilées	10 931	5 148
Total des intérêts encourus et charges assimilées en KDT	189 336	153 996

(1) Le solde du compte « Intérêts sur les dépôts de la clientèle » s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts à vue	32 569	28 464
Comptes à terme, bons de caisse et autres produits	45 683	36 673
Comptes d'épargne	66 141	60 467
Certificats de dépôts	6 395	4 742
Total des intérêts sur les dépôts de la clientèle en KDT	150 788	130 346

NOTE 5.25 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES HORS BILAN ET PASSIFS

Le solde de cette rubrique s'élève à 17 829 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 20 073 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux provisions (i)	33 783	30 486
<i>dont provisions collectives</i>	9 882	8 753
<i>et dont provisions additionnelles</i>	3 631	2 338
Reprises sur provisions (ii)	-27 234	-26 077
<i>dont reprises sur provisions additionnelles</i>	-2 667	-5 009
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des	694	10
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des	160	246
Créances radiées	10 467	16 914
Récupération sur créances radiées	-41	-1 506
Total en KDT	17 829	20 073

(i) Les dotations aux provisions au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux provisions individuelles (Bilan)	16 899	20 041
<i>dont provisions additionnelles</i>	3 631	2 338
Dotations aux provisions collectives	9 882	8 753
Dotations aux provisions en franchise d'impôt sur engagements par signature	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	7002	998
Dotations aux provisions des autres actifs courants	0	694
Total des dotations aux provisions en KDT	33 783	30 486

(ii) Les reprises sur provisions enregistrées au 31 décembre 2024 se détaillent ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Reprises sur provisions des créances douteuses (Bilan)	17 921	23 302
<i>dont reprises sur provisions additionnelles</i>	869	1 298
<i>et dont reprises sur provisions sur créances radiées (hors</i>	7 392	3 711
Reprise sur provisions en franchise d'impôt sur engagements par	0	815
Reprises sur provisions pour risques et charges	9 313	1 485
Reprises sur provisions des autres actifs courants	0	475
Total des reprises sur provisions en KDT	27 234	26 077

NOTE 5.26 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique s'élève à (4 960) KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de (4 207) KDT au 31 décembre 2023. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Étalement Prime / Titres d'investissement (BTA)	-3 645	-3 890
Plus ou moins-values sur cession de titres	-1298	-303
Dotations aux provisions	0	15
Reprises sur provisions	-17	-29
Total en KDT	-4 960	-4 207

NOTE 5.27 - CHARGES DE PERSONNEL

Le solde de cette rubrique composé de la rémunération du personnel, des charges fiscales et sociales s'y rattachant et des autres charges liées au personnel, est passé de 128 088 KDT au 31 décembre 2023 à 135 220 KDT au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 7 132 KDT. Cette variation s'explique principalement par l'effet des éléments suivants :

- ✓ L'augmentation légale des salaires, les augmentations individuelles et l'ancienneté qui sont de l'ordre de 8 784 KTND (+6,86%). Cette augmentation est atténuée par la variation des effectifs -2 685 KTND (-2,1%) et ce suite au programme des départs aidés entamé depuis 2023.
- ✓ Le reste de la variation + 1 033 KTND est relatif au solde des rubriques en augmentation (contrat Assurance Groupe, les départs aidés, charge de retraite) et des rubriques en diminution (Congé à payer et intéressement)
- ✓ Pour la troisième année consécutive l'incorporation des charges salariales du personnel de la banque affecté au projet de transformation du système d'information en immobilisations incorporelles en cours, pour un montant de 5 964 KDT contre 5 201 KDT en 2023, soit une variation positive de 763 KDT et ce, en application de la Norme Comptable Tunisienne N°6 relative aux immobilisations incorporelles ;
- ✓ Les effectifs de la banque sont passés de 1 172 ETP en 2023 à 1 177 ETP en 2024 soit une augmentation de 6 ETP, cette variation provient de la création de nouveaux postes. Aussi l'exercice 2024 a vu la poursuite du programme d'accompagnement de nos collaborateurs dans le cadre du projet de transformation IT.

NOTE 5.28 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève à 75 229 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 66 737 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Travaux, fournitures et services extérieurs	46 267	40 264
Frais divers de gestion	14 270	12 883
Contribution au Fonds de garantie des dépôts bancaires	9 330	8 701

Transport et déplacements	1 320	1 213
Impôts et taxes	4 016	3 650
Autres charges d'exploitation	26	26
Total en KDT	75 229	66 737

NOTE 5.29 - SOLDE EN GAIN / PERTE DES AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 528 KDT au 31 décembre 2024 contre 830 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Plus-value nette sur cession d'immobilisations	2 687	299
Autres produits exceptionnels	3 073	1226
Autres pertes exceptionnelles	-2 089	-695
Total en KDT	3 671	830

NOTE 5.30 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les sociétés, la contribution sociale de solidarité et la taxe conjoncturelle, enregistrés en 2024, totalisent un montant de 37 022 KDT déterminé comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt		84 785
+ Réintégrations (y compris les provisions)		47 755
- Déductions (y compris les provisions)		-30 809
Résultat fiscal avant réinvestissement exonéré		101 731
Réinvestissement exonéré		-25 000
Résultat fiscal après réinvestissement exonéré		76 731
Impôt sur les sociétés (40%)	(1)	30 692
Contribution Sociale de Solidarité (4% selon LF 2023)	(2)	3 069
Taxe conjoncturelle (4% selon LF 2024)	(3)	3 069
Contribution au profit du Fonds National pour la réforme du système éducatif (0,25% selon LF 2024)	(4)	192
Total en KDT (1) + (2) + (3) + (4)		37 022

NOTE 5.31 - RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net attribuable aux actionnaires	54 093	52 929
Nombre d'actions ordinaires fin de période	20 001 529	20 001 529
Résultat de base par action en DT	2,704	2,646

NOTE 5.32 - LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Au 31 décembre 2024, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de 118 967 KDT contre 304 838 KDT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2024	31/12/2023
Caisses	43 878	33 853
Banque Centrale (comptes ordinaires)	43 692	37 253
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	31 700	63 603
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	302 409	194 264
Banques de dépôt (Prêts au jour le jour et à terme)	67 132	125 274
Pensions livrées	109 999	99 999
Banque Centrale (comptes ordinaires)	-17 825	
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	-274 000	-197 000
Banques de dépôt (Emprunts au jour le jour et à terme)	-179 500	-40 000
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	-8 518	-12 408
Total en KDT	118 967	304 838

NOTE 5.33 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se présentent comme suit :

A- Opérations avec le Groupe CARTE

1- Contrats de bancassurance avec la CARTE et la CARTE VIE :

Les opérations et conventions conclues entre l'UBCI et les sociétés du Groupe CARTE se détaillent comme suit :

Contrats antérieurs à 2024	Produits 2024	Charges 2024 en KDT
Produits de prévoyance	380	-
Convention collective d'assistance en Tunisie et au domicile	-	97
Produits d'assistance à l'étranger en cas de voyage et protection des cartes bancaire	31	542
Convention d'assurance Vie des emprunteurs mensuelle	1 769	-
Produits d'épargne et de capitalisation	654	-
Total	2 834	639

2- Contrat souscrit par l'UBCI :

L'UBCI a signé, en date du 1er novembre 2002, un contrat d'assurance collective multirisque habitation avec la CARTE, la protégeant contre tout sinistre pouvant se produire au domicile de son client bénéficiant d'un crédit. Le premier bénéficiaire étant l'UBCI.

Les frais collectés avec le coût des crédits et la mise en place de cette couverture ont dégagé pour l'UBCI au titre 2024 un produit de 1 755 KDT.

3- Contrats d'assurance au profit du personnel de la banque avec la CARTE VIE :

Contrat	Date des contrats	Charges 2024 en KDT
Contrats d'assurance collectifs à adhésion obligatoire	04/01/2024	5 120
Contrat d'assurance vie - Indemnité de départ à la retraite et exécution des obligations du souscripteur par la législation en vigueur	01/12/2021	3261
Total		8 381

4- Contrats d'assurance pour risques divers avec la CARTE :

Contrat	Date contrat	Charges 2024 en KDT
Contrat d'assurance Flotte	11/03/2016	48
Contrat d'assurance « Global de banque »	02/03/2021	302
Contrat d'assurance « Cyber Risques » (*)	01/12/2021	334
Total		684

(*) : Ce contrat d'assurance a fait l'objet, en 2024, de deux avenants de prorogation de durée de garantie pour deux durées fermes respectives d'un mois allant du 1er février au 29 février 2024 et d'un an allant du 1^{er} mars 2023 au 28 février 2025.

5- Autres opérations avec le groupe CARTE :

- L'UBCI a conclu avec la CARTE une convention de mise à disposition de personnel. Aucune charge n'a été supportée par la banque à ce titre en 2024.
- L'UBCI a signé, en date du 29 novembre 2021 un contrat cadre de prestations d'assistance technique avec la société Innovation Through Consulting & Management « INCOM », filiale du groupe CARTE.
Cette dernière met à la disposition de l'UBCI ses consultants experts en implémentation, en gestion de projets technologiques et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les prestations facturées par INCOM au titre de 2024 et comptabilisées parmi les immobilisations incorporelles en cours, s'élèvent à 819 KDT.

- L'UBCI a souscrit, en date du 25 octobre 2021, 10.000 parts du FCPR « SWING 2 », pour un montant de 10 millions de dinars. Ce fonds est géré par la société de gestion Capsa Capital Partners détenue à concurrence de 65% par la banque d'affaire Cap Bank détenue à son tour par le groupe CARTE à concurrence de 37%.
- L'UBCI a signé le 26/12/2022, avec la société de gestion Capsa Capital Partners, une convention de dépôt des titres et des fonds en vertu de laquelle cette dernière confie à la UBCI qui accepte, la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds détenus par le FCPR « SWING 3 ». En contrepartie de ses services, L'UBCI perçoit une rémunération annuelle de 0,1% H.T de l'actif net de FCPR « SWING 3 ».

Le montant des produits constaté à ce titre, en 2024, s'élève à 5 KDT.

B- Opérations avec BNP Paribas

- Prestations de services informatiques et assistance à la migration liées au contrat « Transitional Services Agreement - TSA » et aux avenants s'y rattachant :

Au cours de 2021 et après la finalisation de l'opération de cession par le groupe BNP Paribas des actions représentant 39% du capital de la banque au profit du groupe la CARTE entraînant le changement de contrôle de l'UBCI, un contrat « Transitional services agreement - TSA » a été signé entre la banque et BNP Paribas avec date d'effet le 19 mars 2021.

Ce « TSA » définit les services fournis par le groupe BNP Paribas pour assurer la continuité des processus informatiques de l'UBCI jusqu'à la migration vers un nouveau système d'information.

Il a fait l'objet d'un premier avenant en date du 11 avril 2022 portant notamment sur la prorogation des délais d'utilisation de certains services et de mise à disposition au profit de la banque de certains logiciels et applications informatiques et une remise de 20% sur le total des coûts d'assistance à la migration.

Au cours de 2023, trois avenants au contrat TSA ont été conclus entre l'UBCI et BNP Paribas portant notamment sur la prorogation des délais d'utilisation de certains services et de mise à disposition au profit de la banque de certains logiciels et applications informatiques ainsi que la révision de certains tarifs des services informatiques.

Par ailleurs, au cours de 2024, deux avenants au contrat TSA ont été conclus entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 01 juillet 2024 et du 13 novembre 2024.

Ces deux avenants ont porté notamment sur la prorogation des délais d'utilisation de certains services et de mise à disposition au profit de la banque de certains logiciels et applications informatiques ainsi que la révision de certains tarifs des services informatiques.

Les charges engagées par la banque au titre de 2024, relatives aux prestations de services informatiques et d'assistance à la migration s'élèvent à 15 865 KDT.

- Placement en Dépôt à Terme :

Les charges d'intérêts supportées par l'UBCI en 2024 au titre des placements effectués par BNP PARIBAS s'élèvent à 9 629 KDT.

C- Opérations avec les filiales du groupe UBCI

- La banque est distributrice des actions et/ou dépositaire des actifs de ses filiales, Hannibal SICAV et UBCI Univers actions et du fonds UBCI FCP-CEA. Le montant total des commissions facturés par l'UBCI au titre de 2024 s'élève à 81 KDT et se détaille comme suit :

Société	Total des commissions de dépôt et de distribution
Hannibal SICAV	3
UBCI Univers actions SICAV	11
UBCI FCP-CEA	67

- La banque met à la disposition de sa filiale UBCI Bourse l'ensemble de son réseau pour recueillir auprès des clients les ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières en vue de leur exécution. A ce titre l'UBCI rétrocède à l'UBCI Bourse 50% des commissions facturées aux clients. Le montant relatif à 2024 s'élève à 26 KDT.
- En 2023 l'UBCI a conclu deux conventions de fonds gérés avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR (UCDS) :
 - « UBCI 2023-1 » conclu le 16 juin 2023 et portant sur un montant de 15 000 KDT. Conformément à cette convention, les commissions de gestion relatives à 2024 s'élèvent à 225 KDT et les produits des placements à 293 KDT.
 - « UBCI 2023-2 » conclu le 26 décembre 2023 et portant sur un montant de 10 000 KDT. Conformément à cette convention, les commissions de gestion relatives à 2024 s'élèvent à 150 KDT et les produits des placements à 372 KDT.
- L'UBCI a conclu en date du 26 décembre 2022, deux conventions avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR :
 - « UBCI-PROLATEX 2022 », portant sur un montant de 438 KDT ; Conformément à cette convention, le montant des frais de gestion pour l'exercice 2024 s'élève 7 KDT et les produits des placements à 6 KDT.
 - « UBCI-ULC 2022 », portant sur un montant de 7 250 KDT ; Conformément à cette convention, le montant des frais de gestion pour l'exercice 2024 s'élève 109 KDT et produits des placements à 106 KDT.
- En 2017, l'UBCI a conclu avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR (UCDS) les conventions de fonds gérés suivantes :
 - « UBCI-XPACK 2017 », portant sur un montant de 2 000 KDT ;

Dans le cadre de cette convention, l'UCDS a transféré en 2024 à l'UBCI la totalité du montant initial dudit fonds géré soit 2 000 KDT, ainsi que les plus-values et les dividendes s'y rattachant s'élevant respectivement à 1 297 KDT et 93 KDT.

La charge supportée par la banque en 2024 s'élève à 82 KDT.

- « UBCI-MEDIBO 2017 », portant sur un montant de 2 800 KDT ;
Conformément à cette convention, la charge relative à 2024 s'élève à 4 KDT et les intérêts des placements à 19 KDT.
- « UBCI-RECALL 2017 » portant sur un montant de 4 500 KDT.
Dans le cadre de cette convention, l'UCDS a transféré en 2023 à l'UBCI un montant de 4 422 KDT du montant initial dudit fonds géré.
Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2024.
- Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2024 s'élève à 10 KDT.
- L'UBCI a signé en date du 16 novembre 2018 une convention en remplacement de celle signée en septembre 2015 avec sa filiale UBCI Bourse ayant été absorbée par Union Capital en 2024.
Cette convention définit les conditions d'assistance apportée par l'UBCI à sa filiale, en vue du respect par cette dernière des standards professionnels recommandés par l'UBCI et de son intégration optimale dans le dispositif de contrôle interne de la banque.
Elle a été conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions. Cette convention ne prévoit pas de facturation de frais d'assistance.
- L'UBCI a signé en date du 14 septembre 2017 un contrat avec sa filiale UBCI Bourse, ayant été absorbée par Union Capital en 2024, portant sur la location, à partir du 1er octobre 2017, des bureaux de l'immeuble UBCI sis à l'avenue Habib Bourguiba moyennant un loyer annuel de 36 KDT avec une révision bisannuelle de 5%.
Le montant des produits relatifs à 2024 s'élève à 40 KDT.
- En date du 1er avril 2020, l'UBCI a conclu avec sa filiale UBCI Bourse, ayant été absorbée par Union Capital en 2024, une convention de délégation de la fonction de responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne (RCCI).
Le montant des produits relatifs à 2024 s'élève à 15 KDT.
- L'UBCI a signé en date du 31 mars 2020 une convention d'assistance en matière de contrôle de la conformité aux dispositions réglementaires avec sa filiale UCDS.
Cette convention est entrée en vigueur à partir du 1er avril 2020 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions sans prévoir de rémunération en contre partie des services rendus par l'UBCI.
- L'UBCI a conclu le 03 octobre 2017 une convention avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR liée au fonds géré « UBCI-RECALL 2017 » portant sur un montant de 4 500 KDT. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 27 mars 2018.

Dans le cadre de cette convention, l'UCDS a transféré en 2023 à l'UBCI un montant de 4 422 KDT du montant initial dudit fonds géré.

Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2024.

- L'UBCI a signé en date du 21 juin 2024 un contrat avec sa filiale UNION CAPITAL portant sur la location, à partir du 1er Juillet 2024, des bureaux de l'immeuble UBCI sis à l'avenue Habib Bourguiba moyennant un loyer annuel de 66 KDT avec une révision bisannuelle de 5%.

Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2024.

- L'UBCI a signé en date du 21 janvier 2025 un contrat d'archivage avec sa filiale UNION CAPITAL. Cette convention prend effet le 01 juillet 2024, et stipule une rémunération annuelle forfaitaire de 1,2 KDT.

Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2024.

D- Transactions avec les sociétés où les administrateurs détiennent une participation

L'UBCI a conclu en date du 06 septembre 2019, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société Tunisie Sécurité, dans laquelle la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZISTE) qui occupe un siège au sein du Conseil d'administration de la banque, est actionnaire. Ce contrat a été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 28 août 2019.

Il est à noter que ce contrat a fait l'objet d'un avenant à la date du 28 août 2020 qui a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 26 novembre 2020.

Les charges supportées par la banque en 2024, au titre de ce contrat, s'élèvent à 2 286 KDT.

E- Engagements des parties liées

Les engagements des parties liées envers la banque se présentent au 31 décembre 2024 comme suit :

Partie liée	Créances Bancaires au bilan	Autres Engagements
Groupe CARTE	35 401	23 176
Groupe SELLAMI	16 700	-
Société CFE Tunisie	13 750	-
Société HOLGED Tunisie (Groupe TAMARZISTE)	3 424	-
Groupe BOURICHA	197	-
Total des Engagements des parties liées	69 472	23 176

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants se détaillent pour l'exercice 2024 comme suit :

- Le Président du Conseil d'administration a renoncé à sa rémunération forfaitaire annuelle. Il bénéficie de la mise à disposition d'une voiture de fonction, avec chauffeur et de la prise en charge des frais de fonctionnement, d'assurance et d'entretien. Aucune charge n'est supportée à ce titre par la banque en 2024.
- La rémunération brute du Directeur Général s'élève à 1 239 KDT dont une rémunération brute variable de 500 KDT au titre de 2024. La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant. La charge totale supportée au cours de l'exercice 2024 s'élève à 1 577 KDT dont 338 KDT de charges fiscales et sociales.
- La rémunération brute du Directeur Général Adjoint s'élève à 329 KDT dont une rémunération brute variable de 110 KDT au titre de 2024. La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant. La charge totale supportée au cours de l'exercice 2024 s'élève à 418 KDT dont 89 KDT de charges fiscales et sociales.
- Les membres du Conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers annuels. La charge comptabilisée à ce titre en 2024 s'élève à 565 KDT dont 90 KDT revenant aux membres des comités réglementaires.

NOTE 5.34 – Contrôles en cours

En date du 16 Juillet 2024, la banque a reçu une notification de vérification sociale au titre de la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023. A la date d'arrêté des présents états financiers intermédiaires, les travaux de vérification sociale ne sont pas encore clôturés. Sur la base des informations disponibles à cette date, il n'est pas possible d'évaluer l'éventuel impact financier lié à ce contrôle.

La banque a reçu en date du 23 Décembre 2024, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2020 à 2023.

A la date d'arrêté des présents états financiers, les travaux de vérification fiscale ne sont pas encore clôturés. Sur la base des informations disponibles à cette date, il n'est pas possible d'évaluer l'éventuel impact financier lié à ce contrôle.

NOTE 5.35 – Passifs Eventuels

Une affaire a été intentée contre le secteur bancaire, en lien avec le report des échéances durant la période de la pandémie de COVID-19, mettant en cause la conformité du traitement des intérêts intercalaires au regard des dispositions de la loi relative à la concurrence et aux prix.

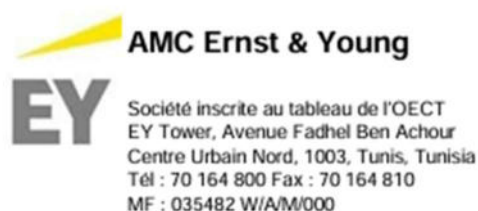
À la date d'arrêté des états financiers, aucune décision n'avait été notifiée à la banque, de sorte que le risque final demeure tributaire de l'issue définitive de cette affaire. Toutefois, un suivi continu est mis en place afin d'évaluer si les conditions nécessaires à la comptabilisation d'un passif éventuel sont réunies, notamment en ce qui concerne la

probabilité d'une sortie de ressources économiques, conformément aux normes comptables tunisiennes.

NOTE 5.36 – Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 28 Mars 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

4.3.3. Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024



RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI)

I- Rapport d'audit sur les états financiers

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Investissement (UBCI) qui comprennent le bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître des capitaux propres positifs de 548 431 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 54 093 KDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'UBCI au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

4

3. Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

De par son activité, la banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2024, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 3 290 567 KDT, représentant 64% du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 209 907 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'informations sur ces postes des états financiers sont présentées respectivement dans les notes aux états financiers n° 3.1 « Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents » et n° 5.3 « Créances sur la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

Réponses d'audit apportées

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre banque et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire ; et

- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par la banque.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ; et
- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.2 La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

Risque identifié

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au titre de l'exercice 2024 à 446 693 KDT et représentent 86% du total des produits d'exploitation bancaire.

La note aux états financiers n° 3.1 « Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », au niveau de la partie principes et méthodes comptables, décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés en place ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ; et
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers.

4. Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- La note n° 5.34 « Contrôles en cours » qui décrit que la banque a reçu :
 - En juillet 2024, une notification de vérification sociale au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 ; et
 - En décembre 2024, une notification de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 1^{er} janvier 2020 à 31 décembre 2023.

Les procédures de vérification par les organismes concernés demeurent en cours. En conséquence, les impacts définitifs ne peuvent être estimés de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, la banque a constaté les provisions jugées nécessaires.

- La note « 3.9 Impact de l'application de la loi 2024-41 » afférente à la réduction des taux d'intérêt fixes des crédits, qui expose les impacts d'application des nouvelles dispositions apportées par la loi 2024-41 du 2 août 2024, modifiant et complétant l'article 412 ter du Code de Commerce, ainsi que les traitements comptables adoptés conformément aux règles édictées par la norme comptable tunisienne NCT 24.
- La note n° 5.35 « Passifs éventuels » qui décrit l'affaire intentée par le Conseil de la Concurrence à l'encontre du secteur bancaire, portant sur le traitement du report des échéances durant la période de la pandémie de COVID-19. A la date du présent rapport, la banque n'a pas reçu de décision à ce sujet et le risque final ne peut être raisonnablement estimé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II-Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 14 avril 2025

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI



Société DATN - Membre de Deloitte

Touche Tohmatsu Limited

Tarek SAHLI



RAPPORT SPECIAL DES COMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des nouvelles conventions suivantes :

La CARTE :

Contrats d'assurance collectifs à adhésion obligatoire

L'UBCI a signé, en date du 04 janvier 2024 un contrat d'assurance groupe pour le personnel de l'UBCI (Maladie, décès, invalidité) avec La CARTE.

Ce contrat ayant été autorisé par votre conseil d'administration réuni le 20 février 2024, prend effet à compter du 1er janvier 2024 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction.

La charge engagée par la banque au titre de 2024, s'élèvent à 5 120 KDT.

Union Capital

Votre conseil d'administration réuni en date du 28 novembre 2024 a autorisé les opérations suivantes :

- L'UBCI a signé en date du 21 juin 2024 un contrat avec sa filiale UNION CAPITAL portant sur la location, à partir du 1^{er} juillet 2024, des bureaux de l'immeuble de l'UBCI sis au 1 Place Pasteur et ce pour usage bureautique moyennant un loyer annuel de 66 KDT avec une révision bisannuelle de 5%.
- L'UBCI a conclu une convention de mutualisation des fonctions supports avec UNION CAPITAL, effective à compter du 1^{er} juillet 2024. Cette convention, à périmètre évolutif, couvre plusieurs domaines tels que l'entretien des locaux, les systèmes d'information, le conseil juridique, les ressources humaines, la communication et la conformité. Elle prévoit une rémunération annuelle forfaitaire de 15 000 DT hors TVA, avec un renouvellement automatique par tacite reconduction.
- L'UBCI a signé en date du 21 janvier 2025 un contrat d'archivage avec sa filiale UNION CAPITAL.
Cette convention prend effet le 1^{er} juillet 2024, et stipule une rémunération annuelle forfaitaire de 1,2 KDT.

Aucun produit n'a été constaté par la banque en 2024 au titre de ces conventions.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures et renouvelées au cours de l'exercice 2024 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

La CARTE et la CARTE Vie

Contrat de bancassurance conclu avec la CARTE et la CARTE VIE

L'UBCI a conclu une convention de partenariat de Bancassurance avec la CARTE et la CARTE VIE. Ladite convention a pour objet de mandater l'UBCI pour conclure des contrats d'assurance au nom de la CARTE et CARTE VIE et pour leur compte.

Les produits et charges liés à ces contrats au titre de l'exercice 2024, se présentent comme suit:

Natures des prestations	Produits 2024 en KDT	Charges 2024 en KDT
Produits de prévoyance	380	-
Convention collective d'assistance en Tunisie et au domicile	-	97
Produits d'assistance à l'étranger en cas de voyage et protection des cartes bancaire	31	542
Convention d'assurance Vie des emprunteurs mensuelle	1 769	-
Produits d'épargne et de capitalisation	654	-
Total	2 834	639

12

Contrat d'assurance collective multirisque habitation avec la CARTE

L'UBCI a signé, le 1^{er} novembre 2002, un contrat d'assurance collective multirisque habitation avec la CARTE, qui mandate l'UBCI pour vendre et percevoir, pour son propre compte, des primes d'assurance liées aux services offrant une protection contre tout sinistre pouvant survenir au domicile des clients titulaires de comptes domiciliés à l'UBCI, qu'ils bénéficient ou non de crédits.

A ce titre, l'UBCI a constaté des produits à hauteur de 1 755 KDT au cours de l'exercice 2024.

Contrats d'assurance pour risques divers conclus avec la CARTE

Contrat	Date contrat	Charges 2024 en KDT
Contrat d'assurance Flotte	11/03/2016	48
Contrat d'assurance « Global de banque »	02/03/2021	302
Contrat d'assurance « Cyber Risques » (*)	01/12/2021	334
Total		684

(*) Ce contrat d'assurance a fait l'objet, en 2024, de deux avenants de prorogation de durée de garantie pour deux durées fermes respectives d'un mois allant du 1^{er} février au 29 février 2024 et d'un an allant du 1^{er} mars 2023 au 28 février 2025.

Convention de mise à disposition de personnel

L'UBCI a conclu le 1^{er} décembre 2021 avec la CARTE, une convention de mise à disposition d'une collaboratrice chargée de la mission d'assistance exécutive du Président du conseil d'administration de l'UBCI.

Aucune charge n'a été supportée par la banque à ce titre en 2024.

Contrat « Indemnités de départ à la retraite » avec la CARTE Vie

L'UBCI a souscrit un contrat d'assurance vie avec la CARTE Vie pour date d'effet le 1^{er} décembre 2021 et ayant pour objet la constitution par l'assureur d'un fonds collectif de placement permettant au souscripteur de faire face aux prestations pécuniaires dont il est redevable envers ses salariés au moment de leur départ à la retraite.

A ce titre, l'UBCI a constaté une charge nette à hauteur de 3 261 KDT au cours de l'exercice 2024.

Contrat « Transitional Services Agreement - TSA » et avenants s'y rattachant conclus avec BNP PARIBAS

Votre conseil d'administration réuni le 12 avril 2021 a autorisé un contrat TSA qui définit les services fournis par le groupe BNP Paribas pour assurer la continuité des processus informatiques de l'UBCI jusqu'à la migration vers un nouveau système d'information (complètement indépendant du groupe BNP Paribas).

Il a fait l'objet de six avenants après la première date de sa signature, dont deux au cours de l'exercice 2024, portant notamment sur une prorogation des délais d'utilisation de certains services et de mise à disposition au profit de la banque de certains logiciels et applications informatiques.

Les avenants signés en 2024 ont été autorisés par votre conseil d'administration, respectivement, en dates du 29 août 2024 et 28 novembre 2024.

Les charges engagées par la banque au titre de l'exercice 2024, relatives aux prestations de services informatiques et d'assistance à la migration s'élèvent à 15 865 KDT.

INCOM

L'UBCI a signé, en date du 29 novembre 2021 un contrat cadre de prestations d'assistance technique avec la société Innovation Through Consulting & Management « INCOM », filiale du groupe CARTE. Cette dernière met à la disposition de l'UBCI ses consultants experts en implémentation, en gestion de projets technologiques et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les prestations facturées par INCOM au titre de l'exercice 2024 s'élevant à 819 KDT ont été comptabilisées parmi les immobilisations incorporelles en cours.

Convention conclue avec les fonds

Convention de dépôt des actifs et la distribution des titres

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 21 juin 2013, les conventions de dépôt des actifs et la distribution des titres de ses filiales Hannibal SICAV, UBCI Univers actions SICAV et du fonds UBCI FCP-CEA.

Les commissions perçues par l'UBCI au titre de 2024 s'élèvent à 81 KDT et se détaillent comme suit :

Fonds	Commissions perçues
Hannibal SICAV UBCI	3
Univers actions SICAV	11
UBCI FCP-CEA	67
Total	81

Cette convention a fait l'objet d'une mise à jour, autorisée par votre conseil d'administration réuni le 26 mars 2019, portant sur des dispositions complémentaires relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et à la loi FATCA.

Union Capital (UBCI Bourse)

Convention de mise à disposition du réseau

Votre conseil d'administration réuni le 15 novembre 2016 a autorisé la convention conclue en date du 1^{er} décembre 2016 entre la banque et UBCI Bourse (ayant été absorbée par Union Capital), en vertu de laquelle l'UBCI met à la disposition de sa filiale l'ensemble de son réseau pour recueillir auprès des clients les ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières en vue de leur exécution. Ladite convention prévoit la rétrocession à UBCI Bourse de 50% des commissions facturées aux clients.

A ce titre, l'UBCI a constaté des produits à hauteur de 26 KDT au cours de l'exercice 2024.

Convention de location

L'UBCI a signé en date du 14 septembre 2017 un contrat avec sa filiale UBCI Bourse (absorbée par Union Capital) portant sur la location, à partir du 1^{er} octobre 2017, des bureaux de l'immeuble UBCI sis à l'avenue Habib Bourguiba moyennant un loyer annuel de 36 KDT avec une révision bisannuelle de 5%.

Le contrat est conclu pour une durée d'une année reconductible pour la même durée et aux mêmes termes et conditions. Ce contrat a été autorisé par votre conseil d'administration réuni le 30 mars 2017.

Au cours de l'exercice 2024, la banque a constaté des produits à hauteur de 40 KDT.

Convention de délégation de la fonction de RCCI

L'UBCI a conclu avec sa filiale UBCI Bourse (absorbée par Union Capital), le 1^{er} avril 2020 une convention de délégation de la fonction de responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne (RCCI). Cette convention ayant été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 31 mars 2020, a été conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Au cours de l'exercice 2024, la banque a constaté des produits à hauteur de 15 KDT.

UBCI Capital Développement SICAR

Convention de Gestion de Fonds

Votre conseil d'administration a autorisé les conventions de gestion de fonds, conclues entre la banque et sa filiale UBCI Capital Développement SICAR, suivantes :

- UBCI-XPACK 2017 : Convention conclue le 11 février 2017 portant sur 2 000 KDT.

Dans le cadre de cette convention, l'UCDS a transféré en 2024 à l'UBCI la totalité du montant initial dudit fonds géré soit 2 000 KDT, ainsi que les plus-values et les dividendes s'y rattachant s'élevant respectivement à 1 297 KDT et 93 KDT.

Les frais de gestion supportées par la banque en 2024 s'élèvent à 82 KDT.

- UBCI-MEDIBIO 2017 : Convention conclue le 11 mai 2017 portant sur 2 800 KDT.

Au titre de l'exercice 2024, la banque a constaté des produits d'intérêts des placements à hauteur de 19 KDT et des charges relatives aux frais de gestion à hauteur de 4 KDT.

15

- UBCI-RECALL 2017 : Convention conclue le 03 octobre 2017 portant sur un montant de 4 500 KDT.

Dans le cadre de cette convention, l'UCDS a transféré en 2023 à l'UBCI un montant de 4 422 KDT du montant initial dudit fonds géré, ainsi que les intérêts et les dividendes s'y rattachant s'élevant respectivement à 2 200 KDT et 2 340 KDT.

Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2024.

- UBCI-PROLATEX 2022 : Convention conclue le 26 décembre 2022 portant sur 438 KDT.

Au titre de l'exercice 2024, la banque a constaté des produits d'intérêts des placements à hauteur de 6 KDT et des charges relatives aux frais de gestion à hauteur de 7 KDT.

- UBCI-ULC 2022 : Convention conclue le 26 décembre 2022 portant sur 7 250 KDT.

Au titre de l'exercice 2024, la banque a constaté des produits d'intérêts des placements à hauteur de 106 KDT et des charges relatives aux frais de gestion à hauteur de 109 KDT.

- UBCI 2023-1 : Convention conclue le 16 juin 2023 portant sur 15 000 KDT.

Au titre de l'exercice 2024, la banque a constaté des produits d'intérêts des placements à hauteur de 293 KDT et des charges relatives aux frais de gestion à hauteur de 225 KDT.

- UBCI 2023-2 : Convention conclue le 29 décembre 2023 portant sur 10 000 KDT.

Au titre de l'exercice 2024, la banque a constaté des produits d'intérêts des placements à hauteur de 372 KDT et des charges relatives aux frais de gestion à hauteur de 150 KDT.

Convention d'assistance en matière de contrôle de la conformité

L'UBCI a signé en date du 31 mars 2020 une convention d'assistance en matière de contrôle de la conformité aux dispositions réglementaires avec sa filiale UCDS.

Cette convention ayant été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 31 mars 2020, est entrée en vigueur à partir du 1er avril 2020 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions sans prévoir de rémunération en contre partie des services rendus par l'UBCI.

Tunisie Sécurité

Contrat de transport et de traitement de fonds

L'UBCI a conclu en date du 06 septembre 2019, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société Tunisie Sécurité, dans laquelle la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZISTE) qui occupe un siège au sein du conseil d'administration de la banque, est actionnaire.

Ce contrat qui a été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 28 août 2019, prend effet à partir du 1^{er} mai 2018 et est conclue pour une période de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

Les charges supportées par la banque en 2024, au titre de ce contrat, s'élèvent à 2 286 KDT.

CAPSA CAPITAL PARTNERS

Conventions conclues avec CAPSA CAPITAL PARTNERS

- L'UBCI a souscrit, en date du 25 octobre 2021, 10.000 parts du FCPR « SWING 2 », pour un montant de 10 000 KDT. Ce fonds est géré par la société de gestion Capsa Capital Partners.
- L'UBCI a signé en date du 26 décembre 2022, avec la société de gestion Capsa Capital Partners, une convention de dépôt des titres et des fonds en vertu de laquelle cette dernière confie à la UBCI qui accepte, la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds détenus par le FCPR « SWING 3 ». En contrepartie de ses services, L'UBCI perçoit une rémunération annuelle de 0,1% H.T de l'actif net de FCPR « SWING 3 ». Les produits de l'exercice au titre de cette convention s'élèvent à 5 KDT.

CAPSA CAPITALS PARTERS est détenue à concurrence de 65% par la banque d'affaire Cap Bank détenue à son tour par le groupe CARTE à concurrence de 37%.

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales et autorisés par le conseil d'administration, se détaillent, pour l'exercice 2024, comme suit :

- Votre conseil d'administration réuni le 29 avril 2022 a nommé Monsieur Hassine DOGHRI en qualité de Président du conseil d'administration.
Monsieur Hassine DOGHRI a renoncé à sa rémunération forfaitaire annuelle. Il bénéficie, conformément à la proposition du comité de nomination et de rémunération du 25 mai 2021 de la mise à disposition d'une voiture de fonction, avec chauffeur et de la prise en charge des frais de fonctionnement, d'assurance et d'entretien.
- Votre conseil d'administration réuni le 4 juin 2024 renouvelé le mandat de Monsieur Mohamed KOUBAA en sa qualité de Directeur Général.
Sa rémunération a été fixée sur proposition du comité de nomination et de rémunération et validée par le conseil d'administration.
Dans le cadre de ses fonctions, le Directeur Général bénéficie, d'une voiture de fonction et des frais de carburant.
- Votre conseil d'administration réuni le 4 juin 2024 a nommé Monsieur Nouredine TARHOUNI en qualité de Directeur Général Adjoint.
Sa rémunération a été fixée sur proposition du comité de nomination et de rémunération et validée par le conseil d'administration.
Dans le cadre de ses fonctions, le Directeur Général Adjoint bénéficie, d'une voiture de fonction et des frais de carburant.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers annuels.

2. Les obligations et engagements de l'UBCI envers ses dirigeants, tels qu'autorisés par votre conseil d'administration, se présentent comme suit (en KDT) :

Libellé	DG		DGA		Membres du Conseil d'administration (**)	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024 (*)	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantages à Court Terme	1 577	500	418	110	565	565
Total	1 577	500	418	110	565	565

(*) Ce montant est présenté en brut.

(**) Y compris la rémunération des membres des comités réglementaires.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 14 avril 2025

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI



Société DATN - Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited

Tarek SAHLI



4.3.4. Notes complémentaires et explicatives relatives aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2024 :

1- Note portant sur la situation à ce jour de la vérification sociale et la vérification fiscale approfondie ainsi que le montant des provisions constituées pour couvrir le risque fiscal et social.

La banque a reçu en date du 23 décembre 2024, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2020 à 2023.

Une notification préliminaire a été adressée à la banque en date du 16 Juin 2025 portant sur un redressement de 2 216 KDT.

Conformément aux dispositions des articles 44 et 45 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés en les acceptant.

Dans le cadre des dispositions de l'article 74 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2025, un arrangement a été conclu avec l'administration fiscale en date du 16 Juin 2025 portant sur :

- ✓ Le dépôt des déclarations fiscales rectificatives et le paiement des montants exigibles au titre du principal et de la pénalité fiscale administrative s'élevant respectivement à 1 501 KDT et 630 KDT.
- ✓ L'abandon total des pénalités de retard.

Au 31/12/2024 la provision constituée pour couvrir ce risque fiscal s'élève à 7 000 KDT.

En date du 16 Juillet 2024, la banque a reçu une notification de vérification sociale au titre de la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Les travaux de vérification sociale sont clôturés. La banque a reçu une première notification portant sur un redressement de 3 187 KDT à laquelle elle a fait opposition en apportant les justifications nécessaires. A ce jour et sur la base des informations disponibles, il n'est pas possible d'évaluer l'éventuel impact financier lié à ce contrôle.

Au 31/12/2024 La provision constituée pour couvrir le risque social s'élève à 500 KDT.

2- Note explicative portant sur l'autorisation préalable du conseil d'administration des conventions entre l'UBCI, la Carte et la filiale « UNION CAPITAL ».

Le contrat d'assurance groupe signé le 04 janvier 2024 entre l'UBCI et La CARTE a été autorisé par le conseil d'administration réuni le 20 février 2024

Le conseil d'administration réuni en date du 28 novembre 2024 a autorisé les opérations suivantes conclues avec la filiale « UNION CAPITAL » :

- L'UBCI a signé en date du 21 juin 2024 un contrat avec sa filiale UNION CAPITAL portant sur la location, à partir du 1er juillet 2024, des bureaux de l'immeuble de l'UBCI sis au 1 Place Pasteur et ce pour usage bureautique

- L'UBCI a conclu une convention de mutualisation des fonctions supports avec UNION CAPITAL, effective à compter du 1er juillet 2024.
- L'UBCI a signé en date du 21 janvier 2025 un contrat d'archivage avec sa filiale UNION CAPITAL.

3- Note rectificative portant sur le paragraphe II « opérations réalisées relatives à des conventions antérieures et renouvelées au cours de l'exercice 2024 » du rapport spécial des commissaires aux comptes, il est demandé d'apporter les corrections nécessaires à la phrase « d'un an allant du 1er mars 2023 au 28 février 2025 ».

Le tableau a été corrigé comme suit :

Contrats d'assurance pour risques divers avec la CARTE :

Contrat	Date contrat	Charges 2024 en KDT
Contrat d'assurance Flotte	11/03/2016	48
Contrat d'assurance « Global de banque »	02/03/2021	302
Contrat d'assurance « Cyber Risques » (*)	01/12/2021	334
Total		684

(*) : Ce contrat d'assurance a fait l'objet, en 2024, de deux avenants de prorogation de durée de garantie pour deux durées fermes respectives d'un mois allant du 1er février au 29 février 2024 et d'un an allant du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025.

4- Note complémentaire portant sur les moyens de couverture contre les risques de change et ce conformément aux dispositions du paragraphe 82 de la NC 01 norme générale.

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté, utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

Pour la couverture contre le risque de change, la banque a recours lorsqu'elle se trouve exposée à ce risque aux moyens usuels de couverture (SWAP de change, Contrats de change à terme...).

5- Note complémentaire à la note 3.3 « comptabilisation du portefeuille - titres et des revenus y afférents », paragraphe « comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté » portant sur l'évaluation à la date d'arrêté des titres d'investissement conformément aux dispositions du paragraphe 35 de la NC 25 relative au portefeuille-titres dans les établissements bancaires.

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provisions que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

6- Note complémentaire à la note 5.3 « créances sur la clientèle » conformément aux dispositions des paragraphes 8 et 33 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires :

- Précisant le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice et le montant de ces revenus
- Selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale.
- Les mouvements de créances douteuses sur la clientèle et des provisions correspondantes au cours de l'exercice : montants à la clôture de l'exercice précédent, augmentations (dotations) de l'exercice, diminutions (reprises) de l'exercice, montants à la clôture de l'exercice.
- Le cas échéant, le montant des crédits sur ressources spéciales sur lesquels la banque n'encourt aucun risque de quelque nature que ce soit, ainsi que le montant de l'encours des crédits sur ressources spéciales pour lequel la banque n'a pas encore obtenu l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant.

Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice se présente comme suit :

Description	31/12/2024
Engagement Total Brut des créances bilan et hors bilan classées C2, C3 et C4	211 706
Agios réservés N-1	13 096
+ Dotations aux agios réservés	1 687
- Reprises sur agios réservés	-1 547
Total agios réservés N	13 236

Au 31/12/2024, l'encours des créances sur la clientèle éligible au refinancement est estimé à 444 016 KDT contre 362 889 KDT au 31/12/2023

Description	31/12/2024	Eligible refinancement BCT
Comptes ordinaires débiteurs	169 693	
Crédits sur ressources ordinaires	2 765 577	Dont 444 016
Créances leasing	259 942	
Avances sur CAT et bons de caisse	9 627	
Crédits sur ressources spéciales	22 254	
Créances Impayés	29 373	
Autres crédits à la clientèle	245 585	
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	9 670	
Engagement Total Brut	3 511 721	Dont 444 016

Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024
Engagement total des créances Bilan classées C2, C3 et C4	203 036
Engagement total des créances Hors Bilan classées C2, C3 et C4	8 670
Engagement Total Brut des créances classées C2, C3 et C4	211 706
Provisions individuelles au 31/12/2023	156 016
+ Dotations	16 899
- Reprises	-17 922
Provisions individuelles au 31/12/2024 (Bilan)	154 992
Provisions individuelles au 31/12/2024 (Hors Bilan)	1 989
Total provisions individuelles au 31/12/2024	-156 981
Créances clientèle nettes de provisions individuelles	54 725

Les crédits sur ressources spéciales sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure, affectés à des opérations de financement spécifiques. Les crédits impayés, douteux et litigieux, ou en contentieux, sont maintenus dans la rubrique d'origine.

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 22 254 KDT contre un solde de 18 313 KDT au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Crédits sur ressources spéciales courants	18 731	14 495
Valeurs impayées	10	24
Crédits sur ressources spéciales douteux	3 513	3 794
Total en KDT	22 254	18 313

Les crédits sur ressources spéciales pour lesquelles la banque n'encourt aucun risque de quelque nature que ce soit sont les crédits sur dotation FONAPRA dont le risque de contrepartie est couvert à 100% par l'Etat Tunisien, l'encours de ces crédits se présente comme suit :

Description	31/12/2024
Encours des crédits sur dotations FONAPRA	2 903

Le total de l'encours des crédits sur ressources spéciales pour lequel la banque n'a pas encore obtenu l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant est nul au 31/12/2024.

7- Note complémentaire à la note 5.5 « Portefeuille d'investissement » conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC21 portant sur :

- La ventilation des titres selon qu'ils sont cotés ou non.
- Le nom et siège de la société filiale, la part du capital détenue et les montants des capitaux propres et du résultat du dernier exercice.
- Le pourcentage de détention dans le capital des titres de participation au 31/12/2024.
- L'évaluation à la clôture des SICAR FONDS.

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2024 à 642 253 KDT contre 606 413 KDT au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Titres de participation (i)	3 299	3 299
Parts dans les entreprises liées (ii)	9 415	5 715
Titres d'investissement	604 388	576 743
Créances rattachées aux titres d'investissement	26 552	22 074
Total brut en KDT	643 654	607 831
Moins : Provisions pour dépréciations des titres	-1 401	-1 418
Total net en KDT (iii)	642 253	606 413

(i) Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Raison Sociale	VC au 31/12/2024	Tx de particip.
SIDCO-SICAR	1 648	10%
NOUVELLE SOTIM	800	5%
TAPARURA (SEACNVS)	150	7%
EL KANAOUET	128	3%
DEMURGER	120	9%
SEDAT	115	11%
COTUNACE	100	1%
SICAB	100	3%
SOTUPILE	63	0%
SCHNEIDER	48	20%
FRDCM	22	0%
SIMAC	5	1%
Total des titres de participation en KDT	3 299	

(ii) Le tableau des mouvements sur titres et les provisions y afférentes se présente comme suit :

Désignation	Valeur Brute au 31/12/2023	Créances rattachées 2023	Total au 31/12/2023	Acquisitions / Régularisations	Cessions / autres sorties	Valeur brute au 31/12/2024	Créances rattachées 2024	Total au 31/12/2024	Cumul des provisions au 31/12/2023	Dotations 2024	Reprises sur provisions 2024	Cumul des provisions au 31/12/2024	VCN au 31/12/2024
Titres de participation	3 299	-	3 299	-	-	3 299	-	3 299	-1 392	-	-	-1 392	1 907
Parts dans les entreprises liées	5 715	-	5 715	3 700		9 415	-	9 415	-26	0	17	-9	9 406
Titres d'investissement (*)	402 740	17 697	420 437		-82 355	320 385	13 901	334 286	-	-	-	-	334 286
Emprunt National (*)	129 000	4 080	133 080	112 000		241 000	10 501	251 501	-	-	-	-	251 501
SICAR Fonds gérés (*)(**)	45 003	297	45 300		-2 000	43 003	2150	45 153	-	-	-	-	45 153
Total en KDT	585 757	22 074	607 831	115 700	-84 355	617 102	26 552	643 654	-1 418	0	17	-1 401	642 253

(*) : Titres d'investissement.

(**) : L'évaluation des SICAR Fonds gérés au 31/12/2024 ;

Fonds / FCPR	Date de souscrip.	VC de la Participation	Eval. Bours. ou Mathématique
FONDS UBCI MEDIBIO 2017	11/05/2017	238	238
FONDS UBCI RECALL 2017	03/10/2017	78	78
FCPR SWING2	28/10/2021	10 000	10 000
FONDS UBCI PROLATEX 2022	31/12/2022	438	438
FONDS UBCI ULC 2022	31/12/2022	7 250	7 250
FONDS UCDS 2023-1	26/06/2023	15 000	15 000
FONDS UCDS 2023-2	28/12/2023	10 000	10 000
Total en KDT		43 004	43 004

8- Note complémentaire à la note 5.6 « Valeurs immobilisées » conformément aux dispositions du paragraphe 101 de la NC 05 nouvelle relative aux immobilisations corporelles renseignant sur les éléments suivants :

- *L'existence et les montants des restrictions sur les immobilisations corporelles données en nantissement de dettes, le cas échéant.*
- *Le montant des dépenses comptabilisées dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle en cours de construction.*
- *Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, le cas échéant.*

Au 31/12/2024 aucune garantie ou sureté n'est consentie à des tiers sur les immobilisations de la banque.

Les dépenses comptabilisées au titre des immobilisations corporelles en cours de construction arrêtées au 31/12/2024 sont de l'ordre de 1 130 KDT dont 1 096 KDT engagées au titre de l'exercice 2024.

Ces dépenses correspondent à des investissements, destinés à la construction d'un siège social commun s'inscrivant dans une démarche stratégique visant à rationaliser les ressources, centraliser les fonctions clés de l'entreprise, et renforcer l'efficacité opérationnelle.

Ces dépenses sont comptabilisées dans la rubrique immobilisation en cours, conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NCT 05, et intègrent l'ensemble des coûts directement attribuables à la construction ou à l'acquisition des actifs concernés.

La partie acquise avant la phase de construction est liée à l'acquisition du terrain Dorrat Bouhaïra. Cette acquisition est logée dans la rubrique Terrains d'une valeur de 34 516 KDT

Description et traitement comptable des immobilisations hors exploitation :

Les immobilisations hors exploitation sont évaluées à leur valeur d'acquisition au 31/12/2024 à 134 KDT avec une valeur comptable nette nulle. Il s'agit de constructions acquises entre 1985-1997 et sont amorties linéairement à un taux de 5%, hors terrains.

Date mise en service	Désignation de l'immobilisation	Valeur d'acquisition	Amort. Cumulé	Valeur comptable nette
01/06/1992	Immeuble Sfax Teniour	64 075	-64 075	0
01/04/1985	Appartement Sidi Bouzid	25 407	-25 407	0
01/11/1997	Immeuble Farhat Hached	45 000	-45 000	0
Totaux		134 482	-134 482	0

Au 31/12/2024 Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles est nul.

Au 31/12/2024 aucune indemnisation n'a été accordée par des tiers relativement à des immobilisations corporelles dépréciées, perdues ou cédées qui sont incluses dans le résultat, le cas échéant.

9- Note complémentaire à la note 5.9 « dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » portant ventilation desdits dépôts :

- Selon la durée résiduelle en distinguant les échéances suivantes : jusqu'à 3 mois, plus de 3 mois et moins d'un an, plus d'un an et moins de 5 ans, plus de 5 ans, et le cas échéant à durée indéterminée.
- Selon qu'ils sont matérialisés ou non par des titres de marché interbancaire conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se détaille comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Banques de dépôt	179 500				179 500
Banques non-résidentes	8 518	-	-	-	8 518
Organismes financiers spécialisés	42	-	-	-	42
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	40	-	-	-	40
Total en KDT	188 100	-	-	-	188 100

Au 31/12/2024 tous les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisés par des titres de marché interbancaire

10- Note complémentaire à la note 5.12 « autres passifs » portant sur le détail de la rubrique « provisions pour risques et charges » au 31/12/2024.

Au 31/12/2024 le détail des provisions pour risque et charges se présente comme suit :

Description	SOLDE AU 31/12/2023	DOTATION 2024	REPRISE 2024	SOLDE AU 31/12/2024
Prov. risque fiscal	9 046	4 450	6 496	7 000
Prov. risque social CNSS	1 143	0	643	500
Erreurs diverses (*)	0	943	0	943
Prov. affaires litigieuses (**)	4 146	1 583	1 585	4 144
TOTAL EN KDT	14 335	7 002	9 313	12 587

(*) Il s'agit à concurrence de 941 KDT de suspens BCT

(**) Le détail des affaires litigieuses se présente comme suit :

Affaire	Montant de l'affaire 2024
Affaires Civiles	2 869
Affaires Commerciales	205
Affaires Pénales	746
Affaires Prud'homales	325
Total	4 144

11- Note complémentaire portant sur la Rubrique « Engagements de financement reçus »
portant ventilation des engagements de financement reçus selon la nature de la relation :
entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises, autres.

Au 31/12/2024 la rubrique n'existe pas aucun engagement de financements reçu.

12- Note complémentaire à la note 5-20 « Intérêts et revenus assimilés » conformément aux dispositions du paragraphe 22 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires portant défalcation de la rubrique « Intérêts et revenus assimilés » entre :

- Opérations avec les établissements bancaires et financiers
- Opérations avec la clientèle
- Autres intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 368 838 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 331 550 KDT au 31 décembre 2023. Ce poste s'analyse comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	(i)	37 107	26 379
Opérations avec la clientèle	(ii)	308 520	286 618
Autres intérêts et revenus assimilés	(iii)	23 211	18 553
Total des intérêts et revenus assimilés en KDT		368 838	331 550

13- Note complémentaire à la note 5-32 « liquidités et équivalents de liquidités » portant sur le bien-fondé de considérer la pension livrée en tant qu'équivalents de liquidités.

Il s'agit de prêts accordés à des établissements bancaires, dont l'échéance est inférieure à 90 jours, ce qui justifie leur assimilation à des équivalents de liquidités.

14- Etat des engagements hors bilan rectificatif

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024

(EN MILLIERS DE DINARS)

	Note	31/12/2024	31/12/2023
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données	5.14	836 322	881 937
HB 2 - Crédits documentaires	5.15	529 008	324 015
HB 3 - Actifs donnés en garantie	5.16	274 000	197 000
TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS		1 639 330	1 402 952
<u>ENGAGEMENTS DONNÉS</u>			
HB 4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	5.17	374 869	296 011
HB 5 - Engagements sur titres (Participations non libérées)	5.18	8	8
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		374 877	296 019
<u>ENGAGEMENTS REÇUS</u>			
HB 7 - Garanties reçues	5.19	1 882 025	1 850 985
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		1 882 025	1 850 985

15- Note explicative des flux de trésorerie portant sur l'écart relevé entre le montant des dividendes versés au niveau de l'état de flux de trésorerie, et les dividendes distribuées au niveau de la note 5.13 « capitaux propres ».

Il s'agit de dividendes non encore versés à leurs bénéficiaires, elles sont comptabilisées au 31 décembre 2024 dans un compte de passif intitulé « Dividendes restant à payer ».

16- Note rectificative de la note b « provisions collectives » :

La banque constitue des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier, conformément à la circulaire n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire n° 2025-01 du 29 janvier 2025.

Conformément à la circulaire précitée, la banque a comptabilisé des dotations aux provisions complémentaires, au titre de l'exercice comptable 2024, d'un montant de 9 882 KTND.

Compte tenu de ces dotations, les provisions collectives constituées par la banque au 31 décembre 2024, s'élèvent à 52 926 KDT.

17- Note sur la situation à ce jour de l'affaire intentée contre le secteur bancaire en lien avec le report des échéances durant la période de la pandémie COVID -19

Une affaire a été intentée contre le secteur bancaire, en lien avec le report des échéances durant la période de la pandémie de COVID-19, mettant en cause la conformité du traitement des intérêts intercalaires au regard des dispositions de la loi relative à la concurrence et aux prix.

À la date d'arrêté des états financiers, aucune décision n'avait été notifiée à la banque, de sorte que le risque final demeure tributaire de l'issue définitive de cette affaire. Toutefois, un suivi continu est mis en place afin d'évaluer si les conditions nécessaires à la comptabilisation d'un passif éventuel sont réunies, notamment en ce qui concerne la probabilité d'une sortie de ressources économiques, conformément aux normes comptables tunisiennes.

18- Note complémentaire à la note 5.2 « Créances sur les établissements bancaires et financiers » conformément aux dispositions des paragraphes 8 et 33 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires :

- **Portant défalcation de la rubrique entre :**
 - Créances sur les établissements bancaires.
 - Créances sur les établissements financiers.
- **Portant ventilation desdites créances :**
 - Selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale.
 - Selon qu'elles sont matérialisées ou non par des titres du marché interbancaire.
- **Portant sur le montant des créances sur les établissements bancaires et financiers existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les intérêts ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice et le montant de ces intérêts, le cas échéant.**
- **Portant sur le détail de la rubrique « pension livrée ».**

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2024 un montant de 686 090 KDT contre 591 089 KDT au 31 décembre 2023 et se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Banque Centrale de Tunisie	302 409	194 264
Banques de dépôts	67 132	125 274
Pension livrée (i)	109 999	99 999
Banques non-résidentes	31 700	63 603
Organismes Financiers Spécialisés	174 274	107 503
Créances rattachées :	576	446
- Aux comptes des établissements financiers et bancaires	31	37
- A la pension livrée	545	409
Total en KDT	686 090	591 089

- (i) Il s'agit d'opérations d'achat avec l'engagement de revente des valeurs mobilières et des effets de commerce au sens de l'article premier de la loi N° 2003- 49 du 25 juin 2003. Conformément à la lettre du Ministre des Finances du 5 février 2005 cette opération a été analysée, de point de vue économique, comme étant une opération de financement refinancement assortie de garantie.

Le détail des pensions livrées au 31/12/2024 se présente comme suit :

Cédant	Date de transaction	Date de rétrocession	Titre reçu en PL	mnt global de cession en KDT
BNA	20/12/2024	20/01/2025	BTA	60 000
BNA	04/12/2024	03/01/2025	BTA	49 999

La défalcation de la rubrique entre créances sur les établissements bancaires et créances sur les établissements financiers se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Créances sur les établissements bancaires	511 240	483 140
Créances sur les établissements financiers	174 274	107 503
<i>Créances rattachées :</i>	<i>576</i>	<i>446</i>
Total en KDT	686 090	591 089

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Au 31/12/2024, aucune créance sur les établissements bancaires et financiers n'est douteuse.

19- Une note complémentaire à la note 5.7 « autres actifs », rubrique « charges à répartir » comportant toutes les informations exigées par la NC 10 relative aux charges reportées et notamment :

- La valeur brute des charges à répartir, le montant cumulé des résorptions et leur valeur nette à la date de clôture de l'exercice.
- Le montant des résorptions des charges à répartir au titre de l'exercice.
- Les méthodes de résorption utilisées et, le cas échéant, les taux correspondants.
- Une description des activités dans lesquelles la banque est engagée, et les avantages futurs qu'elle prévoit de réaliser.

Le solde de cette rubrique a atteint 157 645 KDT au 31 décembre 2024 contre 147 196 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Débiteurs divers	(i)	80 410	72 589
Fonds d'indemnité de départ à la retraite		25 145	23 176
Comptes de régularisation	(ii)	21 882	19 598
Comptes de Stocks		151	264
Créances prises en charge par l'État		79	303
Charges à répartir	(iii)	23	108
Comptes exigibles après encaissement	(iv)	30 517	60 491
Total brut des autres actifs		158 207	176 529
Provisions pour dépréciation des autres actifs		-562	-1126
Total net des autres actifs		157 645	175 403

(i) Les comptes débiteurs divers s'analysent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Prêts et avances au personnel	60 100	53 441
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	502	335
Retenues à la source	610	356
 Autres débiteurs divers	 19 198	 18 457
Total des débiteurs divers	80 410	72 589

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Charges payées ou comptabilisées d'avance	4 827	5 772
Produits à recevoir	8 191	3 618
Compensations reçues	578	1 760
Débets à régulariser et divers	8 286	8 448
Total des Comptes de régularisation	21 882	19 598

(iii) Les charges à répartir sont constitués des frais de formation, engagés dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle solution IT.

Conformément à la NCT10, ses dépenses rentrent dans le cadre d'opérations spécifiques ayant une rentabilité globale démontrée et dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs.

La méthode de résorption de ces charges est la méthode linéaire, sur une durée de 3 ans.

Au 31/12/2024 le détail des charges a répartir se présente comme suit :

VB au 31/12/2024	Dotation Résorptions 2024	VCN au 31/12/2024
59	35	23
59	35	23

(iv) Le solde des comptes exigibles s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille encaissement	197 808	143 914
Comptes exigibles après encaissement	-167 291	-83 423
Total comptes exigibles après encaissement	30 517	60 491

20- Une note complémentaire à la note 5.10 « dépôts et avoir de la clientèle » conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires portant sur la ventilation desdits dépôts selon :

- Selon la durée résiduelle.
- La nature de la relation : entreprises liées, entreprises associées et coentreprises, et autres clientèles.

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se détaille comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Banques de dépôt	179 500				179 500
Banques non-résidentes	8 518	-	-	-	8 518
Organismes financiers spécialisés	42	-	-	-	42
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	40	0	0	0	40
Total en KDT	188 100	0	0	0	188 100

21- Note complémentaire à la note 5.22 « gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières » portant sur le détail des rubriques « autres gains » et « autres pertes » au 31/12/2024.

Le solde de cette rubrique s'élève à 25 723 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 26 784 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Gains sur opérations BTA-BTCT	3 426	1 393
Autres gains (i)	30 142	34 003
Autres pertes	-7 845	-8 612
Total en KDT	25 723	26 784

(i) Au 31/12/2024 le détail des autres gains se présente comme suit :

	Solde au 31/12/2024
Gains sur opérations de change et réévaluation opérations en devises	28 749
Réescompte emprunt national transaction	1 389
Autres	4
Total	30 142

22- *Note complémentaire indiquant la valeur des chèques, effets et autres valeurs assimilées détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement conformément aux dispositions du paragraphe 37 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.*

La banque a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

Le total Portefeuille encaissement s'élève au 31/12/2024 à 197 808 KDT.

23- *Note complémentaire à la note 5-36 « événements postérieurs à la date de clôture » portant sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers individuels, survenus entre la date de clôture de l'exercice et jusqu'à la date d'aujourd'hui.*

Une notification préliminaire du contrôle fiscal a été adressée à la banque en date du 16 Juin 2025 portant sur un redressement de 2 216 KDT.

Conformément aux dispositions des articles 44 et 45 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés en les acceptant. Dans le cadre des dispositions de l'article 74 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2025, un arrangement a été conclu avec l'administration fiscale en date du 16 Juin 2025 portant sur :

- ✓ Le dépôt des déclarations fiscales rectificatives et le paiement des montants exigibles au titre du principal et de la pénalité fiscale administrative s'élevant respectivement à 1 501 KDT et 630 KDT.
- ✓ L'abandon total des pénalités de retard.

24- *Note rectificative de la note 5.29 « Solde en gain/perte des autres éléments ordinaires » :*

Les rubriques « Autres produits exceptionnels » et « Autres pertes exceptionnelles » devraient figurer au niveau de la note « Solde en gain/perte provenant des éléments

extraordinaires » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 25 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 528 KDT au 31 décembre 2024 contre 830 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde s'analyse comme suit

	31/12/2024	31/12/2023
Plus-value nette sur cession d'immobilisations	2 687	299
Autres produits ordinaires	3 073	1 226
Autres pertes ordinaires	-2 089	-695
Total en KDT	3 671	830

25- Note complémentaire de l'état des engagements hors bilan et ce, conformément aux dispositions des paragraphes 14 et 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires :

- **Rubrique HB1 « cautions, avals et autres garanties données » portant :**
 - *Défalcation de ladite rubrique entre : en faveur d'établissements bancaires et financiers en faveur de la clientèle.*
 - *Ventilation selon la nature de la relation : entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises, autres. Conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.*

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2024 un montant de 836 322 KDT contre un solde de 881 937 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
En faveur d'établissements bancaires et financiers	543 749	613 903
En faveur de la clientèle	292 573	268 034
Total en KDT	836 322	881 937

- *Rubrique HB3 « Actifs donnés en garantie » portant sur la nature et le montant des actifs donnés en garantie des engagements propres de l'établissement bancaire, et des engagements à l'égard des tiers et les postes de passif ou de hors bilan auxquels se rapportent ces actifs.*

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets financiers donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif auprès de la BCT. Le solde de cette rubrique a atteint 274 000 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 197 000 KDT au 31 décembre 2023. Il se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Effets financiers donnés en garantie	0	98 000
BTA donnés en garantie	274 000	99 000
Total	274 000	197 000

- *Rubrique « Engagements de financement donnés » portant :*
 - *Défalcation de ladite rubrique entre : en faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance et en faveur de la clientèle.*
 - *Ventilation desdits engagements selon la nature de la relation : entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises, autres.*

Au 31 décembre 2024, les engagements de financements donnés totalisent 374 869 KDT contre 296 011 KDT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Engagements de financement en faveur de la clientèle	374 869	296 011

• *Rubrique « garanties reçues » portant :*

- *Défalcation de ladite rubrique entre garanties reçues de l'Etat, garanties reçues d'établissements bancaires et financiers et garanties reçues de la clientèle.*
- *Sur le montant total ainsi que celui considéré douteux des postes d'actif ou de hors bilan auxquels se rapportent ces garanties conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.*

Le solde de cette rubrique a atteint 1 882 025 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 1 850 985 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Garanties reçues de l'État	43 692	61 588
Garanties reçues des Compagnies d'assurance	134 011	106 003
Garanties reçues des banques	526 473	595 687
- <i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	0	0
- <i>Garanties reçues des banques non résidentes</i>	526 473	595 687
Nantissements titres	42 283	29 047
Garanties reçues de la clientèle	1 135 566	1 058 660
Total des garanties reçues en KDT	1 882 025	1 850 985

4.3.5. Tableau de mouvement des capitaux propres

Libellé	Capital social	Réserve légale	Réserves à régimes spécial		Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultat net de l'exercice	Total
			Réserves à régimes spécial	Réserves réinvestis. Exonéré				
Capitaux Propres au 31/12/2022	100 008	10 000	-	28 920	293 267	3	59 215	491 413
Affectation résultat exercice 2022 (*)	-	-	-	7 687	26 526	-	(34 213)	-
Distribution des dividendes (*)	-	-	-	-	-	-	(25 002)	(25 002)
Résultat de l'exercice 2023	-	-	-	-	-	-	52 929	52 929
Capitaux Propres au 31/12/2023	100 008	10 000	-	36 607	319 793	3	52 929	519 340
Affectation résultat exercice 2023 (**)	-	-	-	25 000	2 927	-	(27 927)	0
Distribution des dividendes (**)	-	-	-	-	-	-	(25 002)	(25 002)
Résultat de l'exercice 2024	-	-	-	-	-	-	54 093	54 093
Capitaux Propres au 31/12/2024	100 008	10 000	-	61 607	322 720	3	54 093	548 431
Affectation résultat exercice 2024 (***)	-	-	-	25 000	4 091	-	(29 091)	0
Distribution des dividendes (***)	-	-	-	-	-	-	(25 002)	(25 002)
Total Capitaux Propres après affectation	100 008	10 000	-	86 607	326 811	3	0	523 429

(*) : Décisions de l'AGO du 26 avril 2023.

(**) : Décisions de l'AGO du 26 avril 2024.

(***) : Décisions de l'AGO du 29 avril 2025.

4.3.6. Tableau de répartition des bénéfices des trois derniers exercices

En mDT

En mDT	2022	2023	2024
Bénéfice net de l'exercice	59 215	52 929	54 093
Réserves pour Réinvestissements exonérés	7 688	25 000	25 000
Dividendes	25 002	25 002	25 002
Réserve facultatives	26 526	2 927	-
Report à nouveau	-	-	4 091

4.3.7. Evolution des dividendes

	2022	2023	2024
Capital (en dinars)	100 007 645	100 007 645	100 007 645
Dividendes (en dinars)	25 001 911	25 001 911	25 001 911
Nombre d'actions	20 001 529	20 001 529	20 001 529
Dividendes par action (en dinars)	1,250	1,250	1,250
Taux de dividendes en % du nominal	25%	25%	25%
Date de détachement	09/05/2023	07/05/2024	07/05/2025

4.3.8. Evolution du Produit Net Bancaire et du Résultat d'exploitation

	2022	2023	2024
Total des produits d'exploitation bancaire (mDT)	405 981*	464 853	519 854
Produit net bancaire (mDT)	293 153*	302 179	320 707
Résultat d'exploitation (mDT)	97 212*	82 081	87 444
Capital social (en DT)	100 007 645	100 007 645	100 007 645
Nombre d'actions	20 001 529	20 001 529	20 001 529
Produit d'exploitation bancaire par action (en dinars)	20,297	23,241	25,991
Produit Net bancaire par action (en dinars)	14,657	15,108	16,034
Résultat d'exploitation par action (en dinars)	4,860	4,104	4,372

* retraités pour les besoins de la comparabilité

4.3.9. Evolution du résultat net

	2022	2023	2024
Capital social (en DT)	100 007 645	100 007 645	100 007 645
Nombre d'actions	20 001 529	20 001 529	20 001 529
Bénéfice avant impôt (en mDT)	90 863	82 911	91 115
Bénéfice net (en mDT)	59 215	52 929	54 093
Bénéfice consolidé avant impôt (en mDT)	91 806	83 898	93 049
Bénéfice net consolidé (en mDT)	59 725	53 358	54 985
Bénéfice avant impôt par action (DT)	4,543	4,145	4,555
Bénéfice net par action (DT)	2,961	2,646	2,704
Bénéfice consolidé avant impôt par action (DT)	4,568	4,176	4,615
Bénéfice net consolidé par action (DT)	2,986	2,668	2,749

4.3.10. Evolution de la marge brute d'autofinancement

En mDT

	2022	2023	2024
Bénéfice net	59 215	52 929	54 093
Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	9 438	9 939	10 186
Dotation nette aux provisions sur portefeuille d'investissement	(7 715)	(4 207)	(4 960)
Dotation nette aux provisions sur créances	12 714	20 073	17 829
Marge Brute d'Autofinancement	89 082	87 148	87 068

4.3.10. Principaux indicateurs et ratios

Indicateurs de gestion	2022	2023	2024
Dépôts de clientèle	3 176 294	3 393 517	3 779 710
Créances sur la clientèle	2 820 967	2 963 958	3 290 567
Capitaux propres avant résultat	432 198	466 411	494 338
Capitaux propres après résultat	491 413	519 340	548 431
Capital social	100 008	100 008	100 008
Total bilan	4 177 564	4 552 517	5 175 899
PNB	293 153	302 179	320 707
Commissions nettes	60 409	62 453	68 044
Frais de personnel	119 353	128 088	135 220
Charges générales d'exploitation	62 365	66 737	75 229
Dotations aux amortissements	9 438	9 939	10 186
Frais généraux (Frais de personnel Charges d'exploitation	191 156	204 764	220 635
Total engagements bilan et hors bilan	3 554 758	3 795 862	4 450 159
Créances classées (2, 3 et 4)	210 761	210 214	223 532
Provisions Individuelles	141 173	139 769	137 977
Provisions additionnelles	20 908	18 237	19 004
Provisions collectives	34 291	43 044	53 462
Agios réservés	14 004	13 096	13 236
Total provisions et agios réservés	210 376	214 145	223 679
Résultat d'exploitation	97 212	82 081	87 444
Résultat net	59 215	52 929	54 093
Dividende	25 002	25 002	25 002
Nombre d'actions	20 001 529	20 001 529	20 001 529
Effectif	1 146	1 172	1 177
Ratios de structure			
Capitaux propres après résultat / Total Bilan	11,76%	11,41%	10,60%
Créances sur la clientèle / Total Bilan	67,53%	65,11%	63,57%
Dépôts de la clientèle / Total Bilan	76,03%	74,54%	73,03%
Dépôts de la clientèle / Créances sur la clientèle	112,60%	114,49%	114,87%
Ratios de productivité			
Frais généraux / PNB	65,21%	67,76%	68,80%
Commissions nettes / Frais de personnel	50,61%	48,76%	50,32%
Frais de personnel / PNB	40,71%	42,39%	42,16%
Dépôts de la clientèle / Effectif (en mDT)	2772	2895	3211
Frais généraux / Effectif (en mDT)	167	175	187
Frais de personnel / Effectif (en mDT)	104	109	115
PNB / Effectif (en mDT)	256	258	272
Ratios de rentabilité			
ROE : Bénéfice Net / Capitaux propres avant résultat	13,70%	11,35%	10,94%
ROA : Bénéfice Net / Total Actif	1,42%	1,16%	1,05%
Bénéfice net / PNB	20,20%	17,52%	16,87%
PNB / Total Bilan	7,02%	6,64%	6,20%
Dividendes / Capital social	25%	25%	25%
Commissions nettes / PNB	20,61%	20,67%	21,22%
Ratios réglementaires			
Ratio de solvabilité	13,03%	12,71%	12,12%
Ratio Tier I	12,11%	11,67%	11,04%
Ratio de liquidité	319,33%	341,99%	195,01%
Ratio Crédits / Dépôts	113,15%	111,01%	115,67%
Taux de couverture des créances classées	82,41%	81,31%	75,74%
Taux de créances classées	5,93%	5,54%	5,02%

4.4. Renseignements financiers sur les états financiers consolidés au 31/12/2024

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises et de la réglementation en vigueur, en ce qui concerne :

- Le rapport d'audit relatif à l'exercice 2024 de la société filiale « UBCI CAPITAL développement SICAR » n'a pas été communiqué lors de l'établissement des états financiers consolidés et ce contrairement aux dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales.

Par ailleurs, les notes aux états financiers consolidés ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note indiquant, pour les sociétés filiales le nom, le pays d'enregistrement ou de résidence conformément aux dispositions du paragraphe 26 de la NC 35 relative aux états financiers consolidés.
- Une note portant sur la nature de la relation entre la société mère «UBCI » et la société « UTP SICAF » dont elle ne détient pas, directement ou indirectement par des filiales, plus de la moitié des droits de vote et est considérée comme filiale et consolidée par la méthode d'intégration globale conformément aux dispositions du paragraphe 26 de la NC 35 relative aux états financiers consolidés.
- Une note portant sur l'écart d'acquisition (goodwill) comportant les informations exigées par les dispositions du paragraphe 76 de la NC 38 relative aux regroupements d'entreprises.

La banque s'engage pour l'établissement de ses états financiers consolidés, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et à la réglementation en vigueur et ce, pour les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2025 et suivants.

4.4.1. États financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024

4.4.1.1. Bilans consolidés comparés au 31/12/2024

En mDT

	Notes	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	87,571	71,106	16,465	23.2%
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	687,472	592,045	95,427	16.1%
AC3 - Créances sur la clientèle	3	3,290,048	2,963,708	326,340	11.0%
AC4 - Portefeuille-titres commercial	4	165,383	16,822	148,561	883.1%
AC5 - Portefeuille d'investissement	5	631,164	595,245	35,919	6.0%
AC6 - Valeurs immobilisées	6	153,809	129,361	24,448	18.9%
AC7 - Autres actifs	7	163,502	177,285	(13,783)	(7.8%)
Actifs d'impôts différés	8	3,436	6,234	(2,799)	(44.9%)
Total des actifs		5,182,385	4,551,806	630,578	13.9%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	9	292,723	197,132	95,591	48.5%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	188,259	53,431	134,828	252.3%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	11	3,768,399	3,375,300	393,099	11.6%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	12	54,838	75,495	(20,657)	(27.4%)
PA5 - Autres passifs	13	314,608	316,253	(1,646)	(0.5%)
Total des passifs		4,618,827	4,017,611	601,215	15.0%
Intérêts des minoritaires dans les réserves		5,882	3,910	1,972	50.4%
Intérêts des minoritaires dans le résultat		735	365	370	101.4%
Intérêts minoritaires		6,617	4,275	2,342	54.8%
Capitaux propres					
CP1 - Capital		100,008	100,008	-	-
CP2 - Réserves consolidées et assimilées		401,948	376,554	25,394	6.7%
CP6 - Résultat consolidé		54,985	53,358	1,627	3.0%
Total des Capitaux propres du groupes	14	556,941	529,920	27,021	5.1%
Total passifs, intérêts minoritaires et capitaux propres consolidés		5,182,385	4,551,806	630 579	13.8%

4.4.1.2. Etat des engagements hors bilan consolidé au 31/12/2024

En mDT

	Notes	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avais et autres garanties données	15	836,322	881,937	(45,616)	(5.2%)
HB2 - Crédits documentaires	16	529,008	324,015	204,993	63.3%
HB3 - Actifs donnés en garantie	17	274,000	197,000	77,000	39.1%
Total des passifs éventuels		1,639,330	1,402,952	545,075	49.8%
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	18	374,869	296,011	78,858	26.6%
HB5 - Engagements sur titres (Participations non libérées)	19	8	8	-	-
Total des engagements donnés		374,877	296,019	78,858	26.6%
Engagements reçus					
HB7 - Garanties reçues	20	1,882,025	1,850,985	31,040	1.7%
Total des engagements reçus		1,882,025	1,850,985	31,040	1.7%

4.4.1.3. Etat de résultat consolidé au 31/12/2024

En mDT

	Notes	Jusqu'au 31/12/2024	Jusqu'au 31/12/2023	Ecart	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	22	368,935	331,584	37,351	11.3%
PR2 - Commissions (en produits)	23	78,093	71,050	7,043	9.9%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	24	25,714	26,770	(1,056)	(3.9%)
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	25	47,648	36,077	11,571	32.1%
Total produits d'exploitation bancaire		520,390	465,481	54,909	11.8%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	26	(188,966)	(153,837)	(35,129)	(22.8%)
CH2 - Commissions encourues		(9,767)	(8,766)	(1,001)	(11.4%)
Total charges d'exploitation bancaire		(198,733)	(162,603)	(36,130)	(22.2%)
Produit Net Bancaire		321,657	302,878	18,779	6.2%
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	27	(17,320)	(20,074)	2,754	13.7%
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	28	2,821	4,161	(1,340)	(32.2%)
PR7 - Autres produits d'exploitation		4,479	1,427	3,052	213.9%
CH6 - Frais de personnel		(135,890)	(128,646)	(7,244)	(5.6%)
CH7 - Charges générales d'exploitation		(75,161)	(66,672)	(8,489)	(12.7%)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(10,241)	(9,940)	(301)	(3.0%)
Résultat d'exploitation		90,345	83,134	7,211	8.7%
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		2,703	764	1,939	253.8%
CH11 - Impôt sur les bénéfices	29	(37,329)	(30,175)	(7,155)	(23.7%)
Résultat des activités ordinaires		55,720	53,723	1,993	3.7%
Intérêts des minoritaires		(735)	(365)	(370)	(101.4%)
Résultat net consolidé de l'exercice		54,985	53,358	1,621	3.0%
Effet des modifications comptables		-	-	-	-
Résultat net de l'exercice après modification comptable		54,985	53,358	1,621	3.0%
Résultat consolidé par action	30	2.749	2.668		-

4.4.1.4. Etat de flux de trésorerie consolidé au 31/12/2024

En mDT

Notes	Jusqu'au 31/12/2024	Jusqu'au 31/12/2023	Ecart	%	
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés	472,112	425,245	46,867	11.0%	
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(196,917)	(159,373)	(37,544)	(23.6%)	
Dépôts / retraits de dépôts accordés à des établissements financiers	(815)	974	(1,789)	(183.7%)	
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers	(66,871)	(42,615)	(24,256)	(56.9%)	
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	(350,968)	(155,230)	(195,738)	(126.1%)	
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle	390,995	208,411	182,584	87.6%	
Acquisition / Cession des titres de placement	(144,816)	(4,341)	(140,475)	(3236.0%)	
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(193,042)	(168,006)	(25,369)	(15.1%)	
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	18,085	24,414	(6,329)	(25.9%)	
Impôts sur les sociétés	(43,586)	(44,324)	738	1.7%	
Flux d'exploitation des activités non bancaires	-	-	-	-	
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(115,823)	85,155	(200,978)	(236.0%)	
Activités d'investissement					
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement	40,333	30,990	9,343	30.1%	
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(30,191)	(97,001)	66,810	68.9%	
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(31,859)	(72,064)	40,205	55.8%	
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(21,717)	(138,075)	116,358	84.3%	
Activités de financement					
Emission/Rachat d'action	-	-	-	-	
Augmentation / diminution des ressources spéciales	(20,866)	(20,297)	(569)	(2.8%)	
Dividendes versés	(25,551)	(25,624)	73	0.3%	
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations	-	-	-	-	
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	(46,417)	(45,921)	(569)	(1.2%)	
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(183,957)	(98,841)	272,280	45.2%	
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	305,748	404,589	(98,841)	(24.4%)	
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	31	121,791	305,748	(183,957)	(60.2%)

4.4.2. Notes aux états financiers consolidés au 31/12/2024

A- Notes sur les bases retenues pour l'élaboration et la présentation des états financiers consolidés

1- Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.1- Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit notamment de :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2- Périmètre, méthodes et retraitement des comptes consolidés

1.2.1- Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif.

1.2.2- Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe exerce le contrôle exclusif sur une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- Soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Soit des statuts ou d'un contrat ;
- Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.3- Retraitement des comptes consolidés :

1.2.3.1- Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

- L'écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- Le Goodwill

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

1.2.3.2- Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

1.2.3.3- Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

2- Autres principes comptables d'évaluation et de présentation

2.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements du groupe sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

2.1.1- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

2.1.2- Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

2.1.3- Classification des engagements

Les engagements du groupe sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

Conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 06-2020 du 19 mars 2020 relative aux mesures exceptionnelles de soutien en faveur des entreprises et aux professionnels et des circulaires n° 07-2020 et n° 08-2020 relatives aux mesures exceptionnelles de soutien des particuliers, les reports d'échéances accordés par la société mère UBCI à ces clients et dont la période varie entre trois et sept mois n'ont pas été pris en compte pour le calcul de l'antériorité des impayés prévue par la circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents, ni considérés comme restructuration de crédits.

2.1.4- Immobilisations données en leasing

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société mère UBCI comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

2.1.5- Provisions sur les engagements

2.1.5.1- Provisions individuelles

Les provisions individuelles sont déterminées selon les taux prévus par la réglementation de la BCT après déduction des garanties considérées comme déductibles pour la détermination du risque net.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties prises en compte sont celles considérées comme juridiquement valables :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des actifs financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classes	Taux de la provision
1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

2.1.5.2- Provisions collectives

La société mère constitue des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier, conformément à la circulaire n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire n° 2025-01 du 29 janvier 2025.

Conformément à la circulaire précitée, la banque a comptabilisé des dotations aux provisions complémentaires, au titre de l'exercice comptable 2024, d'un montant de 9 883 KTND.

Compte tenu de ces dotations, les provisions collectives constituées par la banque au 31 décembre 2024, s'élèvent à 52 926 KDT.

2.1.5.3- Provisions individuelles additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les banques de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure

ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Les provisions additionnelles constituées par la société mère s'élevaient, au 31 décembre 2023, à 18 237 KDT.
Au 31 décembre 2024, lesdites provisions additionnelles s'élèvent à 19 004 KDT

2.1.6- Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période.

Les intérêts courus au titre de la période de report des échéances effectué en 2020 en application des dispositions des circulaires BCT n° 2020-06, 2020-07 et 2020-08 ont été pris en compte au résultat de l'exercice par la société mère UBCI.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

Le groupe a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

2.3- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

2.3.1- Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Le portefeuille d'investissement

Titres d'investissement : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation.

2.3.2- Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les titres d'investissement : Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3- Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

2.4- Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

2.5- Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Rubrique	Taux d'amortissement
-Immeubles	5%
-Fonds de commerce	5%
-Travaux	10%
-Coffres forts	5%
-Matériel roulants	20%
-Équipements de bureaux	20%
-Matériels informatiques	25%
-Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20%
-Logiciels informatiques	33 % & 20%

2.6- Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

2.7- Provisions pour engagements de retraite

La société mère UBCI a opté jusqu'au 30 juin 2021 pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

En l'absence de norme comptable tunisienne spécifique à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque évaluait lesdits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 « avantages du personnel » traitant des avantages au personnel.

Au 31 décembre 2024, ces engagements sont couverts par un contrat d'assurance avec la société CARTE VIE.

La cotisation initiale ainsi que les cotisations annuelles payées par la société mère UBCI sont comptabilisées en charge de l'exercice parmi les « charges de personnel ».

2.8- Impôts sur les sociétés

Le taux d'impôt sur les sociétés du groupe UBCI est de 40 % pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère.

Les comptes consolidés du groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, le groupe prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.
Le solde d'impôt différé est déterminé sur la base du taux effectif d'impôt de l'exercice clôturé.

2.9. Impact de l'application de la loi 2024-41

À la suite de la publication de la loi n°41-2024 du 2 août 2024, modifiant le Code de commerce, et conformément aux dispositions de l'article 412 ter, les banques sont tenues, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité, de réduire de moitié le taux d'intérêt fixe applicable aux crédits en cours de remboursement ou aux nouveaux crédits dont la durée totale excède sept ans.

Cette réduction s'applique lorsque le montant cumulé des intérêts contractuels perçus au cours des trois années précédant la date de la demande de l'emprunteur excède 8 % du capital restant dû.

A ce stade, l'encours des crédits concernés par cette disposition s'élèverait à 81,1 MDT au 31 décembre 2024. L'effet de la réduction du taux d'intérêt, relatif aux demandes éligibles reçues jusqu'à cette date, soit un encours de 10,7 MDT, a été évalué à 0,114 MDT. Ce montant a été comptabilisé en diminution du Produit Net Bancaire (PNB) à due concurrence.

Sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des états financiers, l'impact estimé sur les revenus d'intérêts futurs s'élève à 18 MDT, étalé sur une période de 20 ans.

En outre, en application des dispositions de la norme comptable tunisienne NCT 24, les prêts répondant aux critères d'éligibilité à cette mesure continuent d'être comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur nominale contractuelle. Les produits d'intérêts y afférents sont reconnus progressivement, au fur et à mesure de leur exigibilité, sur la base des nouveaux plans d'amortissement.

3- Faits marquants de l'exercice

3.1- INSTITUTION D'UNE TAXE CONJONCTURELLE AU PROFIT DU BUDGET DE L'ETAT POUR LES ANNEES 2024 ET 2025

Dans le but du renforcement des ressources budgétaires de l'Etat, la Loi de Finances pour la gestion de l'année 2024 a institué une taxe conjoncturelle due au titre des bénéfices réalisés, entre autres, par les banques et les établissements financiers, fixée à 4% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés et dont le délai de dépôt de déclaration aura lieu au cours des années 2024 et 2025 avec un minimum de 10.000 DT.

A ce titre, la charge supportée par la banque, en 2024, s'élève à 3 069 KDT

3.2- Fusion COFIB ET UBCI BOURSE

Le groupe CARTE-UBCI a engagé au cours de l'exercice 2023 une opération de fusion entre COFIB Capital Finances-CCF (filiale de la CARTE) et UBCI Bourse (filiale de la société mère UBCI).

Cette opération a été exécutée le 07 mars 2024 et la société absorbante COFIB CAPITAL FINANCE SA a été dénommée après l'opération de fusion UNION CAPITAL.

En rémunération et représentation de l'actif net apporté par UBCI Bourse, il a été attribué à la société mère UBCI des actions nouvelles représentant 26,38 % du capital de COFIB Capital Finances après fusion ayant une valeur comptable de 999,8 KDT.

B- Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

En application des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 et des normes comptables tunisiennes, le périmètre de consolidation du groupe UBCI se présente comme suit :

1- Le périmètre et les méthodes de consolidation

Société	% de Contrôle		% d'intérêt		Méthode de consolidation	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
UBCI	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	I.G	I.G
UNION CAPITAL	80.00%	0%	80.00%	0%	I.G	I.G
UBCI BOURSE*		99.97%		99.97%	I.G	I.G
Global Invest SICAR (G.I.S)	86.06%	86.06%	85.90%	86.06%	I.G	I.G
UBCI CAPITAL Développement SICAR**	99.90%	99.90%	99.90%	99.90%	I.G	I.G
U T P SICAF	42.41%	42.29%	42.29%	42.41%	I.G	I.G
HANNIBAL SICAV	54.27%	33.58%	47.58%	33.58%	I.G	I.G
UNIVERS SICAV	57.83%	67.26%	57.83%	67.26%	I.G	I.G

IG : Intégration globale.

* : UBCI Bourse qui a été absorbée par COFIB dénommée à l'issue de l'opération de fusion UNION CAPITAL.

** : Rapport d'audit 2024 non-communicé

2- Participation dont le taux de détention directe est supérieur ou égal à 20% et non retenue dans le périmètre de consolidation

La société mère UBCI détient une participation directe égale à 20% dans le capital de la société SCHNEIDER, exclue du périmètre de consolidation pour absence d'influence.

C- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

1- Actifs

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2024 un montant de 87,571 KDT contre 71,106 KDT au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Caisse	43,878	33,853	10,025	29.6%
Comptes ordinaires BCT	43,693	37,253	6,440	17.3%
Total en KDT	87,571	71,106	16,465	23.2%

Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2024 un montant de 687,472 KDT contre 592,045 KDT au 31 décembre 2023 et se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Banque Centrale de Tunisie	303,261	194,264	108,997	56.1%
Banques de dépôts	67,131	126,315	(59,184)	(46.9%)
Pension livrée	109,999	99,999	10,000	10.0%
Avoirs chez les correspondants	31,695	63,603	(31,908)	(50.2%)
Organismes financiers spécialisés	174,375	107,518	66,857	62.2%
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires	1,011	346	666	193.0%
Total en KDT	687,472	592,045	95,427	16.1%

Note 3- Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 3,290,048 KDT contre 2,963,708 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Prêts et comptes rattachés (*)	(i) 3,341,509	3,024,996	316,513	10.5%
<i>Dont leasing</i>	259,942	225,951	33,992	15.0%
Comptes débiteurs de la clientèle	169,693	151,397	18,296	12.1%
TOTAL BRUT	3,511,202	3,176,393	334,809	10.5%
Provisions et Agios réservés	(221,154)	(199,589)	(8,467)	(4.0%)
<i>Dont Agios réservés</i>	(13,236)	(13,096)	(139)	(1.1%)
Total Net	3,290,048	2,963,708	326,340	11.0%

(i) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Crédits accordés à la clientèle	3,047,773	2,743,588	304,185	11.1%
<i>Dont leasing</i>	259,942	225,950	33,992	15.0%
Autres crédits à la clientèle	90,814	77,780	13,034	16.8%
Créances douteuses	193,770	190,626	3,144	1.6%
Créances rattachées	9,152	13,002	(3,850)	(29.6%)
Total Prêts et comptes rattachés	3,341,509	3,024,996	316,513	10.5%

Note 4- Portefeuille-titre commercial

Le solde de ce poste s'élève à 165,383 KDT au 31 décembre 2024 contre 16,822 au 31 décembre 2023. Il se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Titres de transaction	156,002	14,962	155,602	38900.5%
Titres de placement	1,591	1,577	(14,548)	(90.1%)
Parts dans OPCVM	7,810	0	7,527	2659.7%
Créances rattachées	(21)	283	(21)	-
Total portefeuille-titres commercial	165,383	16,822	148,561	883.1%

Note 5- Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2024 à 631,164 KDT contre 595,245 KDT au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Titres de participation	36,022	162,937	(126,915)	(77.9%)
Titres en portage	-	-	-	-
Titres d'investissement	569,944	413,940	156,004	37.7%
Créances rattachées/ Titres d'investissement	28,852	21,989	6,863	31.2%
Provisions / Dépréciation titres de Participation	(3,654)	(3,621)	(33)	(0.9%)
Total net portefeuille d'investissement	631,164	595,245	35,919	6.0%

Note 6- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 153,809 KDT au 31 décembre 2024 contre 129,361 KDT au 31 décembre 2023 et s'analysent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Immobilisations incorporelles	75,299	74,230	1,837	2.5%
Immobilisations corporelles	270,220	237,071	32,380	13.6%
Valeurs brutes en fin de période	345,519	311,301	34,217	11.0%
Amortissements cumulés	(191,710)	(181,940)	(9,770)	(5.4%)
Valeurs nettes en fin de période	153,809	129,361	24,448	18.9%

Note 7- Autres actifs

Le solde de ce compte s'élève à 163,502 KDT au 31 décembre 2024 contre 177,285 KDT au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Débiteurs divers	107,694	89,459	18,235	20.4%
Comptes de régularisation	30,258	62,849	(33,614)	(52.6%)
Fond d'indemnité de départ à la retraite	25,145	23,176	1,967	8.5%
Comptes de Stock	151	264	(113)	(42.8%)
Créances prises en charge par l'Etat	79	303	(224)	(73.9%)
Ecart d'acquisition net (GOODWILL)	151	-	151	100%
Charges à répartir	24	108	(84)	(77.8%)
Moins : provisions sur autres actifs	-	1,126	-	-
Valeurs nettes des autres actifs	163,502	177,285	(13,783)	(7.8%)

Note 8- Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à 3,436 KDT au 31 décembre 2024 contre 6,234 KDT au 31 décembre 2023.

2- Notes passifs

Note 9- Banque centrale de Tunisie et CCP

Le solde de ce poste est de 292,723 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 197,132 KDT au 31 décembre 2023 détaillé comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
BCT compte ordinaire	291,825	-	94,693	48.0%
Emprunts au jour le jour et à terme	-	197,000	-	-
Dettes rattachées	898	132	898	-
Total Banque Centrale de Tunisie et CCP	292,723	197,132	95,591	48.5%

Note 10- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste a atteint 188,259 KDT au 31 décembre 2024 contre 53,431 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Banques non-résidentes	188,018	12,408	135,611	258.8%
Banques de dépôt	159	40,974	(815)	(83.7%)
Organismes financiers spécialisés	42	40	2	5.0%
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	40	9	31	344.4%
Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	188,259	53,431	134,828	252.3%

Note 11- Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 3,768,399 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 3,375,300 KDT au 31 décembre 2023. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Comptes à vue	2,003,643	1,758,880	251,096	14.3%
Comptes d'épargne	1,032,550	934,030	98,519	10.5%
CAT/BC et autres produits financiers	543,666	503,582	22,709	4.4%
DAT/BC échus non remboursés	9,615	11,043	9,615	-
Autres sommes dues à la clientèle	113,886	108,830	5,056	4.6%
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	56,500	52,500	4,000	7.6%
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle et intérêts payés d'avance	8,539	6,435	2,104	32.7%
Total des dépôts et avoirs de la clientèle en KDT	3,768,399	3,375,300	393,099	11.6%

Note 12- Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 54,838 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 75,495 KDT au 31 décembre 2023. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Ressources Étatiques	3,913	4,319	(406)	(9.4%)
Mobilisation créances	449	449	-	-
Crédit BIRD	-	316	(316)	(100.0%)
Ligne BIRD BCT	114	343	(229)	(66.8%)
Ligne BAD BCT	428	1,014	(586)	(57.8%)
Ligne FADES BCT	4,207	5,889	(1,683)	(28.6%)
Premier logement	1,608	1,678	(70)	(4.2%)
Ligne BERD 2	-	14,837	(14,837)	(100.0%)
Emprunt AFD	20,371	28,599	(8,228)	(28.8%)
Autres fonds extérieurs	12,173	11,553	(3,712)	(23.4%)
-Ligne Italienne	6,197	7,490	(1,293)	(17.3%)
-Ligne FODEP	-	13	(13)	(100.0%)
-Ligne Espagnole	1,638	1,761	(123)	(7.0%)
-Ligne BIRD	2,096	406	1,690	416.3%
-Encours FADES	39	172	(133)	(77.3%)
-Ligne NATIXIS	1,055	1,711	(656)	(38.3%)
Subvention SUNREF	1,148	4,332	(3,184)	(73.5%)
Ligne suisse	11,103	1,903	9,200	483.4%
Dettes rattachées à des ressources spéciales	472	263	209	79.5%
Total des emprunts et ressources spéciales	54,838	75,495	(20,657)	(27.4%)

Note 13- Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 314,608 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 316,253 KDT au 31 décembre 2023. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Provisions	51,927	30,119	29,078	127.3%
Comptes de régularisation	143,724	199,373	(54,768)	(27.6%)
Engagements d'indemnité de départ à la retraite	23,176	23,176	-	-
Créditeurs divers	95,780	63,585	24,044	33.5%
Total des autres passifs en KDT	314,608	316,253	(1,646)	(0.5%)

Note 14- Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2024, le capital social du groupe s'élève à 100 008 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2024 s'élève à 556 941 KDT. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Capital	Réserves consolidées	Modifications comptables	Résultat en instance d'affectation	Résultat consolidé	Capitaux propres 2024
UBCI	100,008	398,342	-	-	53,077	551,427
UNION CAPITAL		1,524	-	-	946	2,470
GIS		588	-	-	94	682
UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR		60	-	-	509	569
UTP		900	-	-	327	1,227
SICAV HANNIBAL		23	-	-	9	32
SICAV UNIVERS		511	-	-	23	534
Total des capitaux propres du groupe	100,008	401,948	-	-	54,985	556,941

3- Notes des engagements hors bilan

Note 15- Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2024 un montant de 836,322 KDT contre un solde de 881,937 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
En faveur d'établissements bancaires et financiers	543,749	613,903	(70,154)	(11.4%)
En faveur de la clientèle (a)+(b)+(c)+(d)+(e) :	292,573	268,034	24,539	9.2%
-Cautions fiscales (a)	19,465	20,401	(936)	(4.6%)
-Cautions pour marchés (b) :	149,726	120,843	28,883	23.9%
• En devises	-	8,567	-	-
• En dinars	149,726	112,276	37,450	33.4%
-Cautions douanières (c)	43,541	53,875	(10,334)	(19.2%)
-Cautions diverses (d) :	68,559	64,551	4,008	6.2%
• En devises	-	38,560	-	-
• En dinars	68,559	25,991	42,568	163.8%
-Obligations cautionnées (e)	11,282	8,364	2,918	34.9%
Total des cautions, avals et autres garanties données en KDT	836,322	881,937	(45,616)	5.2%

Note 16- Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 529,008 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 324,015 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Crédits documentaires en faveur des établissements financiers et bancaires	5,737	15,317	(9,580)	(62.5%)
Crédits documentaires en faveur de la clientèle :	523,271	308,698	214,573	69.5%
-Ouverture de crédits documentaires	364,832	200,987	163,845	81.5%
-Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	158,439	107,711	50,728	47.1%
Total crédits documentaires en KDT	529,008	324,015	204,993	63.3%

Note 17- Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets financiers donnés par la banque en garantie du refinancement, figurant au passif auprès de la BCT. Le solde de cette rubrique est de 274,000 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 197,000 KDT au 31 décembre 2023 :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Effets financiers donnés en garantie	-	98,000	(98,000)	(100.0%)
BTA donnés en garantie	274,000	99,000	175,000	176.8%
Total	274,000	197,000	77,000	39.1%

Note 18- Engagements de financement en faveur de la clientèle

Il s'agit des accords de financement et des ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2024, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 374 869 KDT contre 296 011 KDT au 31 décembre 2023.

Note 19- Engagements sur titres (participations non libérées)

Le compte englobe les participations non libérées détaillées comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
FRDCM	8	8	-	-
Total en KDT	8	8	-	-

Note 20- Garanties reçues

Le solde de cette rubrique a atteint 1,882,025 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 1,850,985 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Garanties reçues de l'État et des compagnies d'assurances	177,703	167,591	10,112	6.0%
Garanties reçues des banques :	526,473	595,687	(69,214)	(11.6%)
- Garanties reçues des banques non résidentes	526,473	595,687	(69,214)	(11.6%)
Nantissement titres	42,283	29,047	13,236	45.6%
Garanties reçues de la clientèle	1,135,566	1,058,660	76,906	7.3%
Total des garanties reçus en KDT	1,882,025	1,850,985	31,040	1.7%

Operations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises, dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance, représentent les opérations de change au comptant, et sont défalquées au 31 décembre 2024 comme suit :

	31/12/2024
Achat au comptant	4,345
Vente au comptant	3,482
Total en KDT	7,827

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance, et ayant une date d'échéance supérieure à deux jours, constituent les opérations de change à terme, et sont défalquées au 31 décembre 2024 comme suit :

	31/12/2024
Achat au comptant	116,941
Vente au comptant	166,246

4- Notes état de résultat

Note 22- Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 368,935 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 331,584 KDT au 31 décembre 2023. Ce poste s'analyse comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation	%
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	37,107	26,311	10,395	38.9%
Produits sur opérations de crédit	308,521	286,626	21,896	7.6%
Revenus assimilés	23,307	18,647	4,660	27.7%
Total des intérêts et revenus assimilés en KDT	368,935	331,584	37,351	11.3%

Note 23- Commissions (en produits)

Le solde de cette rubrique s'élève à 78,093 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 71,050 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde se détaille comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation	%
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	56,590	51,979	5,088	9.9%
Commissions de tenues de comptes	6,221	6,197	5	0.1%
Commissions sur opérations de change manuel	173	158	16	10.2%
Autres commissions	15,109	12,716	1,935	14.7%
Total des commissions en KDT	78,093	71,050	7,043	9.9%

Note 24- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 25,714 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 26,770 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation	%
Pertes sur portefeuille titres commercial	(7,854)	(8,555)	701	8.2%
Gains/opération BTA-BTC	3,426	1,393	2,033	145.9%
Gains sur portefeuille titres commercial	30,142	33,932	(3,790)	(11.2%)
Total en KDT	25,714	26,770	(1,056)	(3.9%)

Note 25- Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 31 décembre 2024 un montant de 47,648 KDT contre 36,077 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation	%
Intérêts sur titres en portage	-	-	-	-
Revenus nets sur portefeuille titres d'investissements	46,786	34,815	11,971	34,3%
Dividendes sur portefeuille titres de participation	862	1,262	(400)	(31.7%)
Total des revenus du portefeuille d'investissement en KDT	47,648	36,077	11,571	32.1%

Note 26- Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à -188,966 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de -153,837 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde s'analyse comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation	%
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	(25,116)	(15,219)	(9,897)	(65.0%)
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	(150,614)	(130,346)	(20,268)	(15.5%)
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	(2,305)	(3,127)	822	26.3%
Charges assimilées	(10,931)	(5,145)	(5,786)	(112.5%)
Total des intérêts encourus et charges assimilées en KDT	(188,966)	(153,837)	(35,129)	(22.8%)

Note 27- Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passifs

Le solde de cette rubrique s'élève à -17,320 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de -20,074 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde s'analyse comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation	%
Dotations aux provisions	(23,478)	(30,486)	7,008	23.0%
Reprises sur provisions	17,438	26,077	(8,639)	(33.1%)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	(694)	(10)	(684)	(6840.0%)
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	(160)	(246)	86	34.9%
Créances radiées	(10,467)	(16,914)	6,447	38.1%
Récupération sur créances radiées	41	1,506	(1465)	(97.2%)
Total en KDT	(17,320)	(20,074)	2,754	13.7%

Note 28- Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 2,821 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 4,161 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde s'analyse comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation	%
Étalement Prime / Titres d'investissement	3,645	4,240	(595)	(14.0%)
Dotations/Reprises de provisions	(17)	(33)	16	48.4%
Plus ou moins-value de cession sur titres de participation	(807)	(46)	(761)	(1654.3%)
Total en KDT	2,821	4,161	(1,340)	(32.2%)

Note 29- Impôt sur les sociétés

Le solde de cette rubrique s'élève à -37,329 KDT en 2024 contre un solde de -30,175 KDT en 2023. Il s'analyse comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation	%
Impôt exigible	(37,512)	(30,142)	(7,370)	(24.5%)
Impôt différé	183	(33)	216	654.5%
Total en KDT	(37,329)	(30,175)	(7,155)	(23.7%)

Note 30- Résultat consolidé par action

Le résultat consolidé par action au titre de l'exercice 2024 est déterminé comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation	%
Résultat net consolidé (en KDT)	54,985	53,358	1,627	3.0%
Nombre d'actions ordinaires en circulation	20,001,529	20,001,529	-	-
Résultat consolidé de base par action (en dinars)	2.749	2.668	0.081	3.0%

Note 31- Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2024, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de 121,791KDT et se détaillent comme suit

	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Variation	%
Caisses	43,878	33,853	10,025	29.6%
Banque Centrale (comptes ordinaires)	43,693	37,253	6,439	17.3%
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	31,700	63,603	(31,903)	(50.2%)
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	302,409	194,265	108,144	55.7%
Banques de dépôt (Prêts au jour le jour et à terme)	67,131	126,315	(59,184)	(46.9%)
Pension livrée	109,999	99,999	10,000	10.0%
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	(289,000)	(197,132)	(91,868)	(46.6%)
Banques de dépôt (Emprunts au jour le jour et à terme)	(179,500)	(40,000)	(139,500)	(348.75%)
Banques non-résidentes et organismes financiers spécialisés	(8,518)	(12,408)	3,890	31.4%
Total liquidités et équivalents de liquidités	121,791	305,748	(183,957)	(60.2%)

Note 32- Contrôles en cours

1. En date du 16 Juillet 2024, la mère UBCI a reçu une notification de vérification sociale au titre de la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

A la date d'arrêté des présents états financiers, les travaux de vérification sociale ne sont pas encore clôturés. Sur la base des informations disponibles à cette date, il n'est pas possible d'évaluer l'éventuel impact financier lié à ce contrôle.

La mère UBCI a reçu en date du 23 Décembre 2024, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2020 à 2023.

A la date d'arrêté des présents états financiers, les travaux de vérification fiscale ne sont pas encore clôturés. Sur la base des informations disponibles à cette date, il n'est pas possible d'évaluer l'éventuel impact financier lié à ce contrôle.

2. La filiale « UBCI Capital Développement SICAR – UCDS » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2020.

Une notification des résultats de la vérification fiscale approfondie a été adressée à l'UCDS en décembre 2021 et a porté sur un redressement de 197 KDT et la création d'un crédit d'IS à fin 2020 de 4 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code de Droits et Procédures Fiscaux, l'UCDS a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale en février 2022.

En avril 2022, l'UCDS a reçu la réponse de l'administration fiscale qui porte sur le maintien des principaux chefs de redressement. En mai 2022, l'UCDS a adressé à l'administration fiscale une deuxième réponse et a saisi la Commission de Conciliation.

L'UCDS a constitué depuis 2021 des provisions pour un montant de 50 KDT en couverture du risque associé à cette situation.

Le risque final dépend du dénouement du dossier de contrôle.

3. Suite à la réalisation d'une plus-value exceptionnelle sur cession des titres de participations "SCIN" au cours de l'exercice 2010 pour un montant de 3 647 235,200 dinars, la société a opté pour le blocage de cette plus-value dans un compte de réserve à régime spécial pour une période 5 ans, et ce pour bénéficier des avantages de l'Art 48 VII quinquies du code de l'IRPP et de l'IS, avec le paiement d'un minimum d'impôt de 20%. Etant dans l'incapacité d'imputer son crédit d'impôt sur les exercices 2011 et 2012, la société a déposé une demande de restitution en date du 12 Décembre 2013, auprès de la Direction des grandes entreprises, pour un montant 647 488,666 dinars.

La réponse de la Direction générale des impôts est parvenue en date du 22 décembre 2014, avec décision de débiter l'avance de 35% au titre dudit crédit d'impôt, soit un montant de 226 621,033 dinars.

L'encaissement de ladite avance a eu lieu dans le compte de la société au 20 octobre 2015.

La société UTP SICAF a reçu en date du 28 décembre 2021 un avis de contrôle approfondi des exercices non prescrits ainsi que des exercices prescrits ayant des incidences sur le calcul de l'impôt des années non prescrites (couvrant les exercices 2020 et antérieurs).

En date du 29 juin 2022, la société UTP SICAF a reçu une notification des résultats du contrôle fiscal approfondi fixant le montant des redressements et pénalités à payer à la somme de 25 994,731 dinars et le montant du crédit d'impôt au 31 décembre 2020 à la somme de 190 832,671 dinars.

Par lettre adressée aux services du contrôle fiscal en date du 05 août 2022, la société UTP SICAF s'est opposée à ces résultats de contrôle en rejetant la plupart des points inclus.

En date du 01 novembre 2022, la société UTP SICAF a reçu un rapport des services du contrôle fiscal sur les points objet d'opposition, en acceptant certains points de justifications et en maintenant certains chefs de redressement, ramenant le crédit d'impôt accepté par les services de contrôle à la somme de 279 005,474 dinars.

En date du 15 novembre 2022, la société UTP SICAF a formulé une nouvelle réponse adressée aux services du contrôle fiscal concernée.

A la même date et dans les délais UTP SICAF a déposé une demande de saisine de la commission national de conciliation, l'affaire est en cours.

Note 33- Passifs éventuels

Une affaire a été intentée contre le secteur bancaire, en lien avec le report des échéances durant la période de la pandémie de COVID-19, mettant en cause la conformité du traitement des intérêts intercalaires au regard des dispositions de la loi relative à la concurrence et aux prix.

À la date d'arrêté des états financiers, aucune décision n'avait été notifiée à la mère UBCI, de sorte que le risque final demeure tributaire de l'issue définitive de cette affaire. Toutefois, un suivi continu est mis en place afin d'évaluer si les conditions nécessaires à la comptabilisation d'un passif éventuel sont réunies, notamment en ce qui concerne la probabilité d'une sortie de ressources économiques, conformément aux normes comptables tunisiennes.

Note 34- Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31 décembre 2024.

4.4.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au 31/12/2024 :

RAPPORT DES COMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers consolidés - exercice clos au 31 décembre 2024

Mesdames, messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI)

I- Rapport d'audit sur les états financiers consolidés

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Union Bancaire pour le Commerce et l'Investissement (UBCI) qui comprennent le bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport, font apparaître des capitaux propres positifs de 556 941 KDT, y compris le résultat consolidé bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 54 985 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe UBCI au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

De par son activité, le Groupe est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2024, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 3 290 048 KDT, représentant 63% du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 209 907 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'informations sur ces postes des états financiers sont présentées respectivement dans les notes aux états financiers n° 2.1 « Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents » et note 3 « Créances sur la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

Réponses d'audit apportées

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre Groupe et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par le Groupe au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par le Groupe en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire ; et
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par le Groupe.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ; et
- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par le Groupe.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.2 La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

Risque identifié

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par le Groupe s'élèvent au titre de l'exercice 2024 à 447 028 KDT et représentent 86% du total des produits d'exploitation bancaire.

La note aux états financiers n° 2.1 « Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », au niveau de la partie principes et méthodes comptables, décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés en place ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ; et
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers.

4. Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- La note 32 « Contrôles en cours » qui décrit que la société mère a reçu :
 - En juillet 2024, une notification de vérification sociale au titre de la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 ; et
 - En décembre 2024, une notification de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 1er janvier 2020 à 31 décembre 2023.

Les procédures de vérification par les organismes concernés demeurent en cours. En conséquence, les impacts définitifs ne peuvent être estimés de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, le Groupe a constaté les provisions jugées nécessaires.

- La note n° 2.9 « Impact de l'application de la loi 2024-41 » afférente à la réduction des taux d'intérêt fixes des crédits, qui expose les impacts d'application des nouvelles dispositions apportées par la loi 2024-41 du 2 août 2024, modifiant et complétant l'article 412 ter du Code de Commerce, ainsi que les traitements comptables adoptés conformément aux règles édictées par la norme comptable tunisienne NCT 24.
- La note 33 « Passifs éventuels » qui décrit l'affaire intentée par le Conseil de la Concurrence à l'encontre du secteur bancaire, portant sur le traitement du report des échéances durant la période de la pandémie de COVID-19. À la date du présent rapport, la société mère n'a pas reçu de décision à ce sujet et le risque final ne peut être raisonnablement estimé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous sommes conformes aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

Tunis, le 14 avril 2025

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI



Société DATN - Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited

Tarek SAHLI



4.4.4 Notes complémentaires et explicatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024 :

1- Note portant sur la nature de la relation entre la société mère « UBCI » et la société « UTP SICAF » dont elle ne détient pas, directement ou indirectement par des filiales, plus de la moitié des droits de vote et est considérée comme filiale et consolidée par la méthode d'intégration globale et renseignant sur le pourcentage exact de détention de la banque dans le capital de la société « SHNEIDER » (participation directe et indirecte).

La société UTP SICAF est consolidée selon la méthode d'intégration globale. Ce traitement est justifié par le contrôle exclusif exercé par la banque, qui détient plus de 40% des droits de vote en l'absence d'un actionnaire plus significatif, lui permettant ainsi de piloter les politiques financières et opérationnelles de la SICAF. L'UBCI détient 20% du capital de la société « SHNEIDER ».

2- Une note complémentaire à la note 33 « événements postérieurs à la date de clôture » portant sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers consolidés, survenus entre la date de clôture de l'exercice et jusqu'à la date d'aujourd'hui.

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31 décembre 2024.

3- Un état de résultat consolidé défalqué par pôle d'activité arrêtés au 31/12/2024 et au 31/12/2023 et ce, conformément à la norme internationale d'information financière 8 : secteurs opérationnels.

La banque ne dispose pas de résultat consolidé défalqué par pôle d'activité

4- Des indicateurs d'activité consolidés par pôle d'activité au 31/12/2024, au 30/06/2025 et ce, conformément à la norme internationale d'information financière 8 : secteurs opérationnels.

La banque ne dispose pas d'indicateurs d'activité consolidés par pôle d'activité

5- Etat des engagements hors bilan consolidé rectificatif : le montant de la variation relatif à la rubrique « total passifs éventuels » est de 236,377 KDT et non 545,075 KDT.

	Notes	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	15	836 322	881 937	-45 616	-5,20%
HB2 - Crédits documentaires	16	529 008	324 015	204 993	63,30%
HB3 - Actifs donnés en garantie	17	274 000	197 000	77 000	39,10%
Total des passifs éventuels		1 639 330	1 402 952	236 378	16,85%
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	18	374 869	296 011	78 858	26,60%
HB5 - Engagements sur titres (Participations non libérées)	19	8	8	-	-
Total des engagements donnés		374 877	296 019	78 858	26,60%
Engagements reçus					
HB7 - Garanties reçues	20	1 882 025	1 850 985	31 040	1,70%
Total des engagements reçus		1 882 025	1 850 985	31 040	1,70%

6- Note complémentaire portant sur la rubrique « écart d'acquisition (goodwill) »

Détail GOODWIL	
VB au 31/12/2024	189 KDT
Amortissement annuel comptabilisé	38 KDT
VCN au 31/12/2024	151 KDT
Durée d'amortissement adoptée	5 ans
Méthode d'amortissement	Linéaire
Poste compte de résultat amortissement goodwill	CH08

4.5 Renseignements sur les états financiers intermédiaires au 30/06/2025 :

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 30/06/2025, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises, en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note portant sur la nature et le montant des éléments inhabituels de par leur nature, taille ou incidence, affectant les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 09 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note portant sur la nature et les montants des changements d'estimation des montants présentés dans les précédents états financiers intermédiaires de l'exercice en cours ou des changements d'estimation dans les montants présentés dans les états financiers annuels précédents, si ces changements ont un effet significatif sur la période intermédiaire en cours et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 09 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note portant sur l'effet des changements dans la structure de la banque pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité conformément aux dispositions du paragraphe 09 de la NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note portant sur le revenu sectoriel et le résultat sectoriel, notamment le secteur de leasing conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note portant sur les dépôts de la clientèle conformément aux dispositions du paragraphe 8 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note portant sur les charges générales d'exploitation conformément aux dispositions du paragraphe 22 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

La banque s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des états financiers individuels arrêtés au 30/06/2026 et suivants.

4.5.1. États financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2025

4.5.1.1. Bilan arrêté au 30/06/2025 :

En mDT

	Note	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
ACTIF				
AC 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT,	5.1	84 386	61 384	87 570
AC 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	689 954	723 052	686 090
AC 3 – Créances sur la clientèle	5.3	3 612 868	3 087 910	3 290 567
AC 4 – Portefeuille-titre commercial	5.4	353 727	29 446	158 104
AC 5 – Portefeuille d'investissement	5.5	567 586	597 948	642 253
AC 6 – Valeurs immobilisées	5.6	160 874	139 374	153 670
AC 7 – Autres actifs	5.7	217 735	148 947	157 645
TOTAL ACTIF		5 687 130	4 788 061	5 175 899
PASSIF				
PA 1 – Banque Centrale et CCP	5.8	748 464	257 171	292 723
PA 2 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.9	95 719	116 446	188 100
PA 3 – Dépôts et avoirs de la clientèle	5.10	3 937 390	3 624 761	3 779 710
PA 4 – Emprunts et Ressources spéciales	5.11	49 372	64 268	54 838
PA 5 – Autres passifs	5.12	305 391	207 971	312 097
TOTAL PASSIF		5 136 336	4 270 617	4 627 468
CAPITAUX PROPRES				
CP 1 – Capital		100 008	100 008	100 008
CP 2 – Réserves		419 327	394 327	394 327
CP 4 – Autres capitaux propres		3	3	3
CP 5 – Report à nouveau		4 091		
CP 6 – Résultat de la période		27 365	23 106	54 093
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5.13	550 794	517 444	548 431
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 687 130	4 788 061	5 175 899

4.4.1.2. Etat des engagements hors bilan arrêté au 30/06/2025 :

En mDT

	Note	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>				
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données	5.14	874 773	932 942	836 322
HB 2 - Crédits documentaires	5.15	671 278	317 731	529 008
HB 3 – Actifs donnés en garantie	5.16	670 000	257 000	274 000
TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS		2 216 051	1 507 673	1 639 330
<u>ENGAGEMENTS DONNÉS</u>				
HB 4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	5.17	233 499	409 940	374 869
HB 5 - Engagements sur titres (Participations non libérées)	5.18	8	8	8
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		233 507	409 948	374 877
<u>ENGAGEMENTS REÇUS</u>				
HB 7 - Garanties reçues	5.19	2 674 785	2 022 121	1 882 025
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		2 674 785	2 022 121	1 882 025

4.5.1.3. Etat de résultat au 30/06/2025 :

En mDT

	Notes	Semestre clos le 30/06/2025	Semestre clos le 30/06/2024	Exercice clos le 31/12/2024
<i>Produits d'exploitation bancaire :</i>				
<i>PR 1 - Intérêts et revenus assimilés</i>	5.20	196 060	179 656	368 838
<i>PR 2 – Commissions</i>	5.21	35 116	37 025	77 855
<i>PR 3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières</i>	5.22	30 347	11 045	25 723
<i>PR 4 - Revenus du portefeuille d'investissement</i>	5.23	18 634	22 230	47 438
Total produits d'exploitation bancaire		280 157	249 956	519 854
<i>Charges d'exploitation bancaire :</i>				
<i>CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées</i>	5.24	-100 049	-92 241	-189 336
<i>CH 2 - Commissions encourues</i>		-4 350	-4 330	-9 811
Total charges d'exploitation bancaire		-104 399	-96 571	-199 147
PRODUIT NET BANCAIRE		175 758	153 385	320 707
<i>PR 5 / CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif</i>	5.25	-6 065	-5 447	-17 829
<i>PR 6 / CH 5 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement</i>	5.26	1 750	1 846	4 960
<i>PR 7 - Autres produits d'exploitation</i>		119	158	241
<i>CH 6 - Charges de personnel</i>	5.27	-71 588	-67 895	-135 220
<i>CH 7 - Charges générales d'exploitation</i>	5.28	-33 706	-37 569	-75 229
<i>CH 8 - Dotations aux amortissements des</i>		-10 459	-5 304	-10 186
RESULTAT D'EXPLOITATION		55 809	39 174	87 444
<i>PR 8 / CH 9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires</i>	5.29	-2 310	-1 006	3 671
<i>CH 11 - Impôts sur les sociétés</i>	5.30	-26 135	-15 062	-37 022
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		27 365	23 106	54 093
<i>PR 9 / CH 10 - Pertes provenant des éléments extraordinaires</i>		-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		27 365	23 106	54 093
Effets des modifications comptables			-	
RESULTAT NET DE LA PERIODE APRES		27 365	23 106	54 093
RESULTAT PAR ACTION (DT)	5.31	1,368	1,155	2,704

4.5.1.4. Etat de flux de trésorerie au 30/06/2025 :

En mDT

	Notes	Semestre clos le 30/06/2025	Semestre clos le 30/06/2024	Exercice clos le 31/12/2024
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION				
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		250 538	230 887	471 696
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-105 568	-97 662	-194 478
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		-17 672	-43 471	-66 771
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		18 988	-24	2
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-320 739	-135 986	-350 221
Dépôts / Retraits de dépôts auprès de la clientèle		156 155	230 147	384 152
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		-195 623	-118 164	-178 888
Titres de placement / Titres de transaction		-108 227	-14 209	-142 867
Autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		-57 472	-58 909	256
Sommes versées à l'État		-26 231	-19 292	-50 002
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités d'exploitation		-405 851	-26 683	-127 121
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		31 051	26 217	42 960
Acquisitions / cessions du portefeuille d'investissement		64 000	6 324	-26 402
Acquisitions / cessions des immobilisations		-17 475	-15 317	-31 858
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités d'investissement		77 576	17 224	-15 300
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT				
Augmentation / diminution des ressources spéciales		-4 778	-11 535	-21 542
Dividendes versés		-24 980	-24 981	-24 981
Plus ou moins value sur cession titres		-1816	663	3 073
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités de financement		-31 574	-35 853	-43 450
VARIATION DE TRÉSORERIE		-359 849	-45 312	-185 871
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE		118 967	304 838	304 838
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	5.32	-240 882	259 526	118 967

4.4.2. Notes aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2025 :

1 - PRÉSENTATION DE LA BANQUE

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie est une société anonyme au capital de 100.007.645 dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit ayant été abrogée à son tour par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relatives aux banques et aux établissements financiers.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, détenue à raison de 38,997% par Serenity Capital Finance Holding.

Le capital social est divisé en 20.001.529 actions de 5 DT chacune.

2 - RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES

Les états financiers intermédiaires de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale N°1, les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

3 - MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

Les états financiers intermédiaires de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les états financiers intermédiaires sont établis selon les mêmes méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des états financiers annuels et sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS ET DES REVENUS Y AFFÉRENTS

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte,
- Comptes débiteurs de la clientèle,
- Crédits sur ressources spéciales,
- Autres crédits à la clientèle, et
- Engagements par signature.

3.1.1 Comptabilisation des engagements de financement

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

3.1.2 Comptabilisation des crédits accordés à la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, et des provisions y afférentes.

3.1.3 Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

(i) Les actifs courants (Classe 0) :

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraissent assurés.

(ii) Les actifs à surveiller (Classe 1) :

Ce sont les engagements dont la réalisation, ou le recouvrement intégral dans les délais sont encore assurés et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés, ou dont la situation financière se dégrade.

(iii) Les actifs incertains (Classe 2) :

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais sont incertains et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres, pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours, sans excéder 180 jours.

(iv) Les créances préoccupantes (Classe 3) :

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement sont menacés, et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours, sans excéder 360 jours.

(v) Les créances compromises (Classe 4) :

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360, jours et les créances ayant fait l'objet de recouvrement en contentieux.

3.1.4 Immobilisations données en leasing

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des Finances du 28 janvier 2008, la banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

3.1.5 Provisions sur les engagements

a- Provisions individuelles

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT, après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de la part de l'État tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements, objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe	Taux de provision
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net, soit le montant de l'engagement, déduction faite des agios réservés, et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, des garanties de l'État et des garanties des banques et assurances.

b- Provisions collectives

La banque constitue des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier, conformément à la circulaire n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire n° 2024-01 du 19 janvier 2024.

Le montant des dotations aux provisions complémentaires constituées, au 30 juin 2025, s'élèvent à un montant de 2 100 KDT.

Compte tenu de ces dotations, les provisions collectives constituées par la banque jusqu'au 30 juin 2025, s'élèvent à 55 026 KDT.

c Provisions individuelles additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré l'obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur

les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans couvertes par des garanties hypothécaires et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Les provisions additionnelles constituées par la banque s'élevaient, au 31 décembre 2024, à 19 004 KDT. Au 30 juin 2025, lesdites provisions additionnelles ont passé à 21 821 KDT.

3.1.6 Comptabilisation des revenus sur créances de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés, ainsi que les commissions, sont prises en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3), ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) et parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

La banque a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

3.3 Comptabilisation du portefeuille - titres et des revenus y afférents

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois), et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

- a) Titres d'investissements : Ce sont des titres à revenu fixe, acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance, suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
- b) Titres de participation : Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque.
- c) Parts dans les entreprises associées : Ce sont les parts détenues dans les entreprises associées (sur lesquelles la banque exerce une influence notable, et les filiales qui ne sont pas intégrées globalement).
- d) Parts dans les entreprises liées : Ce sont les actions et parts de capital détenues par la banque dans la société mère et dans les entreprises filiales.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises, et de parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

À la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Chaque titre est valorisé séparément à la valeur de marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés.
Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement :
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.
- le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts, et sont prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3.4 Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice, et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en diminution du résultat du 30/06/2025 pour leurs montants se rapportant à la période allant du premier janvier au 30 Juin 2025. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 30/06/2025 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 30/06/2025 sont diminuées du résultat

3.5 Comptabilisation des valeurs immobilisées

À leur date d'entrée dans le patrimoine de la banque, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Immeubles	5 %
- Fonds de commerce	5%
- Travaux	10 %
- Coffres forts	5 %
- Matériel de transport	20%
- Équipements de bureaux	20%
- Matériel informatique	25 %
- Matériel informatique - les grandes machines d'exploitation	20 %
- Logiciels informatiques	33 %
- Logiciel ATLAS II	20%

3.6 Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté, utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

Pour la couverture contre le risque de change, la banque a recours lorsqu'elle se trouve exposée à ce risque aux moyens usuels de couverture (SWAP de change, Contrats de change à terme...).

3.7 Engagements de retraite

La banque a opté jusqu'au 30 juin 2021 pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

En l'absence de norme comptable tunisienne spécifique à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque évaluait lesdits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 « avantages du personnel » traitant des avantages au personnel.

A partir du deuxième semestre 2021, ces engagements sont couverts par un contrat d'assurance avec la société CARTE VIE.

En effet, une convention d'assurance « indemnité de départ à la retraite et exécution des obligations du souscripteur par la législation en vigueur » a été signée avec la société CARTE VIE. Cette convention a pour objet la constitution par l'assureur d'un fonds collectif permettant à la banque de faire face à l'exécution de ses obligations envers ses salariés au moment de leur départ à la retraite.

Les cotisations payées par l'UBCI sont comptabilisées en charge de la période parmi les « charges du personnel ».

3.8 Impôts sur les sociétés

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles de la réglementation fiscale en vigueur. Les dotations aux provisions sur créances ont été totalement déduites du résultat imposable.

4 - FAIT MARQUANT DE LA PERIODE CLOSE LE 30 JUIN 2025

La banque a reçu en date du 23 décembre 2024, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2020 à 2023.

Une notification préliminaire a été adressée à la banque en date du 16/06/2025 portant sur un redressement de 2 216 mDT.

Conformément aux dispositions des articles 44 et 45 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés en les acceptant.

Dans le cadre des dispositions de l'article 74 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2025, un arrangement a été conclu avec l'administration fiscale en date du 16 Juin 2025 portant sur :

- Le dépôt des déclarations fiscales rectificatives et le paiement des montants exigibles au titre du principal et de la pénalité fiscale administrative s'élevant respectivement à 1 501 mDT et 630 mDT.
- L'abandon total des pénalités de retard.

Au 30 Juin 2025, les montants exigibles à ce titre, s'élevant à 1 816 mDT, sont couverts par des provisions pour risques et charges.

5- NOTES EXPLICATIVES :

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

NOTE 5.1 - CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 30 Juin 2025 un montant de 84 386 KDT contre 87 570 KDT au 31 Décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Caisse	42 660	33 976	43 878
Comptes ordinaires BCT	41 726	27 408	43 692
TOTAL EN KDT	84 386	61 384	87 570

NOTE 5.2 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique a atteint au 30 Juin 2025 un montant de 689 954 KDT contre 686 090 KDT au 31 Décembre 2024 et se présente comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Banque Centrale de Tunisie	351 562	376 229	302 409
Banques de dépôts	51 165	23 882	67 132
Pension livrée	0	159 997	109 999
Banques non-résidentes	95 275	11 442	31 700
Organismes financiers spécialisés	191 946	150 974	174 274
Créances rattachées :	6	528	576
- Aux comptes des établissements financiers et	6	124	31
- A la pension livrée	0	404	545
Total en KDT	689 954	723 052	686 090

La défalcation de la rubrique entre créances sur les établissements bancaires et créances sur les établissements financiers se présente comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Créances sur les établissements bancaires	498 002	571 550	511 240
Créances sur les établissements financiers	191 946	150 974	174 274
<i>Créances rattachées :</i>	6	528	576
Total en KDT	689 954	723 052	686 090

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Banque Centrale de Tunisie	402 727	-	-	-	402 727
Banques non-résidentes	95 275	-	-	-	95 275
Organismes financiers spécialisés	191 946			-	191 946
Créances rattachées :	6	-	-	-	6
- <i>Aux comptes des établissements financiers et bancaires</i>	6	-	-	-	6
TOTAL EN KDT	689 954	0	0	0	689 954

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature des relations se présente comme suit :

	Entreprises liées	Co-entreprises	Autres	Total
Banque Centrale (1)	-	-	351 562	351 562
- <i>Placements en devises</i>	-	-	351 562	351 562
Banque de Dépôts (2)			51 165	51 165
- <i>Placements en devises</i>			51 165	51 165
Banques non-résidentes (4)	-	-	95 275	95 275
- <i>Comptes Nostri</i>	-	-	94 486	94 486
- <i>Comptes Lori</i>	-	-	789	789
Organismes financiers spécialisés (5)	191 946	-	0	191 946

- Comptes ordinaires	-	-	0	0
- Prêts en dinars	191 946	-	0	191 946
Créances Rattachées (6)	-	-	6	6
- Aux comptes des établissements financiers et bancaires			6	6
Total Établissements Bancaires et Financiers en KDT (1) + (2) + (3) + (4) + (5) + (6)	191 946	-	498 008	689 954

NOTE 5.3– CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2025 à 3 612 868 KDT contre 3 290 567 KDT au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

		30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Portefeuille escompte	-1	3 174 639	2 773 973	3 025 519
- Activités hors leasing		2 904 623	2 546 921	2 765 577
- Activité de leasing		270 016	227 052	259 942
Comptes débiteurs de la clientèle	-2	281 667	218 419	169 693
Crédits sur ressources spéciales	-3	22 477	21 805	22 254
Autres crédits à la clientèle	-4	343 707	284 752	284 585
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		20 450	10 631	9 670
TOTAL BRUT EN KDT		3 842 940	3 309 580	3 511 721
Moins : Agios réservés classes 2, 3&4		-14 908	-13 257	-13 236
Moins : Provisions	-5	-215 164	-208 414	-207 918
- Provisions individuelles		-160 138	-162 871	-154 992
- Dont provisions additionnelles		-21 821	-19 660	-19 004
- Provisions collectives		-55 026	-45 543	-52 926
TOTAL NET EN KDT	-6	3 612 868	3 087 909	3 290 567

(1) Portefeuille escompte

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyé à ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation représentatifs notamment de crédits de

financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits à moyen et long terme, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (autres que les classes 2, 3 et 4).

(3) Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure affectés à des opérations de financement spécifiques. Les crédits impayés, douteux et litigieux ou en contentieux sont maintenus dans la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 Juin 2025 à 343 707 KDT contre un solde de 284 585 KDT au 31 Décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Créances douteuses	206 308	202 022	193 770
Valeurs impayées	102 343	24 338	29 373
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	34 510	56 156	51 815
Avances sur comptes à terme, bons de caisse et placements en devise (i)	546	2 236	9 627
Total des autres crédits à la clientèle	343 707	284 752	284 585

- (i) Ce sont des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts calculés au taux appliqué aux comptes à terme ou aux bons de caisse, majoré d'un point de pourcentage. Cette avance est garantie par le nantissement du bon de caisse.

(5) Provisions sur crédits à la clientèle (collectives et individuelles)

Provisions au 31 décembre 2024	207 918
Dotations sur provisions individuelles	6 777
- Dont provisions additionnelles	2 884
Dotations aux provisions collectives	2 100
Reprises sur provisions	-1 631
Provisions au 30 Juin 2025	215 164

- (6) La répartition des engagements bilan de la clientèle selon leur classification se détaille comme suit au 30 Juin 2025 :

<i>Engagement total créances classées C0 et C1</i>	3 636 632
<i>Engagement total des créances classées C2, C3 et C4</i>	206 308
Engagement Total Brut	3 842 940
<i>Moins : Agios réservés sur créances classées</i>	-14 908
Créances clientèles nettes des agios réservés	3 828 032
<i>Moins : provisions individuelles</i>	-160 138
Créances clientèles nettes des agios réservés et des provisions individuelles	3 667 894
<i>Moins : Provisions collectives</i>	-55 026
Total des engagements nets d'agios et de provisions	3 612 868

La répartition des engagements bilan et hors bilan de la clientèle selon leur classification se présente comme suit au 30 Juin 2025 :

<i>Engagement total créances Bilan classées C0 et C1</i>	3 636 632
<i>Engagement total créances Hors Bilan classées C0 et C1</i>	980 697
<i>Engagement total des créances Bilan classées C2, C3 et C4</i>	206 308
<i>Engagement total des créances Hors Bilan classées C2, C3 et C4</i>	3 605
Engagement Total Brut	4 827 242
<i>Moins : Agios réservés sur créances classées</i>	-14 908
Créances clientèle nettes d'agios réservés	4 812 334
<i>Moins : Provisions individuelles (Bilan)</i>	-160 138
<i>Moins : Provisions individuelles (Hors Bilan)</i>	-1 989
Total provisions individuelles	-162 127
Créances clientèle nettes d'agios réservés et de provisions individuelles	4 650 207
<i>Moins : Provisions collectives</i>	-55 026
Total des engagements nets d'agios et des provisions	4 595 181

NOTE 5.4– PORTEFEUILLE-TITRE COMMERCIAL

Le solde de ce poste s'élève à 353 726 KDT au 30 Juin 2025 contre un solde de 158 104 KDT au 31 Décembre 2024. Il se présente comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Titres de transaction	346 043	29 019	155 347
Créances rattachées sur titres de transaction	7 683	427	2757
TOTAL EN KDT	353 726	29 446	158 104

NOTE 5.5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 30 Juin 2025 à 567 586 KDT contre 642 253 KDT au 31 Décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Titres de participation (i)	3 299	3 299	3 299
Parts dans les entreprises liées (ii)	9 415	9 390	9 415
Titres d'investissement	542 138	568 590	604 388
Créances rattachées aux titres d'investissement	14 135	18 087	26 552
TOTAL BRUT	568 987	599 366	643 654
Moins : Provisions pour dépréciation des titres	-1 401	-1 418	-1 401
TOTAL NET (iii)	567 586	597 948	642 253

(i) Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Montants en KDT

Raison Sociale	VC au 30/06/2025	Pourcentage de détention
SIDCO-SICAR	1 648	10.26%
NOUVELLE SOTIM	800	4.74%
TAPARURA (SEACNVS)	150	6.67%
EL KANAOUET	128	2.56%
DEMURGER	120	8.57%
SEDAT	115	11.35%
COTUNACE	100	1.04%
SICAB	100	2.50%
SOTUPILE	63	0.45%
SCHNEIDER	48	20%
FRDCM	30	0.09%
SIMAC	5	0.71%
Total des titres de participation	3 299	

(ii) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

(iii) Le tableau des mouvements sur titres et provisions y afférentes se présente comme suit

Désignation	Valeur brute au 31/12/2024	Créances rattachées 2024	Total au 31/12/2024	Acquisitions / Régularisations	Cessions / autres sorties	Valeur brute au 30/06/2025	Créances rattachées au 30/06/2025	Total au 30/06/2025	Provisions au 31/12/2025	Dotations au 30/06/2025	Reprises sur provisions au 30/06/2025	Cumul des provisions au 30/06/2025	VCN au 30/06/2025
Titres de participation	3 299	-	3 299			3 299	0	3 299	-1 392			-1 392	1 907
Parts dans les entreprises liées	9 415	-	9 415			9 415	0	9 415	-9			-9	9 406
Titres d'investissement (*)	320 385	13 901	334 286		-12 151	322 135	4 316	326 451	-			0	326 451
Emprunt National (*)	241 000	10 501	251 501		-99 501	152 000	7 446	159 446	-			0	159 446
SICAR Fonds gérés (**)	43 003	2150	45 153	22 850		68 003	2 373	70 376	-			0	70 376
Total en KDT	617 102	26 552	643 654	22 850	-111 652	554 852	14 135	568 987	-1 401			-1 401	567 586

(*) Titres d'investissement.

(**) Les SICAR Fonds gérés au 30/06/2025 se présentent et sont évalués comme suit :

Fonds / FCPR	Date de souscrip.	VC de la Participation	Eval. Bours. ou Mathématique
FONDS UBCI MEDIBIO 2017	11/05/2017	238	238
FONDS UBCI RECALL 2017	03/10/2017	78	78
FCPR SWING2	28/10/2021	10 000	10 000
FONDS UBCI PROLATEX 2022	31/12/2022	438	438
FONDS UBCI ULC 2022	31/12/2022	7 250	7 250
FONDS UCDS 2023-1	26/06/2023	15 000	15 000
FONDS UCDS 2023-2	28/12/2023	10 000	10 000
FONDS UCDS 2024-1	13/01/2025	6 346	6 346
FONDS UCDS 2024-2	13/01/2025	18 654	18 654
Total en KDT		68 003	68 003

NOTE 5.6 – VALEURS IMMOBILISÉES

Les valeurs immobilisées ont atteint 160 874 KDT au 30 Juin 2025 contre 153 670 KDT au 31 Décembre 2024 et s'analysent comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Valeurs brutes en début de période	344 632	311 033	311 033
Acquisitions	18 063	15 366	34 664
Cessions / Apurements	-807	-158	-1 065
Valeurs brutes en fin de période	361 888	326 241	344 632
Amortissements	-201 014	-186 867	-190 962
Valeurs nettes en fin de période	160 874	139 374	153 670

Au 30/06/2025 aucune garantie ou sureté n'est consentie à des tiers sur les immobilisations de la banque.

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours du premier semestre 2025 se présente comme suit :

Libellé	V. Brute au 31/12/2024	Acquisitions	Cession / Apurements	Reclassements 2025	V. Brute au 30/06/2025	Total Amortissement au 31/12/2024	Dotations/ Reprises 2025	Cessions/ Apurements	Total Amortissements 30/06/2025	V.C.N au 30/06/2025
Immobilisations Incorporelles	74 192	1 652	-	91 665	167 509	-71 233	-7 387	0	-78 620	88 889
Agencements et aménagements	55 266	570	-152	220	55 904	-44 551	-1051	152	-45 450	10 454
Immobilisations d'exploitation	38 888	0	-305	-	38 583	-31 090	-539	254	-31 375	7 208
Immobilisations hors exploitation	134	0	-	-	134	-134	0	0	-134	0
Terrains	40 387	0	-152	-	40 235		0	0	0	40 235
Matériel de Transport	1 325	1	-	-	1 326	-852	-72	0	-924	402
Fonds de Commerce	788	0	-	-	788	-563	-8	0	-571	217
Mobilier et Matériels	47 620	2 133	0	727	50 480	-42 538	-1 402	0	-43 940	6 540
Immobilisations en cours	86 032	13 707	-198	-92 612	6 929		0	0	0	6 929
TOTAL EN KDT	344 632	18 063	-807	0	361 888	-190 961	-10 459	406	-201 014	160 874

Description et traitement comptable des immobilisations hors exploitation :

La valeur brute des immobilisations hors exploitation s'élève au 30/06/2025 à 134 KDT.

Ces actifs ont été acquis entre 1985-1997 et ce détaillent comme suit :

Date mise en service	Désignation de l'immobilisation	Valeur d'acquisition	Amort. Cumulé	Valeur comptable nette
01/06/1992	Immeuble Sfax Teniour	64	-64	0
01/04/1985	Appartement Sidi Bouzid	25	-25	0
01/11/1997	Immeuble Farhat Hached	45	-45	0
Totaux		134	-134	0

Ces immobilisations sont évaluées à leur valeur d'acquisition au 30/06/2025 à 134 KDT avec une valeur comptable nette nulle. A préciser que les constructions sont amorties linéairement à un taux de 5%, hors terrains.

NOTE 5.7 – AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 217 735 KDT au 30 Juin 2025 contre 157 645 KDT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

		30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Débiteurs divers	(i)	143 309	87 272	80 410
Fonds d'indemnités de départ à la retraite		26 486	23 176	25 145
Comptes de régularisation	(ii)	48 414	26 978	21 882
Comptes de Stocks		171	675	151
Créances prises en charge par l'État		79	303	79
Charges à répartir		168	59	23
Comptes exigibles après encaissement		0	11 427	30 517
Total brut des autres actifs		218 627	149 890	158 207
Provisions pour dépréciation des autres actifs		-892	-943	-562
Total net des autres actifs		217 735	148 947	157 645

(i) Les comptes débiteurs divers s'analysent comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Prêts et avances au personnel	76 776	56 746	60 100
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	2 297	553	502
Retenues à la source	591	475	610
Autres débiteurs divers	63 645	29 498	19 198
Total des débiteurs divers	143 309	87 272	80 410

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Charges payées ou comptabilisées d'avance	7 778	8 321	4 827
Produits à recevoir	9 743	3 355	8 191
Compensations reçues	188	830	578
Débits à régulariser et divers	30 490	14 472	8 286
Succursales et Agences	215		
Total des Comptes de régularisation	48 414	26 978	21 882

NOTE 5.8 – BANQUE CENTRALE ET CCP

Le solde de ce poste a atteint 748 464 KDT au 30 Juin 2025 contre 292 723 KDT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Comptes ordinaires	76 596	-	-
Emprunts au jour le jour et à terme	670 000	257 000	291 825
Dettes rattachées	1 868	171	898
Total en KDT	748 464	257 171	292 723

NOTE 5.9 – DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de ce poste a atteint 95 719 KDT au 30 Juin 2025 contre 188 100 KDT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

		30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Banques de dépôt	(1)	69 000	99 000	179 500
Banques non-résidentes	(2)	7 674	17 408	8 518
Organismes financiers spécialisés	(3)	19 030	16	42
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires		15	22	40
Total en KDT		95 719	116 446	188 100

(1) L'analyse du compte « Banques de dépôt » se présente comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Emprunts au jour le jour et à terme	69 000	99 000	179 500
Total Banques de dépôt en KDT	69 000	99 000	179 500

(2) L'analyse du compte « Banques non-résidentes » se présente comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Comptes ordinaires	7 674	17 408	8 518
Total banques non-résidentes en KDT	7 674	17 08	8 518

(3) L'analyse du compte « Organismes Financiers » se présente comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Comptes ordinaires	19 030	16	42
Total en KDT	19 030	16	42

La ventilation des dépôts des établissements bancaires et financiers selon la nature des relations se présente comme suit :

	Entreprises liées	Co-entreprises	Autres	Total
Comptes ordinaires :	7 097	-	577	7 674
- Comptes NOSTRI	7 097	-		7 097
- Compte LORI	-	-	577	577
Emprunt			69 000	69 000
<i>Total Établissements Bancaires (1)</i>	-	-	69 577	76 674
Avoirs en compte	-	-	19 030	19 030
<i>Total Établissements Financiers (2)</i>	-	-	19 030	19 030
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	-	-	15	15
<i>Total des dettes rattachées (3)</i>	-	-	15	15
Total en KDT (1) + (2) + (3)	-	-	88 622	95 719

NOTE 5.10 – DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Le solde de cette rubrique a atteint 3 937 390 KDT au 30 Juin 2025 contre un solde de 3 779 710 KDT au 31 Décembre 2024. Il s'analyse comme suit :

		30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Comptes à vue	(i)	2 035 181	1 904 335	2 005 978
Comptes d'épargne	(ii)	1 067 500	979 898	1 032 550
DAT/BC échus non remboursés		6 444	6 853	9 615
CAT/BC et autres produits financiers	(iii)	557 975	593 190	552 584
Autres sommes dues à la clientèle		146 167	77 831	113 885
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	114 000	55 000	56 500
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle et intérêts payés d'avance		10 123	7 654	8 598
Total des dépôts et avoirs de la clientèle en KDT		3 937 390	3 624 761	3 779 710

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Compagnies d'assurances	9 233	24 012	3 188
Entreprises publiques	254 659	286 230	324 016
Autres clientèles commerciales	706 364	578 288	696 546
Comptes de non-résidents	499 229	484 959	444 613
Clients particuliers	565 696	530 846	537 615
Total des comptes à vue en KDT	2 035 181	1 904 335	2 005 978

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Comptes spéciaux d'épargne	(a) 945 519	864 976	913 692
Comptes d'épargne investissement	221	42	42
Comptes d'épargne logement	68 535	87 404	89 654
Autres	(b) 53 225	27 476	29 162
Total des comptes d'épargne en KDT	1 067 500	979 898	1 032 550

- a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.
- b) Il s'agit d'une multitude de comptes : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi projet, épargne auto, épargne confort...etc.

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Bons de caisse	235 493	373 821	325 185
Dépôts à terme	281 410	149 327	192 757
Placements en devises	41 072	70 042	34 642
Total CAT/BC et autres produits financiers en KDT	557 975	593 190	552 584

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Sociétés privées	84 000	52 000	53 500
Particuliers	0	3 000	3 000
Non clients	30 000	0	0
Total des certificats de dépôts en KDT	114 000	55 000	56 500

NOTE 5.11 - EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

Le solde de cette rubrique a atteint 49 372 KDT au 30 Juin 2025 contre un solde de 75 495 KDT au 31 Décembre 2024. Il s'analyse comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Emprunts matérialisés	0	0	0
Autres fonds empruntés	20 904	39 791	26 756
Ressources spéciales	22 515	18 054	22 089
Ressources Étatiques	5 493	5 852	5 521
Dettes rattachées à des ressources spéciales	460	571	472
Total Emprunts et Ressources Spéciales en KDT	49 372	64 268	54 838

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par ligne, se présente comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Ressources Étatiques :	3 913	4 218	3 913
- <i>FOPRODI</i>	0	211	0
- <i>FONAPRA</i>	3 913	4 007	3 913
Mobilisations des créances	449	449	449
Crédit BIRD	0	316	0
Ligne BIRD BCT dédiée au leasing	0	229	114
Ligne BAD BCT	214	714	428
Fonds Premier logement BCT	1 580	1 634	1 608
Ligne BERD 2	0	7 418	0
Emprunt AFD	16 670	24 297	20 371
Ligne FADES BCT	3 365	5 048	4 207
Autres fonds extérieurs :	22 554	18 226	22 128
- <i>Ligne Italienne</i>	5 999	6 844	6 197
- <i>Ligne FODEP</i>	0	13	0
- <i>Ligne Espagnole</i>	2199	1702	1 638
- <i>Ligne BEI</i>	0	406	0
- <i>Encours FADES</i>	39	172	39
- <i>Ligne SUISSE / PRASOC</i>	11 229	7706	11 103
- <i>Ligne BIRD</i>	2 096	0	2 096
- <i>Ligne NATIXIS</i>	992	1 383	1 055
Dettes rattachées à des ressources spéciales	460	571	472
Subvention SUNREF AFD	167	1 148	1 148
Total Emprunts et Ressources Spéciales en KDT	49 372	64 268	54 838

NOTE 5.12 - AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 305 391 KDT au 30 Juin 2025 contre un solde de 312 097 KDT au 31 Décembre 2024. Il s'analyse comme suit :

		30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Provisions	(1)	26 890	26 141	28 669
Engagement d'indemnités de départ à la retraite		26 486	23 176	23 176
Comptes de régularisation	(2)	84 046	95 539	166 330
Créditeurs divers		101 397	63 115	93 922
Comptes exigibles	(3)	66 572	0	0
Total en KDT		305 391	207 971	312 097

(1) Les provisions sont analysées comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Provision en franchise d'impôt sur engagements par signature	1 989	1 990	1 989
Provisions pour risques et charges	10 808	10 462	12 587
Provisions pour congés payés	14 093	13 689	14 093
Total Provisions en KDT	26 890	26 141	28 669

(*) Les provisions pour risque et charges sont analysées comme suit :

Description	Solde au 31/12/2024	Dotations Juin 2025	Reprises Juin 2025	Solde au 30/06/2025
Prov. risque fiscal	7 000	0	1 816	5 185
Prov. risque social CNSS	500	0	0	500
Erreurs diverses	943	0	0	943
Prov. affaires litigieuses	4 144	338	302	4 180
TOTAL EN KDT	12 587	338	2 118	10 808

(2) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Charges à payer	52 958	39 499	48 732
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	533	1 365	1 428
Crédits à régulariser et divers	30 555	54 675	116 170
Total des comptes de régularisation en KDT	84 046	95 539	166 330

(3) Le solde des comptes exigibles s'analyse comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Portefeuille encaissement	-121 626	0	0
Comptes exigibles après encaissement	188 198	0	0
Total comptes exigibles après encaissement	66 572	0	0

NOTE 5.13 - CAPITAUX PROPRES

A la date du 30 Juin 2025, le capital social s'élève à 100 008 KDT composé de 20 001 529 actions d'une valeur de 5 DT.

Le total des capitaux propres de la banque s'élève au 30 Juin 2025 à 550 794 KDT.

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital social	Réserves légales	Réserves à régime spécial		Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultat net de la période	Total
			Réserves à régime spécial	Réserves réinvesties Exonérées				
Capitaux Propres au 31/12/2024	100 008	10 000	-	61 607	322 720	3	54 093	548 431
Affectation du Résultat 2024 (*)	-	-	-	25 000	4 091	-	-29 091	0
Distribution des dividendes (*)	-	-	-	-	-	-	-25 002	-25 002
Résultat au 30/06/2025							27 365	27 365
Capitaux Propres au 30/06/2025	100 008	10 000	-	86 607	326 811	3	27 365	550 794

(*) : Décisions de l'AGO du 29 Avril 2025.

NOTE 5.14 - CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉES

Le solde de cette rubrique totalise au 30 Juin 2025 un montant de 874 773 KDT contre un solde de 836 322 KDT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
En faveur d'établissements bancaires et financiers	555 876	657 955	543 749
En faveur de la clientèle	318 897	274 987	292 573
- <i>Cautions fiscales</i>	266	24 158	19 465
- <i>Cautions pour marchés</i>	150 351	132 584	149 726
• <i>En devises</i>	13 295	8 834	7 776
• <i>En dinars</i>	137 056	123 750	141 950
- <i>Cautions douanières</i>	32 644	42 426	43 541
- <i>Cautions diverses</i>	123 691	65 281	68 559
• <i>En devises</i>	48 905	28 755	27 902
• <i>En dinars</i>	74 786	36 526	40 657
- <i>Obligations cautionnées</i>	11 945	10 538	11 282
Total cautions, avals et autres garanties données en KDT	874 773	932 942	836 322

NOTE 5.15 - CRÉDITS DOCUMENTAIRES

Le solde de cette rubrique a atteint 671 278 KDT au 30 Juin 2025 contre un solde de 529 008 KDT au 31 Décembre 2024. Ce solde se détaille comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	5 873	5 369	5 737
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	665 405	312 362	523 271
- <i>Ouverture de crédits documentaires</i>	390 834	226 910	364 832
- <i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	274 571	85 452	158 439
Total crédits documentaires en KDT	671 278	317 731	529 008

NOTE 5.16 - ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets financiers donnés par la banque en garantie du refinancement, figurant au passif, auprès de la BCT. Le solde de cette rubrique a atteint 670 000 KDT au 30 Juin 2025 contre 274 000 KDT au 31 Décembre 2024, détaillé comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Effets financiers donnés en garantie	534 000	119 000	0
BTA donnés en garantie	136 000	138 000	274 000
Total	670 000	257 000	274 000

NOTE 5.17 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE

Il s'agit des accords de financement et des ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 30 Juin 2025, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 233 499 KDT contre 374 869 KDT au 31 Décembre 2024.

NOTE 5.18- ENGAGEMENTS SUR TITRES (PARTICIPATIONS NON LIBÉRÉES)

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
FRDCM	8	8	8
Total en KDT	8	8	8

NOTE 5.19 - GARANTIES REÇUES

Les garanties reçues se détaillent comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Garanties reçues de l'État	97 235	52 655	43 692
Garanties reçues des Compagnies d'assurance	464 077	116 034	134 011
Garanties reçues des banques	529 311	639 156	526 473
- <i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	0	694	0
- <i>Garanties reçues des banques non-résidentes</i>	529 311	638 462	526 473
Nantissements titres	34 727	38 234	42 283
Garanties reçues de la clientèle	1 549 435	1 176 042	1 135 566
Total des garanties reçues en KDT	2 674 785	2 022 121	1 882 025

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- ✓ Les opérations d'achats et de ventes de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usage représentent les opérations de change au comptant et sont défalquées au 30 Juin 2025 comme suit :

Achat au comptant	29 597 KDT
Vente au comptant	21 174 KDT

- ✓ Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usage ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 30 Juin 2025 comme suit :

Achat à terme	149 849 KDT
Vente à terme	8 565 KDT

NOTE 5.20 - INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

Le solde de cette rubrique s'élève à 196 060 KDT au 30 Juin 2025 contre un solde de 179 656 KDT au 30 Juin 2024. Ce poste s'analyse comme suit :

		30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	(i)	10 561	17 487	37 107
Opérations avec la clientèle	(ii)	176 660	151 571	308 520
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	(iii)	8 839	10 598	23 211
Total des intérêts et revenus assimilés en KDT		196 060	179 656	368 838

(i) Produits sur opérations avec les établissements bancaires et financiers

Les produits sur Opérations avec les établissements bancaires et financiers se détaillent comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Marché Monétaire au jour le jour	89	814	1 520
Marché Monétaire en devises	7 082	10 600	19 948
Autres	3 390	6 073	15 639
Total	10 561	17 487	37 107

(ii) *Produits sur opérations avec la clientèle*

Les produits sur opérations avec la clientèle se présentent comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	150 362	124 948	252 581
Comptes courants débiteurs	10 949	13 222	27 652
Leasing	14 772	12 721	26 414
Crédits sur ressources extérieures	577	494	1097
Créances douteuses ou litigieuses	0	186	776
Total	176 660	151 571	308 520

(iii) *Opérations avec les établissements bancaires et financiers*

Les Opérations avec les établissements bancaires et financiers se détaillent comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Avals, cautions et acceptations bancaires	3 221	2 584	5 447
Commissions de découverts	4302	1499	3 589
Commissions sur billets de trésorerie	21	44	84
Report-Déport	1 202	5 433	12 386
Autres intérêts assimilés	93	1 038	1 705
Total	8 839	10 598	23 211

NOTE 5.21 - COMMISSIONS

Le solde de cette rubrique s'élève à 35 116 KDT au 30 Juin 2025 contre un solde de 37 025 KDT au 30 Juin 2024. Ce solde se détaille comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	24 434	26 910	56 590
Commissions de tenues de comptes	1 892	3 107	6 265
Commissions sur opérations de change manuel	112	74	173
Autres commissions	8 678	6 934	14 827
Total des commissions en KDT	35 116	37 025	77 855

NOTE 5.22 - GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Le solde de cette rubrique s'élève à 30 347 KDT au 30 Juin 2025 contre un solde de 11 045 KDT au 30 Juin 2024. Ce solde s'analyse comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Gains sur opérations BTA-BTCT	15 091	821	3 426
Gain sur Emprunt National	1 388	422	
Gains de change	223 053	13 084	30 142
Gain sur titre de Placement	548	27	
Pertes de change	-209 011	-3 292	-7 845
Pertes sur opérations BTA-BTCT	-722		
Perte sur Titre de placement	0	-17	
Total en KDT	30 347	11 045	25 723

NOTE 5.23 - REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Ce poste totalise au 30 Juin 2025 un montant de 18 634 KDT contre 22 230 KDT au 30 Juin 2024 et se détaille comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Revenus nets sur portefeuilles titres d'investissement	11 799	13 096	27 347
<i>dont Intérêts sur BTA et BTC</i>	<i>11 799</i>	<i>13 093</i>	<i>25 247</i>
Dividendes sur portefeuille titres de participation	1 028	1 293	863
Dividendes sur parts dans les entreprises liées	5		
Intérêts sur emprunt national	5 802	7 841	19 228
Total des revenus du portefeuille d'investissement	18 634	22 230	47 438

NOTE 5.24 - INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES

Le solde de cette rubrique s'élève à 100 049 KDT au 30 Juin 2025 contre un solde de 92 241 KDT au 30 Juin 2024. Ce solde s'analyse comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	29 712	12 064	25 312
Intérêts sur les dépôts de la clientèle (i)	69 094	75 091	150 788
Charges sur emprunts extérieurs	822	1 183	2 305
Charges assimilées	421	3 903	10 931
Total des intérêts encourus et charges assimilées en KDT	100 049	92 241	189 336

(i) Le solde du compte Intérêts sur les dépôts de la clientèle s'analyse comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Dépôts à vue	12 281	16 601	32 569
Comptes à terme, bons de caisse et autres produits financiers	21 611	22 999	45 683
Comptes d'épargne	33 202	31 950	66 141
Certificats de dépôts	2 000	3 541	6 395
Total des intérêts sur les dépôts de la clientèle en KDT	69 094	75 091	150 788

NOTE 5.25 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES HORS BILAN ET PASSIFS

Le solde de cette rubrique s'élève à 6 065 KDT au 30 Juin 2025 contre un solde de 5 447 KDT au 30 Juin 2024. Ce solde s'analyse comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Dotations aux provisions (i)	9 546	12 118	33 783
<i>dont provisions collectives</i>	<i>2 100</i>	<i>2 500</i>	<i>9 882</i>
<i>dont provisions additionnelles</i>	<i>2 884</i>	<i>1 679</i>	<i>3 631</i>
Reprises sur provisions (ii)	-3 781	-6 784	-27 234
<i>dont reprises sur provisions additionnelles</i>	<i>0</i>	<i>-256</i>	<i>-2 667</i>
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	0	4	694
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	20	67	160
Créances radiées	280	59	10 467
Récupération sur créances radiées	0	-17	-41
Total en KDT	6 065	5 447	17 829

(i) Les dotations aux provisions au 30 Juin 2025 se détaillent comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024
Dotations aux provisions individuelles (Bilan)	6 776	9 001
<i>Dont provisions additionnelles</i>	2 884	1 679
Dotations aux provisions collectives	2 100	2 500
Dotations aux provisions pour risques et charges	670	617
Dotations aux provisions des autres actifs courants	0	0
Total des dotations aux provisions en KDT	9 546	12 118

(ii) Les reprises sur provisions enregistrées au 30 Juin 2025 se détaillent ainsi :

	30/06/2025	30/06/2024
Reprises sur provisions des créances douteuses (Bilan)	1 631	2 112
<i>dont reprises sur provisions additionnelles</i>	0	256
Reprises sur provisions pour risques et charges	2 118	4 489
Reprise Provisions Hors Bilan	32	183
Reprises sur provisions des autres actifs courants	0	0
Total des reprises sur provisions en KDT	3 781	6 784

NOTE 5.26 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique s'élève à (1 750) KDT au 30 Juin 2025 contre un solde de (1 846) KDT au 30 Juin 2024. Ce solde s'analyse comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Étalement Prime / Titres d'investissement (BTA)	-1 750	-1 846	-3 645
Plus-values de cession sur titres	-	-	-1 298
Reprises sur provisions	0	0	-17
Total en KDT	-1 750	-1 846	-4 960

NOTE 5.27 - CHARGES DE PERSONNEL

Le solde de cette rubrique composé de la rémunération du personnel, des charges fiscales et sociales s'y rattachant et des autres charges liées au personnel est passé de 67 895 KDT au 30 juin 2024 à 71 588 KDT au 30 juin 2025, soit une augmentation de 3 693 KDT.

NOTE 5.28 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève à 33 706 KDT au 30 Juin 2025 contre un solde de 37 569 KDT au 30 Juin 2024. Ce solde s'analyse comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Impôts et taxes	2 189	1 946	4 016
Contribution au Fonds de garantie des dépôts bancaires	5 210	4 664	9 330
Travaux, fournitures et services extérieurs	19 065	22 561	46 267
Transport et déplacement	636	643	1 320
Frais divers de gestion	6 570	7 737	14 270
Autres charges d'exploitation	36	18	26
Total en KDT	33 706	37 569	75 229

NOTE 5.29 - SOLDE EN GAIN / PERTE DES AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Plus-value sur cession d'immobilisations	188	50	2 687
Pertes suite au redressement fiscal	-1 816	-	3 073
Autres produits exceptionnels	7	663	0
Autres pertes exceptionnelles	-689	-1 719	-2 089
Total en KDT	-2 310	-1 006	3 671

NOTE 5.30 – IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt sur les sociétés et la contribution sociale de solidarité, enregistrés au titre du premier semestre 2025, totalisent un montant de 26 135 KDT déterminé comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt	49 030
+ Réintégrations (y compris les provisions)	15 613
- Déductions (y compris les provisions)	-10 478
Résultat fiscal avant réinvestissement exonéré	54 165
Réinvestissement exonéré	0
Résultat fiscal après réinvestissement exonéré	54 165
Impôt sur les sociétés (40%)	(1) 21 666

Contribution Sociale de Solidarité (4% selon LF 2023)	(2)	2 167
Taxe conjoncturelle (4% selon LF 2024)	(3)	2 167
Contribution au profit du Fonds National pour la réforme du système éducatif (0,25% selon LF 2024)	(4)	135
Total en KDT (1) + (2) + (3) + (4)		26 135

NOTE 5.31 - RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre du premier semestre 2024, se présentent comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Résultat net attribuable aux actionnaires	27 365	23 106	54 093
Nombre d'actions ordinaires fin de période	20 001 529	20 001 529	20 001 529
Résultat de base par action en DT	1,368	1,155	2,704

NOTE 5.32 - LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Au 30 Juin 2025, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de -240 882 KDT et se détaillent comme suit :

Rubrique	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Caisses	42 660	33 976	43 878
Banque Centrale (comptes ordinaires)	41 726	27 408	43 692
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	95 275	11 442	31 700
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	351 562	376 229	302 409
Banques de dépôt (Prêts au jour le jour et à terme)	51 165	23 882	67 132
Pension livrée	0	159 997	109 999
Banque Centrale (comptes ordinaires)	-74 728		-17 825
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	-671 868	-257 000	-274 000
Banques de dépôt (Emprunts au jour le jour et à terme)	-69 000	-99 000	-179 500
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	-7 674	-17 408	-8 518
Total en KDT	-240 882	259 526	118 967

NOTE 5.33– ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

En date du 16 Juillet 2024, la banque a reçu une notification de vérification sociale au titre de la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Les Résultats de la première notification stipulent que la banque est tenue de payer la somme de 3186 KDT ;

La banque a fait opposition en date du 10 Avril 2025, en apportant les justifications nécessaires, dès la réception de la première notification du 27 Mars 2025.

A la date d'arrêté des présents états financiers, le risque social y afférent est couvert par une provision qui sera définitivement mesurée lors de la clôture du dossier.

Les présents états financiers intermédiaires sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 28 août 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

4.5.3 Rapports d'examen limité des commissaires aux comptes sur les états financiers au 30/06/2025 :



RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2025

Mesdames, messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI)

1. Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2024 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de l'UBCI arrêtés au 30 juin 2025 et faisant apparaître à cette date des capitaux propres positifs de 550 794 KDT, y compris un résultat bénéficiaire de 27 365 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI », arrêté au 30 juin 2025, ainsi que du compte de résultat et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

2. Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité.

Un examen limité d'états financiers intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

3. Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » au 30 juin 2025, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 5.33 « Événements postérieurs à la date de clôture » qui décrit qu'en date du 16 Juillet 2024, la banque a reçu une notification de vérification sociale au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

La banque a fait opposition en date du 10 Avril 2025, en apportant les justifications nécessaires, dès la réception de la première notification du 27 Mars 2025.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la banque a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 08 septembre 2025

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE



Société DATN - Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited

Tarek SAHLI



4.5.4 Tableau de mouvements des capitaux propres au 30/06/2025 :

En mDT

Libellé	Capital social	Réserves légales	Réserves à régimes spécial		Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultat net de la période	Total
			Réserves à régimes spécial	Réserves réinvestis. Exonéré				
Capitaux Propres au 31/12/2024	100 008	10 000	-	61 607	322 720	3	54 093	548 431
Affectation résultat exercice 2024 (*)	-	-	-	25 000	4 091	-	(29 091)	-
Distribution des dividendes (*)	-	-	-	-	-	-	(25 002)	(25 002)
Résultat de l'exercice 2024	-	-	-	-	-	-	27 365	27 365
Capitaux Propres au 30/06/2025	100 008	10 000	-	86 607	326 811	3	27 365	550 794

(*) : Décisions de l'AGO du 29 avril 2025.

4.5.5 Evolution du Produit Net Bancaire et du résultat d'exploitation

En mDT

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Total des produits d'exploitation bancaire (mDT)	280 157	249 956	519 854
Produit net bancaire (mDT)	175 758	153 385	320 707
Résultat d'exploitation (mDT)	55 809	39 174	87 444
Capital social (en DT)	100 007 645	100 007 645	100 007 645
Nombre d'actions	20 001 529	20 001 529	20 001 529
Produit d'exploitation bancaire par action (en dinars)	14,01	12,50	25,99
Produit Net bancaire par action (en dinars)	8,79	7,67	16,03
Résultat d'exploitation par action (en dinars)	2,79	1,96	4,37

4.5.6 Evolution du résultat net

En mDT

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Capital social (en DT)	100 007 646	100 007 645	100 007 645
Nombre d'actions	20 001 529	20 001 529	20 001 529
Bénéfice avant impôt (en mDT)	53 499	38 168	91 115
Bénéfice net (en mDT)	27 365	23 106	54 093
Bénéfice avant impôt par action (DT)	2,67	1,91	4,56
Bénéfice net par action (DT)	1,37	1,16	2,70

4.6.7 Evolution de la marge d'autofinancement

En mDT

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Bénéfice net	27 365	23 106	54 093
Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	10 459	5 304	10 186
Dotation nette aux provisions sur portefeuille d'investissement	(1 750)	(1 846)	(4 960)
Dotation nette aux provisions sur créances	6 065	5 447	17 829
Marge Brute d'Autofinancement	42 139	32 011	87 068

4.5.8 Principaux indicateurs et ratios

En mDT

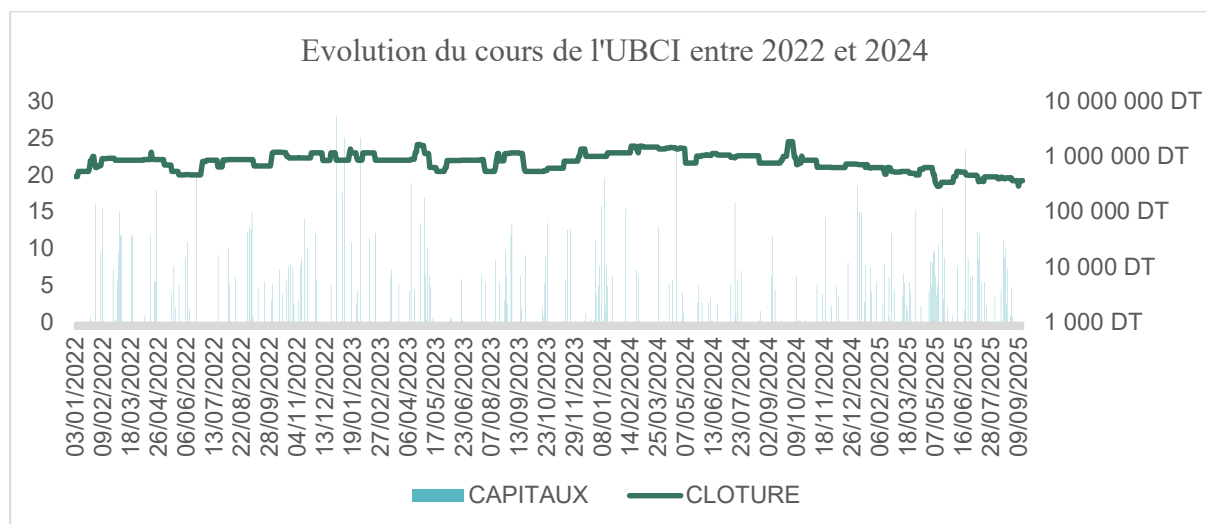
Indicateurs de gestion	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Dépôts de clientèle	3 937 390	3 624 761	3 779 710
Créances sur la clientèle	3 612 868	3 087 910	3 290 567
Capitaux propres avant résultat	523 429	494 338	494 338
Capitaux propres après résultat	550 794	517 444	548 431
Capital social	100 008	100 008	100 008
Total bilan	5 687 130	4 788 061	5 175 899
PNB	175 758	153 385	320 707
Commissions nettes	30 766	32 695	68 044
Frais de personnel	71 588	67 895	135 220
Charges générales d'exploitation	33 706	37 569	75 229
Dotations aux amortissements	10 459	5 304	10 186
Frais généraux (Frais de personnel Charges d'exploitation)	115 753	110 768	220 635
Total engagements bilan et hors bilan	4 875 299	3 990 634	4 450 159
Créances classées (2, 3 et 4)	220 019	220 729	223 532
Provisions Individuelles et additionnelles	161 455	164 781	156 981
Provisions collectives	55 627	45 622	53 462
Agios réservés	14 908	13 257	13 236
Total provisions et agios réservés	231 990	223 660	223 679
Résultat d'exploitation	55 809	39 174	87 444
Résultat net	27 365	23 106	54 093
Nombre d'actions	20 001 529	20 001 529	20 001 529
Effectif	1 269	1 173	1 177
Ratios de structure			
Capitaux propres après résultat / Total Bilan	9,68%	10,81%	10,60%
Créances sur la clientèle / Total Bilan	63,53%	64,49%	63,57%
Dépôts de la clientèle / Total Bilan	69,23%	75,70%	73,03%
Dépôts de la clientèle / Créances sur la clientèle	108,98%	117,39%	114,87%
Ratios de productivité			
Frais généraux / PNB	65,86%	72,22%	68,80%
Commissions nettes / Frais de personnel	42,98%	48,16%	50,32%
Frais de personnel / PNB	40,73%	44,26%	42,16%
Dépôts de la clientèle / Effectif (en mDT)	3103	3090	3211
Frais généraux / Effectif (en mDT)	91	94	187

Frais de personnel / Effectif (en mDT)	56	58	115
PNB / Effectif (en mDT)	139	131	272
Ratios de rentabilité			
ROE : Bénéfice Net / Capitaux propres avant résultat	5,23%	4,67%	10,94%
ROA : Bénéfice Net / Total Actif	0,48%	0,48%	1,05%
Bénéfice net / PNB	15,57%	15,06%	16,87%
PNB / Total Bilan	3,09%	3,20%	6,20%
Commissions nettes / PNB	17,50%	21,32%	21,22%
Ratios réglementaires			
Ratio de solvabilité	11,46%	12,35%	12,12%
Ratio Tier I	10,39%	11,31%	11,04%
Taux de couverture des créances classées	79,68%	80,62%	75,74%
Taux de créances classées	4,51%	5,53%	5,02%

4.6. Indicateurs boursiers de la valeur UBCI

	31/08/2025	2024	2023	2022
Bénéfice par action (en DT)	1,368	2,704	2,646	2,961
Dividende par action (en DT)	-	1,25	1,25	1,25
Taux de dividende en % de la valeur nominale	-	125%	125%	125%
Nombre d'actions	20 001 529	20 001 529	20 001 529	20 001 529
Cours le plus haut (en DT)	21,45	24,56	24,13	23,1
Cours le plus bas (en DT)	18,45	21	20,5	20
Cours de fin de période	19,2	21,5	22,5	22
Capitalisation fin de période (en mDT)	384,03	430,03	450,03	440,03
Dividende yield (Dividende / cours)	-	5,80%	5,60%	5,70%
Payout (pourcentage du bénéfice distribué)	-	46%	47%	42%
PER (cours / bénéfice par action)	-	7,95	8,5	7,43
Price to Book Value (capitalisation boursière / capitaux propres)	0,697	0,875	0,867	0,802

Evolution du cours de l'action UBCI durant les trois derniers exercices



CHAPITRE 5 - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

5.1. Membres du Conseil d'administration et du Direction :

5.1.1. Membres du Conseil d'administration :

Membre	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M Hassine DOGHRI	Lui-Même	Président	2025-2027	Tunisie
Meninx Holding(2)	Mme Mongia CHABLY	Administrateur	2024-2026	Tunisie
Serenity Capital Finance Holding SA(1)	M. Mahdi BOUHAOUALA	Administrateur	2023-2025	Tunisie
M. Hakim DOGHRI(1)	Lui-Même	Administrateur	2023-2025	Tunisie
M. Radhi MEDDEB (2)	Lui-Même	Administrateur	2024-2026	Tunisie
Mme. Sonya BOURICHA(4)	Elle-Même	Administrateur	2025-2027	Tunisie
STRAMICA(1)	M. Khaled SELLAMI	Administrateur	2023-2025	Tunisie
M. Slim ZEGHAL(1)	Lui-Même	Administrateur Représentant des Actionnaires Minoritaires	2023-2025	Tunisie
Mme Laureen KOUASSI OLSSON(4)	Elle-Même	Administrateur	2025-2027	Côte d'Ivoire
Mme Samia KAROUI ZOUAOUI(3)	Elle-Même	Administrateur indépendant	2024-2026	Tunisie
Mme Faiza BEN MASOUD FEKI(3)	Elle-Même	Administrateur indépendant	2024-2026	Tunisie

(1) Mandat renouvelé par l'AGO du 26/04/2022.

(2) Mandat renouvelé par l'AGO du 26/04/2024.

(3) Nommés par l'AGO du 26/04/2024.

(4) Mandat renouvelé par l'AGO du 29/04/2025.

5.1.2 - Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la Banque

♣ Membres des organes d'administration :

Membre	Fonction au sein de la banque	Mandat*	Adresse
M Hassine DOGHRI	Président du conseil	-	Tunisie

*Nommé par le Conseil d'Administration du 27/04/2021 en qualité de président du Conseil d'Administration sans précision de mandat.

♣ Membres des organes de direction :

Membre	Fonction au sein de la banque	Mandat*	Adresse
M Mohammed Koubaa	Directeur Général	-	Tunisie

*Nommé par le Conseil d'Administration du 27/04/2021, en qualité de président général sans précision de mandat.

Il est à signaler que :

- Mme Faiza FEKI (Présidente), Mr Radhi MEDDEB, Mme Sonia BOURICHA et Mr Slim ZGHAL, sont membres du Comité d'Audit ;
- Mme Samia ZOUAOUI (Présidente), Mme Laureen KOUASSI OLSSON, Mr Hakim DOGHRI, Mr Mehdi BOUHAOUALA et Mr Khaled SALLAMI, sont membres du comité des risques ;
- Mr Radhi MEDDEB (Président), Mme Sonya BOURICHA, Mme Samia ZOUAOUI et Mr Hakim DOGHRI, sont membres du comité de nomination et de rémunération.

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction dans la Banque.

5.1.3 - Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années par les membres du Conseil d'Administration

Membre	Activités exercées en dehors de la banque
M Hassine DOGHRI	Néant
M. Hakim DOGHRI	Président Directeur Général : COFITE SICAF Directeur Général : Serenity Capital Finance Holding SA /COTIF-SICAR / SIDHET
M. Radhi MEDDEB	Président Directeur Général : COMETE Immobilière
Mme. Sonya BOURICHA	Gérant de société : SYB REAL ESTATE SCES Gérant de société : SYB CONSULTANCY SCES
M. Slim ZEGHAL	Président Directeur Général : FZ Holding / Z Pack Holding / Altea Packaging Holding Tunisie Directeur Général : Cogitel
Mme Laureen KOUASSIOLSSON	Présidente Directrice Générale : Birimian Holding Limited / Birimian Ventures Secrétaire Général Afrique du Groupe Duval
Mme Samia KAROUI ZOUAOUI	Professeure des universités en administration des affaires à l'Université de Tunis El Manar (UTM) Directrice du laboratoire de recherche Innovation, Stratégie, Entrepreneuriat, Finance et Économie (ISEFE)
Mme Faiza FEKI	Néant

5.1.5. Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membre	Mandat d'administrateurs dans d'autres sociétés
M Hassine DOGHRI	- Président du Conseil : CARTE IARD / CARTE VIE / Serenity Capital Finance Holding SA / Perenity Capital Holding SA / COTIF SICAR /CITE / CIIM/ UTIQUE GAZ / SIDHET/ LINDE GAZ - Administrateur : ASKIA Assurances / COFITE SICAF / NOUVELAIR / CIMENT DE GABES / UTP SICAF/ CAP BANK
Mme Mongia CHABLY	Administrateur : Holged Tunisie / Tunisie call center / Raynal (compagnie d'assurance en Afrique) / OIS Motors
M. Mahdi BOUHAOUALA	Administrateur : NG Technologies
M. Hakim DOGHRI	Administrateur : CARTE VIE /ASKIA ASSURANCES/ UNION CAPITAL/ Perenity Capital Holding SA / Cap Bank / UTP SICAF/UCDS/ LINDE GAZ / UTIQUE GAZ
M. Radhi MEDDEB	- Président du Conseil : DAAM (ex Centre Financier aux Entrepreneurs) - Administrateur : Assurances CARTE / Assurances Carte Vie / STEG ER / Fonds Tunisien pour l'Investissement
Mme. Sonya BOURICHA	- Administrateur : UTP Filiale UBCI, - Administrateur et membre du Comité d'Audit : SAROST SA - Administrateur et membre du Comité d'Audit : TOPIC SA
M. Khaled SELLAMI	Administrateur : STRAMIFLEX
M. Slim ZEGHAL	- Président du Comité d'investissement : Fonds Innovatech - Administrateur : Altea Packaging / FZ Holding & Z Pack Holding / Segor (Services) Cogitel (Industrie) / Telnet (Technologie) / MedTech (Education supérieure) / IGPPP (Instance nationale) / IACE (Think Tank) / EFE (ONG œuvrant pour l'employabilité) / Sotipapier (Industrie)
Mme Laureen KOUASSIOLSSON	- Administratrice Indépendante et Présidente du Comité des Risques : Orange Abidjan Participations / Groupes BMCEBank of Africa - Administratrice Indépendante et Membre du comité de crédit : Bridge Bank Group West Africa
Mme Samia KAROUI ZOUAOUI	- Présidente du Comité permanent d'audit interne et administratrice indépendante au conseil d'administration de DAAM (ex Centre Financier aux Entrepreneurs) - Présidente du conseil du laboratoire ISEFE.
Mme Faiza FEKI	Néant
MENNINX HOLDING	Administrateur à TLF

Membre	Mandat d'administrateurs dans d'autres sociétés
SERENITY CAPITAL	Néant
STRAMICA	Néant

5.1.6. Fonction des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'administration dans la société qu'ils représentent

Membre	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
Meninx Holding	Mme Mongia CHABLY	Directeur Général Adjoint
Serenity Capital Finance Holding SA	M. Mahdi BOUHAOUALA	Néant
STRAMICA	M. Khaled SELLAMI	Directeur Général

5.2. Intérêts des dirigeants dans la banque au 31/12/2024

5.2.1. Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2024 :

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales et autorisés par le conseil d'administration, se détaillent, pour l'exercice 2024, comme suit :

- Le conseil d'administration de la banque, réuni le 29 avril 2022, a nommé Monsieur Hassine DOGHRI en qualité de Président du conseil d'administration. Monsieur Hassine DOGHRI a renoncé à sa rémunération forfaitaire annuelle. Il bénéficie, conformément à la proposition du comité de nomination et de rémunération du 25 mai 2021 de la mise à disposition d'une voiture de fonction, avec chauffeur et de la prise en charge des frais de fonctionnement, d'assurance et d'entretien.
- Le conseil d'administration de la banque, réuni le 4 juin 2024, renouvelé le mandat de Monsieur Mohamed KOUBAA en sa qualité de Directeur Général. Sa rémunération a été fixée sur proposition du comité de nomination et de rémunération et validée par le conseil d'administration. Dans le cadre de ses fonctions, le Directeur Général bénéficie, d'une voiture de fonction et des frais de carburant.
- Le conseil d'administration de la banque, réuni le 4 juin 2024, a nommé Monsieur Noureddine TARHOUNI en qualité de Directeur Général Adjoint. Sa rémunération a été fixée sur proposition du comité de nomination et de rémunération et validée par le conseil d'administration. Dans le cadre de ses fonctions, le Directeur Général Adjoint bénéficie, d'une voiture de fonction et des frais de carburant.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers annuels.

2. Les obligations et engagements de l'UBCI envers ses dirigeants, tels qu'autorisés par votre conseil d'administration, se présentent comme suit :

En mDT

Libellé	DG		DGA		Membres du Conseil d'administration (**)	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024 (*)	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantages à Court Terme	1 577	500	418	110	565	565
Total	1 577	500	418	110	565	565

(*) Ce montant est présenté en brut.

(**) Y compris la rémunération des membres des comités réglementaires.

5.2.2. Prêts et garanties accordées en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31-12-2024

Partie liée	Créances Bancaires au bilan	Autres Engagements
Groupe CARTE	35 401	23 176
Groupe SELLAMI	16 700	-
Société CFE Tunisie	13 750	-
Société HOLGED Tunisie (Groupe TAMARZISTE)	3 424	-
Groupe BOURICHA	197	-
Total des Engagements des parties liées	69 472	23 176

5.3. Contrôle

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet AMC Ernst & Young, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie Représenté par Mr Nouredine HAJJI	EY Tower Avenue, Fadhel Ben Achour Centre, Urbain Nord, Tunis 1003	2024-2026*
Société DATN - Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie Représentée par Mr Tarek SAHLI	Rue du Lac Obéira, Tunis.	2024-2026*

*Désigné par l'AGO du 26/04/2024.

5.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil d'administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital :

-L'UBCI a signé, en date du 04/01/2024 un contrat d'assurance groupe pour le personnel de l'UBCI (Maladie, décès, invalidité) avec La CARTE. Ce contrat ayant été autorisé par votre conseil d'administration réuni le 20 février 2024, prend effet à compter du 1er janvier 2024 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction. La charge engagée par la banque au titre de 2024, s'élèvent à 5 120 mDT.

- L'UBCI a signé en date du 21/06/2024 un contrat avec sa filiale UNION CAPITAL portant sur la location, à partir du 1er juillet 2024, des bureaux de l'immeuble de l'UBCI sis au 1 Place Pasteur et ce pour usage bureautique moyennant un loyer annuel de 66 mDT avec une révision bisannuelle de 5%.

- L'UBCI a conclu une convention de mutualisation des fonctions supports avec UNION CAPITAL, effective à compter du 01/07/2024. Cette convention, à périmètre évolutif, couvre plusieurs domaines tels que l'entretien des locaux, les systèmes d'information, le conseil juridique, les ressources humaines, la communication et la conformité. Elle prévoit une rémunération annuelle forfaitaire de 15 mDT hors TVA, avec un renouvellement automatique par tacite reconduction.

- L'UBCI a signé en date du 21/01/2025 un contrat d'archivage avec sa filiale UNION CAPITAL. Cette convention prend effet le 1er juillet 2024, et stipule une rémunération annuelle forfaitaire de 1,2 mDT. Aucun produit n'a été constaté par la banque en 2024 au titre de ces conventions.

CHAPITRE 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1. Evolution récente et orientations stratégiques

6.1.1. Evolution récente

Les états financiers intermédiaires au 30/06/2025 montrent une évolution remarquable des créances sur la clientèle de la banque, passant de 3088 MD au 30/06/2024 à 3 613 MD au 30/06/2025, soit une évolution de 17,0%.

De leur côté, les dépôts de la clientèle ont progressé de 8,6% passant de 3 624,7 MD au 30/06/2024 à 3 937,4 MD au 30/06/2025.

Les produits d'exploitation bancaire ont atteint 280,16 MD au 30/06/2025, enregistrant une hausse de 12,08%, sous l'effet d'une évolution de 9,13% des intérêts et revenus assimilés, un recul de 5,16% des commissions et une croissance de 47,2% des revenus de portefeuille investissement et commercial.

Le Produit net bancaire de la banque a atteint 175,76 MD au 30/06/2025 contre 153,38 MD au 30/06/2024, soit une évolution de 14,59%.

Le résultat d'exploitation de la banque au 30/06/2025 s'est élevé à 55,8MD contre 39,17 MD au 30/06/2024, soit une progression de 42,46%.

Le résultat net de la banque au 30/06/2025 a enregistré une évolution de 18,43% à 27,36 MD contre 23,1 MD au 30/06/2024.

6.1.2. Stratégie de développement et orientations stratégiques

En phase de refonte de son système d'information, l'UBCI dévoile sa nouvelle vision stratégique : **Émergence 2029** qui s'articule autour de quatre piliers stratégiques et d'une quinzaine de projets ambitieux :

1. Réinvention du Modèle Retail

La transformation du réseau d'agences constitue le premier pilier stratégique de l'UBCI. L'objectif est de moderniser le format des agences en les adaptant spécifiquement aux réalités régionales et aux besoins des clients. Cette approche vise à réduire significativement les tâches transactionnelles et administratives, tout en stimulant la productivité et l'efficacité opérationnelle.

L'innovation numérique devient le moteur principal de cette transformation. La banque entend développer des solutions à forte valeur ajoutée, avec une attention particulière portée aux très petites et moyennes entreprises (TPME).

En plaçant l'expérience client au cœur de sa stratégie, l'UBCI ambitionne d'atteindre un niveau de performance « Best in Class » et de se différencier par des solutions bancaires innovantes et personnalisées.

2. Optimisation du Modèle Corporate

Sur le segment Corporate, l'UBCI poursuit une stratégie ambitieuse de valorisation de son portefeuille client. L'approche repose sur un double objectif : maximiser l'équipement et les ventes croisées auprès des clients existants, tout en développant une stratégie ciblée d'acquisition de nouveaux clients.

Cette démarche s'inscrit dans une gestion rigoureuse de l'appétence au risque, essentielle dans un environnement macroéconomique tendu. Un investissement significatif sera réalisé dans le développement des équipes de Relationship Managers (RM). La formation, l'accompagnement et la professionnalisation seront au cœur de cette stratégie, avec pour objectif d'assurer une gestion optimale des portefeuilles. Les processus commerciaux seront systématisés et dotés de solutions performantes, notamment dans les domaines du crédit, du Cash Management et du Trade Finance.

L'UBCI entend également affirmer son leadership dans les écosystèmes d'affaires, avec un accent particulier mis sur la finance durable. Cette approche vise non seulement à renforcer sa position concurrentielle, mais aussi à contribuer activement à une économie plus responsable et inclusive.

3. Efficacité Opérationnelle et Maîtrise des Coûts

La transformation opérationnelle représente un axe stratégique crucial pour l'UBCI. L'objectif est de réduire significativement les inefficacités et de maîtriser strictement les coûts.

Une révision approfondie des processus opérationnels sera conduite, avec une attention particulière portée aux dépenses externes. Un changement culturel accompagnera cette transformation.

Chaque département sera responsabilisé dans la gestion de ses ressources, avec l'encouragement à adopter des pratiques innovantes et durables. Cette approche vise à créer un cercle vertueux d'amélioration continue, où la performance devient un état d'esprit partagé par l'ensemble des collaborateurs.

4. Consolidation des bases pour accompagner la transformation

Pour soutenir cette transformation, l'UBCI mettra en œuvre des initiatives structurantes. Le développement du leadership et l'agilité technologique seront au cœur de cette démarche. La stabilisation du système d'information post-migration, l'établissement d'un modèle opérationnel agile et la création de "squads" métiers dédiées constitueront des leviers essentiels.

Un repositionnement marketing sera parallèlement entrepris pour traduire cette stratégie de différenciation en un positionnement de marque clair et percutant. Un système de pilotage axé sur les données sera déployé, facilitant l'accès et l'exploitation des informations stratégiques au sein des différents métiers.

6.1.3 Analyse des performances réalisées au 30/06/2025 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2025 :

La confrontation des réalisations au 30/06/2025 telles que reflétées par les états financiers intermédiaires avec les prévisions établies pour l'année 2025 fait ressortir les taux de réalisation suivants :

	Au 30/06/2025	Prévision année 2025	Taux de réalisation
1- Produits d'exploitation bancaire	280 157	548 315	51,09%
- Intérêts	196 060	380 299	51,55%
- Commissions en produits	35 116	77 597	45,25%
- Revenus du Portefeuille	48 981	90 419	54,17%
2- Charges d'exploitation bancaire	104 399	209 206	49,90%
- Intérêts encourus et charges assimilées	100 049	198 913	50,29%
- Commissions encourues	4 350	10 293	42,26%
3- Produit Net Bancaire	175 758	339 109	52,00%
4- Autres produits d'exploitation	119	243	48,97%
5-Charges opératoires, dont :	115 753	238 784	48,48%
- Frais de personnel	71 588	143 423	49,91%
- Charges générales d'exploitation	33 706	70 434	47,86%
6- Structure du portefeuille	923 487	914 794	100,95%
- Portefeuille titres commercial	353 727	235 367	150,29%
- Portefeuille Titres d'investissement	567 586	679 427	83,54%
7-Encours des crédits à la clientèle	3 612 868	3 619 624	99,81%
8- Encours de dépôts, dont :	3 937 390	4 157 681	99,21%
- Dépôts à vue	2 035 181	2 206 576	92,23%
- Dépôts d'épargne	1 067 500	1 135 805	93,99%
9- Emprunts et ressources spéciales	49 372	77 000	64,12%
10- Capitaux propres (1)	523 429	523 431	100,00%

(1) compte non tenue du résultat de la période.

On constate que les principaux indicateurs d'activités réalisés au 30/06/2025 sont en phase avec les prévisions de l'année 2025 tels que prévues au niveau du Business Plan 2025-2029.

La banque s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

La banque s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.2. Perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir de l'UBCI pour la période 2025 – 2029 ont été établies sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2024 audités et certifiés. Les prévisions de la banque et les hypothèses sous-jacentes de la période 2025 - 2029 ont été approuvées par le Conseil d'administration du 23/07/2025.

6.2.1. Les hypothèses de prévision retenues

Le plan prévisionnel est construit sur la base d'un ensemble d'hypothèses en rapport avec le contexte général du marché mais aussi en tenant compte des besoins et de la stratégie de la banque.

Rubrique	Hypothèses retenues
Les Emplois	
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT passeront de 87,57 MD fin 2024 à 128,669 MD fin 2029, soit une évolution de 8% par an.
Créances sur les établissements bancaires et financiers	Le taux de croissance annuel moyen pour les créances sur les établissements bancaires et financiers sera de 10,21%.
Créances sur la clientèle	Les créances sur la clientèle évolueront de 14,7% par an sur la période du BP, passant de 3290,5 MD en 2024 à 6541,8 MD en 2029. Cette évolution est en ligne avec l'évolution des engagements ainsi que les créances classées. Au cours de la période du BP, la banque maintiendra une adéquation entre les emplois et les ressources à travers le respect des exigences réglementaires relatives au Ratio « Crédits/Dépôts »
Les provisions & Agios Réservés sur créances classées	Les provisions et agios réservés suivent la même évolution des créances sur la clientèle. Le ratio des créances douteuses ainsi que le ratio de couvertures des créances douteuses par les provisions seront stables respectivement à 5,14% et 74,15% sur la période du BP.
Le portefeuille titres commercial	Le portefeuille titres commercial devra progresser de 17,17% par an sur la période du BP, Ainsi, il passera de 158 MD en 2024 à 349 MD en 2029.
Le portefeuille titres d'investissement	Le portefeuille titres d'investissement progressera de 3,95% par an. La ligne BTA et EN devra se stabiliser à un niveau de 599MD sur la période du BP. De même pour les parts des entreprises liés et les titres de participations qui resteront au même niveau de fin 2024. Les fonds gérés quant à eux croîtront de 30,19% par an passant de 45 MD en 2024 à 168,8 MD en 2029.
Les valeurs immobilisées	Les immobilisations de la banque devront tenir compte des travaux de construction du nouveau siège de l'UBCI.

	Les investissements en aménagements et installations devront augmenter progressivement pour atteindre 3 MD en 2025, 7,5MD en 2026, 15 MD en 2027 et 25MD sur le reste de la période du BP. L'investissement en constructions atteindront une valeur de 30 MD en 2025, 75 MD en 2026, 41,4MD en 2027 et 6 MD en 2028. L'investissement en logiciels et matériels informatiques devra se situer autour de 10 MD en 2025 et se stabiliser à 5MD par an sur le reste du BP. Ainsi, et tenant compte des amortissements sur les immobilisations anciennes et prévisionnelles, la valeur nette des immobilisations passera de 153,67 MD en 2024 à 260,37MD fin 2029.
Les autres actifs	Les autres actifs évolueront avec un taux de croissance annuel moyen de 8,88% sur la période du BP.
Les Ressources	
Banque centrale et CCP	Les ressources Banque Centrale et CCP passeront de 292,7 MD en 2024 à un pic de 366 MD en 2026 puis diminuer pour attendre 24 MDT fin 2029.
Dépôts & Avoirs des établissements Bancaires & Financiers	Les Dépôts et avoirs des établissements Bancaires et Financiers augmenteront également pour atteindre un pic de 235 MD en 2026 puis diminuer progressivement atteignant 9,4 en 2029.
Dépôts de la clientèle	Les dépôts et avoirs de la clientèle croiteront à un taux annuel moyen de 15,9% par an passant de 3 779MD en 2024 à 7 900 MD fin 2029, soit une collecte totale sur la période du BP de 4 121 MD. - Les dépôts à vue croiteront à taux annuel moyen de 16%, soit une collecte de 2 202,8 MD sur la période du BP. - Les comptes d'épargne suivent également le même rythme et augmenteront de 15,8% par an, réalisant une collecte de 1 121,5 MD. - Les autres dépôts croiteront à un taux annuel moyen de 15,7%.
Emprunts obligataires	Une enveloppe totale de 300 MD sera émise sur la période 2025-2029, dont 50 MD en 2025.
Ressources spéciales	Les ressources spéciales seront stables à 27 MD sur la période du BP.
Autres Passifs	Les autres passifs passeront de 312,1 en 2024 à 398,3MD en 2029.
Capitaux Propres	Le Capital social restera stable à 100 MD sur la période du BP. Les dividendes distribués resteront stables à 25 MD jusqu'à 2027 puis évolueront à 30 MD en 2028 et 41MD en 2029. Le pay-out passera ainsi de 46% en 2024 à 31% en 2026.

	Teant compte de l'évolution du résultat de la banque, les capitaux propres évolueront de 8,5% par an pour atteindre 824MD fin 2029.
<u>L'exploitation</u>	
Les intérêts et revenus assimilés	Le taux de croissance annuel moyen des intérêts et revenus assimilés sera de l'ordre de 12% entre 2024 et 2029. Cette évolution tiens compte d'un niveau de taux directeur de 7.5% en 2025 et 2026, de 7,25% en 2027 et de 7% en 2028 et 2029.
Les commissions reçues	Les commissions reçues augmenteront de 13,5% par an sur la période du BP . Cette évolution est tirée par le développement de l'activité de la banque.
Gain sur portefeuille Titres et des opérations financières	Les gains sur le portefeuille commercial évoluera de 23,9% par an.
Revenus du portefeuille d'investissement	Les revenus du portefeuille d'investissement évolueront de 3% par an entre 2024-2029 en ligne avec l'évolution du portefeuille.
Intérêts encourus et charges assimilées	Les intérêts et charges assimilés évolueront de 9,4% par an sur la période du BP.
Commissions encourues	Les commissions encourues augmenteront de 16% par an entre 2024 et 2029.
Produit Net Bancaire	Une évolution annuelle moyenne de 13,7% est estimée pour le PNB qui atteindra 609MD en 2029.
Masse salariale	La charge du personnel devra croître de 7,5% par an entre 2024 et 2029.
Frais généraux	Les charges générales d'exploitation suivront un taux de croissance de 6,4% par an sur la période du BP.
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	Tenant compte des investissements en immobilisations importants prévues, les dotations aux amortissements suivront une croissance annuelle de 30% par an.
Dotations aux provisions	Les dotations aux provisions sur créances augmenteront de 27,7% par an sur la période du BP. Cette évolution est due à une augmentation des créances classés de 14,7% en ligne avec l'évolution des engagements de la banque sur la période du BP ainsi que le maintien d'un taux de couverture de 74,2% sur la période. Les dotations de provisions sur portefeuille d'investissement resteront stables à 3,6MD.
Autres produits d'exploitation	Un taux d'évolution annuel moyen de 1%.
Résultat Net et impôt	Le taux d'imposition sur la période du BP tiens compte d'un taux d'IS de 40%, une Contribution Sociale Solidaire de 4%, une Contribution Conjoncturelle de 4% et une contribution FNRSE de 0,25%. Le résultat net ainsi dégagé, passera de 54 MD à 131,66 MD, soit un taux de croissance annuel moyen de 19,5%.

6.2.2. Les Emplois de la banque

6.2.2.1 Les créances nettes sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle de la banque augmenteront d'un taux moyen de 14,73% pour atteindre 6 541,873 MD fin 2029 contre 3 290,567 MD fin 2024.

	En mDT						TCAM
	2024R	2025 P	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	2024 - 2029
Portefeuille escompte*	3 035 189	3 338 708	3 672 579	4 333 643	5 113 699	6 034 164	14,73%
Comptes débiteurs de la clientèle	169 693	186 662	205 329	242 288	285 899	337 361	14,73%
Crédits sur ressources spéciales	22 254	24 479	26 927	31 774	37 494	44 242	14,73%
Autres crédits à la clientèle	284 585	313 044	344 348	406 330	479 470	565 775	14,73%
TOTAL BRUT EN mDT (incl impayés)	3 511 721	3 862 893	4 249 182	5 014 035	5 916 562	6 981 543	14,73%
Moins : Agios réservés classes 2, 3&4	(13 236)	(14 560)	(16 016)	(18 898)	(22 300)	(26 314)	14,73%
Moins : Provisions	(210 443)	(228 710)	(251 581)	(296 865)	(350 301)	(413 355)	14,73%
- Provisions individuelles + additionnelles	(156 981)	(170 491)	(187 540)	(221 298)	(261 131)	(308 135)	14,73%
- Provisions collectives	(53 462)	(58 219)	(64 040)	(75 568)	(89 170)	(105 221)	14,73%
TOTAL NET EN mDT	3 288 042	3 619 624	3 981 586	4 698 272	5 543 960	6 541 873	14,73%

* Y compris les créances rattachées aux comptes de la clientèle.

	2024R	2025 P	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	TCAM 2024 - 2029
Créances douteuses	193 770	213 147	234 462	276 665	326 464	385 228	14,73%
Valeurs impayées	29 373	32 310	35 541	41 939	49 488	58 396	14,73%
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	51 815	56 997	62 696	73 981	87 298	103 012	14,73%
Avances sur comptes à terme, bons de caisse et placements en devises	9 627	10 590	11 649	13 745	16 220	19 139	14,73%
Total des autres crédits à la clientèle en mDT	284 585	313 044	344 348	406 330	479 470	565 775	14,73%

6.2.2.2. Le portefeuille titres

	En mDT						TCAM
	2024R	2025 P	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	2024 - 2029
Titres de transaction*	158 104	235 367	250 216	277 041	310 091	349 212	17,17%
Portefeuille-titres commercial	158 104	235 367	250 216	277 041	310 091	349 212	17,17%
BTA & emprunt national	585 787	599 241	599 241	599 241	599 241	599 241	0,46%
Fond gérés (SICAR)	45 153	68 873	93 873	118 873	143 873	168 873	30,19%
Parts dans les entreprises liées	9 406	9 406	9 406	9 406	9 406	9 406	0,00%

Titres de participation	1 907	1 907	1 907	1 907	1 907	1 907	0,00%
Portefeuille d'investissement	642 253	679 427	704 427	729 427	754 427	779 427	3,95%
Total portefeuille titres	800 357	914 794	954 643	1 006 468	1 064 518	1 128 638	7,12%
Taux de croissance		14,30%	4,36%	5,43%	5,77%	6,02%	

* Y compris les créances rattachées sur titres de transaction.

6.2.2.3 Les immobilisations et les investissements :

Les investissements de la banque sur la période 2024-2029 se détaillent comme suit :

	En mDT				
	2025 P	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P
Agencement, aménagement et installation	3 000	7 500	15 000	25 000	25 000
Construction	30 000	75 000	41 400	6 000	
Logiciel & Matériel informatique	10 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Total des autres crédits à la clientèle en mDT	43 000	87 500	61 400	36 000	30 000

Les immobilisations de la banque connaîtront l'évolution suivante :

	En mDT						
	2024R	2025 P	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	TCAM 2024 - 2029
Valeurs brutes en début de période	311 033	344 632	387 632	475 132	536 532	572 532	12,98%
Acquisitions	34 664	43 000	87 500	61 400	36 000	30 000	-2,85%
Cessions / Apurements	1 065						- 100,00%
Valeurs brutes en fin de période	344 632	387 632	475 132	536 532	572 532	602 532	11,82%
Amortissements	190 962	215 889	243 122	271 292	304 188	342 156	12,37%
Valeurs nettes en fin de période	153 670	171 743	232 010	265 240	268 344	260 376	11,12%

6.2.3. Les ressources de la banque

6.2.3.1. Les dépôts et avoirs de la clientèle :

Un taux de croissance annuel moyen de 15,9% est estimé pour les dépôts de la banque sur la période du BP.

	En mDT						
	2024R	2025 P	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	TCAM 2024 - 2029
Comptes à vue	2 005 978	2 206 576	2 427 233	2 912 680	3 495 216	4 194 259	15,90%
Comptes d'épargne	1 032 550	1 135 805	1 249 386	1 499 263	1 799 115	2 158 938	15,90%
CAT/BC et autres produits financiers	552 584	607 842	668 627	802 352	962 822	1 155 387	15,90%
DAT/BC échus non remboursés	9 615	10 577	11 634	13 961	16 753	20 104	15,90%

Autres sommes dues à la clientèle	113 885	125 274	137 801	165 361	198 433	238 120	15,90%
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	56 500	62 150	68 365	82 038	98 446	118 135	15,90%
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle et intérêts payés d'avance	8 598	9 458	10 404	12 484	14 981	17 977	15,90%
Total des dépôts et avoirs de la clientèle en mDT	3 779 710	4 157 681	4 573 449	5 488 139	6 585 767	7 902 920	15,90%

6.2.3.2 Les emprunts et ressources spéciales

L'encours des emprunts et ressources spéciales suivent une croissance annuelle moyenne de 36,2%.

	En mDT						TCAM
	2024R	2025 P	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	2024 - 2029
Emprunt obligataires	0	50 000	50 000	80 000	150 000	230 000	
Ressources spéciales	54 838	27 000	27 000	27 000	27 000	27 000	-13,21%
Total des Emprunts et Ressources spéciales en mDT	54 838	77 000	77 000	107 000	177 000	257 000	36,20%

6.2.3.3. Les Capitaux Propres et politique de distribution de dividendes

Le montant des dividendes à distribuer annuellement évoluera comme suit :

	En mDT					
	2024R	2025 P	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P
Capital	100 008	100 008	100 008	100 008	100 008	100 008
Résultat de l'exercice	54 093	55 077	57 314	75 450	102 414	131 665
Dividendes	25 000	25 000	25 000	30 180	40 966	52 666
En % de la valeur nominale	25%	25%	25%	30%	41%	53%

La répartition du résultat sera comme suit :

	En mDT					
	2024R	2025 P	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P
Résultat de l'exercice	54 093	55 077	57 314	75 450	102 414	131 665
Réserves pour réinvestissement exonéré	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Dividendes	25 000	25 000	25 000	30 180	40 966	52 666
Autres réserves	4 091	5 077	7 314	20 270	36 448	53 999

Les capitaux propres s'élèveront à 824 205 mDT à fin 2029 contre 548 831 mDT à fin 2024, ce qui correspond à une évolution annuelle moyenne de 8,49%.

En mDT

	2024R	2025 P	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	TCAM 2024 - 2029
Capital	100 008	100 008	100 008	100 008	100 008	100 008	0,00%
Réserves	394 327	423 420	453 497	485 811	531 081	592 529	8,49%
<i>Réserves légales</i>	<i>10 000</i>	<i>10 000</i>	<i>10 000</i>	<i>10 000</i>	<i>10 000</i>	<i>10 000</i>	<i>0,00%</i>
<i>Réserves pour réinvestissement exonéré</i>	<i>61 607</i>	<i>86 607</i>	<i>111 607</i>	<i>136 607</i>	<i>161 607</i>	<i>186 607</i>	<i>24,81%</i>
<i>Autres réserves</i>	<i>322 720</i>	<i>326 813</i>	<i>331 890</i>	<i>339 204</i>	<i>359 474</i>	<i>395 922</i>	<i>4,17%</i>
Autres capitaux propres	3	3	3	3	3	3	0,00%
Résultat de l'exercice	54 093	55 077	57 314	75 450	102 414	131 665	19,47%
Total des capitaux propres	548 431	578 508	610 822	661 272	733 506	824 205	8,49%

6.2.4 Les Résultats d'exploitation

6.2.4.1 Le Produit Net Bancaire :

La marge d'intérêt :

En mDT

	2024 R	2025 P	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	TCAM 2024 - 2029
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	368 838	380 299	395 507	454 864	537 585	649 721	12,0%
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(189 336)	(198 913)	(195 463)	(216 357)	(250 198)	(297 060)	9,4%
Marge d'intérêt	179 502	181 386	200 044	238 507	287 387	352 661	14,5%

Les commissions nettes :

En mDT

	2024 R	2025 P	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	TCAM 2024 - 2029
PR 2 – Commissions	77 855	77 597	86 088	102 457	122 578	146 443	13,5%
CH 2 - Commissions encourues	(9 811)	(10 293)	(11 703)	(14 184)	(17 117)	(20 569)	16,0%
Marge sur commissions	68 044	67 304	74 385	88 273	105 460	125 875	13,1%

Les Revenus de portefeuille :

En mDT

	2024 R	2025 P	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	TCAM 2024 - 2029
Gains sur portefeuille-titres commercial	25 723	39 103	42 691	51 486	62 321	75 147	23,9%
Revenus du portefeuille d'investissement	47 438	51 316	53 853	54 172	54 540	55 015	3,0%
Résultat des opérations de marché	73 161	90 419	96 544	105 658	116 861	130 162	12,2%

Les composants du PNB sont présentés dans le tableau suivant :

	En mDT						
	2024 R	2025 P	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	TCAM 2024 - 2029
Marge d'intérêt	179 502	181 386	200 044	238 507	287 387	352 661	14,5%
Marge sur commissions	68 044	67 304	74 385	88 273	105 460	125 875	13,1%
Résultat des opérations de marché	73 161	90 419	96 544	105 658	116 861	130 162	12,2%
PNB	320 707	339 109	370 973	432 438	509 708	608 697	13,7%

6.2.4.2. Les Charges d'Exploitation :

Les charges d'exploitation passeront de 220,63 MD fin 2024 à 334,78 MD fin 2029, soit une évolution annuelle moyenne de 8,7%.

	En mDT						
	2024 R	2025 P	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	TCAM 2024 - 2029
CH 6 - Charges de personnel	135 220	143 423	152 029	164 951	178 972	194 185	7,5%
CH 7 - Charges générales d'exploitation	75 229	70 434	69 291	79 315	83 763	102 630	6,4%
CH 8 - Dotations aux amortissements des immobilisations	10 186	24 927	27 233	28 170	32 896	37 968	30,1%
Charges d'exploitation	220 635	238 784	248 552	272 436	295 631	334 783	8,7%

6.2.4.3. Les dotations aux provisions

Les dotations aux provisions évolueront d'un taux de 35% par an.

	En mDT						
	2024 R	2025 P	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	TCAM 2024 - 2029
Dotations nettes aux provisions / Crédits à la clientèle	(20 140)	(14 700)	(30 778)	(38 448)	(48 054)	(59 648)	24,3%
Dotation nette pour risque et charges	2 311	532	(1 000)	(1 000)	(1 000)	(1 000)	-184,6%
Totaux	(17 829)	(14 168)	(31 778)	(39 448)	(49 054)	(60 648)	27,7%
Dotations nettes aux provisions / portefeuille titres	4 960	4 434	3 635	3 632	3 630	3 628	-6,1%
Total dotations aux provisions	(12 869)	(9 734)	(28 143)	(35 815)	(45 423)	(57 020)	34,7%

6.4.4.4 Impôt sur les bénéfices :

Le taux d'imposition nominal sur la période du BP tiens compte d'un taux d'IS de 40%, une Contribution Sociale Solidaire de 4%, une Contribution Conjoncturelle de 4% et une contribution FNRSE de 0,25%.

Le taux d'impôt effectif estimé sur la période du BP est de 39% tenant compte des réinvestissements exonérés.

6.2.4.6 Risque et couverture

Les engagements bilan et hors bilan de la banque ainsi que les engagements classés augmenteront de 14,7% par an sur la période du BP.

	En mDT						
	2024 R	2025 P	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	TCAM 2024 - 2029
Créances classées	223 532	232 877	256 164	302 274	356 683	420 886	14,7%
Engagements (Bilan + hors bilan)	4 450 159	4 526 876	4 979 564	5 875 885	6 933 545	8 181 583	14,7%
Taux de créances classées	5,02%	5,14%	5,14%	5,14%	5,14%	5,14%	0,0%
Encours des provisions et agios réservés (hors provisions collectives)	170 217	172 679	189 947	224 137	264 482	312 089	14,7%
Taux de couverture	75,74%	74,2%	74,2%	74,2%	74,2%	74,2%	

6.3 Les Etats financiers prévisionnels 2025-2029 :

6.3.1. Bilans Prévisionnels :

En mDT

	2024 R	2025 P	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	TCAM 2024 - 2029
<u>ACTIF</u>							
<i>AC 1</i> - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	87 570	94 576	102 142	110 313	119 138	128 669	8,00%
<i>AC 2</i> - Créances sur les établissements bancaires et financiers	686 090	720 395	756 414	794 235	833 947	1 115 721	10,21%
<i>AC 3</i> - Créances sur la clientèle	3 290 567	3 619 624	3 981 586	4 698 272	5 543 960	6 541 873	14,73%
<i>AC 4</i> - Portefeuille-titre commercial	158 104	235 367	250 216	277 041	310 091	349 212	17,17%
<i>AC 5</i> - Portefeuille d'investissement	642 253	679 427	704 427	729 427	754 427	779 427	3,95%
<i>AC 6</i> - Valeurs immobilisées	153 670	171 743	232 010	265 240	268 344	260 376	11,12%
<i>AC 7</i> - Autres actifs	157 645	168 680	180 488	193 122	206 640	241 105	8,87%
TOTAL ACTIF	5 175 899	5 689 811	6 207 283	7 067 650	8 036 547	9 416 383	12,71%
<u>PASSIF</u>							
<i>PA 1</i> - Banque Centrale et CCP	292 723	334 180	366 449	273 926	97 967	24 492	-39,11%
<i>PA 2</i> - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	188 100	214 740	235 476	176 021	62 952	9 443	-45,03%
<i>PA 3</i> - Dépôts et avoirs de la clientèle	3 779 710	4 157 681	4 573 449	5 488 139	6 585 767	7 902 920	15,90%
<i>PA 4</i> - Emprunts et Ressources spéciales	54 838	77 000	77 000	107 000	177 000	257 000	36,20%
<i>PA 5</i> - Autres passifs	312 097	327 702	344 087	361 291	379 356	398 324	5,00%
TOTAL PASSIF	4 627 468	5 111 303	5 596 461	6 406 378	7 303 042	8 592 178	13,18%
<u>CAPITAUX PROPRES</u>							
<i>CP 1</i> - Capital	100 008	100 008	100 008	100 008	100 008	100 008	0,00%
<i>CP 2</i> - Réserves	394 327	423 420	453 497	485 811	531 081	592 529	8,49%
<i>CP 4</i> - Autres capitaux propres	3	3	3	3	3	3	0,00%
<i>CP 6</i> - Résultat de l'exercice	54 093	55 077	57 314	75 450	102 414	131 665	19,47%
TOTAL CAPITAUX PROPRES	548 431	578 508	610 822	661 272	733 506	824 205	8,49%
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	5 175 899	5 689 811	6 207 283	7 067 650	8 036 547	9 416 383	12,71%

6.3.2 Etat de Résultats Prévisionnels :

En mDT

	2024 R	2025 P	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	TCAM 2024 - 2029
Produits d'exploitation bancaire :							
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	368 838	380 299	395 507	454 864	537 585	649 721	12,0%
PR 2 – Commissions	77 855	77 597	86 088	102 457	122 578	146 443	13,5%
PR 3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	25 723	39 103	42 691	51 486	62 321	75 147	23,9%
PR 4 - Revenus du portefeuille d'investissement	47 438	51 316	53 853	54 172	54 540	55 015	3,0%
Total produits d'exploitation bancaire	519 854	548 314	578 139	662 979	777 023	926 326	12,2%
Charges d'exploitation bancaire :							
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(189 336)	(198 913)	(195 463)	(216 357)	(250 198)	(297 060)	9,4%
CH 2 - Commissions encourues	(9 811)	(10 293)	(11 703)	(14 184)	(17 117)	(20 569)	16,0%
Total charges d'exploitation bancaire	(199 147)	(209 206)	(207 166)	(230 541)	(267 315)	(317 629)	9,8%
PRODUIT NET BANCAIRE	320 707	339 109	370 973	432 438	509 708	608 697	13,7%
PR 5 / CH 4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs	(17 829)	(14 168)	(31 778)	(39 448)	(49 054)	(60 648)	27,7%
PR 6 / CH 5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	4 960	4 434	3 635	3 632	3 630	3 628	-6,1%
PR 7 - Autres produits d'exploitation	241	243	246	248	251	253	1,0%
CH 6 - Charges de personnel	(135 220)	(143 423)	(152 029)	(164 951)	(178 972)	(194 185)	7,5%
CH 7 - Charges générales d'exploitation	(75 229)	(70 434)	(69 291)	(79 315)	(83 763)	(102 630)	6,4%
CH 8 - Dotations aux amortissements des immobilisations	(10 186)	(24 927)	(27 233)	(28 170)	(32 896)	(37 968)	30,1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	87 444	90 833	94 524	124 435	168 905	217 147	20,0%
PR 8 / CH 9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	3 671	0	0	0	0	0	-100,0%
CH 11 - Impôts sur les bénéfices	(37 022)	(35 756)	(37 210)	(48 985)	(66 491)	(85 482)	18,2%
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	54 093	55 077	57 314	75 450	102 414	131 665	19,5%
PR 9 / CH 10 - Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires	-						
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	54 093	55 077	57 314	75 450	102 414	131 665	19,5%
Effets des modifications comptables	-						
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	54 093	55 077	57 314	75 450	102 414	131 665	19,5%
RESULTAT PAR ACTION (en DT)	2,705	2,754	2,866	3,773	5,121	6,583	19,5%

6.3.3. Etat des flux prévisionnels

	2024 R	2025 P	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	En mDT TCAM 2024 - 2029
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION							-
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	471 696	496 998	524 286	608 807	722 484	871 311	13,06%
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(194 478)	(209 206)	(207 166)	(230 541)	(267 315)	(317 629)	10,31%
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers	(66 771)	(17 427)	(19 170)	(37 957)	(44 789)	(52 851)	-4,57%
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	2	2	2	2	2	2	0,00%
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(350 221)	(343 225)	(393 741)	(756 133)	(894 743)	(1 058 561)	24,76%
Dépôts / Retraits de dépôts auprès de la clientèle	384 152	377 971	415 768	914 690	1 097 628	1 317 153	27,95%
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(178 888)	(204 854)	(213 107)	(236 063)	(254 558)	(308 684)	11,53%
Titres de placement / titres de transaction	(142 867)	(77 263)	(14 849)	(26 826)	(33 049)	(39 121)	-22,82%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	256	243	246	248	251	253	-0,21%
Sommes versées à l'État	(50 002)	(35 756)	(37 210)	(48 985)	(66 491)	(85 482)	11,32%
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités d'exploitation	(127 121)	(12 517)	55 060	187 242	259 419	326 392	-220,75%
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT							-
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	42 960	51 316	53 853	54 172	54 540	55 015	5,07%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(26 402)	(37 174)	(25 000)	(25 000)	(25 000)	(25 000)	-1,09%
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(31 858)	(43 000)	(87 500)	(61 400)	(36 000)	(30 000)	-1,19%
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités d'investissement	(15 300)	(28 858)	(58 647)	(32 228)	(6 460)	15	-125,00%
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT							-
Augmentation / diminution des ressources spéciales	(21 542)	22 162	0	30 000	70 000	80 000	
Dividendes versés	(24 981)	(25 000)	(25 000)	(25 000)	(30 180)	(40 966)	10,4%
Plus ou moins value sur cession Titres	3 073	0	0	0	0	0	-100,0%
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités de financement	(43 450)	(2 838)	(25 000)	5 000	39 820	39 034	-197,9%
VARIATION DE TRÉSORERIE	(185 871)	(44 212)	(28 587)	160 014	292 778	365 442	-214,5%
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	304 838	118 967	74 755	46 168	206 182	498 960	10,4%
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	118 967	74 755	46 168	206 182	498 960	864 402	48,7%

6.4 Indicateurs de gestion et principaux ratios prévisionnels

6.4.1. Indicateurs de gestion

En mDT

	2024 R	2025 P	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P
Dépôts de la clientèle	3 779 710	4 157 681	4 573 449	5 488 139	6 585 767	7 902 920
Créances nettes sur la clientèle	3 290 567	3 619 624	3 981 586	4 698 272	5 543 960	6 541 873
Capitaux propres avant résultat	494 338	523 431	553 508	585 822	631 092	692 540
Capitaux propres après résultat	548 431	578 508	610 822	661 272	733 506	824 205
Total bilan	5 175 899	5 689 811	6 207 283	7 067 650	8 036 547	9 416 383
PNB	320 707	339 109	370 973	432 438	509 708	608 697
Commissions nettes	68 044	67 304	74 385	88 273	105 460	125 875
Total charges d'exploitation	(220 635)	(238 784)	(248 552)	(272 436)	(295 631)	(334 783)
Frais de personnel	(135 220)	(143 423)	(152 029)	(164 951)	(178 972)	(194 185)
Charges générales d'exploitation	(75 229)	(70 434)	(69 291)	(79 315)	(83 763)	(102 630)
Dotations aux amortissement	(10 186)	(24 927)	(27 233)	(28 170)	(32 896)	(37 968)
Résultat d'exploitation	87 444	90 833	94 524	124 435	168 905	217 147
Résultat net	54 093	55 077	57 314	75 450	102 414	131 665
Dividendes	25 000	25 000	25 000	30 180	40 966	52 666
Effectif	1 161	1 167	1 179	1 194	1 208	1 223

6.4.2. Principaux Ratios

Ratios de Structure	2024 R	2025 P	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P
Total capitaux propres après résultat/total bilan	10.60%	10.17%	9.84%	9.36%	9.13%	8.75%
Dépôts de la clientèle/Total bilan	73.03%	73.03%	73.68%	77.65%	81.95%	83.93%
Créances nettes sur la clientèle/total bilan	63.57%	63.62%	64.14%	66.48%	68.98%	69.49%
Dépôts de la clientèle/créances nettes sur la clientèle	114.87%	114.87%	114.87%	116.81%	118.79%	120.81%

Ratios de Productivité	2024 R	2025 P	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P
Frais Généraux / PNB	68.80%	70.42%	67.00%	63.00%	58.00%	55.00%
Commissions nettes / Frais de personnel	50.32%	46.93%	48.93%	53.51%	58.93%	64.82%
Frais de personnel / PNB	42.16%	42.29%	40.98%	38.14%	35.11%	31.90%
Dépôts de la clientèle / Effectif (mDT)	3,256	3,563	3,879	4,598	5,450	6,463
Frais Généraux / Effectif (mDT)	190	205	211	228	245	274
Frais de personnel / Effectif (mDT)	116	123	129	138	148	159
PNB / Effectif (mDT)	276	291	315	362	422	498

Ratios de Rentabilité	2024 R	2025 P	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P
ROE= Bénéfice net/(total des capitaux propres avant résultat)	10.94%	10.52%	10.35%	12.88%	16.23%	19.01%
ROA= Bénéfice net /Total bilan	1.05%	0.97%	0.92%	1.07%	1.28%	1.40%
Bénéfice net / PNB	16.87%	16.24%	15.45%	17.45%	20.09%	21.63%
PNB / Total Bilan	6.20%	5.97%	5.98%	6.12%	6.34%	6.46%
Dividendes / Capital Social	24.98%	25.00%	25.00%	25.00%	30.18%	40.96%
Commissions nettes / PNB	21.22%	19.85%	20.05%	20.41%	20.69%	20.68%

6.5. Avis des commissaires aux comptes sur l'examen d'informations financières prévisionnelles de la période allant de 2025 à 2029 :



AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXAMEN D'INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2025 A 2029

A l'attention des actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI)

En notre qualité de commissaires aux comptes et en exécution de la mission que vous nous avez confié, nous avons examiné les informations financières prévisionnelles de l'UBCI pour la période allant de 2025 à 2029 telles qu'annexées au présent avis, établies dans le cadre de l'émission d'un emprunt obligataire et approuvé par le conseil d'administration réuni en date du 23 Juillet 2025.

Ces prévisions et les hypothèses qui ont été retenues pour leur élaboration relèvent de la responsabilité de la Direction Générale et du Conseil d'Administration. Elles ont été préparées dans le cadre de l'élaboration du document de référence relatif à l'émission d'un emprunt obligataire.

Les projections ont été préparées sur la base d'un ensemble d'éléments comprenant des hypothèses théoriques sur des événements futurs et des actions de la direction qui ne se produiront peut-être pas. En conséquence, les lecteurs sont avertis que ces projections ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles indiquées ci-dessous.

Nous avons effectué cet examen selon les normes de la profession applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles dont notamment ISAE 3400 « Examen d'informations financières prévisionnelles ». Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations prévisionnelles sont raisonnables, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et qu'elles sont préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques.

Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent avis pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant ces hypothèses, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et elles sont synthétisées dans un bilan, un état de résultat et un état de flux de trésorerie établis conformément aux normes comptables applicables en Tunisie.

Nous rappelons que même si les événements sous-tendant les hypothèses retenues se produisent, les réalisations peuvent néanmoins différer de la projection de manière significative, dès lors que tous les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 28 juillet 2025

Les Commissaires aux Comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI



Société DATN - Membre de DTTL

Tarek SAHLI

